



## Napster devra arrêter de distribuer de la musique gratuite

**PRISÉ** par cinquante-cinq millions d'utilisateurs réguliers ou occasionnels, Napster a subi un grave revers, lundi 12 février. La cour d'appel de San Francisco, en Californie, a estimé que le site créé par l'étudiant Shawn Fanning devra cesser l'activité qui l'a rendu célèbre : l'échange, entièrement gratuit, de fichiers musicaux. A la suite d'une plainte de l'Association américaine de l'industrie de l'enregistrement (RIAA), un tribunal de première instance avait déjà ordonné la cessation des activités de Napster, l'été dernier. Malgré la confirmation de cette décision en appel, Napster n'est pas contraint par la cour de cesser immédiatement ses activités. Le site s'est engagé à développer, en partenariat avec le groupe allemand Bertelsmann, des activités payantes, protégeant les droits d'auteur.

Lire page 19

## Lionel Jospin prépare sa République

- Le premier ministre travaille à une modernisation de la V<sup>e</sup> République après la présidentielle
- Avec son aval, Jack Lang détaille dans « Le Monde » ce que serait cette « démocratie transformée »
- Un référendum constitutionnel serait organisé en 2002, en même temps que les législatives

**QUELLE RÉPUBLIQUE** pour demain ? Lionel Jospin avait déjà placé cette question au cœur de sa campagne présidentielle de 1995 et de son discours d'investiture en 1997. Elle ressurgit dans la phase

préparatoire à l'élection présidentielle de 2002. Après le quinquennat, la parité, la limitation partielle du cumul des mandats, le débat institutionnel sur la Corse et la décentralisation, le premier ministre pré-

pare le terrain à une modernisation de la V<sup>e</sup> République. Dans un entretien au *Monde*, l'un de ses ministres, Jack Lang, jette, avec son aval, les bases de la « démocratie transformée » dont il rêve pour la prochai-

ne présidence. Le ministre de l'éducation nationale se prononce pour un net renforcement des pouvoirs du Parlement, « avec le retour d'une forme de souveraineté législative ». Selon lui, la durée de tous les mandats électifs, y compris celui des sénateurs, devrait être ramenée à cinq ans. Il souhaite une « réduction drastique » du cumul des mandats, un nouveau mode de désignation des membres du Conseil constitutionnel qui lui ôterait son caractère politique, une réforme du Conseil supérieur de la magistrature, un renforcement notable des droits du citoyen. Tous ces changements devraient faire l'objet, en 2002, d'un référendum constitutionnel organisé en même temps que les législatives, qui suivraient la présidentielle si l'inversion du calendrier électoral est adoptée. « C'est quand un système prétend être gravé dans le marbre pour l'éternité qu'il court les plus grands risques d'être un jour abattu d'un bloc », dit-il.

Lire pages 6 et 7



CINÉMA

## Les fées de Jallel

Une conception classique du cinéma veut que l'on mette la réalité entre parenthèses, le temps d'un film. *La Faute à Voltaire*, premier long-métrage d'Abdel Kechiche, retrouve avec bonheur cette formule avec une comédie qui transforme les mésaventures d'un sans-papiers, Jallel (photo), en conte de fées. Sortent également sur les écrans cette semaine : *Te quiero*, de Manuel Poirier, *Ce que veulent les femmes*, de Nancy Meyers avec Mel Gibson, *Le Passage du milieu*, de Guy Deslauriers.

p. 28 à 31

## Les municipales, c'est sportif

**ILS** sont nombreux, les sportifs de haut niveau et les champions à la retraite, sur les listes municipales, à l'image de Marie-Claire Restoux, championne olympique de judo, à Levallois-Perret, ou de Nathalie Tauziat (tennis) et Emmanuelle Joly (surf), qui s'affrontent à Anglet. *Le Monde* continue son tour de France : Amiens a trouvé un nouveau dynamisme, après des années difficiles, mais la capitale picarde fait cavalier seul dans sa région. A Paris, Bernadette Chirac apporte son soutien à Philippe Séguin. A Toulouse, Philippe Douste-Blazy est accusé d'avoir utilisé des fichiers de la mairie.

Toulouse et Lourdes p. 8, Paris p. 9, Amiens p. 13, les sportifs p. 23 et la chronique de Pierre Georges p. 35

## Inch Allah !, et l'on boucle sa ceinture de sécurité avec un élastique

LE CAIRE, de notre correspondant

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le port de la ceinture de sécurité est devenu obligatoire en Egypte. Pour les descendants des pharaons, l'événement est comparable à celui de la ceinture de chasteté imposée aux femmes des chevaliers partant pour les croisades. Les femmes trouvent que la ceinture les étouffe en compressant la poitrine, tandis que les hommes y voient une atteinte à leur ego de machos.

Chez ce peuple fataliste, c'est Allah qui choisit le moment de la mort, et tout est écrit d'avance, ceinture ou pas ! Mais le gouvernement ne peut rester passif devant l'hécatombe qui ensanglante les routes de la vallée du Nil : officiellement près de six mille morts (le double si l'on comptabilise tous ceux qui meurent dans un délai d'un mois après l'accident). Un record, compte tenu du faible nombre de véhicules et de kilomètres parcourus (de cinq à dix fois inférieur à la France).

Les seuls qui ont applaudi à la mesure sont les vendeurs de pièces de rechange. Le prix de la ceinture a quadruplé pour atteindre jus-

qu'à 400 francs la paire. La ceinture se vend, en effet, à l'unité pour ceux qui n'ont que de faibles moyens. On commence par le siège du chauffeur, et, pour le passager, inch Allah !, à moins de faire asseoir madame sur la banquette arrière.

Les commerçants ont importé des millions de ces objets que les Egyptiens comparent à des boas constrictors. De quoi théoriquement sécuriser plus d'un million de vieilles Fiat, Zastava et autres quadripneux antédiluviens. Théoriquement, car une bonne partie des ceintures sont tout simplement trop courtes, donc meilleur marché. Ce sont tout au plus des objets de décoration conçus pour éviter les amendes exorbitantes de 200 francs, des sangles de cartable, des bouts de moquette voire de gros élastiques. Les agents de police ont dû tempérer leur zèle. Les transports en commun allaient finir par manquer de chauffeurs d'autobus, faute de ceintures installées par l'Organisme général du transport public. Il faut du temps à la bureaucratie millénaire pour débloquer des fonds.

Pour les casques de moto, devenus eux aussi obligatoires, ce n'est pas mieux. Des coquilles de plastique sont vendues 20 francs pièce alors qu'on les trouvait jusqu'à récemment dans les rayons des jouets des magasins. Et que faire quand la Vespa indienne ou la Jawa tchèque transportent une famille de quatre personnes ? Que faire aussi en haute Egypte où le port de la emma (sorte de turban) est obligatoire pour les hommes ?

Un député vient de déposer un projet d'amendement à la loi sur le port de la ceinture. Appuyé par de nombreux éditorialistes et une partie de l'opinion, il estime que la ceinture ne doit être obligatoire que sur autoroute et non en ville, « où l'on circule à l'allure de la tortue ». Les hommes de religion n'ont pas oublié d'édicter une fatwa sur la ceinture. Celle de la banquette avant des taxis collectifs est contraire à l'islam. Il y a en effet une seule ceinture pour les deux passagers. De quoi favoriser une promiscuité répréhensible s'il s'agit d'un homme et d'une femme.

Alexandre Buccianti

## Chrétiens persécutés



GÉNÉRAL OBASANJO

**UN CHRÉTIEN**, le général Obasanjo, président du Nigeria, tente de désamorcer les conflits religieux liés dans son pays à l'extension de la charia. Six autres pays sont le théâtre de persécutions antichrétiennes : la Chine, l'Inde, le Pakistan, le Soudan, le Vietnam, l'Iran.

Lire page 2

Allemagne, 3 DM ; Antilles-Guyane, 10 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 48 FB ; Canada, 2,50 \$ CAN ; Côte d'Ivoire, 900 F CFA ; Danemark, 15 KR ; Espagne, 225 PTA ; Gabon, 900 F CFA ; Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR ; Irlande, 1,40 £ ; Italie, 3000 L ; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal CON, 270 PTE ; Réunion, 10 F ; Sénégal, 900 F CFA ; Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,20 FS ; Tunisie, 1,4 Din ; USA (NY), 2 \$ ; USA (others), 2,50 \$.

M 0147 - 214 - 7,50 F



## Eva, je lis



## Ne pas enterrer un Japon qui change

**LORS** du Forum économique mondial de Davos, le message optimiste sur la sortie de la crise du premier ministre japonais, Yoshiro Mori, n'a pas convaincu. A juste titre. L'économie de la deuxième puissance mondiale continue à stagner, tandis que les nuages s'amoncellent avec le ralentissement de l'économie américaine. L'endettement alarmant de l'Etat limite la marge de manœuvre du gouvernement, alors que se pose la question de la recapitalisation des assurances-vie, autre sinistré du système financier avec les banques. Le consommateur ne se départ pas de sa frilosité. Le taux de chômage (4,8 %) reste important pour l'Archipel, quoique enviable pour d'autres pays. Les faillites augmentent. L'absence, enfin, de leadership politique, avec un premier ministre dont le taux de popularité voisine les 20 %, ne laisse guère prévoir de « coup de barre » revigorant.

Le tableau ne risque pas de devenir plus rose à la veille de la nouvelle année fiscale, qui commence le 1<sup>er</sup> avril. Déjà, les agences de notation financière envisagent de dégrader les entreprises japonaises, tandis que se profile une tension sur le marché obligataire. Faut-il pour autant désespérer de ce Japon « déchu », incapable de se redresser aux yeux

de ceux qui lui reprochent son immobilisme et ne lui ménagent pas leurs sermons « thatchériens » ? Et s'ils rataient des mouvements de fond, dans la myopie péremptoire d'une vision purement comptable, qui se traduit par une sous-évaluation chronique d'un pays rétif à adopter les recettes « universelles » de l'ultralibéralisme ? Plutôt que de se fixer sur ce qui résiste ou déperit et sur l'inertie du pouvoir politique, peut-être vaudrait-il mieux regarder ce qui change, ce qui bouge.

Le Japon ne vit pas la fin de son économie, mais la fin d'un cycle et des équilibres socio-économiques d'une époque (celle des années 1960-1990), ce qui n'est pas la même chose. Il peine à se réinventer, mais il a plus changé au cours de ces deux ou trois dernières années qu'il ne l'avait fait en quarante ans. Les « dix années perdues » pour les productivistes, celles de la récession qui a suivi l'éclatement de la « bulle spéculative » de la décennie 1980, ont constitué un immense appel d'air, économique et social, dont les effets cumulés ont commencé à se faire sentir.

Philippe Pons

Lire la suite page 16 et nos informations page 18



ENQUÊTE

## Retour à Sabra et Chatila

Notre envoyée spéciale est retournée à Sabra et Chatila, au sud de Beyrouth, où plusieurs milliers de réfugiés palestiniens avaient été massacrés par les milices des Forces libanaises, pendant quatre jours, en septembre 1982. Ariel Sharon, alors ministre de la défense d'Israël, avait autorisé les milices à pénétrer dans les camps. Des rescapés se souviennent.

p. 14



VIOLENCES URBAINES

## Jeunes en bandes

Plus nombreux, plus violents, les affrontements entre bandes rivales sont aussi le fait de jeunes scolarisés et inconnus de la police. Une étude des renseignements généraux, réalisée après les incidents de la Défense, témoigne de cette évolution, illustrée par notre reportage à Mantes-la-Jolie. p. 10 et la chronique de Luc Rosenzweig p. 33

International.....	2	Aujourd'hui.....	23
France.....	6	Météorologie-Jeux.....	26
Société.....	10	Culture.....	28
Régions.....	13	Guide culturel.....	31
Horizons.....	14	Carnet.....	32
Entreprises.....	17	Kiosque.....	33
Communication.....	19	Abonnements.....	33
Tableau de bord.....	20	Radio-Télévision.....	34

**RELIGION** Des minorités religieuses continuent de subir de graves discriminations, quand elles ne sont pas victimes de la répression organisée par des Etats ou des mouve-

ments extrémistes. ● UN RAPPORT vient d'être publié en France à l'initiative de la Fédération protestante, de la commission catholique Justice et paix et de l'ACAT, mouvement

interconfessionnel de lutte contre la torture. ● SEPT PAYS sont cités - Chine, Vietnam, Inde, Pakistan, Iran, Soudan, Nigeria - dans ce rapport, qui dresse une véritable carte des

discriminations antichrétiennes, en augmentation dans le monde. ● EN ÉGYPTE, la communauté copte - 6 millions de fidèles - a été indignée par la clémence du verdict qui a

acquitté 92 des 96 accusés musulmans arrêtés après les tragiques affrontements de Koch'h (Haute-Egypte) qui avaient fait 22 morts, dont 21 coptes, en janvier 2000.

## Aggravation des persécutions contre les minorités chrétiennes dans le monde

Un rapport, avalisé par les Eglises en France, dresse la carte du monde des discriminations antichrétiennes. Montée du nationalisme en Inde, ou processus politique en Chine, la répression religieuse s'inscrit dans des contextes historique, politique et confessionnel propres à chaque pays

**PILIER** de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), le droit à la liberté de manifester sa religion ou d'en changer est l'un des plus quotidiennement ignorés, bafoués, violés dans le monde. Les Nations unies et les organisations de droits de l'homme s'en alarment. A leur tour, la Fédération protestante de France, la commission Justice et Paix de l'Eglise catholique et l'ACAT (Action des chrétiens contre la torture) viennent de publier un rapport accablant sur les persécutions antichrétiennes dans le monde, sans ignorer les autres minorités opprimées, comme la secte Fa Lun Gong et les bouddhistes tibétains en Chine, ou les juifs et les bahais en Iran.

Longtemps limitées, au XX<sup>e</sup> siècle, à l'aire des pays marxistes, les discriminations antichrétiennes n'ont pas disparu avec l'effondrement des systèmes totalitaires. Elles sont aujourd'hui plus disséminées, masquées par des artifices constitutionnels, confondues avec d'archaïques guerres ethniques, sous-estimées dans les sociétés sécularisées et dans les Eglises elles-mêmes qui craignent de paraître « corporatistes » ou d'alimenter un

sentiment d'hostilité à l'islam. C'est pourtant bien d'une persécution à grande échelle qu'il faut parler, même si le rapport français se garde de confondre les situations.

Dans les sept pays épinglés - la Chine, l'Inde, le Pakistan, le Vietnam, l'Iran, le Soudan, la Nigeria -, les persécutions antireligieuses s'inscrivent, à chaque fois, dans un contexte historique, politique, confessionnel différent. L'intérêt de ce rapport est de distinguer la responsabilité propre des Etats (Chine, Vietnam, Soudan, Iran) de celle de groupes extrémistes, comme le RSS (Corps national de volontaires hindous) en Inde ou le Jamaat-e-Islami (fondamentaliste sunnite) au Pakistan, puis de montrer la diversité des processus de persécution et leur aggravation récente.

Un processus politique d'abord. Depuis deux ans, sur fond de lutte contre les « cultes maléfiques » (qui font l'objet d'une loi répressive depuis octobre 1999), la Chine mène la guerre à la secte Fa Lun Gong, à la résistance tibétaine, aux autonomistes musulmans du Xinjiang, ainsi qu'aux nombreuses « Eglises domestiques » (clandes-

tines) protestantes du Henan et catholiques dans le Hebei (autour de Pékin), dont les lieux de réunion sont détruits, les prêtres et les pasteurs arrêtés. Au Vietnam aussi, les religions non enregistrées - Eglise bouddhiste unifiée, protestants évangéliques - sont illégales et persécutées. La répression s'intensifie contre des minorités ethniques gagnées au protestantisme, comme les Bahnars dans les hauts plateaux ou les h'Mong à la frontière du Laos et de la Chine.

Le nationalisme est au cœur des persécutions. L'Inde est un pays laïque et de Constitution démocratique, l'hindouisme une religion de tradition tolérante. Mais depuis l'arrivée au pouvoir du parti nationaliste hindou BJP (Bharatiya Janata Party) en 1998, les musulmans et les chrétiens sont victimes d'organisations extrémistes proches du BJP. Des églises sont régulièrement brûlées, des bibles brûlées, des prêtres assassinés. Deux cents incendies ont été recensés depuis 1998 dans les Etats du nord et du centre de l'Inde. Les nationalistes font du christianisme une menace étrangère pour la culture hindoue et l'identité du pays. Le rapport des

Eglises françaises dénonce un partage de rôle entre le parti nationaliste au pouvoir « qui cherche à paraître modéré » et les groupes radicaux « qui mobilisent la jeunesse et organisent les attaques contre les chrétiens ».

La persécution religieuse est aussi liée à des motifs ethniques. C'est le cas dans la poudrière du Nigeria, divisé entre les Haoussas au nord, islamisés depuis le XVI<sup>e</sup> siècle, les Yoroubas à l'ouest, partagés entre chrétiens et musulmans, les Ibos, de majorité chrétienne, au sud. Dans ce pays, dont la Constitution de mai 1999 garantit une totale liberté de croyance et où toute religion officielle est interdite, les affrontements confessionnels se multiplient. Depuis deux ans, la loi islamique (charia) gagne du terrain dans les Etats du Nord : Zamfara, Kano, Sokoto, Bauchi, Katsina, Bornou, Kebbi, Kaduna, etc. Il s'en suit des émeutes interreligieuses (1 500 morts chrétiens à Kaduna, il y a un an) parmi les plus graves depuis la guerre du Biafra et une insécurité totale dans tout le Nord-Nigeria, où les populations chrétiennes du Sud ont été attirées par la manne pétrolière. Face à la pres-

sion conjuguée de la Libye et de l'Arabie saoudite, la position des autorités de Lagos devient intenable : l'extension de la charia aggrave la discrimination religieuse ; une

**En Iran, toute conversion d'un musulman au christianisme est passible de la peine de mort**

énergique condamnation enflamme les passions musulmanes.

Reste le cas de pays à religion officielle, comme l'Iran chiite où les confessions minoritaires (chrétiens arméniens ou chaldéens, musulmans sunnites, juifs, zoroastriens) bénéficient d'une reconnaissance théorique, à l'exclusion des bahais, dissidents de l'islam chiite et violemment persécutés. Mais leur activité est étroitement surveillée et confinée à leur seule communauté.

Aucun enseignement, aucune traduction de la Bible n'est tolérée en dehors de la langue d'origine. Aucun mariage n'est possible entre musulman et non-musulman. Toute conversion d'un musulman au christianisme est passible de la peine de mort. Toute activité extérieure des confessions minoritaires est confondue avec le prosélytisme. L'accès aux emplois publics, à la justice, à l'armée, à l'université leur est interdit ou sévèrement contrôlé.

Ce rapport ne prétend pas à l'exhaustivité. Depuis des mois, les chrétiens de l'archipel des Moluques (Indonésie) sont attaqués par des commandos islamistes. Les militants engagés dans les luttes contre la pauvreté en Amérique centrale ou latine (comme les sept jésuites tués au Salvador en 1989 ou le Père Burin des Rozières, avocat menacé de mort au Brésil) ne sont pas non plus cités ni les victimes chrétiennes des massacres en Algérie. Mais il a l'avantage de démontrer l'impunité des pays concernés et d'accréditer la thèse d'une montée planétaire des tensions ethnico-religieuses.

Henri Tincq

## La législation religieuse se durcit en Chine et au Vietnam, alors que se poursuit le calvaire des chrétiens du Soudan et du Pakistan

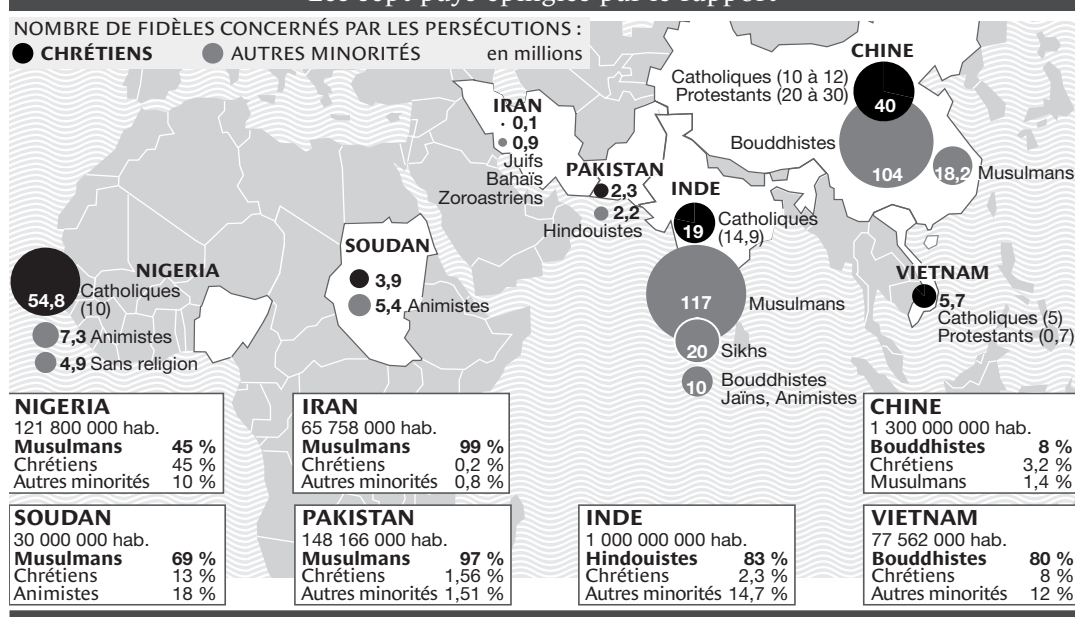
● **PAKISTAN** : soixante-dix procès pour blasphème ont eu lieu en 1998 et 1999, en vertu d'une loi unique au monde qui sanctionne (jusqu'à la peine de mort) toute insinuation malveillante contre le prophète Mahomet ou le Coran. Cette loi sert à « régler des conflits personnels ou à satisfaire des rancunes », note le rapport français. Les enquê-

tes sont souvent bâclées, les avocats et les juges intimidés. Un juge de Lahore a été assassiné en 1997. Après la condamnation à mort d'un chrétien pour blasphème, en avril 1998, Mgr John Joseph, évêque de Faisalabad, s'est suicidé devant le tribunal de Sahiwal, le 6 mai 1998, pour attirer l'attention de la communauté internationale. Depuis, Rashid et Saleem Masih, arrêtés en juin 1999 après une altercation avec un commerçant à Pasoor (près de Lahore), ont été condamnés pour blasphème à une peine de trente-cinq ans d'emprisonnement.

● **INDE** : les tensions s'aggravent sur la question des conversions. L'action des chrétiens en faveur des *dalits* (Indiens de basses castes) et des ethnies minoritaires (surtout animistes) est assimilée par les nationalistes hindous à des actes de prosélytisme. La majorité des chrétiens (60 %) sont des *dalits* à qui la conversion n'a pas donné d'avantages, puisque la politique de discrimination positive pour les basses castes (quotas en matière d'éducation et d'emploi) ne s'applique pas aux *dalits* chrétiens, pas plus qu'aux *dalits* musulmans d'ailleurs.

● **CHINE** : dans des provinces qui ont durci leur législation religieuse (Zhejiang, Fujian), les chrétiens qui refusent d'adhérer à l'Association patriotique (catholiques) ou au Mouvement des trois autonomes (protestants) sont intimidés ou poursuivis. La police ferme ou détruit leurs églises ou leurs temples

Les sept pays épinglés par le rapport



(maisons ou appartements, d'où leur nom d'« églises domestiques »). Des évêques sont arrêtés : Mgr Han Dingxiang en décembre 1999 ; Mgr Jacques Su Zheming, toujours en prison depuis 1997 ; Joseph Jiang en août dernier. En octobre 1999, la police a également arrêté le pasteur Li Dexian, confisqué les Bibles et menacé les fidèles de deux églises domestiques. Depuis un an, quatorze mouvements protestants ont été qualifiés de « cultes maléfiques » et leurs dirigeants arrêtés.

● **VIETNAM** : des minorités protestantes régulièrement inquiétées. Soupçonnées d'hostilité au régime, des minorités ethniques comme les H'mongs - convertis au protestantisme dans les années 1980 grâce à des émissions diffusées dans leur langue depuis les Philippines - sont régulièrement inquiétées. Des policiers obligent les fidèles à payer des amendes et à signer des formulaires en langue vietnamienne, par lesquels ils renoncent à leur foi chrétienne. Des chrétiens H'mongs ont

été récemment forcés à boire le sang de poulets sacrifiés, mêlé à l'alcool de riz, pour signifier qu'ils revenaient à leur culture traditionnelle.

● **IRAN** : les deux communautés chrétiennes ne peuvent confesser qu'en arménien ou en syriaque. La Constitution permet aux chrétiens d'avoir trois députés (deux Arméniens, un Assyro-Chaldéen), mais les deux communautés chrétiennes ne peuvent officier ou catéchiser que dans leur langue, l'arménien ou le syriaque. Elles n'ont ni

monastère ni séminaire, et la Bible ne peut être traduite dans la langue du pays. La Société biblique d'Iran a été supprimée en 1990, et 20 000 exemplaires de la Bible ont été confisqués.

● **SOUDAN** : on évalue à 2,3 millions le nombre de personnes déplacées à la suite de la guerre contre la rébellion du Sud chrétien. Dans les camps de réfugiés, des ONG constatent que des chrétiens sont privés de nourriture. Les bombardements de villages, d'écoles, d'églises se poursuivent. Les milices proches du Front national islamique font main basse sur le bétail et les provisions, incendient les villages du Sud et réduisent femmes et enfants en esclavage. Plusieurs villages du Bahr el-Ghazal ont subi ce sort en mars 2000. Les enfants enlevés se voient imposer un nom arabe.

● **NIGERIA** : au Zamfara, un Etat du Nord (10 % de chrétiens) qui applique depuis peu la charia, la séparation des sexes est déjà obligatoire dans les écoles et les transports publics, ainsi que l'enseignement de l'islam à l'école, et les médias sont interdits aux chrétiens. « Nous sommes traités en citoyens de seconde zone », déplore un responsable anglican de Lagos, le révérend Peter Dambo. Trois semaines après la décision du président Obasanjo du 29 février 2000 de mettre un terme au développement de la charia et de revenir au code pénal antérieur, un voleur de vaches a subi au Zamfara une amputation de la main droite.

## Egypte : la clémence du verdict du procès de Koch'h a soulevé l'indignation de la communauté copte

LE CAIRE de notre correspondant

Les autorités égyptiennes ont rapidement réagi. Samedi 10 février, le parquet a fait appel du jugement rendu cinq jours plus tôt par la cour criminelle de Sohah, en Haute Egypte, qui avait acquitté 92 des 96 accusés dans le procès des émeutes de Koch'h. En janvier 2000, 22 personnes dont 21 coptes ont été tués dans ce village à majorité chrétienne. Un bilan encore jamais enregistré dans l'histoire de l'Egypte moderne. Il n'est donc pas étonnant que le verdict, par sa clémence - seules quatre personnes ont été condamnées à des peines allant de un à dix ans de prison -, ait choqué les 6 millions de chrétiens égyptiens.

Le procès a commencé en juin, après l'inculpation pour assassinat, port d'arme illégal, brigandage et vandalisme, de 96 personnes (58 musulmans et 38 chrétiens

dont 1 prêtre), dont 38 risquaient la peine de mort. Dès la première séance les divergences entre les autorités et la communauté copte sont apparues en plein jour, les premiers parlant « d'incidents » et les autres « de massacre ».

Le 5 février, la cour n'avait trouvé aucun accusé susceptible d'être reconnu coupable de meurtres. La peine la plus lourde a été infligée pour port d'arme illégal et homicide involontaire. Un deuxième accusé a écopé de deux ans de réclusion pour homicide involontaire, et les deux autres d'un an d'emprisonnement pour vandalisme.

UNE AFFAIRE EMBARRASSANTE

Le fait que tous les condamnés soient de confession musulmane n'a pas calmé la colère des coptes qui s'estiment victimes d'une injustice. L'évêque Wissa, connu pour sa fougue, et dont dépend la communauté de Koch'h, avait

déclaré à la presse : « Tous les meurtriers ont été acquittés, ce qui veut dire que l'on encourage les musulmans à tuer les chrétiens ! »

Les autorités égyptiennes, qui ont toujours nié la dimension confessionnelle du massacre, avaient déferé l'affaire devant une juridiction criminelle ordinaire et non devant la Cour de sécurité de l'Etat. Une instance que l'on charge habituellement des affaires graves, et des procès contre les défenseurs des droits de l'homme. Comme ce fut le cas pour Hafez Abou Seeda, secrétaire général de l'Organisation égyptienne des droits de l'homme (Oedh), à la veille de la publication d'un rapport sur Koch'h. Plus récemment, c'est le professeur Saadeldin Ibrahim, un chercheur qui avait justement dénoncé les massacres de Koch'h et la violation des droits de la minorité copte qui a été déferé devant la Cour de la sécurité de l'Etat.

Depuis la libération sans caution, le 7 décembre, des 89 accusés arrêtés (les 7 autres étant jugés par contumace), il était clair que l'on se dirigeait vers un verdict clément. Le juge avait même exigé que les doyens des accusés, musulman et chrétien, se serrent la main en signe de réconciliation symbolique avant d'être libérés. Toutefois, nul ne s'attendait à des peines aussi légères.

L'AIDE DE LA DIASPORA

Une clémence qui s'explique par la volonté du gouvernement d'enterrer au plus vite une affaire embarrassante : les autorités égyptiennes affirment avoir éradiqué l'extrémisme musulman. Selon la thèse officielle, « l'incident » de Koch'h aurait principalement des origines économiques : des pauvres, musulmans par hasard, s'en prenant à riches, coptes par coïncidence.

Le verdict du procès de Koch'h

a fait grand bruit à l'étranger, et notamment en Amérique, où la diaspora copte est très active. Elle dispose de nombreuses associations aux Etats-Unis et au Canada, qui ont exprimé leur indignation via leurs sites Internet.

Leur lobbying a abouti à l'adoption, en mars 2000, d'un communiqué de la commission américaine pour la liberté religieuse dans le monde critiquant ouvertement le gouvernement égyptien. Ce qui avait poussé des membres du Congrès à faire part de leur préoccupation sur le sort des coptes, lors du vote en juin de la loi accordant annuellement à l'Egypte une aide économique et militaire de 2 milliards de dollars.

Aujourd'hui, ces coptes de la diaspora espèrent trouver une oreille attentive auprès des conservateurs chrétiens de l'administration de George W. Bush.

Alexandre Buccianti

Publicité  
Recherche suisse en pharmacie

Cheveux clairsemés? Crescina arrive

BÂLE. La chute de cheveux est un problème qui touche de nombreuses personnes, hommes et femmes confondus. Ce phénomène, lié souvent au stress et aux plus différentes causes, conduit à l'appauvrissement des cheveux dont l'importance peut être définie, selon le Professeur Hamilton, en huit degrés. Pour faire face à ce problème, les chercheurs suisses de Labo Cosprophar ont découvert que deux acides aminés associés à une glycoprotéine peuvent aider à produire la kératine indispensable à la croissance du cheveu. En synthèse, ceux-ci ont mené à bien des études sur la capacité qu'ont les cheveux dont les bulbes pileux sont encore actifs de se régénérer après une période de croissance ralentie pouvant être causée par différents facteurs. Crescina est le nom du produit cosmétique à usage topique et sans effets secondaires né de ces recherches et pouvant aider à la croissance des cheveux lorsque les bulbes pileux ne sont pas atrophiés.

Crescina existe sous forme d'ampoules destinées à l'homme et à la femme. Le pharmacien, en fonction de l'importance de l'éclaircissement, pourra conseiller le dosage adéquat de Crescina: 100 pour cheveux légèrement clairsemés, 200 pour cheveux clairsemés, 300 pour cheveux très clairsemés.

# Visite éclair d'Hubert Védrine à Alger dans un climat de désenchantement mutuel

A l'ordre du jour de la rencontre : la circulation des personnes, la coopération culturelle et la formation

Le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, était attendu, mardi 13 février, à Alger pour une visite de quelques heures au cours de laquelle

il devait rencontrer le président Bouteflika. Cette visite intervient dans un climat de désenchantement réciproque. La publication en

France du livre d'un ancien officier algérien dénonçant les agissements de l'armée dans la « sale guerre » assombrit la rencontre.

## ALGER

de notre envoyée spéciale

Après la secrétaire d'Etat au tourisme, Michelle Demessine, fin janvier, puis le ministre de l'intérieur, Daniel Vaillant, la semaine dernière, Hubert Védrine est le troisième membre du gouvernement français à se rendre en Algérie en l'espace de quinze jours. De sa visite d'une journée à Alger, mardi 13 février, il ne faut pas attendre une relance spectaculaire de la coopération franco-algérienne, loin de là. L'ambition, côté français, se limite à vouloir accompagner « les efforts des Algériens à sortir de la crise » ainsi qu'à « faire le point sur ce qui a été effectué depuis la visite en France du président Bouteflika en juin 2000 et sur ce qui reste à faire ».

Au programme du ministre, qui était attendu à Alger en fin de matinée : un entretien avec son homologue, Abdelaziz Belkhadem, et une audience accordée par le président Bouteflika. Un déjeuner en l'honneur de M. Védrine était également prévu, mais on ne savait pas avec certitude si le chef de l'Etat algérien présiderait ce repas ou s'il laisserait ce soin à son ministre des affaires étrangères.

Si le dossier de la reprise des vols d'Air France n'a guère de chance d'être réglé (il achoppe toujours sur la question des procédures de sécurité), d'autres, intéressants

directement la vie des Algériens, devraient connaître quelques avancées : circulation des personnes, visas, conditions de séjour en France, élargissement de la coopération culturelle et de la formation. Le partenariat euro-méditerranéen, la réactivation de l'Union du Maghreb arabe (UMA) ainsi que la situation au Proche-Orient étaient également à l'ordre du jour.

Aura-t-on réussi, à l'issue de ces discussions, à masquer un certain désenchantement, perceptible tous ces derniers mois tant du côté

juillet 1999. On pourrait en dire autant de l'enthousiasme du président Bouteflika, souhaitant, en juin, vouloir entretenir avec la France des relations « non banales, [ni] normales » mais « extraordinaires, exceptionnelles ».

## DU LYRISME AU RÉALISME

Le réalisme a succédé au lyrisme face aux difficultés qui perdurent en Algérie et à la crise qui s'éternise, sans solution à portée de vue. Bien que la sécurité soit, dans l'ensemble, restaurée et maintenue dans les gran-

## La presse algérienne sceptique

« Védrine vient à Alger avec le soutien interrogatif de Paris ». Ce titre du quotidien La Tribune résume le scepticisme de la presse algérienne face à la visite du chef de la diplomatie française. L'éditorialiste du *Matin*, quotidien francophone opposé à M. Bouteflika, sous le titre « Alger-Paris : la reprise face à la réalité », note que « les efforts fournis jusqu'ici [...] n'ont pas suffi pour faire de l'axe Paris-Alger ce qu'il était avant l'arrêt du processus électoral en janvier 1992 ». Plus grave, ajoute le journal, « les quelques progrès réalisés depuis la visite, en juin 2000, de Bouteflika en France risquent d'être stérilisés par les dernières révélations (...) impliquant l'armée algérienne dans des massacres (...) ».

algérien que français ? Qu'elles paraissent loin, en tout cas, les déclarations d'Hubert Védrine, parlant de « refondation », de « souffle nouveau » entre les deux pays, ainsi que d'une « situation radicalement différente », lors de son précédent déplacement à Alger, en

des villes, en particulier dans la capitale, la « concorde civile » du président Bouteflika n'a pas donné les résultats escomptés et la presse algérienne continue, jour après jour, son feuilleton et son décompte macabre des tueries de civils. Dans la nuit de samedi à dimanche, 27 personnes,

# Kofi Annan propose une réduction du nombre des casques bleus déployés au Congo-Kinshasa

## NEW YORK (Nations unies)

de notre correspondant

Dans son dernier rapport sur la République démocratique du Congo (RDC), le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, propose un « concept opérationnel » pour le déploiement des casques bleus dans ce pays. Le document, obtenu par le *Monde* et qui devait être publié mardi 13 février, prévoit une première phase de « désengagement des forces » adverses et leur retrait de 15 kilomètres « de la ligne actuelle de confrontation », condition *sine qua non* pour permettre le déploiement des forces de l'ONU.

M. Annan divise également par deux le nombre de casques bleus à déployer au Congo. Au lieu des 5 537 soldats déjà autorisés par le Conseil de sécurité, il propose une force de 2 900 hommes dont 550 chargés d'« observer » le retrait des forces.

Le Sénégal et le Maroc ont déjà accepté de fournir chacun un bataillon à la Monuc (Mission de l'ONU au

Congo). Le plan nécessite aussi des bateaux que fourniraient l'Uruguay et peut-être l'Italie. Pour l'heure, le département des opérations de maintien de la paix n'a pu trouver des pays « capables et disposés » à fournir des hélicoptères, lesquels sont « absolument essentiels » au déploiement des observateurs dans ce pays plus vaste que l'Europe occidentale. « Les pays en mesure de nous fournir des hélicoptères ne sont pas nombreux explique une source, et ceux qui le sont ne sont pas disposés à le faire. » « L'ONU envisage de faire appel à des compagnies privées », dit-on à New York.

Le plan du secrétaire général prévoit le retrait des forces « non invitées » (Rwanda et Ouganda) avant les forces « invitées » (Angola, Zimbabwe, Namibie). Le projet de résolution sur le déploiement de casques bleus pourrait être adopté lors d'une réunion prévue le 21 février à New York.

Afsané Bassir Pour

# La famine en Afghanistan a pris les proportions d'une tragédie humaine majeure

## NEW DELHI

de notre correspondante en Asie du Sud

Alarmé par l'ampleur du drame que vivent les réfugiés afghans, le secrétaire général adjoint des Nations unies pour les affaires humanitaires, Kenzo Oshima, a commencé, mardi 13 février à Kaboul, une mission de trois jours pour évaluer une situation qui se détériore de jour en jour. Ajoutée au poids de la guerre, la sécheresse exceptionnelle qui ravage depuis deux ans l'Afghanistan a jeté sur les routes des centaines de milliers de nouveaux réfugiés auxquels l'ONU a beaucoup de mal à venir en aide. Depuis plus de trois mois, les agences humanitaires de l'ONU sonnent l'alarme mais sans grands résultats de la part des pays donateurs. « Deux ans de sécheresse et tant d'années de guerre culminent en une tragédie humaine majeure » a affirmé, à Islamabad, Eric de Mul, coordinateur des Nations unies pour l'Afghanistan. Selon M. de Mul, plus de 150 personnes, dont 130 enfants, sont morts de froid la semaine dernière dans la région d'Hérat, dans l'ouest de l'Afghanistan, où le Haut-Commissariat pour les réfugiés (HCR) a installé six camps dans lesquels vivent près de 100 000 personnes dans des conditions plus que précaires. « Ces morts marquent le début d'une situation qui va dégénérer rapidement et dramatiquement dans les prochains mois. Des Afghans vont mourir et la crise va

s'approfondir si des ressources supplémentaires ne sont pas dégagées », a poursuivi M. de Mul, invitant les pays donateurs à répondre plus massivement à l'appel de fonds de 229 millions de dollars pour l'Afghanistan en 2001.

La situation à Hérat risque de s'aggraver avec l'arrivée attendue dans les prochaines semaines de plus de 20 000 personnes venues des provinces de Ghor, Badghis et Fariab, toutes dans l'ouest du pays. La tuberculose s'étend dans les camps d'Hérat, en particulier chez les enfants sans chaussures ou en sandales de plastique alors que la température descend, la nuit, sous 0°C. Pour tenter de contrer les critiques émises par les Afghans mais aussi par les responsables humanitaires internationaux contre les nouvelles sanctions entrées en vigueur le 20 janvier contre les talibans au pouvoir à Kaboul, les Etats-Unis ont envoyé en fin de semaine à Hérat un premier lot de tentes et de couvertures.

## CAMPS DE RÉFUGIÉS

La condition des 170 000 nouveaux réfugiés qui ont réussi depuis septembre à s'infiltrer au Pakistan n'est pas meilleure. Le Pakistan, qui abrite déjà 2 millions de réfugiés afghans – dont certains sont là depuis l'invasion soviétique en 1979 –, a refusé la demande du HCR de lui donner des terres pour ouvrir un autre camp. Le ministre de l'intérieur

pakistanaï, Moinuddin Haider, qui s'est rendu à Kaboul pour discuter de la situation avec les talibans, demande que les camps soient désormais établis à l'intérieur de l'Afghanistan. « Les réfugiés provoquent des problèmes socio-économiques très importants. Les talibans ont accepté le principe d'installer les camps en Afghanistan », a-t-il dit, appelant les Nations unies et les agences internationales à aider les Afghans. Islamabad est le plus proche allié des talibans.

Les deux camps établis par le HCR dans la province pakistanaïse du Nord-Ouest sont aujourd'hui surpeuplés. Les nouveaux réfugiés vivent sous des tentes faites de vêtements ou de feuilles de plastique qui n'offrent aucune protection contre le froid. « Il n'y a aucune installation sanitaire ou eau potable. Seule une assistance limitée peut être fournie à ces camps de fortune », affirme le HCR, qui poursuit : « Les gens sont tellement nombreux et désespérés qu'il est quasiment impossible de distribuer de l'aide dans ces camps sans provoquer des émeutes. »

De plus, pour tous les responsables humanitaires, la tragédie est loin d'avoir atteint son point culminant et l'aide nécessaire pour éviter plus de morts devra durer encore longtemps, compte tenu des effets d'une sécheresse qui a détruit les récoltes et le cheptel.

Françoise Chipaux

# Ariel Sharon et les travaillistes seraient proches d'un accord de gouvernement d'union

Les combats font à nouveau rage à Gaza

LE NOUVEAU premier ministre israélien, Ariel Sharon, espère pouvoir former rapidement un gouvernement d'union nationale. Selon des responsables politiques, M. Sharon et le chef du gouvernement sortant, Ehoud Barak, se sont mis d'accord, lundi soir 12 février, sur la plupart des éléments d'une plate-forme commune. Les négociations entre les représentants du Likoud et des travaillistes devaient reprendre mardi, notamment sur la question de la répartition des portefeuilles. M. Sharon a proposé le ministère de la défense à M. Barak. Shimon Pérès pourrait obtenir le ministère des affaires étrangères.

S'agissant des négociations avec les Palestiniens, au sujet desquelles le Likoud et les travaillistes ont des positions très différentes, les deux partis se contenteraient d'un accord *a minima*. Il ne serait question que d'« ouvrir pour la paix » en parvenant à des accords intérimaires avec les Palestiniens et non à un accord sur le statut final des territoires palestiniens, comme tentait de le faire le gouvernement sortant. Un tel projet d'accord final les obligerait en effet à statuer sur les frontières de l'Etat palestinien, le sort des colonies, celui des réfugiés et de Jérusalem.

## « CROISSANCE NATURELLE »

Les deux partis sont également parvenus à un accord sur le « gel » de la construction de nouvelles colonies en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, tout en estimant qu'il ne fallait pas freiner la « croissance naturelle » des implantations existantes, a indiqué la radio militaire. Le mouvement pacifiste *Peace now* avait dénoncé, dimanche, des installations sauvages de cara-

vanes par les colons ainsi que l'agrandissement unilatéral de certaines colonies.

Sur le terrain, la pression est restée extrêmement forte au cours de la journée de lundi. La bande de Gaza a renoué avec les pires heures de l'Intifada dans le camp de réfugiés de Khan Younis qui jouxte une colonie israélienne. Les affrontements ont fait une quarantaine de blessés, dont deux graves chez les Palestiniens. D'autres échanges de moindre gravité ont eu lieu entre soldats israéliens et tireurs palestiniens à Gaza et en Cisjordanie dans les environs des villes d'Hébron, Bethléem et Tulkarem. Un officier de la Force 17, la garde personnelle du président palestinien Yasser Arafat, a été tué, mardi matin, lorsqu'un hélicoptère israélien a tiré quatre roquettes sur son véhicule dans la bande de Gaza.

Cet assassinat intervient alors que M. Barak a justifié publiquement, lundi, dans un document adressé à la Cour suprême israélienne, la « politique de liquidation » de Palestiniens menée par Tsahal. Dans cette lettre qui fait suite à l'appel présenté par la veuve du docteur Sabet Sabet, un responsable palestinien du ministère de la santé assassiné le 31 décembre en Cisjordanie, M. Barak a assuré que « le droit international » permet, selon lui, « de frapper en cours d'opération quelqu'un qui a été identifié avec certitude comme s'apprêtant à commettre un attentat contre des objectifs israéliens ». Le docteur Sabet avait été tué alors qu'il marchait près de son domicile, selon les sources palestiniennes. – (AFP, Reuters.)

► www.lemonde.fr/israel

Florence Beaugé

**United Technologies.**  
Sur la terre comme au ciel.

United Technologies Corporation est présente dans le ciel mais pas uniquement. Le groupe comprend des entreprises de haut vol comme Pratt & Whitney, Hamilton Sundstrand et Sikorsky, mais aussi Carrier (leader mondial de la technologie des climatiseurs), Otis (premier fabricant d'ascenseurs dans le monde) et IFC (leader international dans le développement de piles à combustible). A côté des moteurs d'avions à réaction moins polluants, des combinaisons pour la NASA à refroidissement hydraulique et des rotors d'hélicoptères plus efficaces, nous avons mis au point des ascenseurs qui utilisent Internet pour appeler eux-mêmes les techniciens en cas de besoin, des piles à combustible qui fonctionnent à l'hydrogène et produisent de l'électricité sans polluer et des techniques de commerce électronique qui ont fait économiser des millions au groupe. Pas mal pour une entreprise essentiellement connue pour ses activités aéronautiques!

**United Technologies**  
NEXT THINGS FIRST.  
"En volant le futur."  
www.fr.utc.com Paris SE:utx

OTIS CARRIER PRATT & WHITNEY SIKORSKY HAMILTON SUNDSTRAND INTERNATIONAL FUEL CELLS

# Les investissements privés ont représenté 64 % de l'aide aux pays pauvres en 1999

Les flux financiers ont repris vers le Sud, selon l'OCDE

Une faiblesse persistante		
AIDE PUBLIQUE AU DÉVELOPPEMENT EN 1999		
	en pourcentage du PNB	en millions de dollars
DANEMARK	1,01	1 733
PAYS-BAS	0,79	3 134
SUÈDE	0,70	1 630
FRANCE	0,39	5 637
JAPON	0,35	15 323
FINLANDE	0,33	416
CANADA	0,28	1 699
ALLEMAGNE	0,26	5 515
ROYAUME-UNI	0,23	3 401
ITALIE	0,15	1 806
ÉTATS-UNIS	0,10	9 145

Source : OCDE

LES PAYS en développement seraient-ils (re)devenus rentables ? Le rapport annuel du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, publié lundi 12 février, pourrait le laisser croire. Après s'être dramatiquement contractés en 1997 et 1998 à la suite de la crise asiatique, les flux financiers vers les pays pauvres et émergents se sont redressés en 1999.

Les apports publics et privés versés par les grandes nations industrialisées ont ainsi atteint 248 milliards de dollars l'année dernière contre 231 milliards de dollars en 1998. On est cependant loin des niveaux de 1996 (354 milliards de dollars). C'était avant la défiance généralisée des acteurs économiques et financiers à l'égard du Sud et la lassitude des pouvoirs publics face aux détournements de l'aide publique.

Les crises qui ont ébranlé le système financier international et la découverte de la fragilité de certains pays d'Asie qui affichaient jusqu'alors des croissances à deux chiffres avaient totalement découragé les investisseurs. Ils semblent reprendre le chemin du tiers monde.

## APPROCHE GLOBALE

Le rapport de l'OCDE montre en effet qu'en 1999, les apports privés ont représenté 64 % des financements extérieurs totaux (159 milliards de dollars contre 134 milliards de dollars l'année précédente). Ils ont cependant changé de nature. Ainsi, les prêts bancaires et obligataires internationaux ont considérablement chuté (en raison notamment de la réputation confirmée de mauvais payeurs des pays en développement et de la faible activité des Bourses dans le tiers monde). Les prêts bancaires internationaux ont accusé un solde négatif (davantage de remboursements que de prêts) de 75,5 milliards de dollars, après déjà un solde négatif de 80,4 milliards de dollars en 1998.

En revanche, les investissements directs étrangers (IDE), moins réactifs aux soubresauts des marchés financiers et davantage conditionnés par les perspectives de croissance à long terme, ont régulièrement progressé depuis 1996. En 1999, ils ont atteint un montant record de 131,8 milliards de dollars contre 119,8 milliards l'année précédente. Les programmes de privatisations

lancés dans de nombreux pays en développement ont largement nourri ce mouvement. Mais pour l'OCDE, il s'agit surtout d'une mutation des pays du Nord qui ne veulent plus se contenter de donner de l'argent ou de réduire la dette. Sous l'impulsion du G7 et des institutions de Bretton Woods, ils favorisent désormais une approche globale du développement d'inspiration libérale qui suppose le désengagement de l'Etat dans l'appareil économique et donc les privatisations.

## FONDS D'URGENCE

Et l'aide publique ? De nombreux pays semblent avoir totalement oublié qu'un jour, l'ambition des pays riches avait été de la porter à 0,7 % du PIB. Hormis les pays nordiques (Pays-Bas, Danemark, Suède, Norvège), aucun pays industrialisé n'atteint même la moitié de ce ratio, les Etats-Unis ne consacrant que 0,1 % de leur richesse à aider les pays pauvres. Et si l'on constate une légère reprise en 1999 (56 milliards de dollars), il serait imprudent d'y voir le signe d'une tendance durable : « L'accroissement observé s'explique dans une large mesure par l'aide apportée par les donateurs face aux événements dramatiques qui ont marqué cette période » soulignent les auteurs du rapport.

De nombreux membres du CAD ont mobilisé des fonds en faveur des réfugiés du Kosovo après les frappes aériennes de l'OTAN en Yougoslavie. Les troubles qui ont éclaté au Timor-Oriental après le scrutin d'août 1999 ont suscité l'attention des donateurs et en particulier de l'Australie. Des fonds américains, canadiens et japonais ont aussi été débloqués d'urgence en faveur des pays d'Amérique centrale ravagés par le cyclone Mitch en 1998. De son côté, l'Union européenne a consenti d'importants crédits à la Turquie après les tremblements de terre d'août 1999.

Malgré ces aides d'urgence, l'aide publique totale de l'Union européenne est en baisse et n'atteint que 0,32 % du produit national brut combiné des Quinze. La France a elle-même réduit ce poste : avec 5,6 milliards de dollars en 1999, l'aide publique au développement est passée de 0,40 % en 1998 à 0,39 % en 1999.

Cet effritement pourrait encore se confirmer en 2000 avec la suppression de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française de la liste des pays admis à bénéficier d'une aide publique au développement.

Babette Stern

# M. Poutine autorise les « barons régionaux » russes à exercer trois ou quatre mandats successifs

La « révolution administrative » annoncée par le Kremlin se heurte à des résistances

En poussant, lundi 12 février, onze vice-gouverneurs du Primorié (Extrême-Orient russe) à la démission, le Kremlin a voulu démontrer son

autorité face à l'incurie dans cette région touchée par des pénuries de chauffage. Ailleurs, l'administration de Vladimir Poutine a tendance

à passer des compromis avec les chefs des régions. La Douma a récemment autorisé ces derniers à se faire reconduire dans leurs fonctions.

## MOSCOU

de notre correspondant

Le Primorié, cette région de l'Extrême-Orient russe ayant pour capitale Vladivostok, n'est pas toute la Russie. Depuis plusieurs jours, les médias russes racontent à l'envie comment Vladimir Poutine a contraint à la démission le gouverneur local, Evgueni Nazdratenko, sanctionnant l'incurie et la corruption de son administration. Depuis novembre, des dizaines de milliers d'habitants sont privés de chauffage et parfois d'électricité, les réserves de charbon ou de pétrole n'ayant pas été constituées et les infrastructures n'ayant pas résisté à un hiver particulièrement sévère.

Le Kremlin a voulu faire une démonstration d'autorité et illustrer la mise en place d'« une verticale du pouvoir », annoncée par M. Poutine dès son élection. Lundi 12 février, le représentant spécial du président obtenait la démission des onze vice-gouverneurs de la région et annonçait sa mise sous administration directe jusqu'à de prochaines élections. Quant à M. Nazdratenko, officiellement démissionnaire pour « raisons de santé », le procureur local expliquait que sa maladie serait « soignée non pas par un médecin mais par la justice ». Depuis plusieurs semaines, les enquêteurs du parquet ont soulevé quelques scandales retentissants relatifs à la gestion de l'ancien gouverneur.

## DÉBAT ÉTOUFFÉ

Le limogeage de M. Nazdratenko a opportunément étouffé un débat sur une réforme adoptée fin janvier par la Douma (Chambre basse du Parlement) et avec le soutien du Kremlin. Or, par ce texte, Vladimir Poutine fait une concession majeure aux grands barons régionaux, ces gouverneurs ou présidents des 89 régions et Républiques autonomes qui constituent la Fédération de Russie. Ils pourront désormais

exercer trois ou quatre mandats consécutifs, au lieu des deux prévus par la Constitution. Ce geste est analysé comme un recul important de M. Poutine, qui avait pourtant promis de réduire l'omnipotence de certains élus régionaux en lançant ce que les experts appelaient, en mai 2000, « une révolution administrative ».

« On peut oublier tout ce qu'a dit le président sur le renforcement de la "verticale du pouvoir" », estime le journal *Vremia Novosti*. « Nous assistons à une sorte de coup d'Etat consti-

1995, réélu en décembre 1999, le maire n'aurait plus pu se représenter en 2003. Il le pourra désormais puisque, au terme de cette réforme, il exerce son premier mandat et non son deuxième. Ce tour de passe-passe a un résultat simple : 69 des 89 gouverneurs ou présidents de région pourront de fait exercer trois, voire quatre mandats successifs. Mintimer Chaïmiev, par exemple, qui dirige la puissante République du Tatarstan depuis 1989 – il était alors premier secrétaire régional du Parti communiste – pourra

son abandonnée à la vieille élite : cela augmentera la corruption et renforcera les bureaucraties locales », a protesté Boris Nemtsov, leader de l'Union des forces de droite (SPS).

Les vagues d'élection intervenues depuis un an et demi ont montré le « poids des ressources administratives », c'est-à-dire la capacité des autorités régionales à peser, par la fraude massive ou la pression, sur les résultats des scrutins. M. Poutine en a bénéficié dans des régions comme le Tatarstan, le Bachkortostan, la Kalmoukie, le Daguestan, l'Ingouchie, où il a fait ses meilleurs scores à l'élection présidentielle. « Ces concessions font partie d'un accord passé entre le Kremlin et les gouverneurs », dit Sergueï Markov, analyste proche de M. Poutine ; l'accord est simple : vous perdez votre influence fédérale en échange d'un plein contrôle sur les régions. »

## RAPPORT DE FORCES

« Comme sous Eltsine, la loyauté personnelle de chacun des gouverneurs redevient le postulat de base de la politique régionale », note le journal *Kommersant*. Ces derniers mois, M. Poutine a pu prendre la mesure d'un rapport de forces qui ne lui était pas toujours favorable. Plusieurs régions n'ont toujours pas mis en conformité leurs lois avec la législation fédérale, comme exigé. Surtout, les élections locales intervenues en 2000 ont démontré que le Kremlin ne pouvait pas peser comme il le souhaitait. Sur 44 élections régionales intervenues en 2000, 28 ont vu le gouverneur sortant réélu, qu'il ait ou non le soutien du Kremlin. M. Poutine a parfois pu imposer ses candidats, comme le général Chamanov à Oulianovsk, l'amiral Egorov à Kaliningrad, ou faire éliminer certains sortants, comme Alexandre Routskoï à Koursk. Dans d'autres régions, il a dû passer des compromis.

François Bonnet

# Les amours embarrassantes de Maxima et d'« Alex », prince héritier des Pays-Bas

## LA HAYE

de notre correspondant

Ils sont jeunes et riches. Ils s'aiment et songent à se marier. « Ils », ce sont Willem Alexander, 33 ans, prince héritier de la Couronne néerlandaise et Maxima Zorreguieta, 29 ans, employée dans une banque d'affaires de Bruxelles. Leur union probable devrait faire le bonheur de leurs parents et des Néerlandais, monarchistes à 89 %. Le mariage devrait également être célébré face aux caméras du monde entier, toujours avides d'épousailles royales. Mais tout n'est pas si rose. L'heureuse élue est la fille de Jorge Zorreguieta, ancien ministre de l'agriculture du général argentin Jorge Videla, chef du régime militaire entre 1976 et 1983. La fille d'un collaborateur de la junte, responsable d'au moins 30 000 morts et disparitions, peut-elle devenir la future reine des Pays-Bas ? Il y a là de quoi faire tousser bien des Néerlandais. Ce petit pays de culture calviniste a en effet une ambition internationale. Il veut être un « gisland », un guide en matière de progrès sociaux et de démocratie. Dans ce contexte, les ascendants familiaux de Maxima posent inévitablement un problème.

M<sup>lle</sup> Zorreguieta n'est pas encore officielle-

ment fiancée à « Alex », comme l'appellent familièrement les Néerlandais. Mais sa présence aux côtés de son petit ami – la semaine dernière, lors de la fête d'anniversaire de la reine Beatrix – a relancé les spéculations d'une union prochaine et le débat sur ses répercussions. La Constitution prévoit en effet que le Parlement doit donner son accord aux mariages royaux.

## DISCUSSIONS À HUIS CLOS

Tous les partis sont donc embarrassés et repoussent toute discussion publique en attendant « le moment où l'on viendra officiellement [nous] demander [notre] avis ». Les discussions se déroulent à huis clos mais n'en agitent pas moins les fractions parlementaires. Seuls quelques députés osent prendre position clairement, à l'exemple de Jan van Walsem, membre du D66, parti de la coalition au pouvoir. « Avec un tel père, Maxima ne peut pas devenir ma reine », a-t-il averti. De son côté, Maarten Mourik, ancien ambassadeur néerlandais à l'Unesco, a déposé une plainte pour crimes contre l'humanité contre Jorge Zorreguieta. Les juristes s'accordent à dire qu'elle ne débouchera pas. Il n'empêche que cela complique singulièrement les plans de la Maison royale.

A l'opposé, certaines voix s'élevaient contre ces accusations en rappelant que jamais l'ancien ministre – un technocrate qui ne se serait pas occupé de politique – n'a été inquiété par la justice de son pays. Entre ces deux extrêmes, reste-t-il de la place pour un de ces compromis si chers aux Néerlandais ? Aux Pays-Bas, n'a-t-on pas horreur des conflits ? Maxima ne pourrait-elle pas prendre ses distances avec la dictature de Videla ? Cela pourrait être une solution. Pour d'autres, son père pourrait être absent des cérémonies de mariage, ou alors se faire tout petit, au fond de l'église. Pauvre remède !

Récemment, le premier ministre, Wim Kok, a appelé ses concitoyens à lui « faire confiance » pour régler ce « sérieux problème ». Le quotidien *NRC Handelsblad* a lancé une offensive remarquée. Un premier éditorial a dénoncé « le choix de Willem Alexander » qui « n'a pas eu de considération pour les limites imposées par son statut ». Conclusion : « Ce n'est pas le beau-père qui pose problème, c'est le futur marié ». Le lendemain, le journal appelait le prince à renoncer au trône : « Personne ne peut être obligé à devenir roi. L'amour passe avant tout. »

Alain Franco

# Amnesty International dénonce un usage « courant » de la torture en Chine

## PÉKIN

de notre correspondant

Le rapport ne pouvait plus mal tomber. Alors que le gouvernement chinois est engagé dans une vigoureuse offensive de relations publiques afin de conforter les chances olympiques de Pékin, candidate à l'organisation des Jeux de 2008, le dernier rapport d'Amnesty International sur le recours à la torture, divulgué lundi 12 février, dénonce cet usage en Chine comme « courant et systématique, perpétré par un grand nombre d'institutions d'Etat, des commissariats de police aux "camps de rééducation", en passant par les domiciles et les lieux de travail ».

Les bourreaux peuvent être des policiers mais aussi des collecteurs d'impôts, des juges ou des cadres locaux du Parti. Amnesty cite notamment l'exemple de Zhou Jiangxiang, un agriculteur du

Hunan (Sud), torturé à mort pour le contraindre à révéler l'endroit où se cachait sa femme, soupçonnée d'être enceinte en violation de la politique de contrôle des naissances. Les prostituées aussi sont particulièrement exposées. Selon Amnesty, elles sont souvent torturées et violées par des policiers désireux de leur arracher des noms de clients afin de faire chanter ces derniers.

L'organisation basée à Londres reconnaît, certes, que les tortures et mauvais traitements sont de plus en plus dénoncés dans la presse chinoise, mais elle regrette que les cas politiques continuent de rester sous silence. « Depuis des années, le gouvernement a reconnu que la torture était un problème sérieux, mais il a peu fait pour y remédier », déplore Amnesty.

Alors que le rapport annuel du département d'Etat américain sur

les droits de l'homme dans le monde – avec toujours un dossier très étayé sur la Chine – est attendu sous peu, ce dernier document d'Amnesty ne devrait guère arranger les affaires des diplomates chinois qui doivent, chaque année, en mars, désamorcer les critiques anti-Pékin s'exprimant à l'occasion de la réunion de la commission des Nations unies sur les droits de l'homme à Genève.

## BATAILLE CONTRE FA LUN GONG

Cette année, la controverse devrait prendre une nouvelle tournure avec la bataille que se livrent, dans les enceintes internationales, le régime de Pékin et la secte Fa Lun Gong, sévèrement réprimée sur le terrain.

Depuis la tentative d'immolation par le feu, le 23 janvier, sur la place Tiananmen, d'adeptes présumés du mouvement mystique, les

autorités ont déclenché une campagne de propagande sur tous les fronts. L'opération vise à assimiler Fa Lun Gong aux mouvements sectaires à travers le monde. De son côté, Fa Lun Gong a comptabilisé autour de cent vingt-cinq cas d'adeptes morts en prison de mauvais traitements – chiffre que des organisations des droits de l'homme basées à Hongkong ramènent plutôt à une centaine.

Cette bataille est d'autant plus âpre que le régime chinois compte beaucoup sur la candidature olympique de Pékin pour marquer des points politiques auprès de son opinion intérieure. L'ensemble de la diplomatie chinoise est mobilisée pour éviter que cette question des droits de l'homme n'empoisonne le processus de décision du Comité international olympique (CIO).

Frédéric Bobin

**Formation linguistique**

L'anglais à Oxford Bristol Cambridge  
Londres Dublin Boston Sydney  
L'allemand à Heidelberg  
L'espagnol à Madrid

L'attention individuelle des professeurs garantit une parfaite maîtrise de l'anglais, de l'allemand et de l'espagnol. OISE offre des écoles spécialisées pour adultes, étudiants et jeunes.

■ Informations et inscriptions  
☎ 0825 00 10 70 www.oise.net

**O I S E**

**ISTH**  
Enseignements Supérieurs Privés

**SUP'DEUG**

■ Droit 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années  
■ Eco 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> années

• Toutes matières  
• Toutes matières

■ Session semestrielle  
■ Session intensive d'été : août

Tél. : 01 42 24 10 72

# La Commission européenne propose de réduire la production de viandes bovines

Le plan devrait être adopté par les ministres de l'agriculture le 26 février

La crise de la vache folle ayant réduit la consommation de viande, la Commission européenne doit approuver, mardi 13 février, une série de

propositions visant à faire baisser la production de viandes bovines. Ces mesures ont incidemment pour but de décourager l'élevage intensif.

Le plan d'abattage des bêtes de plus de trente mois devrait être porté de 500 000 à 800 000 et les primes « spéciales » seront diminuées.

## BRUXELLES

de notre bureau européen

La Commission européenne n'a pas traîné. Consciente de l'urgence, elle devait approuver, mardi 13 février, des propositions visant à réduire la production de viandes bovines. L'idée générale – qui se décline par une série de mesures techniques – est de limiter sensiblement le nombre d'animaux (bovins mâles, vaches allaitantes, vaches de réforme) bénéficiant de l'aide communautaire afin de faire pression sur les éleveurs pour qu'ils réduisent leurs troupeaux. L'objectif de ces mesures a pour but de rééquilibrer le marché en ramenant l'offre à un niveau de demande fortement réduit du fait tant de la baisse de la consommation au sein de l'Union européenne (UE) que de la chute brutale des exportations due aux embargos décidés par plusieurs clients traditionnels des Quinze. Cette double tendance résulte bien évidemment de la méfiance provoquée par la crise de la vache folle. La multiplication des tests fait apparaître de nouveaux cas, notamment dans des pays comme l'Allemagne ou l'Espagne qui, il y a peu, se prétendaient indemnes. Ce qui contribue paradoxalement à accentuer le climat de psychose.

Les services de Franz Fischler, commissaire à l'agriculture, font valoir que les mesures proposées contribueront à soutenir les cours de la viande, aujourd'hui en pleine perte, et, par là même, le revenu des éleveurs. C'est un argument qui, sans être faux (une moindre demande devrait effectivement aboutir à soutenir les prix), apparaît cependant comme profondément spéculatif. Les premières victimes de ce dispositif, s'il est adopté par les ministres de l'agriculture des Quinze lors de leur réunion du 26 février (leur marge de manœuvre semble à cet égard très

limitée), seront les éleveurs qui, en raison de l'encadrement plus sévère des aides, devront le plus souvent réduire leurs troupeaux. Ce qui est d'ailleurs le but de l'opération. Mais leurs revenus seront amputés d'autant.

La Commission ajoute que sa réforme est dans l'air du temps, puisqu'elle devrait aboutir – si elle est approuvée telle quelle – à décourager les élevages les plus intensifs tels qu'on les pratique aux Pays-Bas, en Flandre, en Bretagne,

situation budgétaire de l'année 2002 y est décrite comme particulièrement sensible, les dépenses engagées pour rééquilibrer le marché dépassant 1,2 milliard d'euros, alors que les économies (évaluées à 272 millions d'euros par an) ne prennent effet qu'à partir du budget de l'année 2003.

La marge budgétaire annuelle se situant autour de 1,2 milliard d'euros, il y a donc un risque non négligeable que le plafond fixé par l'accord de Berlin pour les dépenses

que d'amener les paysans dans la rue... Le clivage qui se manifeste à la Commission ne manquera pas de se reproduire au Conseil. Pour l'instant en tout cas, personne n'envisage de relever, même provisoirement, le seuil fixé à Berlin pour les dépenses agricoles. Lundi 12 février, Laurent Fabius, ministre de l'économie et des finances, a rappelé que tel était bien le sens des directives données encore récemment à Nice par les chefs d'Etat et de gouvernement.

Les débats des ministres de l'agriculture porteront aussi sur les modalités techniques des propositions de la Commission. Leur objectif est de faire peser le poids des mesures d'assainissement recommandées de façon équilibrée sur les divers types de production. Le nombre de « primes spéciales » aux bovins mâles serait sensiblement réduit, de même que celui des primes aux vaches allaitantes, mais selon des modalités techniques différentes. Aujourd'hui, les primes sont limitées à 2 UGB (unité de gros bovin) par hectare. Par souci d'extensification, ce seuil serait ramené à 1,8 UGB par hectare.

Le plan d'abattage-destruction appliqué aux animaux de plus de trente mois (surtout des vaches de réforme), qui porte sur 500 000 bêtes et est financé aux deux tiers par le budget européen, serait porté à 800 000 bêtes. Les conditions imposées pour les achats publics d'intervention, lesquels portent sur des animaux jeunes, seraient assouplies en 2001 et 2002. Enfin, répondant ainsi à une demande française, la Commission suggère que les agriculteurs soient autorisés plus facilement qu'aujourd'hui à utiliser les surfaces qu'ils sont forcés de maintenir en jachère pour la production de fourrages tels que le trèfle...

Philippe Lemaitre

## Henri Nallet avait tout appris... par la presse

Henri Nallet, ministre français de l'agriculture de 1988 à octobre 1990, a déclaré lundi 12 février qu'il n'avait « eu connaissance des problèmes liés à l'ESB qu'entre avril et mai 1990 par la lecture de la presse anglaise et non pas par les services vétérinaires nationaux ». Cette déclaration, rapportée par M<sup>e</sup> Jean Kopf, avocat de la FDSEA des Vosges, a été faite lors de l'audition de l'ancien ministre par le professeur Gilbert Mouthon (Ecole vétérinaire de Maisons-Alfort), expert judiciaire commis dans le cadre d'une action en justice menée devant le tribunal d'Epinal par des éleveurs du département des Vosges soucieux de connaître la vérité sur les importations en France de farines animales britanniques ainsi que sur la composition des aliments donnés à leurs bovins (*Le Monde* du 30 octobre 2000).

Dès juin 1988, les autorités britanniques avaient interdit l'utilisation des « protéines animales » dans l'alimentation des ruminants.

en Espagne... Les débats qui ont précédé l'adoption du projet de règlement ont d'ailleurs révélé que plusieurs commissaires auraient voulu en quelque sorte profiter de l'« occasion » pour « sabrer » davantage dans la PAC. Ce qui est, à l'évidence, l'intention de Michael Schreyer, commissaire au budget. Elle est loin d'être la seule.

## ZÈLE RÉFORMATEUR

Les diverses mesures envisagées pour dégager le marché coûteront davantage que les économies qui seront faites. C'est en tout cas ce qui ressort clairement des fiches financières qui sont annexées aux propositions de la Commission. La

agricoles soit dépassé. C'est pour se prémunir contre un tel risque que plusieurs commissaires plaident pour une accélération de la réforme de la PAC, allant nettement au-delà des mesures visant à réduire la production de viande bovine.

Ce zèle réformateur n'est pas apprécié de tous. D'autres commissaires, jusqu'ici majoritaires, font valoir qu'il s'agit pour l'instant de faire face à une situation exceptionnelle et dont on peut espérer qu'elle est provisoire. La révision de l'évaluation « à mi-parcours » de l'accord de Berlin n'est prévue qu'en 2002, et imposer, dans la hâte, un changement de cap radical n'aurait comme principal effet

# Les Quinze exigent une révision du projet de budget irlandais

## BRUXELLES

de notre bureau européen

La coordination des politiques économiques des Quinze, telle qu'elle est prévue par le traité de Maastricht pour la mise en œuvre de l'Union économique et monétaire européenne, est mise à l'épreuve. L'Irlande, dont le budget pour 2001 s'écarte des « grandes orientations de politiques économiques » (GOPE) fixées d'un commun accord, a été mise en demeure de revoir sa politique budgétaire. Réunis lundi 12 février à Bruxelles, les ministres des finances des Quinze ont adopté la « recommandation » en ce sens proposée par la Commission, chargée du suivi de ces grandes orientations.

Il y est reproché aux Irlandais d'avoir prévu dans leur budget pour l'année 2001 d'importants allègements fiscaux (représentant une perte de recettes égale à 1,9 % du PIB) qui, combinés avec des augmentations de dépenses également substantielles (18 % pour les dépenses courantes, 29 % pour celles d'équipement), risquent d'attiser une inflation ayant déjà dépassé 5 % en 2000. Le Conseil demande aux autorités de Dublin d'adopter des mesures de correction en cours d'année et, usant pour la pre-

mière fois de ce moyen de pression prévu par le traité (article 89, § 4), il a décidé de rendre publique sa « recommandation ».

Celle-ci, cependant, ne précise pas comment agir, laissant les Irlandais libres du choix des moyens. La crédibilité du mécanisme de surveillance multilatérale de l'Union monétaire, mais aussi celle du pacte de stabilité, qui fixe les règles de conduite dans la zone euro, dépend donc maintenant du bon-vouloir de Dublin. Or ce bon-vouloir n'a rien d'évident. Charlie McCreevy, le ministre irlandais, a contesté l'analyse de la Commission, estimant que sa politique budgétaire était conforme à l'esprit des GOPE.

## LE MEILLEUR ÉLÈVE

Outre le fait que l'Irlande apparaîtrait à bien des égards comme le meilleur élève de la classe européenne (croissance de 10 %, budget nettement excédentaire, dette réduite, chômage limité à 4,1 %), le ministre a fait valoir que la baisse des impôts indirects aidait à contenir l'inflation et, surtout, que celle des impôts directs permettait de maintenir une politique de modération salariale. M. McCreevy a ajouté que cette inflation, qui pré-

occupe la Commission, était très largement due à la hausse du prix du pétrole et que, en fait, elle avait déjà commencé à ralentir, passant de 6 % en novembre à 3,9 % aujourd'hui. « Les pays ne peuvent plus faire ce qu'ils veulent, ils doivent faire preuve de cohérence par rapport aux règles que nous avons adoptées ensemble », a en revanche estimé le commissaire Pedro Solbes, responsable des affaires économiques et monétaires ; une opinion à laquelle se sont ralliés l'ensemble des partenaires de Dublin ; M. Solbes et Bosse Ringholm, le ministre suédois qui présidait la réunion, se sont montrés optimistes, estimant que la « pression des pairs » – un concept auquel l'Union fait actuellement volontiers appel – conduirait les Irlandais à rectifier le tir.

Comment sera assuré le suivi de la « recommandation » du Conseil ? Que se passera-t-il si l'Irlande ne joue pas le jeu ? « On avisera alors, il ne sert à rien de tirer des plans sur la comète et de se préoccuper d'une situation pour l'instant hypothétique », a répondu M. Solbes. Au-delà du cas irlandais, le souci des Quinze de rendre moins académique la coordination de leurs politiques économiques semble certain. L'avis du Conseil concernant

le programme de stabilité 2000-2004 récemment présenté par la France en témoigne ; reprenant le projet rédigé par la Commission sans gommer les critiques, il souligne que si la réduction progressive du déficit des finances publiques respecte les engagements pris, Paris aurait pu faire mieux compte tenu de la conjoncture très favorable. Contrairement à ce que prévoit le programme français, il estime que le retour à l'équilibre devrait avoir lieu au plus tard en 2004, même si la croissance ralentit quelque peu. Laurent Fabius, le ministre français, a admis qu'il fallait « rester extrêmement sérieux en matière de dépenses budgétaires et de dépenses sociales ».

La France – ainsi que l'Italie, qui applique une politique analogue – était également sur la sellette lundi en raison de la détaxation du gazole accordée aux transporteurs routiers en septembre lors de la flambée des prix du pétrole. Elle a obtenu de les maintenir jusqu'en 2002, mais à un niveau sensiblement réduit. La Commission, très hostile à la mesure, veillera à ce qu'elle ne soit pas prorogée au-delà.

Ph. L.

# La Ligue tunisienne des droits de l'homme mise hors la loi

TUNIS. La justice a formellement mis hors-la-loi la direction actuelle de la Ligue tunisienne de défense des droits de l'homme (LTDH), en annulant lundi 12 février les résultats du 5<sup>e</sup> congrès de cette association tenu en octobre 2000. Ce verdict, rendu par le tribunal de première instance de Tunis, a ordonné la convocation d'une assemblée électorale sous l'égide de l'ancienne direction de la LTDH, « conformément au statut ». Le président de LTDH, Me Mokhtar Trifi, a fait état de « la colère » provoquée par ce verdict parmi les militants des droits de l'homme et estimé que « ce jugement signifie l'anéantissement de la Ligue par le pouvoir ». « Notre existence n'est plus tolérée en raison de ce qui se passe actuellement en matière d'atteintes aux droits de l'homme », a-t-il affirmé. Lors de son 5<sup>e</sup> congrès, la LTDH, la plus ancienne du monde arabe, s'était donnée une direction affichant une plus grande autonomie d'action à l'égard du pouvoir et des positions plus tranchées sur la défense des droits de l'homme. – (AFP.)

# Les présidents russe et ukrainien signent une série d'accords économiques

DNIEPROPETROVSK. Affaibli politiquement par un scandale lié au meurtre d'un journaliste, le président ukrainien Léonid Koutchma a conclu, lundi 12 février, une série d'accords économiques avec son homologue russe, Vladimir Poutine, dont la visite en Ukraine a été analysée comme un geste de soutien. « La restauration de nos liens économiques, détruits après la chute de l'URSS, est la priorité de notre politique », a déclaré lors d'une conférence de presse M. Poutine, arrivé dimanche à Dniepropetrovsk (sud-est de l'Ukraine) pour une visite de moins de 24 heures. A cette occasion, Kiev et Moscou ont conclu treize accords portant notamment sur la coopération spatiale, aéronautique et énergétique. « La Russie n'entend pas collaborer avec l'Ukraine dans la production de missiles intercontinentaux ou d'autres programmes nucléaires », a précisé le président Poutine. « Nous respectons le statut non-nucléaire de l'Ukraine ». « Malgré les circonstances politiques difficiles, nous allons travailler avec le président Koutchma », a-t-il ajouté, en allusion aux manifestations qui se succèdent en Ukraine contre M. Koutchma. – (AFP.)

## DÉPÊCHES

■ **CROATIE : les criminels de guerre doivent être jugés**, a affirmé lundi 12 février le premier ministre croate, Ivica Racan, interrogé sur l'affaire du général Mirko Norac, accusé de crimes de guerre et défendu dimanche par des dizaines de milliers de manifestants en Croatie. « Celui qui a commis des crimes doit comparaître devant la justice », a affirmé M. Racan. Plus de 100 000 personnes ont manifesté dimanche à Split (sud de la Croatie) contre le mandat d'arrêt pour crimes de guerre lancé par la justice croate à l'encontre du général croate en retraite Mirko Norac, actuellement en fuite. – (AFP.)

■ **YOUGOSLAVIE : la future loi sur la coopération de Belgrade avec le Tribunal pénal international (TPI)** permettra l'extradition vers ce tribunal de citoyens yougoslaves, a déclaré le ministre serbe de la justice, Vladan Batic, cité par le quotidien *Blic* mardi 13 février. « Une loi sur la coopération avec le TPI sera adoptée prochainement au niveau yougoslave et elle comprendra une disposition sur l'extradition de nos citoyens », a dit M. Batic. Le ministre yougoslave de l'intérieur, Zoran Zivkovic, a de son côté indiqué que la police était prête à procéder à l'arrestation de Slobodan Milosevic dès que le procureur d'Etat en donnerait l'ordre. « Personnellement, je trouve qu'il y a suffisamment de raisons pour cela, mais je ne suis pas le procureur », a-t-il ajouté. Les Etats-Unis ont indiqué qu'ils n'accorderaient pas une aide financière de 100 millions de dollars à la Yougoslavie si Belgrade ne se montrait pas disposée à coopérer avec le TPI avant le 31 mars prochain. – (AFP, AP.)

■ **RÉPUBLIQUE TCHÈQUE : l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)** a entamé lundi 12 février une inspection de deux semaines de la centrale nucléaire tchèque de Temelin, qui provoque des tensions avec l'Autriche voisine. La mission de l'AIEA ne se penchera pas sur les problèmes techniques dont souffre cette centrale de conception soviétique, dont le premier réacteur fonctionne depuis octobre 2000, a cependant précisé un porte-parole. Des militants écologistes tchèques ont bloqué lundi après-midi l'accès principal à la centrale pour protester contre son démarrage. L'Autriche, qui a rejeté le nucléaire par référendum en 1978, a menacé de retarder l'entrée de la République tchèque dans l'Union européenne à cause de la centrale de Temelin, située à 60 km de ses frontières. – (AFP.)

■ **ITALIE : les gardes-côtes italiens ont annoncé**, lundi soir 12 février, l'abandon des recherches pour retrouver un navire, le *Davis*, qui a lancé samedi soir un message de détresse alors qu'il se trouvait au sud de l'Italie. Les autorités du port de Bari (Pouilles) se sont refusées à toute autre précision sur le sort de ce bateau censé transporter 180 immigrants clandestins. Le SOS capté en Grèce et transmis en Italie indiquait que le navire se trouvait à 30 milles nautiques au large de Brindisi. Les gardes-côtes ont inspecté la zone à bord de vedettes et d'un hélicoptère, mais ils n'ont rien trouvé. – (Reuters.)

■ **RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC) : après l'annonce par le président du Rwanda, Paul Kagamé**, qu'il ne viendrait pas, le sommet de Lusaka censé relancer cette semaine l'accord de paix en RDC a été reporté au jeudi 15 février, a-t-on annoncé lundi de source zambienne. Les Etats-Unis ont exprimé lundi leur déception à ce sujet. Le porte-parole de secrétariat d'Etat Richard Boucher a précisé que Washington exhortait Kagamé à « reconsidérer sa position et à ne pas rater cette occasion importante de faire avancer le processus de paix ». – (Reuters.)

■ **IRAN : le clergé conservateur iranien a réaffirmé, lundi 12 février**, la validité de la fatwa décrétée par l'imam Khomeiny contre l'écrivain britannique Salman Rushdie en 1989, a annoncé la radio d'Etat. La fatwa avait longtemps envenimé les relations entre l'Iran et l'Occident, en général et la Grande-Bretagne, en particulier. La normalisation entre Téhéran et Londres, amorcée en septembre 1998, n'avait été possible qu'après l'engagement pris par les autorités iraniennes de ne pas la faire appliquer. Cette nouvelle prise de position intervient dans le contexte d'une offensive sans précédent des conservateurs contre le camp réformiste. – (AFP.)

# George W. Bush augmente les soldes des militaires américains

FORT STEWART (Georgie). George W. Bush a annoncé, lundi 12 février, sur la base de Fort Stewart (Georgie) où il s'était rendu pour sa première visite aux armées, sa décision d'augmenter, en 2002, les soldes des militaires américains, en annonçant l'octroi de 5,7 milliards de dollars supplémentaires (6,3 milliards d'euros) au budget du Pentagone. Cette somme se répartit ainsi : 3,9 milliards de dollars pour améliorer l'assurance-santé des personnels ; 1,4 milliard pour une hausse générale des soldes, et 400 millions de dollars pour la restauration des logements de militaires. Les armées américaines comptent 1,4 million d'hommes et de femmes. « Si nos forces armées veulent attirer l'élite de l'Amérique, a expliqué M. Bush en s'adressant aux soldats, nous devons faire de notre mieux pour vous. » Lors de la campagne présidentielle, le candidat républicain s'était engagé à rétablir le moral des armées, gravement compromis, selon lui, par leurs conditions de vie. – (AFP, AP.)

# Accord sur la reprise des négociations sur le réchauffement climatique

LES NÉGOCIATIONS sur le réchauffement climatique, qui avaient été suspendues en novembre 2000 à La Haye (Pays-Bas), vont reprendre pour deux semaines entre la mi-juin et la fin juillet, a annoncé, lundi 12 février, le président de la conférence internationale. Les dates précises et le lieu des négociations seront décidés prochainement, a précisé, dans un communiqué, le ministre néerlandais de l'environnement, Jan Pronk, qui dirige les travaux de la conférence.

Cet accord est intervenu après des discussions intensives avec les Etats-Unis, qui avaient réclamé un

report de mai à juillet de la conférence afin de se donner le temps d'étudier ce dossier controversé.

Les négociations portent sur les moyens de mettre en œuvre des engagements de réduction des émissions de gaz à effet de serre, pris par la communauté internationale dans le cadre du protocole de Kyoto en 1997. Après quinze jours de difficiles négociations entre les représentants des 181 pays réunis à La Haye, la conférence avait été suspendue le 25 novembre sans qu'un accord soit intervenu.

« Notre défi immédiat est de maintenir l'engagement politique et de préserver les progrès substantiels

accomplis à La Haye », a dit M. Pronk dans le communiqué publié à l'issue d'une réunion du bureau de la conférence. « J'espère, a-t-il ajouté, que le choc de notre échec à La Haye incitera les gouvernements à avancer le travail de la convention et à rendre le protocole de Tokyo de 1997 pleinement opérationnel. »

Un accord peut difficilement intervenir sans concessions de la part des Etats-Unis, premiers pollueurs de la planète. Mais le président américain, George W. Bush, s'est montré particulièrement sceptique, au cours de la campagne électorale, vis-à-vis du proto-

cole de Tokyo, qui engage les Etats-Unis à réduire d'ici à 2010 leurs émissions de 7 %, un peu moins que l'Union européenne (8 %), par rapport à 1990. Son rival malheureux, le démocrate Al Gore, s'était montré, quant à lui, un peu plus conciliant.

Trois points-clés de la négociation restent à conclure : les « puits » (comptabilisation de l'absorption des gaz à effet de serre par les forêts et les terres agricoles), le poids respectif des mesures énergétiques nationales et du recours aux crédits d'émission, et le contrôle des engagements pris par les pays signataires. – (AFP.)

**INSTITUTIONS** Le débat sur le futur statut de la Corse a relancé celui, plus général, de la décentralisation et de la réforme des institutions. Ce thème, qui figurait déjà

dans le programme de Lionel Jospin en 1995 et en 1997, sera au centre de la campagne présidentielle du candidat socialiste en 2002. ● JACK LANG, développe, dans un entretien au

*Monde*, les projets de réforme susceptibles, à ses yeux, de rélégitimer le pouvoir politique et de renforcer les droits des citoyens. Il envisage qu'un ensemble de réformes sur les

institutions « fasse l'objet d'un référendum qui pourrait avoir lieu en même temps que les élections législatives ». Des députés du PS réfléchissent de leur côté à des propositions

de réforme. ● LA MODERNISATION des institutions alimente plusieurs débats, portant sur le régime, sur le fonctionnement de la justice, de l'Etat et les pouvoirs locaux.

# La Corse relance pour Lionel Jospin le chantier de la refondation républicaine

Décentralisation, modernisation de l'Etat et équilibre des pouvoirs seront au cœur de la campagne du candidat socialiste en 2002. Jack Lang dessine les contours de ce qui pourrait être un programme présidentiel pour le premier ministre

**OFFICIELLEMENT**, Lionel Jospin ne réfléchit pas du tout à la campagne présidentielle de 2002. Mais il laisse dire et faire. Parfois même, il sème. Ainsi en va-t-il depuis quelques semaines du débat sur la décentralisation et la réforme des institutions. Apparu d'abord avec discrétion, ce thème est devenu, depuis quelques semaines, un hôte régulier des discours du premier ministre. Il s'est aussi invité récemment au menu des déjeuners de ministres organisés à Matignon. Il est publiquement relancé par Jack Lang, ministre de l'éducation nationale et ancien organisateur pour le PS de la convention sur la démocratie de 1996, dans l'entretien qu'il nous a accordé (lire ci-dessous).

Le projet de loi sur la Corse, présenté mercredi 14 février au conseil des ministres et qui sera soumis au printemps au Parlement, ne va pas manquer de relancer le débat. Le premier ministre y est prêt. Mieux, il l'attend. Car, de la déjà longue polémique née sur le futur statut de la Corse, pourrait

bien émerger un des thèmes centraux de la campagne présidentielle de M. Jospin : quelle République pour demain ? La Corse a, en effet, ouvert une porte inattendue, qui retient toute l'attention du premier ministre. Conçues au départ pour tenter de régler une situation particulière, les longues discussions du processus de Matignon ont trouvé un écho important dans l'opinion, tout au long de l'été 2000. Des responsables politiques – au premier rang desquels l'ancien ministre de l'intérieur Jean-Pierre Chevènement – des constitutionnalistes, des observateurs, ont opposé publiquement leurs conceptions de la République. Uniformité contre diversité. Loi commune contre droit à l'expérimentation. « Anciens contre modernes », complète-t-on à Matignon.

Le débat a également pulvérisé le clivage entre la droite et la gauche, comme sur l'Europe. On l'a vérifié à l'occasion de l'examen symbolique de la proposition de loi de Pierre Méhaignerie (UDF) à l'Assemblée nationale, qui renfor-

çait le droit à l'expérimentation dans les collectivités locales. On l'a vu encore à propos de l'ouvrage sur la réforme de l'Etat – *Notre Etat, le livre vérité de la fonction publique*, Laffont – qui a réuni les signatures de personnalités aussi diverses que Michel Rocard, Roger Fauroux, Pierre Joxe, ou encore Nicole Notat, Nicolas Baverez, ou Anne Lauvergeon.

La Corse a ainsi paradoxalement donné à M. Jospin, une clé d'entrée sur ce terrain de la décentralisation qui, jusqu'alors, ne l'intéressait guère et qui, en outre, avait été largement préempté depuis quelques années par la droite et par Jacques Chirac. En annonçant lui-même « une nouvelle étape de la décentralisation », à Lille, à l'automne 2000, et en participant au débat d'orientation générale organisé à l'Assemblée nationale, le 17 janvier, M. Jospin a manifesté les signes de son intérêt.

Surtout, la Corse va lui permettre de replacer dans l'actualité un sujet qui figurait au cœur de sa campagne présidentielle de

1995 et de son discours d'investiture de 1997 : la refondation du pacte républicain. La décentralisation n'est pas traitée comme une fin en soi, elle devient un des chapitres d'une profonde refonte institutionnelle. « Elle fait partie d'une vision d'ensemble de la République », observe-t-on dans l'entourage du premier ministre.

## « DES DÉMARCHES À MI-CHEMIN »

Et quel autre temps politique, sinon celui de la campagne présidentielle, permet-il de présenter cette « vision d'ensemble » ? En 2002, après cinq ans de législature, le premier ministre pourra se prévaloir d'un premier bilan, avec le vote du quinquennat présidentiel, de la parité, de la limitation partielle du cumul des mandats et des fonctions. Il pourra surtout démontrer que sa volonté réformatrice a buté sur les limites imposées à son pouvoir par la cohabitation – sur la justice, par exemple – ou sur l'opposition rencontrée au Sénat, que « des démarches sont restées à mi-chemin », comme on le dit à

Matignon. Le premier ministre pourra alors naturellement faire de la poursuite de ces réformes un des axes de son programme de 2002.

Le débat institutionnel présente deux autres avantages : il permet à M. Jospin d'incarner un projet de renouveau, alors même qu'il sortira usé de cinq ans d'expérience du pouvoir. Sur ce sujet, en outre, le premier ministre ne redoute pas la concurrence de Jacques Chirac. Autant le président est allé sur la décentralisation, autant il est prudent sur les institutions, subissant plus que choisissant leurs évolutions : il s'est fait imposer le quinquennat, comme l'inversion du calendrier. Entre les deux hommes, la différence est historique : M. Chirac a toujours revendiqué l'héritage du général de Gaulle, fondateur de la V<sup>e</sup> République. M. Jospin revendique celui de François Mitterrand, qui l'a longtemps combattue avant de s'y couler.

Le débat a un autre intérêt, stratégique : offrir la perspective d'une « République moderne », c'est placer au cœur du débat politique la

question des affaires politico-financières et, donc, pour M. Jospin, chercher à incarner une « autre manière » de faire de la politique. C'est tenter de s'exonérer du climat des quinze dernières années, pour offrir un projet au nouveau millénaire. Là encore, le premier ministre est convaincu de son avantage sur son principal rival à l'élection présidentielle.

Reste l'essentiel : l'intérêt de l'opinion pour ce sujet. Les dernières campagnes présidentielles ont toutes fait une part au débat institutionnel. Celui-ci n'a pourtant jamais été décisif dans l'issue du scrutin. En période de crise économique, il apparaît comme un luxe que l'on ne peut pas se permettre. Pour la première fois en 2002, le contexte sera différent. Le retour de la croissance, l'inversion régulière de la courbe du chômage, rendent moins prégnante la confrontation des programmes des candidats sur les réformes économiques et sociales. Le luxe devient abordable.

P. R.-D.

Jack Lang, ministre de l'éducation nationale

## « Je rêverais que la nouvelle présidence se place sous le signe d'une démocratie transformée »

« Vous aviez organisé, en 1996, la convention du PS intitulée "Démocraties". Cinq ans après, qu'est-ce qui a été fait, qu'est-ce qui reste à faire ?

– Ce qui a changé, d'abord, c'est la pratique du pouvoir. Le gouvernement de Lionel Jospin a innové dans ses rapports avec le Parlement : par la présence personnelle du premier ministre, chaque semaine, à l'Assemblée nationale, pour répondre, expliquer, commenter ; par son refus de recourir à l'article 49-3 ou au vote bloqué ; par une plus grande acceptation du droit d'amendement et de propositions de loi parlementaires. Jamais le Parlement n'a été à ce point entendu, respecté, reconnu.

» Dans les textes, aussi, les choses ont évolué. Tout ce qui était constitutionnellement possible a été fait : une première limitation du cumul des mandats et des fonctions, l'inscription automatique des jeunes de dix-huit ans sur les listes électorales, la réduction du mandat présidentiel à cinq ans et, bien sûr, la parité hommes-femmes. Dans un mois se produira un véritable tremblement de terre avec l'arrivée de deux cent mille à deux cent cinquante mille femmes dans les conseils municipaux !

– Les enquêtes d'opinion continuent pourtant de témoigner d'une défiance des citoyens vis-à-vis de la politique...

– Les citoyens ont le sentiment que le pouvoir n'est pas seulement politique ; il est aussi économique, judiciaire, médiatique, international ou médical. Le pouvoir politique est un pouvoir parmi d'autres. La seule voie de réhabilitation du pouvoir politique, c'est sa relégitimation par le suffrage universel et l'approfondissement de la démocratie. Loin d'être un luxe, la démocratie est le pain quotidien d'une société vivante. Nous sortons d'une époque marquée, dans les débuts de la V<sup>e</sup> République, par une certaine forme d'autocratie, de bonapartisme. Nous entrons dans une phase nouvelle, et il me semble qu'il faut désormais un autre bond en avant.

» Il faut à la fois un meilleur équilibre des pouvoirs et un renforcement des droits des citoyens. Pour les institutions, il y a deux voies possibles : un vrai régime présidentiel, qui suppose que l'on supprime la fonction de premier ministre. Je crois que personne ne prendra ce risque : le premier ministre est un fusible, une protection, un paravent. Et puis, dans notre pays si attaché aux traditions, la fonction gar-

de un parfum des hautes époques de l'histoire : Richelieu, Mazarin, Turgot... Seule reste donc la voie de la parlementarisation, avec le retour d'une forme de souveraineté législative et de vrais moyens de contrôle budgétaire, à l'image du Congrès américain.

– Quel sort réservez-vous au Sénat ?

– Je suis partagé entre deux tentations opposées. La première, c'est sa suppression. Le bicaméralisme n'a aucune raison d'être dans un pays qui n'est pas fédéral. Cependant, comme je pense qu'on ne le supprimera pas, parce que personne n'a envie de connaître le sort de de Gaulle en 1969, il faut le réformer profondément. Commençons par ramener à cinq ans la durée du mandat des sénateurs, comme d'ailleurs de toutes les assemblées délibérantes.

– Généraliser le quinquennat ?

– Toute réflexion sur la durée des mandats électoraux pose la question des droits du citoyen-électeur. Les gouvernements conservateurs ont accumulé les entraves à une expression claire et régulière des citoyens. La France les additionne toutes ! C'est le pays des longs mandats : neuf ans le Sénat, sept ans le président jusqu'à maintenant, six

ans les assemblées locales. C'est aussi le pays du cumul des mandats et des fonctions. C'est, enfin, celui des scrutins indirects, Sénat et conseils généraux.

» Il faut que le quinquennat soit généralisé à l'ensemble des mandats électifs. Cinq ans, c'est déjà beaucoup. N'oublions pas que la moyenne des mandats, dans les autres pays démocratiques, est de quatre ans. Il faut une loi claire et programmée dans le temps pour la réduction drastique du cumul des mandats et des fonctions, tout en maintenant, me semble-t-il, un minimum de lien entre le local et le national. Enfin, il faut abolir les scrutins indirects : supprimer les cantons pour redonner une légitimité aux départements en élisant les conseils généraux dans une circonscription unique.

– Avez-vous le sentiment que le climat social et économique est plus propice à des réformes aussi profondes ?

– Absolument, mais à la condition : il faut être pragmatique et simple. Je suis convaincu – et je crois que c'est aussi le sentiment du premier ministre – que la question des compétences des collectivités locales ne peut pas être résolue si elle ne s'accompagne pas d'une réflexion sur les missions de l'Etat. Dans l'année qui va venir, on ne pourra pas séparer la redistribution des pouvoirs à travers les territoires d'une redéfinition des politiques publiques nationales sur l'aménagement du territoire, l'architecture, le social ou l'éducation. C'est un paradoxe français : plus les politiques nationales sont fortement dessinées, plus s'épanouissent les initiatives locales.

– Le projet de statut de la Corse s'inscrit-il dans cette logique ? Ne traduit-il pas, au contraire, la volonté d'une collectivité de s'extraire des politiques nationales ?

– Une politique nationale, c'est aussi une politique qui reconnaît les singularités. Le débat sur la Corse est surréaliste ! Toutes les grandes îles de la Méditerranée et de l'Atlantique bénéficient d'un régime particulier de gestion. Le régime de la Sicile ou de la Sardaigne est infiniment plus autonome que celui proposé pour la Corse !

– Que proposez-vous quant aux droits des citoyens ?

– L'article 16 de la Déclaration des droits de l'homme établit comme principe la nécessité de « garantir les droits ». Je suggère, d'abord, que l'on inscrive en toutes lettres dans la Constitution ce qui n'y figure pas : le droit à la dignité, qui est consubstantiel à l'espèce humaine.

» Nous devons, ensuite, conti-

nuer les réformes de la justice, jusqu'à l'autonomie du parquet. Mais si l'on veut améliorer ce qui a été entrepris depuis 1997, il faut aller plus loin encore. Puisque la réforme du Conseil supérieur de la magistrature a été bloquée par le Sénat, franchissons une nouvelle étape ! Je pense qu'il faudrait substituer au Conseil supérieur de la magistrature un conseil supérieur de la justice qui veillerait à ce que justice soit rendue aux citoyens. Ce conseil devrait comporter 40 % de magistrats, élus par leurs pairs, et 60 % de personnalités désignées par le Parlement et de représentants des associations de droits de l'homme.



JACK LANG

« Pourquoi ne pas envisager un référendum qui pourrait avoir lieu en même temps que les élections législatives ? »

– Faut-il revoir le fonctionnement du Conseil constitutionnel ?

– Nous sommes arrivés, à mon avis, au terme d'une évolution. Il faut maintenant créer une véritable Cour constitutionnelle. Le Conseil est devenu une sorte d'organe politique d'arbitrage entre la majorité et l'opposition. Le mode de désignation de ses membres est trop politique. Les Cours constitutionnelles allemande, espagnole, italienne, autrichienne sont composées de juristes expérimentés, reconnus dans leurs domaines et désignés par une majorité renforcée du Parlement, des quatre cinquièmes, ce qui oblige les parlementaires à faire preuve de pluralisme. Ensuite, il faut que le Conseil constitutionnel examine toutes les lois, au lieu d'être saisi seulement de celles que lui défère l'opposition. En outre, il doit pouvoir être saisi par les citoyens lorsqu'ils estiment qu'une décision de justice méconnaît leurs droits constitutionnels.

– La campagne présidentielle offre-t-elle l'opportunité d'engager ce débat général sur les institutions et sur les missions de l'Etat ?

– Je m'exprime ici, bien sûr, à titre personnel. Il reviendra au candidat du Parti socialiste de décider et de choisir. Je crois, cependant, que les réformes à accomplir sont

que la nouvelle présidence, la nouvelle législature se placent, dès les premiers mois, sous le signe d'une démocratie transformée. Pourquoi ne pas envisager que l'ensemble de ces réformes fasse l'objet d'un référendum sur la base de l'article 11, qui pourrait avoir lieu en même temps que les élections législatives ? Après le choix du président, en mai, la consultation de juin aurait deux fonctions : le choix d'une majorité de députés et celui d'une démocratie rajeunie, transformée.

– La « VI<sup>e</sup> République » ? ...

– Sûrement pas ! Ne faisons pas renaître les débats théologiques ! Quel est le secret de la survie de la Constitution américaine deux siècles après son adoption ? C'est sa transformation permanente, par des amendements souvent fondamentaux. Nous sommes, nous, hommes de gauche, paradoxalement, les meilleurs serveurs de la Constitution de 1958 lorsque nous l'adaptions, lorsque nous la rénovons, lorsque nous la transformons. C'est quand un système prétend être gravé dans le marbre pour l'éternité qu'il court les plus grands risques d'être un jour abattu d'un bloc. »

Propos recueillis par Patrick Jarreau et Pascale Robert-Diard

## LOCINDUS SA

Le Conseil de Surveillance de LOCINDUS s'est réuni le 05 février 2001 sous la présidence de Monsieur Christian GIACOMOTTO et a notamment pris connaissance de l'activité de la Société au cours de l'exercice 2000.

La production de crédit-bail et de Location Longue Durée est en hausse significative par rapport à l'exercice précédent puisqu'elle dépasse 800 MF (contre 710 MF pour l'exercice précédent), la proportion de Location Longue Durée étant voisine de 75% contre 62% pour l'exercice précédent. Ce volume de production, largement supérieur aux amortissements ainsi qu'aux remboursements anticipés de l'exercice, entraîne une croissance nette des encours de la Société.

Dans le secteur locatif, le taux d'occupation s'est légèrement amélioré, puisqu'il atteint 95%, contre 94% en 1999. Le produit locatif s'est stabilisé à 80,7 MF contre 80,5 MF l'année précédente, ce qui représente, à périmètre constant, une hausse de 2,8%.

Les comptes de l'exercice 2000, non encore audités par les Commissaires aux Comptes, devraient faire apparaître une progression du Résultat Net consolidé, ce qui permettrait de proposer à l'Assemblée Générale la distribution d'un dividende sensiblement supérieur à celui de l'exercice précédent.

Par ailleurs, le Conseil a nommé Jean-Louis BAZY à la Présidence du Directoire de LOCINDUS. Il succède comme prévu à Jean-Pierre DUCROCQ, qui entrant dans sa 65<sup>ème</sup> année, prend prochainement sa retraite. Jean-Pierre DUCROCQ conservera néanmoins, pendant quelques mois encore, la responsabilité du

développement de la Société à l'étranger, notamment dans la péninsule ibérique. Jean-Louis BAZY, à l'initiative de Jean-Pierre DUCROCQ, avait rejoint LOCINDUS en tant que Vice-Président du Directoire en mars 2000. Il était auparavant Directeur Financier du Crédit Commercial de France. L'essentiel de sa carrière s'est déroulé au sein de ce groupe, où il a passé plus de 25 années. Il a notamment exercé de 1994 à 1998 les fonctions de Directeur Général de la Société INTERBAIL (société de crédit-bail immobilier fondée par le CCF).

Le Conseil a également nommé en qualité de membre du Directoire Georges COMMARET, Directeur Commercial.

Le Directoire de LOCINDUS est désormais composé de 4 membres :

Jean-Louis BAZY, Président  
Jean-Pierre CHAMBON, Directeur Juridique  
Alain ARTORE, Directeur du Développement  
Georges COMMARET, Directeur Commercial.

Le Conseil et le Directoire ont exprimé à Jean-Pierre DUCROCQ leur reconnaissance pour l'œuvre accomplie au cours des 30 années qu'il a passées chez LOCINDUS, où il a succédé en 1997, en tant que Président, à Paul ALIBERT. Jean-Pierre DUCROCQ a très largement contribué au succès de la Société dans un environnement parfois difficile. Il laisse auprès des membres du Conseil et des équipes de LOCINDUS, ainsi qu'à l'ensemble de la profession, le souvenir d'un grand professionnel.



## Des réflexions sur la modernisation qui dessinent une évolution du régime

LA NÉCESSITÉ d'adapter, voire de réformer, en tout cas de faire évoluer le système institutionnel est très généralement admise, dans les différentes familles politiques, depuis l'échec subi par Jacques Chirac en 1997. L'ouverture d'une nouvelle période de cohabitation, longue cette fois de cinq ans, a imposé, même aux plus conservateurs, une réflexion sur la compatibilité du régime mis en place en 1958 – et 1962 pour l'élection du président de la République au suffrage universel – avec les changements intervenus dans la société, dans l'économie, dans l'environnement international, dans les mentalités et dans les comportements politiques des Français.

Cette réflexion s'est élargie à d'autres domaines où la question de la « modernisation » se trouvait posée : la décentralisation, l'Etat, la justice. Jointes aux institutions, ces trois champs composent le vaste chantier de ce qui pourrait être une refondation politique à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle.

● **Le régime.** Le présidentielisme majoritaire, c'est-à-dire le fait que la majorité de l'Assemblée nationale soit unie par le soutien au chef de l'Etat, a été mis à mal par les cohabitations qui se sont succédé depuis 1986. Deux évolutions paraissent dès lors envisageables :

### Objectif décentralisation

Le système « hypercentralisé » à la française, avec ses enchevêtrements de compétences, a vécu. Une réforme constitutionnelle s'impose. C'est la conclusion d'un groupe de travail mis en place, en avril 2000, par l'Institut de la décentralisation, présidé par le député Jean-Pierre Balligand (PS, Aisne). Composé de juristes et d'élus de tous bords – José Rossi (DL), président de l'Assemblée de Corse, a participé à deux réunions –, ce groupe a entendu et associé plus de quatre-vingts personnalités. Dans un pré-rapport, Hugues Portelli, professeur de droit constitutionnel, soutient que la décentralisation ne peut progresser que par l'expérimentation – par référence à la proposition de loi UDF votée par les députés le 16 janvier (*Le Monde* du 18 janvier) – ou, plus ambitieux, par « une réforme du constitutionnel local ». « Notre objectif est d'élaborer un programme de décentralisation que nous adresserons aux candidats à la présidentielle », explique M. Balligand.

dans un sens parlementaire, avec un premier ministre devenant le vrai chef de l'exécutif – ce qu'il est en période de cohabitation – et un président de la République ramené au statut d'arbitre ; dans un sens présidentiel avec la disparition du premier ministre, de l'investiture du gouvernement par l'Assemblée et du droit de dissolution de cette dernière par le chef de l'Etat.

Partisan du régime présidentiel dans son livre *L'invention du possible*, en 1991, Lionel Jospin a changé d'avis par la suite. En 1997, devenu premier ministre et s'appuyant sur sa majorité « plurielle » à l'Assemblée nationale, sa position était nettement parlementaire. En se ralliant à l'inversion du calendrier électoral de 2002, M. Jospin est revenu à une logique présidentielle, mais dans le cadre de la V<sup>e</sup> République, c'est-à-dire en conservant le pre-

mier ministre. Du moins n'a-t-il donné aucun signe d'un retour à sa préférence initiale pour une évolution de type « américain ». Le régime présidentiel tel qu'il existe outre-Atlantique a des partisans à gauche – Jean-Pierre Chevènement, les radicaux de gauche – et à droite. Il est défendu par Edouard Balladur (RPR), qui propose toutefois de conserver le premier ministre comme « chef d'état-major » (*Le Monde* du 12 septembre 2000). Philippe Séguin exprime depuis longtemps le souhait que le président devienne le seul chef de l'exécutif. Alain Madelin plaide pour un « régime présidentiel équilibré » (*Le Monde* du 21 décembre 2000).

Bien d'autres questions sont posées, dans le débat public, touchant aux institutions politiques. L'existence d'une deuxième Chambre législative et, en tout cas, son mode de désignation sont discutés par la gauche. M. Jospin avait qualifié le Sénat français, en 1998, d'« anomalie dans les démocraties ». Une réforme de son collège électoral – les sénateurs sont élus au second degré par les conseillers municipaux – a été engagée, sans perspective d'aboutir d'ici à 2002.

Le cumul des mandats, que le gouvernement n'a pu limiter autant qu'il l'avait promis en raison, précisément, de l'obstruction du Sénat, reste aussi un sujet de débat. A droite, M. Séguin était partisan, lorsqu'il présidait l'Assemblée nationale, du mandat parlementaire unique. L'opposition plaide toutefois, globalement, pour le droit de cumuler un mandat parlementaire et la direction d'un exécutif local (mairie, présidence de conseil général ou régional). La gauche, officiellement hostile au cumul, est en réalité partagée. Elle est favorable, en revanche, à la réduction de tous les mandats électifs à cinq ans, sur le modèle du quinquennat présidentiel.

Le privilège de juridiction attaché à la fonction de président de la République, qui ne peut être jugé que par la Haute Cour de justice durant son mandat, est critiqué par les socialistes. Leur premier secrétaire, François Hollande, a annoncé une réforme de cette disposition constitutionnelle, en 2002, si la gauche remporte les élections.

● **Justice.** Les réformes engagées par le gouvernement de M. Jospin, après que Jacques Chirac eut mis en place, en 1997, une commission présidée par le magistrat Pierre Truche, sont restées en partie en panne du fait de l'hostilité de la droite, notamment au Sénat. L'autonomie des parquets n'a pu être instaurée faute de révision de la Constitution pour transformer le Conseil supérieur de la magistrature. Le débat reste ouvert, de ce fait, sur les liens entre le gouvernement et les procureurs et sur le rôle des juges d'instruction. La responsabilité des magistrats et les contrôles auxquels ils seraient soumis font aussi partie des réformes restées à l'état de virtualités.

● **Décentralisation.** L'idée d'une « nouvelle étape », vingt ans après les lois Defferre de 2002, est soutenue dans l'opposition comme dans la majorité. M. Chirac a fait des pouvoirs locaux un de ses thèmes de prédilection, depuis un discours prononcé à Rennes fin 1998. Ses choix restent cependant à préciser. Alain Juppé (RPR) plaide pour la disparition du département, l'administration territoriale étant partagée entre les communes, les structures intercommunales et les régions. La commission présidée par Pierre Mauroy, asso-

ciant droite et gauche, a proposé une réforme renforçant la représentation des agglomérations.

● **Etat.** La réforme de la procédure budgétaire, régie par une ordonnance de 1959, a été présentée par M. Jospin comme « la plus importante réforme de l'Etat depuis 1945 ». Elle touche en effet aux pouvoirs du Parlement, mais aussi au fonctionnement des administrations. La droite est partagée sur cette réforme.

P. J.

# Le PS entend mettre bon ordre aux ambitions de réforme de ses députés

Le groupe de travail mis en place à l'Assemblée pourra faire des propositions

TOUT ce que les socialistes n'ont pas pu faire depuis 1997... Le groupe de travail sur les institutions mis en place par Bernard Roman (PS), président de la commission des lois de l'Assemblée nationale, pourrait porter ce nom. Lancé au lendemain du vote sur le quinquennat, au printemps 2000, il avait pour but, explique le député du Nord, de remotiver les « mécontents » du « quinquennat sec » qui rêvaient d'une grande réforme de la Constitution ; les « déçus » de la réforme du non-cumul des mandats ; ceux qui regrettent la « faiblesse » de la gauche sur le mode d'élection des sénateurs. A chaque fois, les députés ont dû ranger leurs amendements dans les tiroirs, en attendant, comme le leur demandait le gouvernement, l'« après-2002 ».

Le petit groupe s'est réuni une dizaine de fois. « Nous avons auditionné des experts sur des sujets très pointus, pas seulement sur les grandes orientations », souligne M. Roman. L'ancien rapporteur du projet de loi sur le cumul des mandats ne manque pas de projets, comme celui d'augmenter le nombre de commissions permanentes de l'Assemblée nationale, limité à six par la Constitution. Ainsi, la commission des affaires cultu-

relles, familiales et sociales, « débordée », pourrait être dédoublée. Il faudrait « revaloriser » le rôle des commissions en faisant débattre les députés, dans l'Hémicycle, sur le texte amendé par les commissions et non sur le projet initial du gouvernement. « Limiter » le recours à l'article 49-3 de la Constitution, qui permet au premier ministre de faire voter un texte en engageant la responsabilité du gouvernement devant l'Assemblée nationale – chose que Lionel Jospin n'a jamais faite et qu'il ne manque jamais de rappeler. « Réformer » le Conseil constitutionnel, « fixer » la composition du gouvernement pour éviter les équipes à « géométrie variable ». M. Roman avait bien envie, aussi, de « revoir le partage des rôles entre les deux têtes de l'exécutif ». Mais le gouvernement lui a fait comprendre que l'exercice était prématuré... Même sur le papier. Le groupe de M. Roman se réunira une nouvelle fois, fin mars, lors de la reprise des travaux parlementaires, pour « affiner » les propositions, en vue du conseil national du PS du 30 juin, sur la « démocratie politique et sociale ».

Trop ambitieux, les parlementaires ? Mardi 6 février, lors du bureau national du PS, François

Hollande a tenu à rappeler le champ de compétences du Parti socialiste. « Je vois, ici ou là, des parlementaires qui prennent des initiatives », a lancé le premier secrétaire du PS, en faisant référence, sans le nommer, au président de la commission des lois de l'Assemblée, qui avait annoncé, lors d'un déjeuner avec la presse, une série de propositions de loi constitutionnelles pour l'automne (*Le Monde* du 3 février). M. Hollande a gentiment, mais fermement, indiqué que « la réflexion sur l'avenir, elle se fait au parti ».

Enfin, il faut arrêter de dire que l'équipe de M. Roman « prépare le terrain » pour le candidat à la présidentielle... « Lionel Jospin n'a rien demandé ! » prévient André Vallini (PS, Isère), responsable national du PS chargé des institutions, qui participe à l'élaboration du « projet pour 2002 ». « Les auditions de constitutionnalistes réalisées par le groupe de M. Roman sont un matériau intéressant, mais il y en a d'autres : la convention sur la démocratie de 1996, les réflexions sur la réforme de la justice », ajoute l'ancien rapporteur du projet de loi parquet-chancellerie. Et de conclure : « Abondance de biens ne nuit pas... »

Clarisse Fabre

Et VOUS, qu'attendez-vous d'Internet ?

6

QU'IL NOUS DONNE DES AILES.  
ROLF DIETRICH, INGENIEUR ET REINVENTEUR DE LA ROUE DE VÉLOCITÉ

Wireless Internet

Accrochez-vous bien Rolf ! En réinventant la roue, vous l'avez rendue plus rapide, plus puissante. Nous faisons de même en construisant un nouvel Internet haute performance - le Wireless Internet. Il s'appuie sur notre architecture sans fil, actuellement n°1 de son secteur\*, et bénéficie de la vitesse, de la capacité et de la fiabilité à 99,9999 % de notre dorsale Internet Optique, autre grand leader du marché. Cette alliance crée de nouvelles opportunités économiques pour les opérateurs de réseaux sans fil : elle leur permet de fournir aux clients les applications et les services gourmands en bande passante tant souhaités sur les réseaux sans fil évolués 3G. Et cela, avec jusqu'à 100 % d'augmentation des marges d'exploitation dans les 5 ans à venir. Suivez la voie de Nortel Networks™ et faites d'Internet exactement ce que vous en attendez.

www.nortelnetworks.com

Nortel Networks, le logo de Nortel Networks, le globe Nortel et « Et vous, qu'attendez-vous d'Internet ? » sont des marques commerciales de Nortel Networks. ©2001 Nortel Networks. Tous droits réservés.

\* The Yankee Group et Hershfeld Shestak Associates Ltd.

NORTEL NETWORKS

# Le Medef menace de représailles les non-signataires de l'accord sur les retraites

Seules la CFDT et la CFTC devraient approuver l'intégralité du texte

La perspective d'un accord majoritaire sur les retraites complémentaires semble compromise. Si la CFTC a approuvé dans son intégralité le

projet d'accord du Medef et devrait être suivie par la CFDT, qui a déjà dit qu'elle défendrait le texte « positivement », FO et la CFE-CGC ont

annoncé, en revanche, qu'elles n'entendaient le signer que partiellement. La CGT, quant à elle, appelle les salariés à « bloquer l'opération ».

AMORCÉ au printemps dernier par le Medef, le vaste projet de « refondation sociale » prend des airs de déjà-vu : huit mois après avoir signé le très controversé protocole d'accord sur l'assurance-chômage, la CFDT et la CFTC risquent, en effet, de se retrouver de nouveau en tête à tête avec le patronat (Medef, CGPME et UPA) sur le dossier, non moins épineux, des retraites complémentaires.

Le projet d'accord du Medef, soumis samedi 10 février à la signature des cinq confédérations syndicales (Le Monde daté 11-12 février), n'a pour l'heure été approuvé que par la seule CFTC. Sans faire mystère de ses intentions, la CFDT, de son côté, devait réunir mardi un bureau national extraordinaire sur le sujet, devant lequel Jean-Marie Toulisse, le négociateur CFDT, a déjà annoncé qu'il défendrait le texte « positivement ».

La situation se complique en revanche du côté de FO et de la CFE-CGC, les deux confédérations ayant fait savoir, lundi, qu'elles n'entendaient pas signer l'ensemble du texte qui leur était proposé.

Dans la matinée, Marc Blondel, secrétaire général de FO, a, le premier, expliqué sur LCI qu'il allait « simplifier le dossier en acceptant des choses et en refusant d'autres ». S'il se félicite de la prolongation, jusqu'au 31 décembre 2002, du dispositif permettant de financer le surcoût de la retraite à soixante ans pour les régimes complémentaires, M. Blondel juge en revanche « bougrement dangereuse » la première partie du texte, dans laquelle, estime-t-il, les signataires « somment le gouvernement de remettre en cause le régime de base ». « Ce n'est pas notre travail », ajoute-t-il, refusant d'apparaître comme le « complice » d'un patronat qui « se met en lieu et place de l'opposition pour pousser le gouvernement à sortir du bois ». La décision finale de FO sera prise mercredi, au terme d'une commission exécutive.

Quelques heures plus tard, Jean-Luc Cazettes, président de la CFE-CGC, annonçait à son tour son intention de ne signer, dans l'accord, que les deux parties relevant du « domaine de compétence » des partenaires sociaux, à savoir les

retraites complémentaires et leur financement. « Nous n'avons pas à dicter sa conduite au gouvernement et au législateur », estime M. Cazettes, jugeant par ailleurs « hors de question » que la centrale des cadres accepte de « se ligoter » à des propositions de réforme du régime général qu'elle désapprouve. La CFE-CGC refuse en particulier de cautionner, dans la première partie de l'accord, les clauses prévoyant de « privilégier la variable de la durée de cotisation » pour assurer l'équilibre du système de retraite, comme celle assurant aux entreprises la « stabilité des taux de cotisation » pour les dix ans à venir.

## REFUS DU SAUCISSONNAGE

Quant à la CGT, qui a quitté, dès samedi, la table des négociations en fustigeant l'« instrumentalisation » des organisations syndicales par le patronat, son secrétaire général, Bernard Thibault, entend « informer les salariés de ce qui les attend et décider ensemble des moyens pour bloquer l'opération ». Absentes de la table des négociations, la FSU, première fédération

de la fonction publique d'Etat, l'UNSA et le Groupe des dix (syndicats autonomes, dont SUD) rejettent également l'accord, en dénonçant tour à tour le « chantage » du Medef sur l'avenir des institutions paritaires ou les « régressions durables » qu'il chercherait à faire avaliser dans une réforme de l'ensemble des régimes.

La perspective d'un accord majoritaire semble d'autant plus compromise que l'organisation patronale, après avoir réuni son conseil exécutif, a rejeté, mardi, l'éventualité d'un « accord à la carte » en refusant de « saucissonner » son accord. « Un contrat est un ensemble équilibré qui ne se découpe pas », a affirmé Ernest-Antoine Seillière. Le Medef ne cache pas que, si certaines organisations syndicales maintenaient leur position, elles s'excluraient de fait, à ses yeux, de la politique de réforme à mettre en œuvre, menaçant ainsi de les évincer de la gestion de l'Agirc, présidée par la CGC, et de l'Arcco, présidée par FO.

Alexandre Garcia

# Philippe Douste-Blazy accusé de détournement de fichier à Toulouse

Le candidat a envoyé un courrier à des parents d'élèves

TOULOUSE  
de notre correspondant

Un incident, révélé par Libération du 12 février, embarrasse l'équipe de Philippe Douste-Blazy (UDF)



MUNICIPALES

alors que la campagne du candidat de la droite à Toulouse s'avère plus difficile que prévu. Dans une lettre datée du 20 janvier, M. Douste-Blazy décrit son programme électoral pour les écoles primaires et les crèches municipales à des parents d'élèves de Toulouse. « Je sais combien vous vous intéressez aux enfants, puisque vous avez été élu par les parents d'élèves de votre école, afin de les représenter au sein du conseil d'école. C'est pourquoi je me permets de m'adresser à vous, directement, pour vous présenter les actions que je m'engage à mener si je suis élu maire de Toulouse », précise le candidat de l'opposition à la succession de Dominique Baudis. Certains de ces délégués, militants de gauche, ont été surpris d'apprendre à cette occasion que l'équipe de campagne de M. Douste-Blazy détenait leur adresse personnelle.

Le plus soupçonneux fut Frédéric Borras, porte-parole local de la Ligue communiste révolutionnaire (LCR) et instituteur. M. Borras a fait immédiatement le rapprochement avec un courrier syndical adressé le 18 janvier aux directrices et directeurs d'écoles de Toulouse pour les mettre en garde contre une demande de la mairie de Toulouse, qui souhaitait obtenir communication des adresses personnelles des parents élus aux conseils d'école. « On peut s'interroger en période électorale sur l'utilité de ces renseignements demandés pour la première fois », prévenait le syndicat.

Lui-même candidat à l'élection municipale, l'instituteur de la LCR

écrit alors à la mairie de Toulouse pour demander des explications. « Les adresses des parents d'élèves ont-elles été communiquées à M. Douste-Blazy ? », demande-t-il officiellement dans un courrier signé avec sa colistière, la journaliste Aline Pailler, le 26 janvier. M. Douste-Blazy se défend d'avoir utilisé un quelconque fichier de la mairie. Le candidat explique que sa liste d'adresses a été établie par sa propre équipe de campagne, avec l'aide de nombreux sympathisants. Guy Hersant, maire de Toulouse par intérim depuis la nomination de M. Baudis à la tête du CSA, admet toutefois que des adresses ont pu être fournies « par des élus siégeant aux conseils des écoles ». De façon plus surprenante, il répond, le 31 janvier, au courrier de la LCR en envoyant à chacune des listes qui se présentent aux élections municipales la liste complète des délégués de parents d'élèves : plus de cent pages contenant un bon millier de noms et d'adresses. « Il me paraît normal que les candidats puissent informer les représentants des parents d'élèves de leurs projets pour les écoles », précise M. Hersant dans une lettre d'accompagnement lapidaire.

Outrées, les quatre listes de gauche ont retourné le fichier. Certaines envisagent de saisir la commission électorale et s'interrogent déjà pour savoir si l'incident ne pourrait pas servir à faire invalider, le cas échéant, l'élection de M. Douste-Blazy. La Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE) a, pour sa part, interpellé l'inspecteur d'académie et le préfet. D'après sa présidente, Magali Benoit Marqué, seule l'académie peut posséder la liste de l'ensemble des parents élus. La FCPE entend bien saisir la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

Stéphane Thépot

► www.lemonde.fr/municipales

# La droite et la gauche se disputent la succession à Lourdes

TARBES

de notre correspondant

L'ouverture de la succession de Philippe Douste-Blazy à Lourdes, qui a cédé son siège de maire à son premier adjoint, Jean-Pierre Artiganave (UDF), le 11 février 2000, avant de se lancer à la conquête de Toulouse, a déclenché les hostilités au sein de la majorité qui l'avait soutenu depuis 1989. Pendant un an, M. Artiganave, commerçant d'objets de piété de quarante-six ans, s'est efforcé de « préserver la cohésion politique » entre l'UDF et le RPR. Mais celle-ci s'est fissurée à l'approche des municipales.

Reprochant à M. Douste-Blazy « son abandon de poste », José Marthe (RPR), conseiller régional de Midi-Pyrénées, conseiller général de Lourdes-ouest et deuxième adjoint, avait vainement tenté, il y a un an, de provoquer un scrutin anticipé en suggérant une démission collective du conseil municipal. Aujourd'hui, M. Marthe conduit une liste rivale de celle de M. Artiganave. Il est désireux d'en découdre avec l'héritier municipal, reprenant à cinquante-sept ans, - « après la parenthèse douste-blazienne » et une courte éclipse de la scène municipale - le rôle de leader de la droite qu'il était en 1977 et 1983 quand il avait essuyé deux échecs contre l'ancien maire radical de gauche François Abadie.

PRÉTENTIONS « IRRATIONNABLES »

« L'alliance a buté sur deux écueils : la remise en cause de la répartition égalitaire des places sur la liste entre les deux sensibilités de droite et la volonté d'ingérence manifestée par le maire actuel concernant la désignation de certains candidats », affirme M. Marthe.

« Les prétentions de M. Marthe étaient irrationnelles », commente M. Artiganave. Il reproche à son ex-allié d'avoir voulu intégrer

certaines personnalités locales jugées « indésirables », dont le proviseur du lycée de Lourdes, maire d'un village du Gers, qui s'étiquette de « centre gauche ». Dans une ville où le rugby aussi est une affaire de religion, le maire UDF bénéficie du retour aux anciens postes de l'ancien et emblématique pilier international Jean-Pierre Garuet et de Michel Crauste, ancien capitaine de l'équipe de France. Figure aussi sur cette liste la présidente du Syndicat des hôteliers, responsable locale du RPF, « qui avait mené une sévère bataille contre la municipalité en place sur le problème de la taxe de séjour », ce que condamne M. Marthe. Ces derniers jours, la campagne s'est durcie entre les deux hommes. M. Artiganave a indiqué, dans une lettre aux électeurs, qu'il n'accepterait pas de fusion entre les deux tours avec la liste de M. Marthe. De son côté, M. Marthe a déclaré, le 12 février, qu'il ne se sent pas « l'héritier » du bilan de M. Douste-Blazy.

Dans cette ville qui vote nettement à droite lors des scrutins nationaux, la gauche risque de gâcher sa chance de reconquérir la mairie. Elle se présente en rangs dispersés avec pas moins de quatre listes. Un chirurgien hospitalier, Joseph Basile, nouveau venu dans la politique, bénéficie du soutien de M. Abadie, et il portera les couleurs du PRG. Il n'a pas pas trouvé d'accord avec le socialiste Michel Rebollon, qui part seul au combat. Se mêle aussi à la lutte Alain Barrouillet (MDC), qui a réalisé 9,97 % des voix aux législatives de 1997. Ce chevronné revendique une liste ouverte avec l'appui de son ancien suppléant communiste. Fidèle à son habitude, le vert Christian Agius fera cavalier seul.

Jean-Jacques Rollat



Le haut débit, c'est déjà servi.

INTERNET, VOUS AVEZ L'ANCIEN. ESSAYEZ LE NEUF.

Le haut débit ADSL : un internet plus rapide, plus sûr, plus puissant avec accès permanent. ? TELECOM le met à la portée de toutes les entreprises. Vite, 0800 950 950\*  
\*Offre réservée aux entreprises. \*Après justification de l'adresse de l'entreprise.

REponses BUSINESS



LES TÉLÉCOMS EN PLUS NEUF



# Bernadette Chirac, l'envoyée très spéciale du président de la République

L'épouse du chef de l'Etat est venue soutenir Philippe Séguin dans sa campagne à Paris

Bernadette Chirac et Philippe Séguin ont visité ensemble l'Institut mutualiste Montsouris, dans le 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris, lundi 12

février. Après la présence de Jérôme Monod, conseiller à l'Elysée, à la présentation des candidats séguinistes, cette initiative confirme l'enga-

gement de Jacques Chirac aux côtés du chef de file de la droite à Paris. Jean Tiberi a violemment protesté contre la présence de M<sup>me</sup> Chirac.

QUAND elle dit autour d'elle, « j'ai toujours beaucoup aimé Philippe », elle sait qu'elle rattrape une partie des cruautés anti-séguinistes qui font les délices des conseillers de l'Elysée. Bernadette Chirac le dit donc. Juste assez pour que l'on sache qu'elle se souvient que le député des Vosges apporta, comme elle l'a souvent rappelé, « une aide déterminante » à son mari lors de la campagne présidentielle de 1995. Juste assez aussi pour que l'on mesure son degré d'autonomie au cœur d'un dispositif présidentiel qui oblige son mari à la plus absolue des prudences.

Bernadette Chirac est la part romanesque du chiraquisme. Celle qui parcourt encore les chemins crottés de Corrèze et vient soutenir des candidats au fin fond de la province, en faisant un tabac sans qu'on en ait averti les caméras. Celle, aussi, qui affirme bien haut ce que les fidèles d'autrefois rêvaient d'entendre encore dans la bouche de leur héros. Qu'elle traite Dominique de Villepin de « Néron » et des dizaines de gaullistes délaissés, jaloux de la puissance supposée du secrétaire général de l'Elysée, se sentent vengés. C'est elle que Françoise de Panafieu est venu voir lorsque Jacques Chirac s'est trouvé incapable de lui dire « en face » qu'il ne croyait pas en ses capacités de mener la campagne à Paris. C'est encore elle qui maintient à distance, depuis 1997, Alain Juppé, alors que le président a, depuis belle lurette, renoué. L'ancien premier ministre a bien été reçu, avec son épouse Isabelle, à Brégançon, pour un « dîner amical » le 27 décembre. Mais à ceux qui s'inquiétaient de ce retour en grâce affiché, Bernadette a fait savoir qu'il faudrait que M. Juppé « patiente encore un peu ». Avant d'ajouter en souriant : « On a connu purgatoire plus dur que Bordeaux, n'est-ce pas. »

A l'Elysée, il y a longtemps que l'on n'ose plus se frotter à cette ironie mordante. « Madame Chirac décide de son emploi du temps sans nous consulter », assure le service de presse du président. « Bernadette » dispose ainsi de sa propre équipe : un gros secrétariat, des conseillers, un responsable de sa com-

munication. Elle seule peut ostensiblement tourner le dos à un collaborateur de son mari qui se croyait pourtant au panthéon de la hiérarchie élyséenne. Elle seule aussi peut déroger au dispositif de communication mis en place et maîtrisé par sa propre fille Claude.

## Elle seule peut déroger au dispositif de communication mis en place et maîtrisé par sa propre fille Claude

pacs, l'intervention de Bernadette avait été savamment étudiée, affirme un des membres de l'entourage présidentiel. La vérité est qu'elle n'avait prévu personne. Juste trois mots au président pour lui lancer : « Au fait, j'ai donné une interview au Figaro Magazine. » Et l'Elysée a découvert sur papier glacé que l'épouse du chef de l'Etat affichait publiquement son refus de « la banalisation du couple homosexuel ». Alors même que Claude Chirac et une partie de l'équipe présidentielle avaient convaincu le chef de l'Etat du bien-fondé du pacs.

Chacun regarde d'ailleurs avec curiosité cette épouse qui se bat pour exister face au duo que forme son mari et sa fille. Dans les premières années du septennat, Bernadette a reconnu qu'elle jugeait elle-même la situation assez « délicate ». Devant quelques journalistes, elle regimait : « On me cache. » Claude levait publiquement les yeux au ciel. Mais des collaborateurs plus anciens sont venus dire à Claude qu'il serait judicieux d'adopter en public un ton moins brutal à l'égard de sa mère. Des experts en sondages se sont chargés de souligner la popularité de M<sup>me</sup> Chirac. Le chef de l'Etat s'est appliqué à remettre son épouse au centre du jeu. Et les relations se sont apaisées. Il n'empêche : Bernadette Chirac

s'est bien gardée d'établir un lien de dépendance entre son directeur de la communication, Bernard Niquet, et Claude Chirac. Elle reste maîtresse de ce qu'elle fait. Et peut s'enorgueillir d'avoir réalisé seule, avec son opération « pièces jaunes », le meilleur plan de communication jamais réalisée pour une bonne cause : journaux de 20 heures à répétition, millions d'écoliers secouant leurs petites boîtes de pièces, David Douillet et Aimé Jacquet en vedettes américaines.

Face à son mari, M<sup>me</sup> Chirac affiche la même indépendance. C'est sa coquetterie. C'est aussi, sans doute, leur mode de fonctionnement depuis plus de quarante ans. En public, il la cherche, elle le fait attendre, il envoie vingt fois un collaborateur la chercher à l'entrée d'une exposition qu'il a déjà entièrement parcouru. Ils se chamaillent et sont indissolublement soudés.

Mais elle parle aussi au président comme personne ne l'oserait et refuse de plus en plus de lui voir reprendre certains tics du passé. Le 1<sup>er</sup> février, à Villejuif, ils participent tous deux à une table ronde avec

les plus grands cancerologues de l'Institut Gustave Roussy. C'est elle qui a voulu cette rencontre. A la fin de l'exposé, le président remercie en assurant à plusieurs reprises un « Je n'ai pas tout compris » auquel personne ne croit mais qui correspond chez lui à un travers fréquent : se faire passer pour moins intelligent qu'il ne l'est. Elle le reprend aussitôt : « Oh, enfin ! C'était très clair et vous avez tout saisi, évidemment ! »

Tout cela n'a pourtant qu'un but : la réussite politique de son mari. M [S, me Chirac ne souffre pas de la vie à l'Elysée. « Nous l'avons assez voulu, n'est-ce pas ? », a-t-elle souvent dit. Elle se consacre donc aussi à tout ce qui pourra assurer la réélection de son époux. Depuis plusieurs mois, elle a décidé de renforcer sa présence en Corrèze, où le premier secrétaire du PS, François Hollande, rêve de prendre la mairie de Tulle. Elle y est chaque semaine et en a fait son propre défi. Comme si elle était le rempart de la chiraquie.

Raphaëlle Bacqué

## Le Conseil d'Etat suspend un arrêté prolongeant la chasse

LE CONSEIL D'ÉTAT a suspendu, lundi 12 février, un arrêté du ministère de l'environnement qui prolongeait la chasse aux pigeons ramiers, aux oies et aux grives jusqu'au 20 février. Le texte réglementaire, publié le 20 janvier, prévoyait, pour ces espèces, des dérogations « en petites quantités » dans les départements qui en feraient la demande. Il avait été immédiatement attaqué par deux associations de protection de l'environnement, estimant cette prolongation illégale, mais également par deux associations de chasseurs, qui reprochent au ministère d'avoir publié un arrêté « sciemment irrégulier » pour torpiller toute possibilité de dérogation conforme. Le Conseil d'Etat n'a pas jugé sur le fond. Il a simplement estimé que la notion de « petites quantités » était trop imprécise pour que l'arrêté puisse être appliqué. L'Union nationale des fédérations départementales de chasseurs (UNFDC) a immédiatement réagit en demandant au premier ministre, Lionel Jospin, « de bien vouloir apporter son arbitrage ». Le mouvement Chasse, pêche, nature et traditions (CPNT) a, pour sa part, accusé la ministre de l'environnement, Dominique Voynet, d'avoir « fabriqué » l'arrêté pour qu'il soit « cassé ».

### DÉPÊCHES

■ **MUNICIPALES : la liste de François Hollande, premier secrétaire du PS**, député de la Corrèze et candidat à Tulle, est favorite à Tulle, selon un sondage CSA réalisé, lundi 13 février, pour *La Montagne-France 3-France bleu* Limousin. M. Hollande est crédité de 54 % des intentions de vote au premier tour contre 38 % à la liste conduite par le maire sortant Raymond-Max Aubert (RPR), tête de la liste UDF-RPR, et 8 % à une liste sans étiquette conduite par Alain Pradayrol.

■ **La gauche garderait le 11<sup>e</sup> arrondissement de Paris et gagnerait le 9<sup>e</sup>**, actuellement détenu par la droite, selon une enquête CSA publiée, mardi 13 février, dans *Le Parisien*. Dans le 9<sup>e</sup> arrondissement, la liste de gauche conduite par le socialiste Jacques Bravo l'emporterait au premier tour avec 44 % des intentions de vote, très loin devant la liste menée par le séguiniste Pierre Lellouche (RPR, 30 %) qui, lui-même, distance largement le tiberiste Vincent Reina (10 %). Au second tour, M. Bravo arriverait en tête dans tous les cas de figure : par 55 % des voix dans le cas d'un duel avec Lellouche et 53 % dans le cas d'une triangulaire. Dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, le maire sortant, Georges Sarre (MDC), l'emporterait haut la main au second tour, avec 65 % contre 35 % pour Claude-Annick-Tissot (RPR).

## Jean Tiberi implique le chef de l'Etat dans le résultat de la campagne

DE PHILIPPE SÉGUIN et de Bernadette Chirac, qui, des deux, accompagnait l'autre, lundi 12 février, lors de leur visite de l'Institut mutualiste Montsouris, un établissement hospitalier ultra-moderne du 14<sup>e</sup> arrondissement ? Au grand dam de Jean Tiberi, l'Elysée multiplie les signes de soutien à l'égard de M. Séguin en respectant scrupuleusement les formes. Jeudi 8 février, Jérôme Monod, conseiller du président, s'était invité à la réunion de présentation des candidats des listes de M. Séguin. La présidence a répété le message, lundi, en prenant soin, cette fois, d'opérer sur le terrain de prédilection de M<sup>me</sup> Chirac : l'hôpital et la santé.

Le député des Vosges a donc, près de deux heures durant, « accompagné » l'épouse du président de la République dans sa visite de cet établissement-vitrine du sud de Paris. M. Séguin était accompagné de quatre femmes têtes de listes, Edwige Antier, Françoise Forette - toutes deux médecins -, Nicole Catala, tête de liste dans le 14<sup>e</sup> et Françoise de Panafieu.

L'épouse du chef de l'Etat, indéfectible soutien du député des Vosges à l'Elysée, s'en est tenue à quelques commentaires rapides sur cet hôpital « remarquable ». « Cette visite s'inscrit dans le cadre de celles que je fais plusieurs fois par semaine », a assuré M<sup>me</sup> Chirac. Vous y verrez ce que vous voudrez », a-t-elle conclu avant de prendre congé de M. Séguin après l'avoir embrassé. « Je suis très heureux d'avoir été à ses côtés aujourd'hui, qu'elle l'ait souhaité, et je vous laisse le soin d'interpréter sa présence comme vous le souhaitez », a déclaré M. Séguin

qui a rappelé, citant Tulle et Brive, que ce n'était pas « la première fois » qu'il faisait « campagne » avec M<sup>me</sup> Chirac. Cette visite vaut-elle appui officiel de l'Elysée à M. Séguin ? « Si vous voulez dire par là, répond celui-ci, que mes listes rassemblent les électeurs du centre et de la droite qui souhaitent voter utile et que la dissidence devient marginale, ce serait difficile de vous dire le contraire. » Et M. Séguin cite Alain Madelin, président de DL et François Bayrou, président de l'UDF, venus récemment le soutenir. Quand aux déclarations de Jean Tiberi, elles ne l'impressionnent guère. « La dissidence c'est du passé », dit-il. L'union, c'est nous et personne d'autre. »

### LE TON MONTE D'UN CRAN

La riposte du maire est déjà prête. Le ton est monté d'un cran depuis la lettre envoyée le 9 février, après la visite de M. Monod aux candidats de M. Séguin. L'allusion au « prétendu système » dénoncé par le député des Vosges se précise. « Lorsque M. Séguin dénonce un prétendu système avec lequel il veut rompre, souligne le communiqué, il ne pourrait s'agir que d'un système mis en place par mon prédécesseur, c'est-à-dire par l'actuel président de la République. Dès lors, comment celui-ci peut-il soutenir encore ce matin, par la démarche de son épouse, un homme qui le met en cause ? » Et le texte poursuit : « Avec de tels stratèges, tels Jérôme Monod et Bernadette Chirac, la droite peut effectivement craindre le pire pour Paris. »

Christine Garin



MEMSCAP ENTRE AU NOUVEAU MARCHÉ DE LA BOURSE DE PARIS.  
OFFRE À PRIX OUVERT D' ACTIONS MEMSCAP JUSQU'AU :

# 26 FEVRIER 2001

Fixez bien cette date et devenez actionnaire de l'avenir des télécommunications

MEMSCAP, société française fondée en 1997, est l'un des principaux fournisseurs mondiaux de solutions MEMS, pour la conception, le développement et la fabrication de produits de télécommunications. Les MEMS sont des systèmes microscopiques intelligents qui rendent compatibles différents éléments mécaniques, optiques, électromagnétiques, thermiques ou électroniques présents

Fourchette indicative de prix :  
entre 11,70 € et 13,55 €

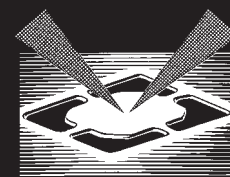
soit entre 76,75 F et 88,88 F

Pour souscrire, contactez  
votre intermédiaire financier habituel  
du 8 au 26 février 2001.

dans l'aéronautique, l'automobile, la bureautique ou le secteur médical. Bientôt, ils seront largement utilisés dans les télécommunications sans fil et les communications optiques, secteurs dont le développement considérable engendre des besoins croissants en terme de performance, fiabilité et fonctionnalités nouvelles.

Un prospectus préliminaire ayant reçu avec avertissement<sup>(1)</sup> le visa COB n° 01-087, en date du 8 février 2001, ainsi que son résumé sont disponibles sans frais au siège de MEMSCAP, 50, allée des Dauphins, ZAC du Pont Rivet, 38330 Saint-Ismier, ainsi qu'auprès de la Société Générale, EQTY/OFA/SPE, Tour Société Générale, 17, cours Valmy, 92972 Paris la Défense cedex. La notice légale a été publiée au BALO du 9 février 2001. Les modalités définitives de l'offre feront l'objet d'un prospectus définitif qui sera soumis au visa de la COB.

(1) La Commission des Opérations de Bourse attire l'attention du public sur les éléments suivants :  
- Le paragraphe 4.2 relatif aux principaux facteurs de risques et notamment sur :  
- La dépendance du chiffre d'affaires de la société vis-à-vis d'un nombre restreint de clients.  
- Le développement de l'activité de la société qui est conditionné par sa capacité à mettre au point des produits MEMS.  
- Le niveau des pertes réalisées lors des exercices 1999 et 2000, et les perspectives de pertes dans un avenir proche.  
- L'importance du partenariat avec ADC Telecommunications.  
- D'éventuelles insuffisances de trésorerie dans les 12 prochains mois pour assurer le financement de son activité.  
- La société a attribué dans la période récente des bons et des options de souscription d'actions à des prix d'exercice inférieurs de 99 % au bas de la fourchette de prix proposée pour l'introduction en bourse ; une dilution de 10,54 % pourra résulter de l'exercice de ces bons et options de souscription d'actions.  
- La société n'a pas l'intention de distribuer de dividendes à moyen terme.



MEMSCAP®

The Telecom MEMS Company™

www.memscap.fr/opo/

**VIOLENCE** Plus de la moitié des jeunes interpellés après les incidents de la Défense, samedi 27 janvier, étaient inconnus des services de police. C'est ce que révèle une étude de la

direction centrale des renseignements généraux, selon laquelle les bandes réunissent, autour d'« un noyau dur de délinquants », une population hétérogène, de plus en plus jeune,

mue par une solidarité de quartier. ● CES AFFRONTEMENTS se sont multipliés et sont devenus plus violents, causant la mort de neuf personnes en 2000. ● AU VAL-FOURRÉ, cité de

Mantes-la-Jolie, les jeunes racontent cette vieille rivalité qui les oppose à « ceux » de la Noé, à Chanteloup-les-Vignes. ● LES RÉPONSES politiques apportées à la violence ne sont

pas adaptées aux phénomènes de violence en bandes, qui relèvent d'une dynamique collective et requièrent une action de prévention, sur le terrain.

## Le phénomène des bandes s'étend au-delà des mineurs délinquants

A partir des incidents de la Défense, qui avaient opposé, fin janvier, deux cités rivales des Yvelines, les policiers des renseignements généraux ont cherché à cerner cette forme de violence urbaine, qui a tué neuf personnes en 2000. Elle attire une population hétérogène de plus en plus jeune

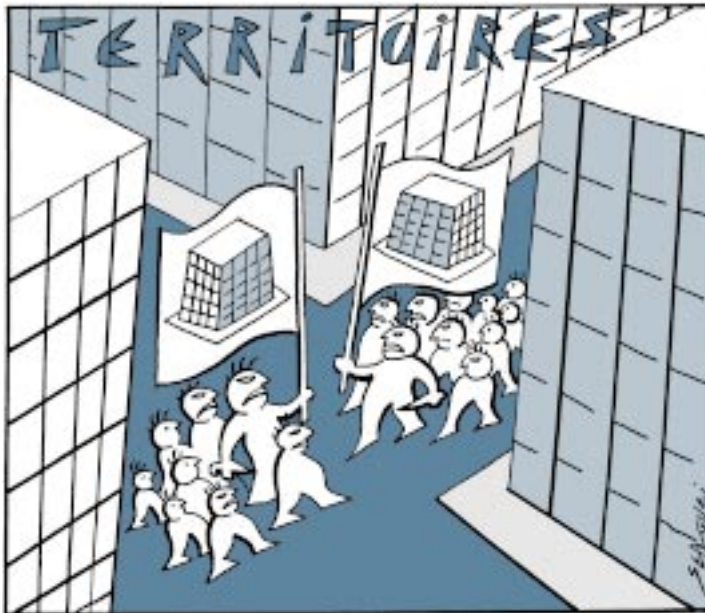
**PLUS DE LA MOITIÉ** des trente jeunes interpellés à la suite des incidents dans le quartier de la Défense (Hauts-de-Seine), le 27 janvier, étaient totalement inconnus des services de police. Mis en relief par une étude de la section « villes et banlieues » de la direction centrale des renseignements généraux (DCRG), spécialisée dans l'analyse des violences urbaines, le phénomène semble confirmer une nouvelle tendance : lors des affrontements entre groupes rivaux, la participation de jeunes qui n'ont jamais fait l'objet de poursuites judiciaires devient monnaie courante. A l'occasion d'un événement particulier et par solidarité de quartier, ils rejoignent « un noyau dur de délinquants » qui, selon la DCRG, comprend entre cinq et quinze membres, en fonction de la taille de la cité. La « bande » ainsi constituée se défait aussi vite qu'elle s'est formée.

Les affrontements au centre commercial des Quatre-Temps, à la Défense, avaient opposé environ deux cents jeunes venus du quartier du Val-Fourré à Mantes-la-Jolie, et de la cité de la Noé à Chanteloup-les-Vignes (Yvelines) (*Le Monde* du 30 janvier). L'origine du conflit reste floue : certains jeunes ont évoqué

des incidents à bord des trains de banlieue empruntés par des habitants des deux cités, d'autres ont fait référence à l'ambiance tendue d'un match de football scolaire, le 24 janvier, à Chanteloup. En examinant les cas de vingt et une des trente personnes interpellées – choisies parce qu'elles étaient toutes originaires des Yvelines –, la DCRG a constaté que des exclus du système scolaire voisinaient avec des jeunes mieux intégrés, et avec un animateur salarié de la ville de Conflans-Sainte-Honorine. L'âge des personnes impliquées variait de quatorze à vingt ans, dont deux tiers de mineurs, confirmant ainsi la tendance lourde au rajeunissement des mis en cause. Les policiers assurent qu'il n'est plus rare désormais d'interpeller des préadolescents de dix à treize ans.

### SOLIDARITÉS LOCALES

Le phénomène des bandes est déjà ancien. L'appellation peut cependant être contestée. Ainsi que le précisent les analyses policières, la bande a une origine géographique – le quartier –, et non ethnique. Loin d'être une forme de délinquance organisée, elle témoigne d'abord d'une solidarité locale vis-à-vis de



l'extérieur, dont les manifestations sont cependant en hausse sensible. Au cours des dernières années, le nombre des échauffourées recensées par la DCRG n'a cessé d'augmenter – à l'exception de l'an dernier –, passant de 204 incidents en 1996 à 398 en 1999. Les bagarres ont

également pris un tour plus violent : en 2000, neuf décès ont été comptabilisés par la police. Cette aggravation s'est accompagnée d'un usage plus fréquent des armes à feu, même s'il s'agit le plus souvent de matériel de mauvaise qualité : pistolets d'alarme trafiqués, fusils à un

coup. Elle accompagne l'extension géographique des phénomènes de violences urbaines : les départements considérés comme les plus sensibles en la matière sont passés de vingt-six à trente.

Les affrontements, concentrés dans les huit départements de la région Ile-de-France et dans l'Oise, obéissent le plus souvent à des scénarios répétitifs. Les grands centres commerciaux comptent parmi les lieux les plus propices à ces confrontations violentes. A Vélizy 2 (Yvelines), Rosny 2 (Seine-Saint-Denis), ou aux Quatre-Temps, ils opposent le plus souvent les groupes de jeunes au personnel de sécurité des magasins. Le 12 janvier, à Vitry (Val-de-Marne), une banale tentative de vol de bouteilles d'alcool dans un supermarché a ainsi tourné à la bataille rangée. Une cinquantaine de jeunes ont saccagé les lieux, puis brûlé sept voitures sur le parking. Le 13 janvier, à Belfort (Territoire de Belfort), un concert d'Assia, dans les locaux de la FNAC, a dû être annulé. Quelque 600 adolescents ont envahi le magasin et empêché la chanteuse d'accéder à la scène. Ils ont pillé les rayons de disques et de vidéos.

Les rencontres sportives constituent, elles aussi, un terrain favora-

ble aux batailles rangées. Le 18 décembre 2000, dans un gymnase de Nanterre (Hauts-de-Seine), la décision contestée d'un arbitre a provoqué une bagarre générale entre supporters des deux équipes ; un adolescent a été grièvement blessé.

### L'OBSCURE ORIGINE DES RIVALITÉS

Mais c'est autour des établissements scolaires que sont constatés les incidents les plus graves : le 12 janvier, à Clichy (Hauts-de-Seine), un différend entre deux élèves de deux collèges de la ville a provoqué un affrontement à coups de balles de base-ball. Un mineur de seize ans a été blessé. L'origine des rivalités est parfois plus obscure, telle celle qui oppose la cité du Clos-Saint-Lazare, à Stains (Seine-Saint-Denis), à celle des Francs-Moisins, à Saint-Denis. Il y a cinq ans, un accident de la circulation impliquant un motard du Clos et une voiture des Francs-Moisins conduite par le membre d'une famille de « caïds » de la cité avait provoqué une rixe. Depuis, l'incident a été la cause de multiples affrontements, dont le bilan s'élève à trois morts et quatre blessés par armes à feu.

Pascal Ceaux

## Au Val-Fourré, après les bagarres de la Défense : « C'est ceux de Chanteloup qui ont cherché, fallait se venger »

**MARQUES DE SPORT** des pieds à la tête, Manu est un grand gaillard de seize ans qui soigne son look et sa réputation. « Moi, je fais mes coups sans laisser de traces », fanfaronne l'adolescent du Val-Four-

### REPORTAGE

Les jeunes de Mantes-la-Jolie ne peuvent expliquer les raisons de cette haine ordinaire entre cités

ré, la cité de Mantes-la-Jolie (Yvelines). Entouré de deux copains, il fait le fier-à-bras. La bagarre de la Défense contre « ceux » de Chanteloup, il y était. Samedi 27 janvier, en plein après-midi, environ deux cents jeunes du Val-Fourré s'étaient retrouvés au centre commercial des Quatre-Temps (Hauts-de-Seine) pour régler leurs comptes avec une cinquantaine d'adolescents du quartier de la Noé, à Chanteloup-les-Vignes. Plusieurs personnes avaient été blessées et arrêtées, mais l'intervention des forces de l'ordre avait permis d'éviter la bataille rangée. « Pour nous, il s'est rien passé à la Défense, c'est match nul. S'il n'y avait pas eu les CRS, y aurait pu avoir des morts, explique Manu. On va remettre ça, c'est sûr. Et cette fois, il n'y aura pas les flics. »

Les raisons de cette haine ordinaire entre cités de banlieue, l'adolescent est bien incapable de les expliquer. Entre le Val-Fourré et la Noé, la rivalité existe depuis des années et se perpétue, comme une fatalité, au fil des rixes et des accrochages. Manu n'a retenu que le dernier d'entre eux, le racket – selon lui – de jeunes du Val-Fourré, dans le train vers Paris. « C'est ceux de Chanteloup qui ont cherché, ils s'en sont pris à des petits de chez nous, fallait se venger », raconte l'adolescent. Ce dernier confirme la préparation minutieuse de la « virée » au centre commercial de la Défense, là où les jeunes des deux cités ont l'habitude d'aller le mercredi et le samedi après-midi. « Cinq jours à l'avance, on avait tout organisé. On avait dit qu'à telle heure fallait que tout le monde soit là pour prendre le train », se souvient-il. Elève en première année de BEP, le jeune homme vit chez ses parents, d'origine sénégalaise ; il n'a rien d'un voyou livré à lui-même. Pourtant, à chaque occasion d'en découdre contre la Noé, il avoue suivre le mouvement, sans se poser de questions. « Les copains y vont, moi, je fais pas de détail, j'y vais », explique Manu, une bille d'acier dans la poche, « au cas où ».

Au Val-Fourré comme ailleurs, la logique implacable de l'effet de groupe et de l'appartenance à la cité se nourrit d'un sentiment d'abandon et de désespoir. Véritable

ville dans la ville, le quartier compte environ vingt-cinq mille habitants, logés dans un patchwork de barres HLM et de tours, entre la Seine et la nationale 13. Devenu un symbole du malaise des banlieues après les émeutes du début des années 90, le Val-Fourré a bénéficié de tous les dispositifs d'aide et de rénovation du ministère de la Ville. Pourtant, aujourd'hui, beaucoup déplorent l'usure du tissu social et associatif, ainsi que le manque d'intervenants de terrain. Conséquence de ce vide, personne n'a été capable de désamorcer l'affrontement programmé entre les jeunes du Val-Fourré et ceux de Chanteloup, alors qu'une partie du quartier semblait avoir été au courant plusieurs jours auparavant.

« On ne peut pas dire qu'il n'y a pas de structures pour les jeunes. Des locaux, il y en a partout, mais ils ne sont pas adaptés », constate Mounir, responsable de la salle de sports gérée par l'association Oxygène. « Grande gueule » impliquée dans l'animation du quartier depuis plus de vingt ans, ce quadragénaire au caractère bien trempé continue à vouloir soigner le lien social : « Les jeunes ont besoin d'être écoutés. Ici, on est une passerelle, un relais. On fait plus que du sport, on essaie de jouer un rôle de régulateur social. » Située au cœur du quartier, sur la dalle du centre commercial, la salle des sports compte environ deux mille adhérents dont beaucoup de

jeunes. Pour certains cependant, la logique de défense du territoire et de l'honneur est la plus forte. « La violence est devenue une façon de s'exprimer. C'est "no future" alors ils n'ont peur de rien, déplore Mounir. J'ai essayé de parler à certains qui partaient à la Défense mais, quand ils ont un truc dans la tête, on ne peut pas les en empêcher. »

### L'AMERTUME DES « GRANDS FRÈRES »

Les « grands frères » du quartier, la génération des vingt-vingt-cinq ans, sont, eux aussi, confrontés à la difficulté de raisonner les plus jeunes et de dialoguer avec eux. « On n'est pas des saints. Nous aussi, on a fait des bêtises. Mais, aujourd'hui, ils s'y mettent de plus en plus tôt et ils n'ont aucun respect pour les grands », constate Tarik, étudiant en sciences de l'éducation. Dans un contexte où l'argent généré par les petits business de la cité constitue une solution de facilité attrayante, la réussite par les études et le travail a parfois du mal à s'imposer. Eux-mêmes confrontés à la difficulté de trouver un emploi, les aînés, amers et sans illusion, ne sont pas forcément en position de faire passer un discours mobilisateur et de représenter un modèle crédible. « On est censés donner l'exemple et tirer les gens vers le haut, mais les petits sont conscients que c'est difficile pour nous. Quand on essaie de leur parler, ils te disent : "Toi, tu vas à la fac, mais tu vas finir à la chaîne

comme mon père », explique Tarik. « Tu ne peux pas raisonner des jeunes quand tu ne sais pas à quoi t'accrocher. Si toi-même tu n'es pas convaincu, ta morale n'est pas crédible », avoue Rachid, chanteur de rap.

Les parents, de leur côté, reconnaissent que leur tâche n'est pas facile, mais ils récusent le discours qui consiste à reprocher aux familles de banlieue de démissionner. « C'est comme partout, il ne faut pas mettre tous les parents dans le même panier. Moi, j'essaie de donner une bonne éducation à mes deux fils, je leur ai appris à parler avec la bouche, pas avec les poings, explique Zoubida, mère de famille du Val-Fourré. D'ailleurs, le plus grand, il n'arrête pas de se faire tabasser au collège, il ne sait pas se défendre. » A l'inverse, souligne Zoubida, certains enfants de familles maghrébines ou africaines savent jouer sur les différences de culture et d'éducation pour essayer d'échapper à l'autorité des parents. « Il y en a qui disent : "Si tu me tapes, j'appelle l'assistante sociale". Alors, certains parents baissent les bras. Ils disent : "Vous avez fait la loi comme ça, débrouillez-vous avec eux" », déplore-t-elle. La mère de famille se veut quand même rassurante : « Il ne faut pas croire, on vit tranquilles au Val-Fourré... »

F. Ch.

### TROIS QUESTIONS À...

JEAN-MARIE

PETITCLERC

**1 En tant que responsable d'une association de prévention et qu'auteur de La Violence et les Jeunes (Ed. Salvator, 1999), que pensez-vous du débat suscité par les affrontements entre bandes à la Défense ?**

On se trompe de débat, le phénomène de la violence entre jeunes s'aggrave peut-être avec l'usage plus répandu des armes mais il existe depuis longtemps. Ce qui est nouveau, en revanche, c'est l'incapacité des adultes à réguler cette violence, à inculquer et à transmettre des repères. Il y a une crise de crédibilité des porteurs d'autorité : l'école, parce qu'elle n'assure plus son rôle de promotion sociale dans les cités ; la police, parce qu'elle n'est pas vécue comme un garant neutre de l'ordre ; les hommes politiques, à cause de la médiatisation des affaires.

**2 Quels sont, selon vous, les ressorts de la violence entre jeunes ?**

Cela correspond à un phénomène d'appropriation du territoire, qui traduit une situation d'échec des conduites de socialisa-

tion et un rejet des normes. Ces jeunes défendent leur territoire parce que c'est la seule chose qu'ils connaissent et qui les valorise. Quand ils en sortent, ils sont mal acceptés, regardés de travers. A partir de là, ils ne savent souvent même pas pourquoi ils se battent, et il peut suffire d'un regard pour prendre un coup de cou-teau.

**3 Quelles mesures vous paraissent possibles ?**

Ce n'est pas mille policiers en plus ou l'ouverture de nouveaux centres de placements pour les délinquants qui vont changer quoi que ce soit. En matière répressive, il faudrait abaisser l'âge de la majorité pénale pour réagir à la première transgression, ne pas attendre que les jeunes deviennent multirécidivistes une fois majeurs. Dans le domaine préventif, il faut plus de mixité sociale à l'école, améliorer la formation et l'image de la police, son rapport avec les jeunes. Il faudrait retisser le lien social, former des adultes capables de dialoguer avec les jeunes, revoir le cursus et le rôle des éducateurs. Car ces derniers, aujourd'hui, ne veulent plus venir travailler dans les quartiers difficiles.

Propos recueillis par Frédéric Chambon

## La prévention, parent pauvre des politiques antiviolence

**À CHAQUE MANIFESTATION** de la violence des jeunes sa réponse gouvernementale. Depuis leur création, en 1998, par Lionel Jospin, les conseils de sécurité inté-

### ANALYSE

Les réponses apportées par le gouvernement correspondent à une erreur de diagnostic

riure (CSI), ces structures interministérielles chargées de présenter les priorités en matière de sécurité, sont réunies afin de démontrer que l'Etat n'est pas inactif en matière de délinquance des mineurs. Le CSI du mardi 30 janvier s'est trouvé l'expédition qui a opposé des jeunes de Mantes-la-Jolie et de Chanteloup-les-Vignes à la Défense. En réponse à l'émotion créée par l'image de plusieurs centaines de jeunes déferlant sur un quartier d'affaires aux portes de la capitale, le gouvernement a annoncé de nouvelles mesures, dont le recrutement supplémentaire de 1 000 gardiens de la paix et l'élaboration d'un nouveau programme triennal de création de « centres de place-

ment immédiat », de « centres éducatifs renforcés » et de « classes-relais ».

Si le remède est désormais connu – ces annonces sont dans la droite ligne de celles déjà faites depuis 1998 –, il correspond, en l'espèce, à une erreur de diagnostic. « L'une des principales causes de cette insécurité, qui s'est illustrée à la Défense, la plus préoccupante, c'est la délinquance des mineurs », affirmait ainsi, dans un entretien à *L'Express* du 1<sup>er</sup> février, le ministre de la Justice, Marylise Lebranchu. Dans le cas précis, pourtant, rien n'est moins sûr. Comme le montre notre enquête, les jeunes qui ont participé au « raid » de la Défense ne sont ni déscolarisés ni engagés dans des processus de délinquance répétitive. Ils ne correspondent donc pas à l'image du « mineur délinquant multirécidiviste » telle que l'ont formalisée les pouvoirs publics, qui ont concentré leurs politiques judiciaires en réponse à ce profil type.

En matière de violence des jeunes, le gouvernement a en effet opéré, depuis 1998, un tournant majeur. Tentant de concilier réponse répressive et éducative, la gauche a multiplié les nouvelles structures d'accueil des mineurs délin-

quants – centres éducatifs renforcés, centres de placement immédiat –, pour des séjours de « rupture », censés marquer un coup d'arrêt dans le parcours de violence répétitive des jeunes. Mais ces structures, qui connaissent effectivement un certain succès, offrent une réponse individuelle à des jeunes qui ont déjà mis en échec l'institution judiciaire. En aucun cas elles ne répondent au phénomène de violence des bandes, qui relève d'une dynamique collective et qui appelle une réponse sociale, dans les quartiers.

### UNE VISION TRÈS FRAGMENTÉE

Or, en l'espèce, le bilan des pouvoirs publics est beaucoup moins reluisant. Depuis les lois de décentralisation, le financement des équipes de « prévention spécialisée » (les éducateurs de rue) revient aux conseils généraux, dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance. Actuellement, la prévention spécialisée emploie 2 500 éducateurs, répartis dans 86 départements, pour un budget estimé à 920 millions de francs.

Mais ces chiffres, les seuls disponibles, cachent de profondes disparités. Si quelques départements, comme la Moselle ou l'Essonne, ont développé l'action éducative

dans leurs quartiers, en liaison avec les communes, certains conseils généraux ont, au contraire, cessé de conventionner les équipes éducatives, au profit d'actions d'animation et de sécurité, comme dans l'Oise. Surtout, un grand nombre de communes urbaines ne disposent d'aucune équipe éducative de terrain, ce qui ne peut que renforcer le désespoir de jeunes livrés à eux-mêmes.

Pour l'heure, l'Etat ne dispose que d'une vision très fragmentée de l'intervention sociale sur les quartiers, aucun bilan n'ayant jamais été réalisé, par exemple, sur l'action de prévention des conseils généraux. Pourtant, un mouvement se fait jour de la part des collectivités territoriales, qui semblent redécouvrir la nécessité de multiplier les actions de prévention sociale dans les quartiers. Dans le droit-fil des médiateurs sociaux, créés dans le cadre de la politique de la ville, les collectivités réfléchissent à la manière de remobiliser les travailleurs sociaux. Une prise de conscience nécessaire, quoique bien tardive, tant le besoin de prise en charge des jeunes est patent depuis plusieurs années.

Cécile Prieur

# Les accusations de pédophilie contre un instituteur provoquent un malaise au sein de l'éducation nationale

Le village de Corneilles (Eure) exprime sa colère contre l'institution, accusée d'avoir tué les faits

Marcel Lechien, instituteur de quarante-sept ans, a été mis en examen, jeudi 8 février, pour « viol sur mineur de moins de quinze ans ». Il est accusé de s'être rendu coupable d'actes de pédophilie, depuis 1989, sur plusieurs de ses élèves, âgés de six à huit ans. La directrice de l'école et l'inspecteur d'académie en poste à l'époque des faits ont été mis en examen pour non-dénonciation de ces crimes, dont ils auraient eu connaissance.

Le recteur a toutefois souligné que la responsabilité éventuelle de l'éducation nationale restait limitée à l'entourage professionnel le plus proche de l'instituteur. Ainsi, le dossier professionnel de Marcel Lechien ne faisait aucune référence à de quelconques soupçons de pédophilie ou plaintes de parents, a-t-il insisté : « A ma connaissance, il n'y a rien. » Quant au laxisme supposé de l'académie, il la balaye : « D'autres cas se sont produits ces cinq dernières années. Aucun n'a été étouffé. Ils ont

elle cherche à cacher, à couvrir. » Le recteur a toutefois souligné que la responsabilité éventuelle de l'éducation nationale restait limitée à l'entourage professionnel le plus proche de l'instituteur. Ainsi, le dossier professionnel de Marcel Lechien ne faisait aucune référence à de quelconques soupçons de pédophilie ou plaintes de parents, a-t-il insisté : « A ma connaissance, il n'y a rien. » Quant au laxisme supposé de l'académie, il la balaye : « D'autres cas se sont produits ces cinq dernières années. Aucun n'a été étouffé. Ils ont

## ROUEN

de notre correspondant

Un village abasourdi, l'académie de Rouen (Seine-Maritime) déstabilisée : les accusations de pédophilie portées à l'encontre d'un instituteur de quarante-sept ans, dans le bourg de Corneilles, aux portes du pays d'Auge, et la mise en cause de deux de ses supérieures hiérarchiques font flotter comme un parfum de scandale au sein de l'éducation nationale. Marcel Lechien, professeur des écoles en cours préparatoire, a été mis en examen, jeudi 8 février, après une semaine d'enquête, et écroué à la maison d'arrêt d'Evreux pour « viol sur mineur de moins de quinze ans et agressions sexuelles sur mineurs de moins de quinze ans par personne ayant abusé de ses fonctions ». Révélés par le témoignage d'une adolescente de quinze ans au médecin scolaire, les faits remontent à 1989, pour les plus anciens. Ce témoignage, livré récemment, a permis aux enquêteurs de découvrir d'autres agressions qui auraient été commises sur des enfants âgés de six à huit ans, tous élèves de la même école primaire. Huit plaintes ont ainsi déjà été déposées par des parents d'élèves.

A Corneilles, le choc a été brutal. Autour de l'école, les commentaires des parents, lundi 12 février, exprimaient la stupeur devant la dérive de cet enfant du pays, « apparemment bon instituteur », mais aussi la colère face au silence de l'institution, pourtant apparemment alertée. La rumeur sur des antécédents remontant à 1977 dans une autre école - démentie par les autorités académiques - a été alimentée par la mise en cause de la directrice de l'école, en poste depuis huit ans, et celle de l'inspecteur de l'éducation nationale (IEN) chargé de la circonscription de Pont-Audemer, aujourd'hui à la retraite. Le juge d'instruction, Bernard Simier, les a mis en

examen pour non dénonciation à l'autorité judiciaire d'atteintes sexuelles sur mineurs de moins de quinze ans. Ils sont soupçonnés de ne pas avoir averti la justice des soupçons formulés par un parent d'élève contre Marcel Lechien, il y a six ans.

## « HORREUR ET DÉGOÛT »

Dès la révélation de l'affaire, le recteur de l'académie de Rouen, Paul Desneuf, a tenté de désamorcer la polémique. « Dès que l'institution a été informée, elle a saisi la jus-

## La FSU et la mise en cause pénale des enseignants

Explications passionnées à la tribune, larmes et invectives : un virulent débat s'est produit, le 25 janvier, à La Rochelle, lors du congrès de la FSU. En question, la mise en cause pénale des enseignants mêlés à des actes de violence avec leurs élèves. Le Syndicat national de l'éducation physique (SNEP) souhaitait que le congrès témoigne de son soutien à Christian Kaplan, professeur nîmois condamné le 21 novembre à deux amendes pour « violence aggravée sur mineur de moins de quinze ans ». Le projet de motion du SNEP dénonçait la « pénalisation excessive » dont seraient victimes les enseignants dans l'exercice de leur métier. A l'occasion de l'affaire Kaplan, le SNEP avait, le 9 janvier, déjà dénoncé « les effets pervers de la circulaire Royal » de 1997 sur les violences sexuelles. Le SNUipp (premier degré) a refusé qu'une position « globale » soit ainsi prise par la FSU sur la situation des enseignants devant la justice. La FSU a finalement pris position sur le cas individuel de Christian Kaplan et a appelé ses syndicats à poursuivre la réflexion collective sur « ce sujet délicat ».

», a indiqué le recteur, précisant avec fermeté que, conformément à la circulaire de septembre 1997, « tout fonctionnaire qui a connaissance de faits délictueux, doit les porter à la connaissance de la justice ». Il a plus particulièrement exprimé son « profond regret » devant l'ancienneté des faits. Les mises en examen de l'inspecteur et de la directrice ? « Si des membres de l'institution étaient au courant, ils l'ont caché. C'est une erreur grave et je comprends les décisions de justice », a-t-il souligné. L'institution devient responsable si

été immédiatement portés à la connaissance de la justice et les sanctions pénales et administratives ont été prises. »

Au siège du SNUipp (premier syndicat d'instituteurs) de l'Eure, une réunion de crise a été organisée dès lundi. « On est tout abattu. Ces faits nous inspirent horreur et dégoût », confie Michel Miklarz, secrétaire départemental qui avoue ne disposer que de peu d'éléments et a demandé à rencontrer l'inspecteur d'académie. « On va aller voir nos collègues, discuter avec elles. Savoir com-

ment ça s'est passé. Je ne suis pas certain que tout le monde savait », dit M. Miklarz, pour qui la circulaire Royal de 1997 est sans ambiguïté. Elle rappelle en effet que « l'article 40 du code de procédure pénale fait obligation à tout fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit, d'en aviser sans délai le procureur de la République ». Une façon explicite d'en finir avec ce que la ministre déléguée à l'enseignement scolaire appelait « la culture de l'étouffement ».

Sur place, l'IEN chargé de la circonscription, Hervé Manche, a pris les mesures d'urgence « pour préserver la sérénité du climat au sein de l'école ». Une cellule de crise, avec trois médecins et un psychologue, a été mise à la disposition des parents, des élèves et des enseignants « pour redonner confiance à la communauté éducative ». M. Manche s'interroge lui aussi sur « la déontologie et l'éthique de notre fonctionnement quotidien » car, croit-il, « il devient extrêmement difficile aujourd'hui d'assumer les fonctions dans une chaîne hiérarchique, de décider du moment où on porte une affaire devant les services de justice à partir de faits rapportés, et seulement rapportés ».

Hasard de la géographie, Corneilles se trouve à quelques kilomètres du village de Lieurey, où le curé de la paroisse Denis Vadeboncoeur a été récemment mis en examen et écroué pour des actes de pédophilie (Le Monde du 11 décembre). Marcel Lechien était par ailleurs conseiller municipal d'un village situé juste entre Corneilles et Lieurey. Dans ce dossier, c'est l'Eglise qui avait été accusée de couvrir les agissements du prêtre. Une première affaire qui, estimait-on, lundi 12 février, a peut-être contribué à libérer la parole des enfants.

Etienne Banzet

# La Cour des comptes critique la gestion de la Mission des droits de l'homme

Deux hauts fonctionnaires nommément visés

LA COUR DES COMPTES a proposé, au début du mois de février, de déférer devant la cour de discipline budgétaire et financière (CDBF) Alex Urgin, directeur de cabinet de Christian Paul, secrétaire d'Etat à l'Outre-mer, et Bernard Spitz, maître des requêtes au Conseil d'Etat. Cette décision a été notifiée au parquet général près la Cour des comptes après la remise d'un rapport sur la gestion, en 1998, de la Mission pour la célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, présidée par Robert Badinter.

Le parquet transmet, en règle générale, les demandes des chambres de la cour à la CDBF pour instruction mais il dispose également du droit de classer l'affaire. Le procureur peut enfin saisir la justice pénale si les faits découverts en cours d'enquête le justifient.

La célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme avait été décidée en toute hâte, début 1998, afin de réunir, au cours de manifestations officielles, certaines personnalités internationales. Conduite par son secrétaire général, M. Spitz, cette mission disposait d'un budget de 27 millions de francs.

Le premier président de la Cour des comptes, Pierre Joxe, a adressé, le 31 janvier, une synthèse du rapport final à Lionel Jospin dans lequel il relève l'existence de « nombreuses défaillances de gestion ». Ce document, cité par Le Parisien du 8 février, dénonce notamment le rôle joué par M. Spitz, qui aurait engagé l'Etat dans l'acquisition d'une fresque pour 42 millions de francs « sans avoir reçu aucune délégation de pouvoir ni de signature, sans disposer des crédits correspondants et sans l'accord du président. » Selon la Cour, M. Badinter

a indiqué qu'il « ne savait rien des négociations en cours ». « S'il avait eu connaissance des tractations entre l'agent de l'artiste et le secrétaire général, poursuit le rapport, il se serait empressé d'y mettre fin. »

M. Joxe critique les conditions dans lesquelles ont été rémunérés les « chefs de projet de colloques de province ». C'est à ce titre que M. Urgin, lui-même magistrat de la Cour des comptes, est mis en cause. La Cour s'interroge sur le bien fondé de l'indemnité qui lui a été versée pour l'organisation d'un colloque à Lille alors qu'il occupait, en même temps, les fonctions de directeur de cabinet. La Cour met enfin en exergue « le caractère somptuaire » des dépenses de fonctionnement du secrétaire général et des membres de la Mission - abonnements à la presse, frais de restauration, de déplacements, utilisation gratuite de téléphones mobiles.

Interrogé par Le Monde, M. Spitz s'est déclaré « stupéfait ». « Je n'ai jamais été entendu par la Cour, a-t-il dit. C'est une violation choquante des principes fondamentaux du droit, qui sont le secret et le contradictoire. Les dépenses de la Mission étaient ordonnancées et mandatées par le ministère de tutelle [le ministère des affaires étrangères]. Les comptes ont été publiés et nous avons même rendu 5 millions de francs sur notre budget. » Destinataire des conclusions de la Cour, le directeur de l'Inspection générale des finances, Thierry Bert, en a vivement critiqué la teneur, apportant son « soutien » à M. Spitz.

M. Urgin nous a indiqué ne pas avoir été informé de son renvoi éventuel devant la CDBF. « La Cour m'avait autorisé, en mars 1998, à organiser le colloque de Lille, dit-il. Cet accord a été partagé par le ministère de l'outremer, en juillet. »

Jacques Follorou

# Les policiers parisiens tentent de s'adapter aux nouvelles conditions de garde à vue

SUR LA PORTE est accroché un simple bout de papier blanc ; une main anonyme y a écrit en lettres capitales : MÉDECIN, AVOCAT. Dans ce bureau étrié du premier

## REPORTAGE

Le commissariat des Halles recense 1 300 gardes à vue en moyenne par nuit

étage d'un commissariat du 20<sup>e</sup> arrondissement de Paris, les personnes en garde à vue subissent un examen médical ou reçoivent la visite de leur défenseur, dès la première heure suivant leur interpellation, ainsi que le permet la loi sur la présomption d'innocence,

entrée en application le 1<sup>er</sup> janvier. L'endroit a été aménagé à la hâte pour garantir un minimum de confidentialité. Selon les policiers, il est loin d'offrir toutes les garanties de sécurité. « Imaginez que l'un d'eux frappe son avocat et saute par la fenêtre... », s'indigne l'un d'entre eux.

Vite fait, mal fait. Au service de nuit du commissariat, le sentiment prédominant est celui d'un mauvais travail fait dans l'urgence. « Lorsque nous avons une dizaine de gardes à vue, on a parfois l'impression de faire de l'abattage, raconte un officier. Nous n'avons pas une seconde pour nous retourner. Il faut être honnête, c'est une source d'erreur. » Les gardes à vue doivent eux aussi s'habituer aux nouvelles règles. « Pour l'instant, ils n'ont pas trop capté le

droit au silence que leur confère la loi, témoigne un autre policier. Ils préfèrent dire des conneries que se taire. S'ils ne veulent rien dire, ils sont systématiquement déferés au parquet. »

Au commissariat des Halles, les nuits sont souvent rudes. On y recense jusqu'à mille trois cents gardes à vue en moyenne. Rixes, agressions contre des personnes, vols en tout genre, à la tombée du jour, le centre de Paris devient parfois un quartier sensible. Ici aussi, la nouvelle loi n'a pas été accueillie dans l'enthousiasme. « J'évite de faire trop de gardes à vue, maintenant, affirme un officier. C'est trop la pagaille. » Dérangés, incompréhensions avec les magistrats, les anecdotes se multiplient, racontées par les policiers du commissariat. « Un type est interpellé dans le métro en état d'ivresse, un jour vers 17 h 15. Il arrive à l'Hôtel-Dieu à 2 heures du matin. Il s'était rebellé, s'était montré violent envers les poli-

ciers. La magistrate n'a pas voulu qu'on l'entende. Le délai horaire était dépassé. » Autre histoire : « On arrête un conducteur en état d'ivresse. L'éthylomètre est en panne. Du coup, l'homme n'arrive que quatre heures plus tard. Le magistrat nous dit immédiatement : dehors. »

## « PAS LE TEMPS DE RÉAGIR »

« La loi ne nous laisse pas le temps de réagir, reproche un autre. Si bien qu'il nous arrive de mettre en garde à vue des personnes qui n'ont rien à voir avec l'infraction qui a été commise, et de laisser partir des auteurs. » Plus que le texte législatif, ce sont les magistrats du parquet de Paris qui sont l'objet de la vindicte policière. Leurs décisions sont rarement comprises, qui semblent aux yeux des fonctionnaires témoigner d'un « irréductible laxisme », au point que certains n'hésitent pas à tricher quelque peu avec la loi. « Une fois, il m'est arrivé de truquer l'heure d'interpellation sur un procès-verbal », admet l'un d'entre eux, pour ajouter aussitôt : « Il y a quatre semaines, une jeune fille de dix-sept ans dévisage un voyageur dans le bus de nuit. Il lui explose la tête. Et le type est pourtant remis dehors. »

Le 8<sup>e</sup> arrondissement, à deux pas des lumières clinquantes des Champs-Élysées. Trois officiers de police judiciaire se serrent dans un bureau étroit « à peine convenable pour la nuit, dit l'un d'entre eux, alors vous imaginez le jour où nos collègues sont trois plus nombreux ». Le ton, pourtant, change. Les policiers se sont vite et bien habitués à la présence de l'avocat à la première heure que l'un d'entre eux défend avec conviction. « Je suis pour, assure-t-il. Car tout le monde a le droit au meilleur traitement possible, le fils à Mitterrand comme le petit beur qui va mettre dix minutes à écrire son nom. J'ai aussi remarqué que la venue de l'avocat, tout de suite, ça fait retomber la tension de certains enquêtrés qui mettaient parfois trois à quatre heures à se calmer. Et ça, c'est pour nous un vrai progrès. »

Pascal Ceaux

# Un proche de la famille de Priscilla mis en examen pour assassinat

PRÉSENTÉ au parquet de Melun, Didier Leroux, un ouvrier boulanger d'une quarantaine d'années, a été mis en examen, lundi 12 février, pour assassinat, après ses aveux de la veille, pour le meurtre de Priscilla, une adolescente de quatorze ans tuée d'une cinquantaine de coups de couteau, le 8 février aux Ecrennes (Seine-et-Marne). Selon les enquêteurs, le suspect était une relation de la famille de la victime. Selon le témoignage d'un voisin, la mère et la sœur de la victime seraient venues, après le drame, chercher du réconfort auprès de Didier Leroux dans la maison de ce dernier. L'assassinat serait entré par effraction dans la ferme isolée, où l'adolescente se trouvait seule après le départ de ses parents.

## DÉPÊCHES

■ **IMMIGRATION** : le maire (RPR) de Sangatte (Pas-de-Calais), René Lapote, a réclamé, lundi 12 février, la fermeture du centre de la Croix-Rouge, suite aux violents affrontements qui ont opposé des réfugiés afghans à des Kurdes, dimanche 11 février (Le Monde du 13 février). Le maire en a appelé à l'Etat pour qu'il « trouve d'autres solutions ».

■ **JUSTICE** : la chambre de l'instruction a refusé, lundi 12 février, la remise en liberté d'Emile Louis, poursuivi pour les « enlèvements et séquestrations » de sept femmes disparues dans l'Yonne. Les magistrats ont considéré que les crimes étaient « continus », refusant ainsi l'argument de la prescription soulevé par M. Alain Thuault, son avocat.

■ **LOGEMENT** : une information judiciaire pour « incendie criminel ayant entraîné la mort » a été ouverte, vendredi 9 février, par le parquet de Bobigny (Seine-Saint-Denis), après l'incendie, le 2 février, d'un immeuble à Saint-Denis qui avait fait sept morts (Le Monde daté 4-5 février).

■ **SANTÉ** : l'Agence régionale de l'hospitalisation du Nord-Pas-de-Calais a autorisé, lundi 12 février, la reprise des actes chirurgicaux dans la clinique de la Tamise, à Calais, suspendus depuis le 12 janvier à la suite de plusieurs décès suspects survenus dans l'établissement (Le Monde du 16 janvier). L'activité d'obstétrique, également suspendue, sera en revanche définitivement abandonnée.

**OSP** VENTES PAR ADJUDICATION  
Office Spécial de Publicité  
47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex  
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

**LA VILLE DE PARIS vend LIBRES**  
En la Chambre des Notaires, 12, Avenue Victoria à PARIS 1<sup>er</sup>  
Le MARDI 6 MARS 2001 à 14 h - (dépot des chèques à partir de 13h30)  
**16/24, RUE FRANCOIS MIRON** à PARIS (4<sup>ème</sup>)  
1 APPARTEMENT de 3 PIECES (69,80 m<sup>2</sup>) et 1 CAVE  
1 APPARTEMENT de 3 PIECES (69,70 m<sup>2</sup>) et 1 CAVE  
**2, SQUARE MALHERBE** à PARIS (16<sup>ème</sup>)  
1 APPARTEMENT de 3 PIECES (70,40 m<sup>2</sup>) et 2 CAVES  
**33, AVENUE DU MARECHAL LYAUTEY** à PARIS (16<sup>ème</sup>)  
1 APPARTEMENT de 4 PIECES (87,40 m<sup>2</sup>) Terrasse (106 m<sup>2</sup> env.) et 1 CAVE  
1 PIECE (10,40 m<sup>2</sup>)  
**132, BOULEVARD SUCHET** à PARIS (16<sup>ème</sup>)  
1 APPARTEMENT de 3 PIECES (75,40 m<sup>2</sup>) et 1 CAVE  
Pour visites et renseignements s'adresser à :  
Maître BELLARGENT, Notaire associé à PARIS (75001)  
14, rue des Pyramides - Tél : 01.44.77.37.35 - 01.44.77.37.71  
**12, RUE DES NONNAIS D'HYERES** à PARIS (4<sup>ème</sup>)  
\* 1 APPARTEMENT de 4 PIECES (157,80 m<sup>2</sup>) \* 1 CAVE  
Avec faculté de réunion de lots  
**9, AVENUE DU MARECHAL LYAUTEY** à PARIS (16<sup>ème</sup>)  
1 APPARTEMENT de 5 PIECES (117,20 m<sup>2</sup>) et 1 CAVE  
**100, BOULEVARD SUCHET** à PARIS (16<sup>ème</sup>)  
1 APPARTEMENT de 3 PIECES (75 m<sup>2</sup>) et 1 CAVE  
**1, SQUARE DE ROCAMADOUR** à PARIS (16<sup>ème</sup>)  
1 APPARTEMENT de 2 PIECES (56,7 m<sup>2</sup>) et Terrasse (132 m<sup>2</sup> env.) 1 CAVE  
Pour visites et renseignements s'adresser à :  
Maître BOURGES, Notaire associé à PARIS (75008)  
77, boulevard Malesherbes - Tél : 01.44.90.14.14  
http://www.paris-france.org - Minitel 3615 PARIS (1,29 F/mn)

## BRADERIE

mettez  
Paris  
AUTOMNE-HIVER 2000

- 50 %  
jusqu'au 20 Février

12, Bld Malesherbes  
PARIS 8<sup>e</sup>

Tél. : 01.42.65.33.76

**OSP** PUBLICATIONS JUDICIAIRES  
Office Spécial de Publicité  
47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex  
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

Vu l'ordonnance en date du 6 Juin 1989, de Madame le juge des tutelles de Laon qui présument absent Bernard GRILLOT, né le 7 Janvier 1946 à Paris XIIe et qui donnait à Maître PICHARD le pouvoir de représenter l'absent à la succession de René GRILLOT ;  
Le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Laon à l'honneur de vous exposer :  
Que Bernard GRILLOT né le 7 Janvier 1946 à Paris, sans domicile ni résidence connue, a cessé de paraître depuis mai 1968 ; que depuis lors, aucune nouvelle le concernant n'est parvenue ; qu'en conséquence, il convient de présumer son absence ;  
Qu'ainsi onze ans se sont écoulés, accomplissant le délai prévu à l'article 122 du Code Civil ;  
Pourquoi l'exposant à l'honneur de requérir qu'il plaise au tribunal de Laon Déclarer Bernard GRILLOT né le 7 Janvier 1946 à Paris absent depuis le 6 Juin 1989.



MUNICIPALES

## Le cavalier seul d'Amiens en Picardie

La capitale picarde veut croire qu'elle a fini de panser ses plaies et qu'elle est entrée dans une nouvelle phase de développement. Mais elle peine à se voir reconnaître un rôle de locomotive dans une région où les particularismes locaux restent forts

### AMIENS

de notre correspondant régional

A l'ombre des murs de briques et de verre du bâtiment de l'université, les petites maisons serrées l'une contre l'autre semblent sorties d'une carte postale du XIX<sup>e</sup> siècle. Face à elles, sur le petit canal qui borde la rue des Clairons, un couple de canards contorne deux barques qui attendent leur propriétaire. Les hortillonnages, ces parcelles maraîchères accessibles seulement par voie d'eau, ne se trouvent qu'à 700 mètres ; la cathédrale et le centre-ville piétonnier, grouillant d'activité, à 500 mètres : le quartier Saint-Leu, un des plus vieux d'Amiens, est un rêve de citadin stressé. Pittoresque entrelacs de ruelles et de canaux, remarquablement restauré, il constitue sans doute un des témoins les plus éclatants de l'étonnante renaissance de cette ville martyrisée par l'histoire.

Occupée par les Prussiens en 1870-1871, elle fut pilonnée quatre mois par les canons allemands en 1918. En mai 1940, 18 000 de ses 30 000 logements ont été détruits ou endommagés, le centre a brûlé pendant cinq jours. Quinze ans plus tard, alors que la reconstruction était loin d'être achevée, la crise du textile a eu raison des fabriques de jute et de velours, quasi-mono-industrie qui faisait sa renommée depuis le Moyen Âge. Le redressement fut lent et pénible. Les derniers terrains vagues du centre-ville n'ont été résorbés que dans les années 80.

Le quartier Saint-Leu, miraculeusement épargné par les bombes, avait été laissé à l'abandon. Jugé insalubre, il devait être rasé. Il n'a dû son salut qu'à l'action vigoureuse d'amoureux des vieilles pierres. Commencée partiellement à partir de 1976, sa rénovation, complétée d'une restructuration

du parvis de la cathédrale, s'est étendue et accélérée à partir de 1988, sous la direction de l'architecte Robert Krier. D'autres grands chantiers ont suivi : centre piétonnier, piscine, stade, rénovation de la maison de la culture - inaugurée en 1966 par André Malraux.

Amiens est enfin redevenue une cité comme une autre, et ce changement de paysage semble avoir eu raison du sentiment de marasme qui pesait sur ses habitants. La phase suivante - le développement - n'en est pas facilitée pour autant. La ville devra d'abord s'imposer comme capitale de la Picardie. Certes, elle possède officiellement ce statut. Encore faut-il réussir à l'assumer : jouer les locomotives, fédérer le développement économique du territoire que l'on représente. En Picardie, cela semble être mission impossible, tant les forces centrifuges et les particularismes sont forts.

Liaisons difficiles entre villes historiquement rivales, régions voisines beaucoup plus puissantes : rien ne plaide en faveur d'un renforcement de l'union. « Au sein de l'assemblée régionale, les élus sont plus enclins à s'autosurveiller qu'à bâtir un projet fédérateur, regrette Gilles de Robien, le maire (UDF) d'Amiens. Nous rassemblons 10 % de la population de la région, mais la répartition des crédits du contrat de plan [Etat-région] est très loin d'en tenir compte. La plus grande part des financements sera consacrée au réseau routier de l'Oise, qui va devenir un peu plus encore une banlieue de Paris. » « Il existe une rivalité sourde entre les présidents des exécutifs locaux, qui sont pourtant tous de droite, sauf dans l'Aisne », confirme Christophe Porquier, tête de liste des Verts. Francis Lecul, président du groupe PS

du conseil municipal et conseiller général, ne nie pas cet isolement de la capitale régionale, « à l'égard des autres départements, qui peuvent néanmoins avoir le sentiment que, dans le contrat de plan précédent, Amiens n'a pas été mal servie ». Cela illustre aussi, selon lui, « la perte de l'influence politique de Gilles de Robien sur la région ».

La ville estime donc qu'elle doit jouer sa partition seule, avec le soutien du conseil général de la Somme ou les aides européennes, « mais sans disposer des avantages spécifiques d'une capitale régionale ». Jusqu'à présent, les résultats ne semblent guère encoura-

pas avant 2020. Il milite aussi pour l'implantation du futur troisième aéroport parisien à Chaulnes, près de la « gare des betteraves ». « Cela apporterait trente-cinq mille emplois directs à l'agglomération amiénoise, s'enflamme-t-il. En revanche, s'il devait s'installer au sud de l'Aisne, comme certains le proposent, il profiterait d'abord à la Champagne, et la région picarde éclaterait définitivement. »

L'ennui, c'est que ni M. de Robien ni les Verts ne veulent de cet équipement, sur lequel la gauche locale refuse de se prononcer « sans une étude préalable ». La vocation de carrefour de la métro-

La ligne TGV Paris-Lille, tant convoitée, passe 40 kilomètres au large de la ville, par la fameuse « gare des betteraves ». « Une décision stupide qui ne fait gagner que vingt-quatre minutes sur le trajet », s'insurge le fondateur de SOS Gaspi

geants. La ligne TGV Paris-Lille, tant convoitée, passe 40 kilomètres au large, par la gare de Haute-Picardie - la fameuse « gare des betteraves » -, en pleine campagne. « Une décision stupide qui ne fait gagner que vingt-quatre minutes sur le trajet », s'insurge Joseph Gouranton, ancien responsable à la chambre de commerce, fondateur de l'association de lutte contre le gaspillage de l'argent public (SOS Gaspi). Cet ardent défenseur de la cause amiénoise fonde aujourd'hui tous ses espoirs sur la future ligne Paris-Londres, qui, elle, devrait passer par la capitale picarde, mais probablement

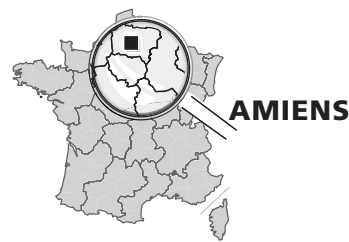
pole picarde ne semble, de surcroît, pas évidente, d'après le trafic drainé par l'autoroute A 16, qui dessert Paris, Beauvais, Amiens, Abbeville et la côte jusqu'à Calais, mais profite surtout au littoral : moins de 8 000 véhicules par jour, pour un seuil de rentabilité estimé entre 12 000 et 15 000. Et on en prévoit moins de 5 000 sur l'A 29, qui ouvrira au printemps entre Amiens et Saint-Quentin... De quoi faire retomber le Picard moyen dans son pessimisme naturel.

Habilement médiatisée, la rénovation du centre semble, malgré tout, avoir restauré la confiance

des habitants. L'illumination de la cathédrale, pour lui redonner son aspect polychrome du Moyen Âge, a attiré, à l'été 2000, 340 000 visiteurs - contre 90 000 les années précédentes. Dans le même esprit, la ville organise, jusqu'en 2002, une série de manifestations intitulée « Les couleurs du monde », qui présente tous les domaines de la culture sur les cinq continents (*Le Monde* du 15 janvier). Hélas, s'ils servent l'image de la ville, ces événements intéressent surtout les touristes. La culture est pourtant un des rares domaines dans lesquels la région investit sur Amiens. « Mais nous avons énormément de mal à rencontrer le public régional, déplore Françoise Longeard, directrice du Théâtre 80. Il ne s'intéresse vraiment à nos spectacles que s'ils ont auparavant rencontré un succès national. »

L'équipe municipale mise, par ailleurs, sur les technologies de l'information pour convaincre les Amiénois qu'ils peuvent aborder sans crainte le troisième millénaire. Quarante « ateliers multimédia » ont été installés. Ils accueillent les enfants des écoles et, en dehors des heures de cours, se transforment en des sortes de cybercafés municipaux et gratuits. Le maire est aussi très fier des emplois créés grâce aux « centres d'appels » - présentés comme des exemples de haute technologie - qu'il a su attirer (*Le Monde* du 23 juin 2000). Mais deux entreprises industrielles - Honeywell et Magneti-Marelli, filiale de Fiat - ont annoncé leur fermeture. Et, souligne le socialiste Francis Lecul, « dans mon secteur des quartiers nord, les plus populaires et les plus jeunes d'Amiens, le taux de chômage atteint 30 % »...

Jean-Paul Dufour



AMIENS

Population totale  
135 449 hab.  
(Communauté d'agglomération  
174 919 hab.)

Evolution démograph. + 3 629  
(1990-1999)

Population étrangère 6 180  
→ Europe 1 278  
→ Hors Europe 4 902

Parc de logement social 34,16 %

Taux de chômage 14 %  
(d'après l'Insee)

Taux de fiscalité locale  
• Taxe d'habitation 17,97 %  
• Taxe professionnelle 15,27 %

Revenu moyen/hab/an 39 935 F  
(d'après les revenus imposables  
de l'année 1998)

Sources : AMGVF, Insee



## La gauche tente d'imposer un second tour au maire sortant, Gilles de Robien (UDF)

### AMIENS

de notre envoyée spéciale

On hésite entre l'atelier d'artiste et la salle des fêtes branchée. Erreur : ce hangar lumineux est le QG de campagne de Gilles de Robien (UDF), le maire sortant d'Amiens. L'endroit idéal pour recevoir ses amis et sabrer la campagne... L'image résume la bataille politique qui s'annonce : M. de Robien sera-t-il réélu au premier tour, comme en 1995, ou seulement au second ? Le choix du lieu, un ancien garage, n'est pas un hasard. Comme les voitures, une équipe doit être « révisée », explique le maire, élu depuis 1989, qui « ne demande pas un troisième mandat » mais « propose une nouvelle étape ». Il ne se contentera pas de reconduire les sortants. M. de Robien rendra publique sa liste « dans les derniers jours de campagne », et pronostique « cinq ou six grosses déceptions ». Les déçus ont peu de temps pour monter une liste dissidente !

Suspense... Tel un annonceur publicitaire, M. de Robien dévoile sa campagne jour après jour : le 8 février, une « lettre aux Amiénois » ; le 15, un « journal de campagne » et... un cœur en chocolat

aux amoureux de la Saint-Valentin ! « Je veux rester inoxydable... », sourit l'élu au physique de vieil acteur américain.

Tant de soin apporté à une campagne chacherait-il une inquiétude ? Ses adversaires le disent et soulignent, à juste titre, que le paysage politique a changé. A droite, M. de Robien devra affronter la liste menée par Philippe Théveniaud, qui a rejoint le RPF lors des élections européennes de 1999. Le secrétaire général de la CFTC dans la Somme mise sur le « ras-le-bol » des commerçants du centre-ville,

### Avis à la population

Sur l'affiche, Maxime Gremetz (PCF) et Francis Lecul (PS) sourient à l'électeur, la ville d'Amiens et son agglomération en arrière-plan. Les costumes bleu sombre, le ciel gris-bleu et le vert passé des champs donnent à l'ensemble une tonalité nostalgique et désuète : Amiens, ville historiquement de gauche, doit être reconquise. En cas de victoire, les deux hommes se partageront le butin - la mairie pour M. Gremetz et l'intercommunalité pour M. Lecul. Rien à voir avec l'affiche de Gilles de Robien (UDF) ! Elu depuis 1989, le maire sortant n'a plus besoin de montrer son visage ni de situer l'action. Il apparaît, de profil, au milieu d'une foule de gens qui le couve des yeux. « Fiers d'être amiénois », comme le clame son slogan. Souriant, M. de Robien s'appête à signer un autographe à un petit garçon. La lumière, vive, fait ressortir le bleu des casquettes, le jaune des tee-shirts. C'est déjà l'été. Ce n'est plus le candidat sur l'affiche, mais le maire réélu.

« qui voient en M. de Robien un socialiste camouflé ».

Cette fois-ci, la gauche est unie... sur l'affiche (lire ci-contre). Après des années de lutte, socialistes et communistes ont fait la paix dans le but de reconquérir la ville, dirigée jusqu'en 1989 par le communiste René Lamps. Mais c'est une union de façade. Le PS a laissé la tête de liste au député Maxime Gremetz (PCF), ne croyant pas une seconde à la défaite de M. de Robien. « Pas pour ce coup-là ! », reconnaît Vincent Peillon, ancien premier secrétaire

fédéral socialiste de la Somme. Il n'y a donc pas de risque à désigner M. Gremetz, condamné à deux ans d'inéligibilité par la cour d'appel de Douai pour avoir, en voiture, forcé l'entrée d'une cérémonie officielle, qui attend l'arrêt de la Cour de cassation. L'accord PS-PCF donne la présidence de l'intercommunalité au fabusien Francis Lecul. L'avocat, président du groupe PS du conseil municipal, conseiller général et conseiller régional, a bien compris que « le pouvoir n'est plus à la mairie, mais dans l'intercommunalité »...

Les Verts critiquent autant l'attelage Gremetz-Lecul que le maire sortant. « Gremetz l'archaïque, le pro-chasseurs, c'est le meilleur cadeau qu'on pouvait nous faire ! », raille leur secrétaire national, Jean-Luc Bennahmias, qui promet un joli score - « au moins 13 % » - à la liste menée par Christophe Porquier, trente-deux ans, porte-parole des Verts de la Somme. L'autre inconnue réside dans les résultats de l'extrême gauche : outre la liste « soutenue » par la LCR, dont le numéro un, Francis Dollé, est militant d'Agir ensemble contre le chômage (AC !), Bruno Paleni, enseignant à

Amiens, défend les couleurs de Lutte ouvrière, qui détient trois postes de conseillers régionaux depuis mars 1998.

Le seul dénominateur commun de cette gauche reste son « anti-robiénisme ». Tous dénoncent le « double langage » du député, qui défend le droit de vote des étrangers aux élections locales mais a supprimé, en 1989, les postes de conseillers municipaux associés, qui permettaient à des étrangers d'assister, en observateurs, aux séances du conseil municipal. Elle critique le « shériff » qui voudrait confier au maire les pouvoirs de police municipale. Elle s'agace de son habileté à utiliser les comités de quartiers comme « relais politique », et brandit le « manque de logements sociaux », la « précarité » de l'emploi dans les centres d'appel et le « déficit » de crèches. Le tout dans l'espoir de lui infliger un second tour. Comme aux législatives de 1997, où M. de Robien, de son propre aveu, avait négligé sa campagne.

Clarisse Fabre

Demain  
SAINT-DENIS DE LA RÉUNION

### PROFIL

#### UN JOURNALISTE POIL À GRATTER

« Au départ, le côté "affaires" ne m'attirait pas vraiment, raconte François Ruffin. Ce qui m'intéresse, c'est le conditionnement médiatique. » Ce jeune Amiénois poursuit des études de linguistique appliquée à la communication quand, en décembre 1999, il décide de lancer *Fakir*, « irrégulomadaire » sous-titré « Pour une presse amiénoise alternative ». Sa cible principale - mais pas exclusive - est le *Journal des Amiénois* (JDA), hebdomadaire municipal dont, estime-t-il, il convient de corriger les « oublis » en matière d'information locale.

Octobre 2000 : M. Ruffin, qui a quitté l'université Jules-Verne d'Amiens pour le Centre de formation des journalistes (CFJ) de Paris, sort le n° 5 de son périodique poil à gratter. Une longue enquête y dénonce les nombreux « gaspillages » et erreurs techniques commis lors du lancement d'un portail d'accès à Internet par l'Agence pour le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication (ADNTIC), société mixte créée par le conseil général de la Somme, le district du Grand Amiens et la ville de Saint-Quentin.

Bien que M. Ruffin précise, dans son article, n'avoir décelé, « derrière ces erreurs, nul complot ou malversation », Roger Mézin, premier adjoint au maire d'Amiens et président de l'ADNTIC, lance contre lui deux actions en justice. Il réclame - sous astreinte de 50 000 francs par jour de retard - la publication d'un droit de réponse que le jeune journaliste lui a refusé parce que, selon ce dernier, « il ne répondait pas aux prescriptions légales » et que « l'espace occupé dans le journal aurait été excessif ». M. Mézin l'attaque aussi en diffamation. Le tribunal de grande instance d'Amiens doit se prononcer le 14 février sur la première action, le 17 avril sur la seconde. M. Ruffin est soutenu par un conseiller régional et un conseiller général socialistes, ainsi que par plusieurs autres personnalités amiénoises.

J.-P. D.



**A Chatila :**  
une des premières photos  
du massacre  
des réfugiés palestiniens  
par les milices phalangistes.

rempli son devoir », la commission l'invitait à « tirer lui-même les conséquences de ses erreurs ».

Le 11 février 1983, M. Sharon présentait sa démission. Le rapport Kahane nommait en toutes lettres le responsable du groupe de miliciens chrétiens entré dans Sabra et Chatila. Il s'agit d'Elie Hobeika, qui était au poste de commandement avancé installé par les forces israéliennes sur le toit d'un immeuble distant de deux cents mètres seulement des limites du camp de Chatila. C'était de là que M. Sharon et le chef d'état-major de l'armée israélienne supervisaient l'occupation de Beyrouth-Ouest, après l'assassinat de Bechir Gemayel. C'était aussi de là que M. Hobeika dirigeait les opérations de ses hommes. Ses ordres, qui ne laissaient aucun doute sur ses intentions, soulignait la commission d'enquête israélienne, ont été rapportés au fur et à mesure et sur-le-champ par des officiers israéliens au chef d'état-major, qui n'en a tenu aucun compte. Mais au Liban, on a refusé en bloc les conclusions de la commission d'enquête israélienne et rejeté sur Tsahal seule la responsabilité des massacres. M. Hobeika n'a jamais été inquiété, voire a été longtemps ministre après la fin de la guerre civile en 1990. Devenu, il y a quelques années, très proche de la Syrie, il coule des jours tranquilles au Liban.

L'ACCESSION de M. Sharon au poste de premier ministre en Israël ne fait ni chaud ni froid à Nihad et Khadija. Pour elles, d'autres dirigeants israéliens « n'ont rien à lui envier en matière de crimes ». « N'est-ce pas Ehoud Barak [le premier ministre sortant] qui est responsable aujourd'hui des dizaines de morts de l'Intifada ? Et Shimon Pérès ne doit-il pas être tenu pour responsable de la mort de [107] civils libanais à Qana » en 1996, lors de l'opération dite « Raisins de la colère », interroge Nihad ? A ses yeux, tous les Israéliens se valent : « Les intermédiaires pseudo-pacifistes ne servent qu'à permettre à l'Etat juif de reprendre son souffle avant de nouvelles batailles. »

L'une et l'autre originaires de la région de Safad, elles ne rêvent que de « retour ». La nouvelle Intifada et la détermination dont a fait preuve l'Autorité palestinienne en exigeant la reconnaissance par Israël du droit au retour des réfugiés leur ont mis du baume au cœur et ravivé leurs espoirs. « Je marche la tête dans les nuages », assure Nihad. Lorsque l'armée israélienne a achevé son retrait du sud du Liban, le 24 mai 2000, Khadija est allée jusqu'à la frontière pour voir El Khalisa, où elle est née. « S'il ne m'est pas donné de vivre jusqu'au « retour », au moins l'aurai-je vue de loin », explique-t-elle, assise à la petite table de la minuscule épicerie remarquablement bien tenue qu'elle a ouverte dans le camp. « Si seulement je pouvais me rapprocher, aller chez mes deux sœurs qui vivent en Cisjordanie et à Gaza, soupire-t-elle. Ce n'est malheureusement pas possible avec une carte de réfugiée ! » « Les gens, ici, explique Souhed Natour, membre du comité central du Front démocratique de libération de la Palestine, fondent un immense espoir dans l'Intifada. »

On n'en est certes pas là. Pour l'heure, Sabra et Chatila, qui n'ont jamais été un havre de prospérité et où les conditions de vie ont toujours été à la limite de la décence, sont aujourd'hui un quart-monde surpeuplé où se côtoient Palestiniens, Libanais déshérités, Syriens, Asiatiques, Ethiopiens – tous travailleurs immigrés –, bref un échantillon des malchanceux de ce monde, selon l'expression d'Abou Moujahed. Beaucoup de Palestiniens sont partis d'ici pour l'étranger, pour un autre camp ou pour un quartier populaire de Beyrouth, parce que 1982 n'a pas sonné la fin des drames. Il y eut, trois ans plus tard, ce que l'on a appelé la « guerre des camps » conduite par la milice libanaise chiite, Amal, avec son cortège de nouvelles destructions et de victimes. Et puis il y a toutes les restrictions imposées par les autorités libanaises aux réfugiés, qui les empêchent de gagner décemment leur vie. « On ne vit pas, on survit, dit Khadija. Les morts, ce ne sont pas seulement ceux qui sont sous terre. Il y a aussi des morts vivants. »

Mouna Naïm

# Retour à Sabra et Chatila

**N**IHAD HAMAD a quarante-deux ans aujourd'hui. D'une voix étrangement posée, elle raconte, dans le moindre détail, comme si cela s'était passé hier, le cauchemar des réfugiés palestiniens de Sabra et Chatila en ces journées des 14, 15, 16 et 17 septembre 1982. De ces horribles massacres, la commission israélienne d'enquête Kahane a, en février 1983, soit six mois plus tard, rejeté la responsabilité indirecte sur l'ensemble de la chaîne de commandement israélienne, en particulier le ministre de la défense d'alors, Ariel Sharon, aujourd'hui premier ministre élu. Sur ses ordres, en effet, l'armée israélienne avait, pour la seule fois à ce jour, occupé une capitale arabe, Beyrouth, avec pour objectif de bouter l'Organisation de libération de la Palestine hors du Liban. Après le meurtre, mardi 14 septembre 1982, du président élu libanais Bechir Gemayel, qui était l'ami des Israéliens, M. Sharon et les chefs de l'armée avaient autorisé les milices chrétiennes des Forces libanaises à pénétrer à Sabra et Chatila, dans la banlieue sud de Beyrouth, pour déloger deux mille combattants prétendant restés sur place après l'évacuation de l'OLP. De combattants il n'y en avait point. L'affaire tourna à la tuerie de civils.

« J'avais vingt-trois ans », raconte Nihad, qui habite toujours à Chatila, à quelques centaines de mètres de la rue où le plus grand nombre de civils ont été tués. « Mercredi, après le meurtre de Bechir Gemayel, l'aviation israélienne s'était livrée à des raids fictifs. Les gens avaient peur. On avait le sentiment d'être sans protection. L'OLP était partie. Où pouvions-nous aller ? On était sûr qu'on nous ferait payer le meurtre de Bechir. [Très vite le meurtrier a été arrêté. C'était un libanais.] On ne s'était pas trompé. L'armée israélienne a assiégé le camp et dans la nuit de mercredi, et encore jeudi matin, ils ont essayé de pénétrer du côté est. Nos combattants étaient partis. Il n'y avait plus ici que des jeunes de quinze-seize ans. Ils bouillonnaient. Il y avait parmi eux un Libanais de Tripoli qui savait qu'il y avait une cache d'armes. Il leur a distribué des armes légères parce que les gens ne voulaient pas mourir sans se défendre.

**En septembre 1982, les Forces libanaises massacraient plusieurs milliers de Palestiniens réfugiés dans les camps de Sabra et Chatila, au sud de Beyrouth, avec la bénédiction d'Ariel Sharon. Des rescapés se souviennent**

Ils se sont spontanément mobilisés et nous aussi. Nous leur apportions de l'eau et de la nourriture. »

« Dans la nuit du jeudi, les bombardements ont redoublé d'intensité, poursuit Nihad. Nous avons vite compris que les armes légères n'y pourraient rien. Alors les jeunes ont décidé de dynamiter la cache d'armes, histoire de faire croire aux Israéliens que le camp pouvait résister. Ce sont des choses que peu de gens savent », insiste Nihad. « Entre l'explosion du dépôt et les bombardements israéliens, c'était l'apocalypse. On s'est tous réfugiés dans les abris. Mais on avait peur. Alors les notables, les gens les plus âgés ont décidé d'aller dire aux Israéliens que le camp se rendait. Ils ont pris un chiffon blanc et ils sont partis en voiture. Ils ne sont jamais revenus. Les jeunes en armes, qui allaient dans la même direction, ne revenaient pas non plus,

pas plus que ceux qui allaient à leur recherche. On a alors compris qu'il valait mieux quitter les lieux. »

Nihad raconte ensuite l'enfer des bombardements, les tirs de fusées éclairantes – « On aurait pu ramasser une aiguille dans la poussière », dit-elle –, la fuite éperdue de centaines de personnes vers une salle commune, à la périphérie nord du camp – « nous étions si nombreux qu'on en étouffait presque ». Elle parle du retour chez soi, au petit matin, dans un camp « plongé dans un silence de mort, une ville fantôme ». Les bombardements avaient cessé, « on entendait parfois quelques tirs isolés, au coup par coup. Puis, déchirant le silence, les hurlements d'une femme, du côté de la mosquée. » Elle avait les cheveux en bataille, les vêtements déchirés couverts de sang, l'air d'une folle. Ses enfants, disait-elle, « ont été égorgés sur ses genoux. Elle ne savait pas à qui ni à quoi elle devait elle-même la vie... ». A quoi les gens ont-ils reconnu les miliciens des Forces libanaises ? « Ils avaient l'insigne du cèdre sur l'épaule, parlaient l'arabe avec un accent libanais et s'interpellaient. Leurs noms n'étaient pas juifs », répond Nihad. Y avait-il aussi des Israéliens ? « Ils leur assuraient un cordon de sécurité, dit-elle. Eux sont entrés et ont sévi, au couteau et à l'arme blanche pour que le massacre se déroule en silence. Les gens se sont mis à crier, à parler d'une tuerie dans le quartier occidental. On a pris la fuite. Des voisins qui étaient restés chez eux ont été tués. On nous a dit que mon cousin était blessé, qu'il était à l'hôpital de Gaza. On y est allé. C'était noir de monde. Des enfants, des femmes, des hommes avaient été la cible de francs-tireurs. Mon cousin a été évacué avec d'autres vers des hôpitaux de Beyrouth-Ouest grâce à la Croix-Rouge. Il a eu de la chance car les miliciens, après en avoir fini dans le camp, sont allés terminer leur sale besogne à l'hôpital de Gaza. Ils ont tué et emmené des blessés, des médecins et des infirmiers. »

Nihad n'en a pas fini. Elle raconte la fuite des siens, un chiffon à la main et la peur au ventre, vers les quartiers ouest de Beyrouth occupés par Tsahal. Elle raconte l'asile offert pour une nuit « dans son garage et à condition de ne laisser filtrer aucun signe de vie » par une « connaissance libanaise ». Elle raconte le refus des gens de croire

au massacre jusqu'à ce que les radios en parlent ; elle raconte la recherche d'un nouvel abri le lendemain ; elle parle de « gens enterrés vivants », de « la disparition » d'autres dont on n'a jamais retrouvé la trace. « On a parlé de 3 000 à 3 500 victimes, dit-elle, à cause de tous ces non-retrouvés. Le problème, c'est qu'il n'y avait aucun référent pour dresser un bilan exhaustif. »

« On dit que 1 500 victimes sont aujourd'hui ensevelies dans le terrain vague baptisé cimetière des Martyrs de Sabra et Chatila, à l'entrée sud du camp, dit Abou Moujahed, qui était alors secrétaire du comité populaire du lieu et qui dirige aujourd'hui un centre pour l'enfance. Mais nul ne connaît le nombre exact des victimes. Il n'y avait pas uniquement des Palestiniens. Il y avait aussi des Libanais de Tripoli, de la Bekaa, du Sud. J'ai eu moi-même

la manchette, avec une photo des victimes. Aucune mention de noms. J'ai eu comme un pressentiment. Là, sous la couverture, sur la photo, c'était ma mère. »

« Nous nous sommes précipitées, une autre sœur et moi, vers le camp. Mais à l'entrée mes jambes ne me portaient plus. Je n'avais pas le courage d'avancer entre une haie de corps, de personnes tuées d'une horrible manière. Les gens fuyaient encore. On parlait de nouveaux massacres. Ma sœur y est allée. Je m'en voulais de la laisser partir seule et je me suis évaporée... Ma mère avait bien été tuée. Ma sœur et ses enfants aussi. »

Les massacres de Sabra et Chatila ont coûté à Ariel Sharon son poste de ministre de la défense. La commission Kahane l'a de fait accablé et a vivement critiqué huit autres dirigeants israéliens, principalement le chef d'état-major, le chef

« On ne vit pas, on survit.

Les morts, ce ne sont pas seulement ceux qui sont sous terre. Il y a aussi des morts vivants »

Khadija Khalib

connaissance d'un Syrien venu rapatrier le corps d'un parent. Des familles ont elles-mêmes enterré des corps. D'autres ont été ensevelies au cimetière des Martyrs à Beyrouth-Ouest. Il y avait les victimes visibles, parce que laissées à découvert, mais il y en a eu d'autres, mortes sous les décombres de leurs habitations. Les gens parlent aujourd'hui du quartier ouest, mais certaines personnes ont été enlevées au cœur du camp. J'en connais deux, les frères Mohamad et Aberd El Saga. Sans oublier que des massacres ont eu lieu du côté sud du camp. »

**K**HADIJA KHALIB a perdu, elle, dix membres de sa propre famille : sa mère, sa sœur et les huit enfants de cette dernière. « Je les avais pourtant mis à l'abri, dit-elle, à Beyrouth-Ouest. Mais mes parents étaient des gens simples ; ils ont remis leur sort entre les mains de Dieu et sont rentrés chez eux sans me prévenir. J'avais de leurs nouvelles par des gens qui venaient du camp. Ce jour-là [ce devait être le 17 septembre], j'ai acheté trois journaux à la fois. Les massacres fai-

du Mossad, mais aussi le premier ministre d'alors, Menahem Begin. Quant au général Sharon, « il est impossible, a jugé la commission, de justifier de la part du ministre de la défense l'ignorance du danger ». Non seulement M. Sharon s'est abstenu, pendant deux jours, d'informer M. Begin de ce qui s'est passé, mais il porte, selon elle, « la responsabilité de n'avoir pas donné les ordres appropriés pour que soient réduits les risques que comportait l'intervention des phalangistes [c'est-à-dire les Forces libanaises] » dans le camp. Ces ordres « auraient dû être la condition du feu vert accordé à l'opération », ont insisté les membres de la commission, compte tenu du fait que, après sept années de relations suivies entre les milices chrétiennes et les dirigeants israéliens, ceux-ci auraient dû savoir à quoi s'en tenir. Les responsables du Mossad en particulier savaient, selon la commission, que les phalangistes voulaient « éliminer le problème palestinien au Liban, (...) au besoin en ayant recours à des méthodes inqualifiables ». Soulignant que « le ministre de la défense n'a pas

# Quelle politique de santé publique aujourd'hui ?

par Marcel Goldberg, Claudine Herzlich et Alfred Spira

UNE véritable politique de santé publique repose sur des exigences qui ne sont pas toutes formulées aujourd'hui. Au cours de ces dernières années, on s'est centré essentiellement sur la sécurité sanitaire, surtout celle des produits et des aliments. La notion de risque est dans toutes les têtes. Mais est-on sûr que certains des risques mis en avant ne sont pas si faibles qu'ils en deviennent marginaux, voire virtuels ? Il ne faut certes pas les négliger, mais ils ne doivent pas occuper tout l'espace de la réflexion et de la décision.

Ces questions, si importantes soient-elles, ne constituent pas toute la santé publique, comme on semble le croire aujourd'hui. Les problèmes de la santé mentale, du vieillissement, de la santé au travail, par exemple, bien moins spectaculaires, pèsent bien plus lourd sur la santé de nos concitoyens.

Entre le risque de transmission des prions par la viande de bœuf, dont on connaît vraisemblablement dans notre pays quelques dizaines de cas en plusieurs années, et les suicides des adolescents ou les accidents de la route, qui font chaque année des milliers de victimes, que choisir et comment choisir ? C'est dans le choix des priorités – tout ne peut pas être fait en même temps – que la politique doit avoir un rôle décisif. Une politique de santé publique doit être capable de faire face aux alertes, mais elle ne doit pas s'y réduire : elle doit procéder d'une vision globale et parier sur la continuité, elle doit combiner la mémoire du passé et la vigilance sur le présent.

Avec la politique de « périnatalité » des années 1970, incontestable réussite, la lutte menée contre l'épidémie de sida à la fin des années 1980 a été, durant les dernières décennies, le seul exemple de politique menée en fonction d'objectifs clairs et, pendant un temps, poursuivis avec constance. Une volonté politique forte et lisible, dotée d'un financement important, a permis de lier sur le long terme efforts de recherche, de prévention et de prise en charge des patients.

Mais, aujourd'hui, divers signes montrent que, en dehors du rebond de communication que suscite rituellement la journée annuelle du 1<sup>er</sup> décembre, le sida n'est plus au cœur des préoccupations. Or l'épidémie n'est pas maîtrisée : elle semble reprendre en France et ne cesse de s'étendre en Europe de l'Est, en Afrique, en Asie. A quoi bon, alors, l'effort important accompli durant quelques années ?

Lorsqu'un problème sort de l'actualité chaude, il tombe dans l'oubli, et l'observateur perçoit plutôt la discontinuité des efforts : où en serait le problème de l'amiante sans les procès intentés par les victimes, soutenues par des associations très actives ? En guise de campagnes de prévention des accidents de la route, est-il suffisant de passer des messages à la veille des grands week-ends ?

Surtout, autant que sur les problèmes surgis au centre de l'actualité, on doit mettre l'accent durablement sur ceux qui pèsent de longue date sur la santé en France sans que des progrès significatifs aient été accomplis en un demi-siècle. La lutte contre l'alcoolisme et le tabagisme est restée peu efficace, les inégalités sociales face à la santé ne se sont pas réduites. Bien au contraire, elles restent un des déterminants majeurs de l'état de santé de la population.

La politique de santé publique est politique au sens fort du terme : la santé croise la plupart des secteurs de la vie sociale, notamment l'activité économique. Lui accorder la priorité quand c'est nécessaire engendre, on l'a bien vu il y a peu de temps, des conflits d'intérêts forts et exige des décisions difficiles.

Dans la récente crise de la vache folle, on a vu le ministre de l'agriculture faire la politique de santé publique – et surtout « communiquer » sur ce sujet. Surtout, on n'a toujours pas résolu le pro-

blème du partage des responsabilités entre l'Etat – le gouvernement – et la Sécurité sociale, qui gère l'essentiel du financement du système de santé.

Une politique de santé publique doit savoir faire un bon usage des experts et définir clairement leur rôle. On a cru trop facilement régler les problèmes par la création des agences. Or leur existence ne dispense pas d'une administration compétente et solide, nécessaire pour pouvoir utiliser au mieux les connaissances produites et coordonner les interventions. La direction générale de la santé ne peut remplir cette fonction avec un personnel insuffisant, l'actualité récente l'a montré.

**Autant que sur les problèmes surgis au centre de l'actualité, on doit mettre l'accent durablement sur ceux qui pèsent de longue date sur la santé en France sans que des progrès significatifs aient été accomplis en un demi-siècle**

De plus, la mission des agences n'est pas toujours clairement lisible. Comment s'articule-t-elle avec celle des grands organismes, par exemple l'Inserm ou les observatoires régionaux de la santé, eux aussi producteurs de connaissances sur les problèmes de santé ? Certes, les agences ont une responsabilité distincte et un rôle opérationnel. Elles ne sont pas pour autant de simples bureaux d'étude du ministère, et doivent jouir d'une certaine indépendance. De quelle nature et dans quelles limites ? Enfin, et surtout, les avis d'experts, même s'ils l'éclairaient, ne font pas la décision politique.

L'information ne suffit pas. On insiste partout, aujourd'hui, sur la nécessité du débat public. En effet, des débats de qualité sont presque toujours la première condition de la mobilisation nécessaire face à un problème de santé publique. Cependant, il ne faut pas en sous-estimer la difficulté. Une des missions des experts, et peut-être des agences, devrait être de nourrir en toute liberté, à différents niveaux de la société, des débats informés et diversifiés. Mais ils ne doivent pas être les seuls à en avoir l'initiative. Sur ce plan encore, la lutte contre le sida, menée avec une participation forte et souvent dérangeante des personnes concernées, pourrait servir de modèle.

Récemment, des débats se sont engagés, notamment au cours des Etats généraux de la santé, en 1998-1999, mais l'amorce de prise de conscience a été vite stoppée, et l'on attend toujours la législation sur les droits des malades et la modernisation du système de santé. Les références à la transparence de l'action publique comme à la démocratie sanitaire font alors surtout figure de formules rituelles. Sur tous ces plans, l'Etat doit prendre ses responsabilités.

**Marcel Goldberg** est professeur de santé publique à la faculté de médecine Paris-Ouest.

**Claudine Herzlich** est sociologue et directrice de recherche émérite (EHESS-CNRS).

**Alfred Spira** est professeur de santé publique à la faculté de médecine Paris-Sud.

# Voter avec (sans) le steak par Philippe Breton

ÇA y est, c'est décidé, je ne mangerai plus de bœuf. Cela faisait plusieurs mois que je n'y touchais plus, mais je n'avais pas pris formellement la décision. Maintenant c'est fait. Pourtant, Dieu sait si j'aimais ça. Il n'y a rien de meilleur, quand mon boucher l'a entourée de tous ses soins, que cette viande rouge, tendre et juteuse. Je l'aimais d'autant moins cuite que je la supposais de bonne qualité. Ne plus manger de bœuf est donc pour moi un véritable renoncement, et même une sorte d'arrachement.

Alors pourquoi cette décision ? Je ne m'estime ni mieux ni moins bien informé, sur un plan d'information scientifique ou médical, que la plupart de mes concitoyens. Comme tout le monde, j'ai lu les dossiers, souvent bien documentés, que les médias ont consacrés à l'affaire de la vache folle. Je pense avoir bien compris que, si je mange du bœuf aujourd'hui, le risque d'être malade et d'en mourir est moins qu'infime.

Comme beaucoup, j'ai pu en parler à un ami ou à un beau-frère médecin. Celui-ci m'a rassuré. D'ailleurs lui-même en mange et en propose à ses enfants. C'est fou ce que l'on voit aujourd'hui, à la télévision, de gens bien, surtout des hommes politiques, manger du bœuf ostensiblement, bien en face de la caméra. Ils ne sont pas fous. Ils savent aussi que le risque est proche du zéro absolu. Bien sûr, dans l'espa-

ce de ce petit rien qui nous sépare de la certitude absolue, beaucoup d'irrationnel pourrait s'engouffrer. C'est bien ce que l'on reproche à tous ceux qui se détournent du bifeck : d'être irrationnels, de se laisser aller volontairement, il n'y a pas pire, à la pensée magique et à la psychose.

Le bœuf ne me fait pas peur. Je suis certain que si demain je me mitonnais un pavé de rumsteck accompagné d'une de ces sauces à la crème dont mon épouse a le secret, j'y prendrais un plaisir immense. D'ailleurs, rien que d'écrire ces quelques mots me fait venir la salive à la bouche.

Pourtant demain je mangerai autre chose. J'ai pris ma décision et je m'y tiendrai. Je ne vois en effet que cette possibilité pour m'exprimer, dire mon mécontentement profond, face à l'immense indifférence dont j'ai été l'objet de la part de tous ceux qui prétendaient me nourrir. En fait, ils se sont nourris sur la bête, et la bête, c'était moi. Me nourrir sainement a été le cadet de leurs soucis.

Quand ils ont su que les Anglais avaient remis sur le marché européen les farines désormais interdites chez eux, et pour cause, ils se sont empressés de les acheter au rabais pour les refoirguer au bœuf que je mangeais. Ils ont tous continué le pire alors qu'ils en savaient les conséquences. Peut-être chacun d'entre eux pensait que ce n'est pas cette bête-là qui tuerait. La seule rai-

son d'être de leur comportement est l'argent. L'argent avant toute chose. On les a laissés faire car ceux qui ont en charge tout ce processus pensent aussi que c'est l'argent avant toute chose qui rend une société saine. Ce n'est pas pour rien que cela s'appelle l'industrie agro-alimentaire. Ce ne sont pas les farines animales qui ont empoisonné les bœufs et ceux qui en ont mangé, c'est l'argent, considéré comme une finalité en soi.

Je pense, un peu naïvement sans doute, mais fermement, que l'on devrait séparer l'argent de l'alimentation. Cela doit bien être possible dans une société moderne. Alors, pour le dire, il n'y a pas trente-six manières. Je pourrais bien essayer de tenir compte de cela dans mon vote aux prochaines élections, mais aucun parti politique (oublions les Verts : ils sont depuis longtemps aux abonnés absents) n'a pris véritablement position sur cette question. D'ailleurs cela leur échappe.

L'Etat aujourd'hui n'a plus qu'un rôle de contrôle périphérique éventuel des dégâts commis par le marché. Or, pour tout ce qui concerne le marché, on ne vote pas. On élit le moindre conseiller général, mais pas le dirigeant de la grande entreprise qui nous nourrit, nous fournit l'eau ou les médicaments pour nous soigner. La plupart des décisions échappent aujourd'hui aux politiques et à l'espace du vote.

La grande frustration de beau-

coup de gens aujourd'hui est tout simplement de ne pas avoir les moyens d'intervenir sur ce qui les concerne pourtant directement. Alors voilà le moyen que j'ai trouvé. Ne plus manger de bœuf, ne plus en acheter surtout, est l'équivalent du vote que je ne peux pas exercer.

Je sais que cette décision mettra en difficulté bien des innocents. La filière, comme on dit, va souffrir. Il y aura des reconversions douloureuses. Je n'oublie pas non plus que les sympathiques moustachus ruraux emmenés par José Bové avaient depuis longtemps protesté contre cet état de fait, mais, qu'ils me pardonnent, ne plus acheter de bœuf est aujourd'hui le seul moyen efficace dont je dispose, en ville, pour dire mon désaccord et ma colère avec ce système.

En prenant cette décision, j'ai eu un pincement au cœur en pensant aux conséquences sociales et au renoncement personnel qu'elle représente, mais j'ai éprouvé en échange un sentiment nouveau, celui de peser un petit peu sur tout un pan de la société sur lequel je m'étais habitué à ne plus avoir de prise. Et depuis que j'ai appris que nous sommes nombreux à être dans cette situation j'ai ressenti dans mon coin une sorte de joie collective.

**Philippe Breton** est sociologue (CNRS-université Marc-Bloch, Strasbourg).

## EXCEPTIONNELLEMENT, POUR LA ST VALENTIN, L'ÉPARGNE ORANGE VOIT LA VIE EN ROSE.

<h3 style="margin: 0;">ÉPARGNE ORANGE</h3>	<h1 style="margin: 0;">5%</h1> <p style="margin: 0;">D'INTÉRÊT BRUT*</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Votre argent toujours disponible</li> <li>• Aucuns frais, aucune commission</li> <li>• De 100 F à 10 000 000 F de dépôt</li> <li>• Vous ne changez pas de banque</li> </ul>
<h2 style="margin: 0;">0 810 120 000</h2> <p style="margin: 0;">24H/24 PRIX D'UN APPEL LOCAL</p>		
<p style="margin: 0;"><b>3615 INGDIRECT</b> 8h-19h : 0,45 F/év. - 19h-8h : 0,23 F/év.</p>	<p style="margin: 0;">Précisez le code média : <b>47683</b></p>	<p style="margin: 0;"><a href="http://www.ingdirect.fr">www.ingdirect.fr</a></p>

\*5,0% taux nominal annuel brut au 01/09/2000, soit un taux nominal annuel net de 3,71% après prélèvement libéralisé et contributions sociales, susceptible d'évolution. Offre réservée à toute personne physique majeure, éligible et disposant à tout moment. Prendre dépôt minimum de 100 F. Épargne Orange est une marque déposée ING BANK N.V. Société anonyme de droit néerlandais. Siège social : Stoudboulevard 2033 1017 ZG Amsterdam (Pays-Bas). Régistré au commerce d'Amsterdam numéro 273/1296. Succursale en France : 3 avenue de la Périgole - 201, rue Carnot - 94120 Fontenay-sous-Bois - Tél. : 33 (0) 1 51 59 52 00 - 341 629 105 RCS Créteil - Code APE 631 C



**ING DIRECT**  
LÀ OÙ VOTRE ARGENT EST HEUREUX

# Le Monde

21 bis, RUE CLAUDE-BERNARD - 75242 PARIS CEDEX 05  
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Tél. : 202 806 F  
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90  
Changement d'adresse et suspension : 0-803-022-021 (0,99 F la minute).  
Internet : <http://www.lemonde.fr>

ÉDITORIAL

## Modernité et barbarie

**L**E recours au spectaculaire pour entretenir le souvenir de l'abomination suscite toujours un peu de gêne et d'embarras. Crime des crimes, le crime contre l'humanité est suffisamment sidérant, au sens propre, pour qu'il ne soit pas nécessaire d'en rajouter dans l'excès. Il devrait nous suffire d'avoir conscience d'être entrés dans le nouveau siècle en portant à jamais le fardeau du précédent. Le XX<sup>e</sup> siècle aura en effet appris à l'homme qu'il n'est pas seulement capable de violences, de crimes, de tortures ou de massacres, mais qu'il est aussi capable de nier l'humanité de son semblable au point de vouloir l'exterminer non pas parce qu'il serait son ennemi, mais parce qu'il a simplement eu le tort d'être né. D'être né arménien, juif, tsigane, tutsi...

C'est donc cette gêne et cet embarras que l'on ressent après avoir lu le livre-enquête d'Edwin Black, *IBM et l'Holocauste*. Peut-on vraiment réduire, en un stupéfiant raccourci, l'ampleur de la « solution finale » à « l'alliance stratégique entre l'Allemagne nazie et la plus puissante multinationale américaine » ? L'extermination de six millions d'hommes, de femmes et d'enfants peut-elle être résumée à un scénario « technique » où IBM, ses machines mécanographiques Hollerith et ses cartes perforées joueraient un rôle essentiel, sinon principal ? Le démographe Hervé Le Bras et l'historienne Annette Wieviorka ont exprimé ici-même (*Le Monde* du 13 février) leurs doutes et leurs réserves. Mais en les accompagnant d'un hommage à ce que le travail d'Edwin Black apporte

de neuf et qu'éclipse, paradoxalement, sa thèse par trop spectaculaire : la mise en évidence, à partir d'archives le plus souvent inédites, de la longue collaboration entre IBM et le nazisme, sans scrupules ni états d'âme.

Ce seul fait-là devrait suffire en ce qu'il nous redit pour l'avenir. Ainsi donc la barbarie peut faire bon ménage avec la modernité : l'ancêtre de l'ordinateur, de cet instrument qui au cœur de la modernité d'aujourd'hui, a accompagné l'horreur et l'inhumanité d'hier. « Il n'est aucun document de culture qui ne soit aussi un document de barbarie » : cette phrase terrible est venue, en 1940, sous la plume de Walter Benjamin, avant qu'il ne se suicide à la frontière franco-espagnole, de crainte d'être livré aux nazis. C'est cette leçon-là qu'il nous faut retenir et que nous rappelle aujourd'hui l'histoire d'IBM : la modernité, la culture, l'industrie, la technique, la science, l'économie, la finance, la richesse, etc., ne sont pas, en soi, des antidotes suffisants à la barbarie de l'homme. Le progrès économique, technique, scientifique ne suffit pas à nous prémunir contre notre inhumanité.

Une leçon qui vaut aussi bien pour le génocide rwandais, d'une planification méthodique et systématique, renvoyant à notre modernité et non pas à d'anciennes violences africaines ; que pour les crimes commis en ex-Yougoslavie sous la direction symbolique d'un banquier (la profession de Milosevic) et d'un psychiatre (celle de Karadzic), deux métiers qui symbolisent notre fin de siècle.

## Affaire d'exemple

par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

À MOI PLANTU ! Il y a des jours où ce qu'on voudrait dire tiendrait tellement mieux dans un dessin que dans des mots !

Imaginons l'étage noble de la prison de la Santé. En peignoir de douche et un café à la main, trois vieux détenus dits *sensibles* contemplant la cour de promenade du tout-venant carcéral, où se battent à mort des adolescents réputés *difficiles*.

- Pas étonnant, pérorer un *sensible*. Ces pauvres gosses ont été privés de repères.

- La faute aux parents immigrés, renchérit un second.

- Aux profs marxistes, tranche le troisième.

A force de répéter que la corruption ne touche qu'une poignée de moutons noirs, que l'immense majorité des élites reste admirable (noter l'emploi consacré d'*immense*, dans ce cas), que la presse exagère la délinquance en écharpe tricolore pour vendre du papier, au risque d'alimenter le « tous pourris ! » des extrémismes, etc. On se cache l'évidence qu'au degré de fréquence et de gravité où elles sont parvenues, les mises en cause de dirigeants et d'élus rendent bancal, risible, intenable, le discours normatif de l'ancienne Ecole sur l'égalité devant le Devoir. Il n'est plus imaginable que la honte attachée naguère à l'état d'« embusqué », de « planqué », frappe le corrompu d'aujourd'hui, souvent crédité d'astuce - vertu cardinale des gagnaurs.

Le sport aurait pu maintenir en honneur le sens moral des temps de guerre, si l'argent et le dopage ne l'avaient atteint à son tour. Les

métaphores des entraîneurs et des commentateurs ont valorisé la violence tueuse, de préférence au respect des règles qui devaient la canaliser. L'enthousiasme des exploits laisse échapper des stéréotypes qu'on croyait invalidés. Sa magistrale place de deuxième au Vendée Globe a valu à Ellen MacArthur d'être qualifiée par concurrents et reporters de « sacré petit bout de bonne femme » ! Sous ses airs de gentillesse protectrice, l'expression fait pendant, plus qu'elle ne la rachète, à l'injurieux « course de gonzesses ! » lancé lors du report du départ pour cause de mauvais temps. « Grande dame du large » : Ellen n'a pas l'âge, ce sera pour plus tard. Le machisme des ponts et pontons a encore de beaux jours devant lui.

Autre leçon de ces courses en solitaire, à l'heure des budgets énormes et des télécommunications pointues : si seuls qu'ils demeurent devant les coups de tabac et la casse (heureusement limités cette année), les barreaux sont de plus en plus reliés à des équipes de *sponsors*, *coaches* et autres routeurs à distance, qu'ils n'ont de cesse de remercier selon un automatisme de « nominés » aux Césars.

On a longtemps dit et cru que l'équitation demeurerait le conservatoire d'une certaine noblesse de comportement. L'expérience montre qu'elle ne vaccine pas contre la goujaterie. Il faut le talent de Jérôme Garcin, dans *C'était tous les jours tempête*, pour sauver le conventionnel et cavalier Hérault de Séchelles de l'insensibilité où l'ont laissé les massacres de Septembre.

Déception devant le mince recours de la littérature face à ce que la bêtise a de démoralisant ! On va bientôt vérifier que dans son *Journal (1968-1976)*, à paraître fin février, Paul Morand, si brillant en selle et la plume à la main, si libre, si inventeur de soi, n'en reste pas moins prisonnier des préjugés et mépris imbéciles de sa caste. Vingt et trente ans après la guerre, sa haine de la Résistance et des juifs lui reste chevillée au corps. On notera une fois encore, sans se l'expliquer au fond, que le racisme va de pair, pour cette génération - et, craignons-le, pour d'autres -, avec des réussites de style, dans des genres variés : Céline, Chardonne, Jouhandeau, Morand.

On aurait espéré que le cosmopolitisme préserve les écrivains aussi ouverts au monde que Morand des clichés niais dont se repaît la xénophobie. Il va falloir admettre que non, qu'on peut être à la fois cosmopolite et antisémite, alors même que le mot de « cosmo-polite » a longtemps servi de synonyme dédaigneux pour « juif ». A moins de réserver le terme au vrai respect de l'Autre, de tout Autre, et de l'exclure quand il ne fait que désigner un habitué des paquebots aux bagages constellés d'étiquettes de palaces, et ne voyant pas d'objection à recevoir l'occupant, à partir d'un certain grade.

Retour au dessin de prison imaginé en commençant.

- Ce dont ils manquent, pourrait dire un hôte *sensible*, à propos des détenus *difficiles* : c'est d'EXEMPLES !

## Chantage par Nicolas Vial



Le Monde est édité par la SA LE MONDE  
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani  
Directoire : Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy, directeur général ; Noël-Jean Bergeroux, directeur général adjoint

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel  
Directeurs adjoints de la rédaction : Thomas Ferenzi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomet  
Directeur artistique : Dominique Royette  
Secrétaire général de la rédaction : Alain Fourment  
Rédacteurs en chef :  
Alain Frachon (Éditoriaux et analyses) ;  
Laurent Greilsamer (Suppléments et cahiers spéciaux) ;  
Michel Kajman (Débats) ; Eric Fottorino (Enquêtes) ;  
Éric Le Boucher (International) ; Patrick Jarnieu (France) ; Anne Chemin (Société) ; Claire Blandin (Entreprises) ;  
Jacques Buob (Aujourd'hui) ; Josyane Savigneau (Culture) ; Christian Massol (Secrétariat de rédaction)  
Rédacteur en chef technique : Eric Azan

Médiateur : Robert Solé

Directeur exécutif : Eric Pialoux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg  
Conseiller de la direction : Alain Rollat ; directeur des relations internationales : Daniel Vernet ;  
partenariats audiovisuels : Bertrand Le Gendre

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),  
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la SA LE MONDE  
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.  
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du Monde,  
Fonds commun de placement des personnels du Monde,  
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du Monde, Le Monde Entreprises,  
Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

## La fièvre des cours du papier

LA LECTURE sera-t-elle bientôt en France un privilège de la fortune ? Le journal lui-même va-t-il devenir un objet de luxe ou devra-t-il, pour maintenir sa vente, aliéner sa liberté d'expression ? Le papier détient aujourd'hui en France - avec les produits textiles - les records de hausse : l'augmentation atteint 65 % depuis janvier 1950. La crise du papier se présente chez nous sous un jour tout à fait particulier. La guerre de Corée, l'effort de réarmement atlantique n'ont fait que l'aggraver. Pénurie et hausse tiennent à des causes plus générales - bois et pâtes chimiques plus rares, disparition de certains vendeurs du marché mondial, montée de la consommation -, mais aussi à la politique commerciale peu prudente de la France.

Nos usines peuvent fabriquer plus de papier que nous n'en con-

sommons. Le malheur c'est qu'elles sont tributaires de bois importés pour plus de la moitié de leur production. Nous avons connu quelques années d'euphorie grâce aux approvisionnements de la Forêt-Noire. Mais il y a un an que les contrats ont expiré. L'industrie allemande du papier a repris son activité et importe elle-même du bois de Finlande. La Russie ne fournit plus de matières premières, ni l'Estonie, ni la Lituanie qui nous approvisionnaient avant guerre. La Finlande reste notre plus gros fournisseur (400 000 stères, soit autant que la production de bois en France). La consommation de papier journal dans le monde était de 2 500 000 tonnes il y a vingt-cinq ans. Elle a dépassé 5 000 000 de tonnes aujourd'hui.

Pierre Drouin  
(14 février 1951.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : <http://www.lemonde.fr>

Télématique : 3615 code LEMONDE  
Documentation sur Minitel : 3617 code LMDOC (5,57 F/mn)  
ou 08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)

Le Monde sur CD-ROM : 01-44-88-46-60  
Index du Monde : 01-42-17-29-89. Le Monde sur microfilms : 03-88-71-42-30

Films à Paris et en province : 08-36-68-03-78

## Ne pas enterrer un Japon qui change

Suite de la première page

La déconstruction de ce que l'Occident baptisa le « modèle japonais » - et qu'il porta aux nues, croyant y découvrir une forme supérieure de capitalisme avec la même ingénuité qu'aujourd'hui il en fait la cause de tous ses maux - est réelle et avancée. Réformes du système financier - même si la question des monstrueuses dettes des banques est loin d'être réglée - et restructurations dans le secteur de l'industrie comme de la distribution - même si elles ne sont pas assez drastiques aux yeux des tenants du « tout-marché » - préparent le rebond d'une machine productive qui a été, et reste, puissante. Et pourrait l'être d'autant plus demain que la crise n'a pas entamé les investissements en recherche et développement.

Cette capacité manufacturière, supérieure à celle des Etats-Unis, est la grande force du Japon dans la compétition mondiale, estime par exemple Eamonn Fingleton dans *Japon, puissance cachée* (éditions Philippe Picquier, 1998). Il a élargi

son analyse dans *In Praise of Hard Industries: Why Manufacturing, not the Information Economy, is the Key to Future Prosperity* (Houghton Mifflin, 1999). Selon cet auteur, le Japon produit 1 260 milliards de richesse par an, soit 50 milliards de plus que les Etats-Unis, et la dépendance de ces derniers en produits manufacturés tels que les composants-clés informatiques ne fera que s'accroître. Les Américains consomment plus qu'ils ne produisent, et les Japonais produisent plus qu'ils ne consomment : le ralentissement de la demande sur l'autre rive du Pacifique ne vas pas renverser la tendance.

Le grand handicap du Japon est l'écartèlement de son économie entre deux pôles : un secteur hyper-compétitif (automobile, acier, électronique) ; un autre tourné vers la consommation intérieure, retardataire, qui constitue un poids mais emploie 75 % de la main-d'œuvre et dont l'ajustement entraînerait un coût social important et qui prendra donc du temps.

Il n'y a pas que des économistes qui ont confiance dans la solidité de la machine productive nipponne : c'est également le cas des industriels étrangers qui investissent dans l'archipel ou s'allient avec des partenaires locaux. Assurément, l'occasion est à saisir vite puisque beaucoup d'entreprises japonaises sont en position de faiblesse. Mais,

pour l'instant, aucun ne semble regretter d'avoir investi dans ce navire que l'on dit en train de sombrer corps et bien. Même pour Kenneth Courtis, vice-président de Goldman-Sachs Asia, qui qualifie de « titanesques » les problèmes du Japon mais juge que, si celui-ci était une entreprise à vendre, il faudrait tout de même l'acheter. Le Japon n'est pas à vendre mais il est plus ouvert.

La mondialisation, conjuguée à la récession, s'est traduite par une nouvelle ouverture de l'Archipel. Les firmes américaines ou européennes s'y implantent ou scellent des alliances à un rythme inimaginable il y a encore cinq ans. La pénétration du secteur automobile est un exemple. L'alliance stratégique entre Nissan Steel et Usinor est un autre cas de figure.

### NOUVEAU DYNAMISME

La crise a eu un autre effet douloureux mais bénéfique : en accentuant l'insécurité de l'emploi, elle a fait renaître l'esprit d'entreprise. Ce nouveau dynamisme bénéficie du caractère interstitiel de la société : profitant des restructurations, les entreprises à capital-risque s'installent dans les failles du système de production ou de distribution et se taillent des niches. Les mutations en cours tendent à déplacer la créativité industrielle des grands groupes qui monopolisent capital, technolo-

gie et accès au marché, vers la périphérie. La crise a redonné ainsi leurs chances à cette myriade d'ingénieurs d'échelon intermédiaire, talentueux et anonymes, souvent sous-employés par les grands groupes. Depuis les années 1950, le Japon a produit des dizaines de millions d'ingénieurs de niveau moyen qui ont permis au pays d'être à l'avant-garde de l'application des technologies à la production de masse. C'est cet échelon intermédiaire entre une élite savante et l'exécutant hautement qualifié qui manque, par exemple, à un pays comme l'Inde, pourtant en avance en science pure.

Le Japon a connu d'autres « creux de vague » - même si celui-ci est profond. Les Etats-Unis ou l'Europe également il n'y a pas si longtemps. Le système qui a permis à l'Archipel de rattraper l'Occident est dépassé. Mais il fut efficace, et il a encore des mérites : aussi un tri s'impose-t-il, et la transition ne peut qu'être graduelle. Les « dix années perdues » ont une vertu libératrice que voile encore l'avenir, mais elles ont remis la société en mouvement. Au-delà de l'immobilisme politique et des hoquets de la reprise, le dynamisme de la société, qui échappe aux rets des statistiques macroéconomiques, est le meilleur gage d'un redressement.

Philippe Pons

## TÉLÉCOMMUNICATIONS

La filiale de téléphonie mobile de France Télécom, Orange, devait être cotée en Bourse pour la première fois, mardi 13 février à 14 heures.

● L'OFFRE a attiré 1,4 million de souscripteurs, dont 60 000 salariés du groupe. Elle a été souscrite 2,6 fois, a indiqué le directeur financier, Jean-Louis Vinciguerra. ● L'OPÉ-

RATEUR a dû réajuster deux fois à la baisse le prix d'introduction avant d'être assuré d'un succès. L'action Orange a finalement été placée à 10 euros. ● POUR LE GROUPE, l'opé-

ration rapportera entre 9 et 10 milliards d'euros, en comptant l'émission d'obligations échangeables, pour un montant de 3 milliards. ● LES MARCHÉS FINANCIERS sont

pris de désaffection pour les télécommunications, depuis l'éclatement de la bulle boursière. Ce qui soulève une interrogation : Michel Bon a-t-il eu raison de persister dans un tel projet ?

# France Télécom paye le prix fort pour réussir la mise en Bourse d'Orange

La filiale de téléphonie mobile de l'opérateur public a attiré 1,4 million de souscripteurs, dont 60 000 salariés du groupe. A l'issue de cette opération, l'entreprise engrangera entre 9 et 10 milliards d'euros, sensiblement moins que prévu lors de l'annonce du projet

LE MARDI 13 FÉVRIER restera une date historique pour France Télécom. A 14 heures, sa filiale de téléphonie mobile Orange devait faire son entrée, simultanément, à la Bourse de Paris et de Londres. Rarement les premières heures de cotation d'un titre auront été entourées d'une attention aussi soutenue. La tension est extrême chez l'opérateur français, dont le pari financier repose maintenant sur une hausse obligatoire de la valeur.

Pour accroître les chances de succès des premiers pas boursiers d'Orange, le prix d'introduction a été finalement fixé à 10 euros, dans le bas de la fourchette comprise entre 9,5 et 11 euros proposée aux

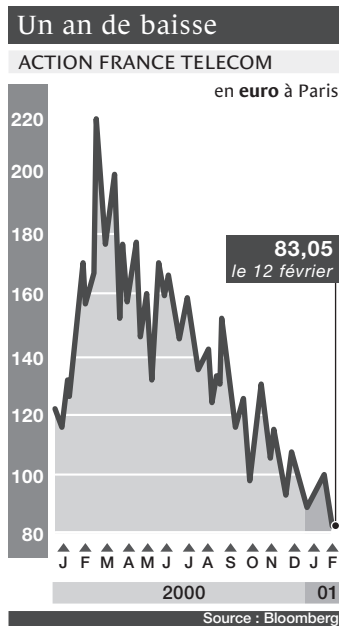
investisseurs. A ce prix, le numéro deux européen de la téléphonie mobile est valorisé à 49 milliards d'euros, soit loin des 100 à 150 milliards évoqués lors de l'annonce du projet de mise en Bourse, en mai 2000.

« Nous avons dû affronter des marchés difficiles et volatils, gagnés par un scepticisme généralisé », souligne Jean-Louis Vinciguerra, directeur financier de France Télécom. Contraint de programmer cette opération de mise en Bourse en ce début d'année, alors que les conditions de marché ne cessaient de se détériorer, France Télécom s'est trouvé confronté à une équation bien difficile à résoudre : comment séduire

les investisseurs, tout en ne se déjouant pas sur le prix payé pour acquérir l'opérateur mobile britannique Orange en mai 2000, et en réussissant à collecter les montants attendus de cette mise sur le marché ? Finalement, la société dirigée par Michel Bon a été condamnée à faire des arbitrages douloureux, afin d'assurer le succès auprès des investisseurs. Alors qu'elle avait déjà consentie une décote de près de 20 % sur la valeur d'Orange pour lancer l'opération de placement, elle a dû se résoudre à sabrer une nouvelle fois de 20 % le prix à quelques jours de la clôture du livre d'ordre alors que l'appétit des marchés pour les valeurs de télécommunications n'était pas au rendez-vous.

## UNE ÉCHÉANCE À HONORER

A ce prix cassé, la réussite du placement a alors été immédiate. France Télécom a poussé un « ouf » de soulagement alors que le spectre d'un report de l'opération s'éloignait. « L'offre a été souscrite 2,6 fois », se réjouit M. Vinciguerra. L'opérateur a séduit 1,4 million de souscripteurs individuels, dont près d'un million en France. Parmi eux, 60 000 salariés de France Télécom et d'Orange, « ce qui témoigne de la confiance des salariés dans l'entreprise », selon M. Vinciguerra. Toutefois, ce chiffre est à comparer aux 80 000 salariés qui avaient sous-



crit à l'offre d'actions de Wanadoo, la filiale Internet de France Télécom, en juillet 2000. Les institutionnels, quant à eux, majoritairement français et britanniques, contribuent aux trois quarts du placement d'actions.

« Il y a eu un rapport de force. Les grands institutionnels nous ont imposé un discount », affirme M. Vinciguerra. Tous savaient que France Télécom avait une échéance à

honoré. Lorsque la société dirigée par Michel Bon a acheté l'opérateur mobile Orange à Vodafone, en mai 2000, elle a convenu de payer une partie en cash et une partie en actions. Vodafone détient ainsi 9,9 % du capital de l'opérateur français, qui doit impérativement racheter la moitié au 31 mars, au prix initialement fixé de 7 milliards d'euros et l'autre moitié avant le 31 mars 2002. Pas question dans ces conditions de retarder la mise en Bourse d'Orange.

Mais le discount imposé a un impact immédiat sur les sommes générées par cette introduction boursière. France Télécom devrait engranger immédiatement 6,3 milliards d'euros. Si l'option de surallocation est exercée, ce montant pourrait atteindre 7,2 milliards d'euros. Une émission d'obligations échangeables en actions Orange permet d'arrondir les recettes. Résultat : l'opérateur français pourrait lever en fine entre 9 et 10,3 milliards d'euros. A comparer aux 11 à 13 milliards attendus.

Cet écart n'est guère du goût des agences de notation. L'agence Fitch a abaissé sa perspective de « stable » à « négative ». « Le plan initial prévoyait de racheter l'ensemble des actions Vodafone pour 14 milliards d'euros. En raison du produit de la mise en Bourse moins important que prévu, le plan va être plus

difficile à boucler. Il faudra trouver un moyen de compléter le financement des achats d'actions Vodafone tout en réduisant l'endettement », analyse Olivier de Combarieu, de Fitch.

Jean-Louis Vinciguerra minimise l'impact de cet écart de recette : « Nous ne devons à ce jour plus que 11,5 milliards d'euros à Vodafone ». L'endettement massif atteint, lui, 60 milliards d'euros.

Tous les espoirs de France Télécom reposent désormais sur une croissance du titre en Bourse. « Je suis confiant », assure M. Vinciguerra. Les investisseurs n'ont pas voulu acheter la croissance de la société, mais sa valeur intrinsèque est de 70 à 80 milliards d'euros. Orange, qui compte aujourd'hui 30 millions d'abonnés, contribue très largement à la dynamique de croissance de France Télécom, qui affiche une augmentation de 23,7 % de son chiffre d'affaires en 2000.

Les autres opérateurs européens, le britannique BT, l'allemand Deutsche Telekom et le néerlandais KPN, qui n'ont pas renoncé à leur projet d'introduction boursière de leur filiale de téléphonie mobile malgré les difficultés rencontrées par France Télécom, suivront eux aussi avec intérêt l'évolution du titre Orange.

Laurence Girard

## Un quart de l'activité du groupe

France Télécom a enregistré, pour l'exercice 2000, un chiffre d'affaires consolidé de 33,7 milliards d'euros (220,9 milliards de francs), en hausse de 23,7 %. A périmètre et taux de change constants, la croissance annuelle s'établit à 8,1 %, contre 7,2 % en 1999 et 4,2 % en 1998. Le nombre d'abonnés s'élève à 77 millions dans les sociétés contrôlées, contre 55 millions un an auparavant, soit une augmentation de 40,2 %.

Orange, la filiale de téléphonie mobile, représente le quart du chiffre d'affaires du groupe, soit 8,7 milliards d'euros (56,76 milliards de francs), en hausse de 82,4 %. Le nombre d'abonnés a atteint 30,5 millions, contre 12,9 millions un an auparavant, en progression de 135,9 %. Wanadoo, la filiale Internet, contribue pour 1,1 milliard d'euros au chiffre d'affaires du groupe, en hausse de 34,3 % sur un an. Le nombre de clients actifs au 31 décembre 2000 s'établit à 2,44 millions, dont 1,83 million en France et 610 000 à l'étranger.

## Michel Bon s'est-il trompé ?

LE PDG de France Télécom, Michel Bon, s'est-il fait piéger au jeu des marchés financiers ? A-t-il bradé en Bourse sa filiale de téléphonie mobile Orange pour pouvoir régler

### ANALYSE

Il faudra trois ans pour savoir si l'acquisition d'Orange valait in fine le prix payé

une partie de l'ardoise de ses acquisitions ? Orange, qui regroupe depuis le rachat du britannique du même nom toutes les filiales européennes de téléphonie mobile de l'opérateur français, est pourtant le cœur même de l'activité de France Télécom. D'ici à 2003, elle réalisera la moitié du chiffre d'affaires du groupe et elle représente déjà plus du tiers de la valeur boursière de sa maison mère.

Pour rembourser une partie de la dette contractée pour racheter l'opérateur britannique Orange à son précédent propriétaire Vodafone – plus de 40 milliards d'euros –, France Télécom avait élaboré un plan de financement en plusieurs temps. En

mai 2000, l'opérateur public a accepté de déboursier 22 milliards d'euros en espèces et 18 milliards d'euros sous forme d'actions nouvelles France Télécom, émises provisoirement au profit de Vodafone. L'opérateur français devait racheter ces actions, représentant au total 10 % de son capital, pour moitié en mars 2001 et pour moitié en mars 2002.

Pour financer ce rachat, France Télécom comptait sur la vente de 10 % à 15 % du capital du « nouvel Orange », constitué par le mariage de l'opérateur britannique et d'Itinéris, puis sur la mise sur le marché des 10 % de son propre capital récupérés auprès de Vodafone. Au total, l'entreprise devait engranger 30 milliards d'euros de liquidités, ce qui devait lui permettre de résorber une partie de son endettement, chiffré à 60 milliards d'euros à fin décembre 2000.

Il n'en sera rien. L'effondrement des valeurs de télécommunications sur les marchés financiers a mis à mal le délicat montage financier de M. Bon, qui a dû se plier aux nouvelles exigences des investisseurs. Ces derniers n'ont accepté d'acheter des actions Orange que sur la base d'une

valorisation de l'entreprise à 49 milliards d'euros, soit un peu plus de 1 600 euros par abonné. En mai 2000, M. Bon avait racheté les abonnés britanniques quatre fois plus cher, pour environ 6 700 euros chacun ! La vente de 13 % du capital d'Orange ne lui a finalement rapporté, mardi 13 février, que 6,5 milliards d'euros (plus de 9 milliards avec l'émission d'obligations échangeables), à peine de quoi honorer l'engagement pris auprès de Vodafone. Quant au reclassement de ses actions en Bourse, il devra être étalé sur une période plus longue que prévu, compte tenu du contexte boursier. En outre, l'écart entre le prix d'acquisition d'Orange et la valeur actuelle de la filiale britannique (la survaleur) viendra grever pendant de nombreuses années les comptes de la maison mère.

Sur le plan stratégique, il est indéniable que l'implantation européenne des différentes filiales d'Orange et la valeur marketing d'une marque européenne unique font de France Télécom l'un des opérateurs mobiles les plus prometteurs. Au début de l'an 2000, les grandes manœuvres européennes, avec le rachat de l'alle-

mand Mannesmann par Vodafone, et l'expansion internationale de l'espagnol Telefonica, avaient mis en lumière la marginalisation progressive de France Télécom sur l'échiquier européen. La chance que constituait la vente par Vodafone de l'ex-filiale de Mannesmann avait été saisie pour pouvoir rejoindre le peloton européen.

### UN CHOIX SURPRENANT

Ce qui est beaucoup plus discutable, c'est le prix payé pour cette option de rattrapage et les modalités de son financement. L'opérateur public aurait pu émettre une plus grande quantité d'actions nouvelles France Télécom, à l'instar de Vodafone, qui avait racheté Mannesmann pour plus de 180 milliards d'euros par simple échange de papier, en acceptant de donner aux anciens actionnaires de Mannesmann 49,5 % du capital du nouveau groupe. Aujourd'hui, si Vodafone est aussi victime de l'effondrement des marchés, elle ne doit plus rien aux anciens actionnaires de Mannesmann.

M. Bon a préféré filialiser ses différentes activités et céder, à la place,

une partie du capital de ses filiales. Pour cela, il lui fallait contracter une dette – en attendant de filialiser et de mettre en Bourse Wanadoo (Internet) puis Orange – qu'il doit aujourd'hui rembourser avec une monnaie au préalable dévaluée. Un choix d'autant plus surprenant que M. Bon avait longtemps plaidé pour le maintien d'un groupe de télécommunications intégré, faisant jouer au maximum les synergies entre les activités fixe, mobile et Internet. M. Bon justifie ce revirement en expliquant que la Bourse était alors prête à valoriser davantage ses activités mobiles et Internet. « Les marchés financiers et les banques nous ont laissés faire il y a quelques mois des opérations impensables aujourd'hui », admet M. Bon. Il estime qu'il lui faudra trois années de résultats pour savoir si l'acquisition d'Orange valait in fine le prix payé.

A sa décharge, son actionnaire principal, l'Etat, l'y a grandement encouragé. C'est lui qui, en exigeant de se maintenir au-dessus de la barre des 50 % du capital, a d'abord empêché France Télécom de participer aux premiers rounds de concentration en Europe. C'est lui encore

qui, contraignant l'opérateur public à entrer dans un processus de filialisation et d'endettement, l'a placé dans une situation de risque financier maximum. Pis, le gouvernement décidait, en juin, de prélever sa dîme en réclamant 130 milliards de francs aux opérateurs de téléphonie mobile pour les licences de téléphonie mobile de nouvelle génération (UMTS), contribuant à la défiance des investisseurs quant à la capacité des opérateurs à dégager des profits dans le futur.

Pour avoir voulu à la fois gagner en Bourse, figer le capital de France Télécom et taxer les opérateurs, le gouvernement français accumule aujourd'hui les déconvenues. En tant que percepteur, avec le retrait de Bouygues et de Suez, il ne peut désormais compter que sur la moitié du pactole fiscal attendu. En tant qu'actionnaire, il a vu la valeur de France Télécom, dont il détient environ 55 %, fondre de moitié entre février 2000 et février 2001 (95 milliards d'euros contre 200 milliards). Un piètre bilan pour tant de contorsions boursières.

Christophe Jakubyszyn

## Genset se consacre au développement de médicaments et supprime quatre-vingt-deux postes

Après le décryptage du génome humain, le mouvement des entreprises de la science pure vers la médecine s'accélère

APRÈS le décryptage du génome humain, le mouvement des entreprises de la science pure vers la génomique médicale se précipite. La société française de biotechnologies Genset, née il y a douze ans, a annoncé, lundi 12 février à minuit, sa réorientation stratégique vers le médicament. Son plan, baptisé sans ambiguïté « Genset Pharma », prévoit la suppression de 82 postes sur 287 dans son centre de recherches d'Ivry (région parisienne), le recrutement de 28 personnes en bio-informatique et biologie cellulaire, ainsi que la cession de sa division Oligonucléotides. Cette activité historique et rentable – 11,7 millions d'euros de chiffre d'affaires en 1999 – avait fait de Genset l'un des leaders mondiaux dans la production d'ADN synthétique. Son abandon marque la détermination du français de s'ériger en une société de « pharmacie génomique », selon les termes de son PDG, André Pernet.

Les résultats prometteurs de la famoxin, une protéine naturelle découverte par Genset à partir de l'analyse du gène de l'obésité et permettant l'oxydation des graisses dans les muscles, ne sont pas étrangers à ce changement de stratégie. Les essais précliniques ont montré que des souris obèses perdaient du poids avec l'injection de ce produit, sans que l'on ait modifié pour autant leur régime. A la publication de tels résultats, le 6 février, le cours de l'action avait gagné 16 %.

M. Pernet, qui espère « finaliser le projet Genset Pharma d'ici six mois », se défend d'avoir surfer sur une vague porteuse. Le projet de devenir un acteur dans la production de médicaments issus du génie génétique, souligne-t-il, remonte à l'été 2000. A cette époque, Pascal Brandys, PDG fondateur de la petite start-up française, est prié par le conseil d'administration de laisser sa place à une personnalité plus au fait de monde

pharmaceutique. Elle est incarnée par André Pernet du haut de ses vingt-six ans de carrière chez l'américain Abbott. En 1994, il dirigeait une organisation de 2 700 scientifiques et avait la responsabilité d'un budget annuel d'environ 600 millions de dollars.

Peu à peu, André Pernet dénoue les liens qui relient Genset aux laboratoires pharmaceutiques, en tant que société de services. Il veut clore l'ère où la société jouait le rôle de tête chercheuse au service de grands majors, tels Sanofi-Synthelabo. « Notre nouveau modèle est destiné à nous faire profiter d'une part plus importante de la valeur générée par le développement de produits pharmaceutiques. Nous espérons bientôt amener les produits issus de notre recherche, telle famoxin, à un stade où nous pourrions établir des alliances beaucoup plus rémunératrices que les contrats antérieurs », souligne-t-il, en octobre 2000. Quelques mois plus tard, en janvier 2001, il met

un coup de frein aux activités internes de séquençage du génome et obtient, auprès de Celera Genomics, la société de Craig Venter, un accès à ses bases de données pour plusieurs années. C'est dans ce secteur, devenu visiblement surdimensionné à Vitry, qu'aura lieu l'essentiel des licenciements annoncés. De tous les accords de services, seul Abbott reste encore en liste, mais Genset entend « réévaluer la structure de cette collaboration », selon son communiqué du 12 février, c'est-à-dire finaliser le projet au plus tôt.

### TRESOR DE GUERRE

En attendant la cession de sa division Oligonucléotides (évaluée à « plusieurs dizaines de millions d'euros »), la société de biotechnologies ne pourra compter que sur son trésor de guerre – une trésorerie de 62 millions d'euros, après un emprunt au marché, en juin dernier, de 55 millions d'euros – pour entretenir ces deux centres

de recherches (Ivry et San Diego, à La Jolla, en Californie) et ses 520 employés dans le monde. La famoxin ne rentrera sur le marché du médicament, si tout va bien, que dans cinq ans. D'ici là, Genset se fait fort de trouver un allié pour porter son médicament en phase de développement final. « Nous cherchons un partenaire aux Etats-Unis pour commercialiser le produit sur ce continent. Mais nous nous pensons capables de le vendre nous-mêmes avec une équipe commerciale d'une centaine de visiteurs médicaux en Europe », a confié au Monde M. Pernet. D'autres médicaments candidats sont sur la ligne de départ. Dès cette année, une molécule destinée à traiter le diabète devrait faire son entrée, au troisième trimestre, dans des essais sur les animaux. « Le but de Genset est de produire deux nouvelles molécules par an », annonce son patron.

La petite entreprise a-t-elle réellement les moyens de venir concu-

rener les majors pharmaceutiques et ne surestime-t-elle pas ses possibilités ? Pas du tout, répond M. Pernet, qui souligne qu'avec l'accélération des connaissances sur le grand « Livre de la vie », les oligonucléotides sont devenues des « produits de base » et l'activité de séquençage une opération industrielle avec une marge de plus en plus réduite. Il y a tout à gagner à « ouvrir la voie à une révolution médicale », un domaine dans lequel start-up de biotechnologies et laboratoires pharmaceutiques peuvent travailler de concert. Le français, qui s'apparentait jusqu'à ce jour aux sociétés comme Celera et Incyte, qui produisent de l'information génomique en grande quantité, change désormais de catégorie. Il rejoint celle d'Amgen et de Millennium, les quelques rares entreprises de biotechnologies qui ont mis des médicaments sur le marché.

Véronique Lorelle



# La faiblesse de la conjoncture et de la Bourse augmentent la fragilité des banques japonaises

Certains analystes craignent de nouvelles défaillances

Le Japon n'est jamais parvenu à vraiment assainir son système bancaire depuis l'éclatement de la bulle spéculative immobilière et boursière il y

a plus de dix ans. Le montant des créances douteuses dans le bilan des banques ne cesse d'augmenter. Selon les statistiques publiées fin jan-

vier, au 30 septembre 2000, les crédits douteux ou présentant des risques de défaut représentaient 12 % du total des prêts.

**EN DÉPIT** de la grave crise de 1997-1998 et de l'intervention financière massive des pouvoirs publics, le Japon n'a jamais vraiment réussi à assainir son secteur bancaire. Cette préoccupation majeure pour l'économie nipponne recommence à inquiéter les acteurs financiers internationaux. Conséquence directe, la « Japan premium » (prime japonaise) est revenue sur les marchés : pour se financer auprès d'établissements étrangers, les banques japonaises doivent de nouveau payer une prime de risque, une surtaxe ; à la fin du mois de janvier, celle-ci représentait 0,20 %. Elle reste encore loin du niveau de 100 points de base (1 %) atteint au plus fort de la crise de 1997-1998.

Parmi les ombres qui planent sur le secteur bancaire, la chute de la Bourse est au premier plan. A compter du 31 mars 2001, une nouvelle réglementation comptable doit entrer en vigueur. Par souci de transparence, la Financial Services Agency (FSA), l'autorité de tutelle des banques, va leur imposer de prendre en compte leurs portefeuilles de titres à leur valeur de marché. Or, au niveau actuel de l'indice Nikkei (13 274,70 points mardi 13 février), le portefeuille global des banques (7 000 milliards de yens, soit 64 milliards d'euros au 31 mars 2000, selon l'agence de notation Moody's) est en moins-value.

Ces pertes potentielles vont venir amputer le capital des banques japonaises, risquant de remettre en cause, pour certaines, le respect des ratios prudentiels que la réglementation internationale impose. « Les banques seront alors contraintes de céder des actifs pour améliorer leur situation. Si beaucoup vendent des titres en même temps, la pression à la baisse du Nikkei sera encore accrue. On entre alors dans un cercle vicieux, la baisse de l'indice entraînant de nouvelles pertes et de nouvelles cessions de titres », redoute un économiste.

« Ce danger est le plus palpable aujourd'hui », constate Hervé Liévoire, économiste chez Natexis-Banques populaires, mais il n'est pas le plus grave. Le risque de contraction du crédit est encore plus préoccupant. » Le recul du résultat des banques japonaises du fait de la chute de la Bourse risque de rendre plus frileuse la politique de crédit des banques, avec pour conséquence

de déclencher de nouvelles faillites d'entreprises. Les agences de notation ne se font guère d'illusion à ce sujet. Le 31 janvier, Standard and Poor's (S & P) a indiqué qu'elle anticipait une augmentation du nombre de faillites en 2001, alors qu'elles sont déjà à un niveau record. Les conséquences pour le secteur bancaire seront forcément douloureuses. « Nous nous attendons à ce qu'un nombre croissant d'institutions choisissent de faire appel aux fonds publics en 2001 ou qu'elles s'adossent à des institutions plus grandes », déclare Naoko Nemoto, responsable de la notation des institutions financière de S & P à Tokyo, pour qui la situation de certaines banques régionales ou mutualistes paraît particulièrement fragile.

## MANQUE DE RÉFORMES PROFONDES

Le pessimisme des observateurs du secteur financier japonais vient aussi d'un autre constat : ils reprochent aux banques de ne pas avoir engagé les réformes en profondeur qui auraient été nécessaires. S & P dénonce « la réticence dont fait preuve l'industrie bancaire pour s'attaquer à un fonctionnement trop bureaucratique et engager une restructuration complète ». Elle estime que les banques doivent encore faire face à « des agences en surnombre » et qu'elles sont toujours « incapables de couvrir le coût des mauvais crédits ».

Loin de se réduire malgré les provisions énormes déjà passées (67 900 milliards de yens depuis 1993, selon la FSA), le montant des crédits dits « non performants » dans le système bancaire ne cesse d'augmenter. Selon les statistiques publiées fin janvier par la FSA, au 30 septembre 2000, les crédits douteux ou présentant des risques de défaut représenteraient encore 63 900 milliards de yens, soit 12 % du total des crédits bancaires. Ce chiffre sous-estimerait la situation réelle, selon certains analystes. Le niveau très faible des taux d'intérêt permet en effet aux emprunteurs de faire face à leurs échéances, « ce qui ajoute de l'incertitude à l'évaluation réelle des actifs à problème », relève un analyste de Moody's.

Autre déception, les grandes fusions annoncées au cours des deux dernières années, en particulier la création de quatre géants bancaires, n'ont pas encore produit

leurs effets et permis aux marges de remonter. Elles sont, il est vrai, encore en cours de préparation. Le groupe Mizuho Financial n'est officiellement né qu'en septembre 2000, de la fusion des banques Dai-ichi Kangyo, Fuji et Industrial Bank of Japan. Quant aux groupes Mitsubishi Tokyo Financial (Bank of Tokyo-Mitsubishi, Mitsubishi Trust and Banking et Nippon Trust Bank), Sumitomo Mitsui Banking Corporation (Sakura Bank et Somitomo Bank) et United Financial of Japan Holdings (Sanwa Bank, Tokai Bank et Toyo Trust and Banking), ils existeront effectivement à partir d'avril.

Aujourd'hui, les fusions ne sont pas encore une réalité opérationnelle. Un banquier étranger interrogé par l'AFP indiquait ainsi récemment que les trois banques du groupe Mizuho se livrent une concurrence sans merci sur certains crédits aux grands groupes, citant l'exemple d'un financement accordé à l'opérateur de télécommunication NTT DoCoMo. Piètre consolation, ces groupes pèsent si lourd, qu'en cas de nouvelles difficultés, l'Etat ne

pourrait que voler à leur rescousse. Les déçus des restructurations stigmatisent un autre déséquilibre : le poids de la poste nipponne. L'agence Moody's relève que les services postaux collectent 250 000 milliards de yens de dépôts, alors que les 136 banques affichent 500 000 milliards de yens de dépôts. Moody's ne voit donc guère d'amélioration possible à court terme dans la rentabilité des banques, déplorant, d'un côté, le bas niveau des taux d'intérêt et la faible croissance et, de l'autre, une concurrence difficile qui empêche de relever le niveau des commissions.

Dans ce contexte, la décision de la Banque du Japon de baisser son taux d'escompte (un instrument peu utilisé) de 0,50 % à 0,35 % vendredi 9 février a été perçue comme un geste symbolique, mais sans grande conséquence. Le fait qu'elle ait rappelé qu'elle assurerait la liquidité du système à la fin mars, période de clôture des comptes, est toutefois un signe positif, apprécié par la Bourse.

S. F.

# Bruxelles pourrait ouvrir une enquête pour collusion entre assureurs européens

Allianz, Axa et les Generali seraient concernés

**LES GÉANTS** de l'assurance européens auraient-ils scellé une alliance secrète pour se partager le marché du Vieux Continent ? La Commission européenne pourrait ouvrir une enquête sur une possible collusion entre les trois leaders - le français Axa, l'italien Generali et l'allemand Allianz -, a indiqué le *Financial Times* dans son édition de mardi 13 février. Dans une interview à une télévision finlandaise, reprise par le quotidien britannique, Gianfranco Guty, directeur général de Generali, aurait reconnu l'existence d'un « pacte de non agression », une sorte de « paix armée », avec Axa et Allianz, tout en niant que l'accord entre les trois groupes représente une forme de cartel. Cela consisterait à éviter des OPA sur les territoires respectifs de chacun des assureurs, afin de préserver l'équilibre des marchés et de respecter les partenariats, poursuit le *Financial Times*.

« On ne peut pas ne pas être troublé par ce genre d'article », a indiqué au Monde Amelia Torres, porte-parole de la Commission euro-

péenne. Bruxelles doit veiller au respect des règles de la concurrence européenne et regarde avec attention s'il existe des pactes, formels ou non. A ce stade, il est trop tôt pour décider d'ouvrir une enquête, alors qu'il n'existe pas de preuve directe de comportement anticoncurrentiel. L'autorité de Bruxelles devrait d'abord demander des explications aux assureurs européens.

C'est la première fois que M. Guty, directeur général de l'assureur italien depuis neuf ans, accorde un entretien. Le groupe de Trieste est réputé pour sa discrétion. Interrogée mardi matin, la compagnie d'assurances française Axa démentait l'existence d'un pacte avec Generali ou tout autre acteur. Axa en France, Allianz en Allemagne ou Generali en Italie sont leaders sur leur territoire national, mais ils sont aussi présents dans les autres pays européens. Des rumeurs d'OPA d'Axa sur Generali alimentent régulièrement le marché.

Pascale Santi

## TROIS QUESTIONS À...

CYRILLE LACU

**1** En tant que spécialiste des questions économiques et financières japonaises, collaborateur au Centre d'études prospectives et d'informations internationales (Cepii) et universitaire à Paris-X Nanterre, que pensez-vous de la réforme comptable qui va toucher les banques japonaises fin mars ?

Elle va obliger les banques à comptabiliser les valeurs mobilières et certains autres actifs dans leurs bilans en fonction de normes internationales prenant mieux en compte leur valeur de marché. Le problème se pose surtout pour les actions. On estime que lorsque l'indice Nikkei est à 13 500 points, le stock des plus-values latentes consolidées au niveau du secteur bancaire est nul. En dessous de ce seuil, les banques devront constater des pertes. Le problème est qu'un grand nombre d'entre elles risquent alors de ne plus respecter les ratios prudentiels internationaux et de devoir s'ajuster rapidement en restreignant le crédit et en cédant en urgence des actifs, ce qui nourrirait encore la déflation. Le cercle vicieux, dans lequel les banques sont déjà depuis 1997-1998, s'accélère. Les montants qui ont été injectés par les pouvoirs publics dans les banques ces dernières années ne paraissent donc pas suffisants.

**2** Pourtant, personne ne semble encore céder à la panique ?

La réforme comptable ne fait que mettre en évidence un problème que tout le monde connaît déjà. Il n'y a pas non plus de panique car l'Etat apporte sa garantie inconditionnelle sur la totalité des

dépôts bancaires jusqu'en mars 2002. En outre, le secteur privé, créancier ou actionnaire des banques, a pour le moment peu payé pour les établissements qui sont tombés ou qui se sont révélés trop peu capitalisés.

La difficulté est qu'on ne sait ni dans quelles conditions ni dans quelle ampleur l'Etat interviendra en cas de crise grave. Cette incertitude se manifeste par des marchés financiers déprimés et des comportements financiers très prudents, qui paralysent la croissance.

**3** Les grandes fusions bancaires annoncées depuis un à deux ans n'ont-elles pas permis d'améliorer la situation ?

Ces opérations ont été décidées pour permettre aux banques de retrouver de la crédibilité et obtenir davantage de fonds publics, les fusions étant encouragées par l'Etat. Surtout, en se regroupant, les banques japonaises, très en retard sur le plan informatique, espèrent faire des économies d'échelle en accélérant leurs investissements dans ce domaine. Toutefois, sur le plan opérationnel, les fusions n'ont pas beaucoup avancé. Ce n'est pas vraiment surprenant. Contrairement aux banques occidentales, les banques japonaises ne sont pas indépendantes : elles ont des liens avec d'autres institutions financières ou industrielles. Il faut qu'elles revoient tous ces liens. Cela prend du temps. Compte tenu de ses contraintes propres, le groupe Mizuho est celui qui devrait connaître le plus de difficultés.

Propos recueillis par  
Sophie Fay

Économiser  
UMTS. Investir

Plus réfer les hommes. Nokia et Nokia Connecting People sont des marques déposées de Nokia Corporation. Document non contractuel. Nokia France SA. B262 013 835 RCS Bobigny.

# La justice américaine contraint Napster à empêcher le piratage musical

La cour d'appel de San Francisco a provisoirement autorisé, lundi 12 février, le site Internet d'échanges de fichiers musicaux à poursuivre ses activités, sous réserve de trouver le moyen de payer les droits d'auteur

**NAPSTER**, le site qui permet aux internautes d'échanger gratuitement des morceaux de musique, a subi un revers, lundi 12 février, devant la justice américaine. La cour d'appel de San Francisco (Californie) a donné raison à un juge qui avait ordonné, l'été dernier, l'arrêt des activités de ce site très populaire. Napster doit donc cesser de permettre l'échange de fichiers musicaux protégés par *copyright*. Selon la cour, le site « encourage et aide sciemment ses utilisateurs à violer les droits d'auteur des maisons de disques ».

C'est là une victoire pour l'Association américaine de l'industrie de l'enregistrement (RIAA). Réunissant les grandes maisons de disques, elle avait porté plainte, le 9 décembre 1999, contre ce site qui, créé sept mois plus tôt par un étudiant américain de dix-neuf ans, Shawn Fanning, constituait très vite une menace pour elle. Concrètement, tout utilisateur peut, après avoir téléchargé le logiciel Napster sur son ordinateur, choisir des morceaux disponibles en ligne, tout en proposant aux autres ceux dont il est lui-même en possession.

Depuis son lancement, Napster a

séduit 55 millions d'internautes dans le monde. Certains s'en servaient pour retrouver des morceaux disparus des catalogues des maisons de disques, d'autres voyaient dans cette nouveauté technologique le moyen de se constituer une discothèque personnelle à moindre frais.

Pour l'industrie du disque traditionnelle, il était donc urgent de réagir. La cour d'appel de San Francisco a abondé dans son sens. Le site Napster n'est pas fermé pour

autant. Les trois juges californiens ont ordonné, lundi, le renvoi de l'affaire vers le tribunal de première instance, pour qu'il modifie sa décision initiale de fermer le site, qu'ils ont considérée comme « trop large ». La question est désormais de savoir si Napster pourra mettre à profit ce répit pour trouver une issue à ce qui ressemble beaucoup à une impasse pour le site.

« Nous sommes très déçus. Au terme de cette décision, Napster pourrait

bien être fermé », a déploré son PDG, Hank Barry. Il a néanmoins évoqué un possible nouvel appel, une fois que le juge de première instance aura modifié son injonction. Dans ce cas, la prolongation de la bataille juridique engagée depuis plus d'un an pourrait permettre au site de trouver un arrangement avec les maisons de disques qui continuent à l'avoir dans leur ligne de mire.

C'est une course contre la montre qui vient de s'engager pour Napster comme pour son nouveau partenaire, le groupe allemand Bertelsmann. Objectif : se transformer en site payant sans faire fuir la totalité des internautes. A ce jour, seul le géant allemand, via sa filiale musicale BMG, a tenté d'apprivoiser le site rebelle. Le 31 octobre 2000, les deux parties avaient annoncé un partenariat en vue de développer un système de distribution de Napster qui garantirait une rétribution des artistes dépendant de BMG. Celle-ci avait alors retiré sa plainte contre le site, dont elle a prévu de devenir l'actionnaire majoritaire. A Davos, récemment, Thomas Middelhoff, le jeune patron de Bertelsmann, avait annoncé que Napster proposerait

un nouveau service payant, avec un système d'abonnements « à partir de juin-juillet ». Napster a aussi signé un accord avec l'allemand Edel Music.

## MAJORS ASSOULIES

« Le partage de fichiers doit être maintenu et nous continuerons à travailler pour établir un service d'abonnement Napster qui permettra de soutenir aussi l'industrie de la musique », a précisé Andreas Schmidt, PDG de Bertelsmann eCommerce Group. Le groupe allemand pourrait facturer environ 5 dollars par mois (moins de 40 francs) l'accès à son catalogue musical, sous le label BMG.

Cependant, jusqu'ici, les appels du pied de Bertelsmann à ses confrères de l'édition musicale sont restés lettre morte. Alors que le secteur est entré dans sa phase finale de concentration, les Universal Music (groupe Vivendi), Warner Music (groupe AOL Time Warner) et autre Sony Music n'ont pas intérêt à faire la courte échelle à BMG, seulement cinquième éditeur mondial de musique. Pour ces concurrents, le groupe allemand va transformer Napster en simple site de commerce électronique pour commercialiser son catalo-

gue. Autant dire le vider de sa substance.

Les majors du disque ont déjà commencé à assouplir leurs positions quant au téléchargement de musique gratuite. Sony a mis en ligne au Japon le nouvel album d'un de ses groupes locaux, avant de le vendre en magasin. Universal a lancé en France, en janvier, un site baptisé *balanceleson.com*, destiné aux jeunes artistes désireux de se faire connaître. Ce site est directement inspiré de celui du précurseur, *peoplesound.com*, qui se présente comme une alternative aux géants du disque, mais travaille étroitement avec eux.

L'institut Forrester Research évaluait à 1,5 milliard de dollars la perte générée par l'utilisation d'Internet pour l'industrie musicale, à comparer aux 40 milliards de dollars de chiffre d'affaires du disque dans le monde en 1999. Mais nombre d'observateurs contestent ces évaluations, qui ne prennent pas en compte l'effet d'entraînement que peut avoir l'écoute gratuite via Internet sur les ventes de disques.

Pascal Galinier  
et Antoine Jacob

pour gagner.

Réinventons les règles

Avec le premier réseau UMTS compatible 3GPP et capable d'évoluer vers le "tout IP", Nokia vous propose les meilleures solutions pour obtenir un excellent retour sur investissement.

Parce que ces solutions optimisent le nombre de sites dont vous avez besoin, Nokia va vous permettre de réduire vos investissements de 30 % et économiser jusqu'à 50 % des coûts de construction de votre réseau radio.

Ce n'est pas tout ! Les solutions Nokia comprennent tous les maillons nécessaires au développement de l'UMTS: des terminaux aux plates-formes de services, en passant par la planification radio, le déploiement, la gestion des réseaux et l'intégration de systèmes. Autre atout: la technologie de Nokia supporte le protocole IP version 6... De quoi garantir une qualité de service à des millions d'utilisateurs mobiles !

Efficacité, expérience reconnue avec le GPRS, expertise de haut niveau... À toutes ces compétences, Nokia en ajoute deux autres: le respect des engagements et l'assurance d'être livré à temps. À chaque instant, nous mettons tout en œuvre pour vous faire réaliser des économies d'échelle substantielles... Avec Nokia, vous allez non seulement commercialiser l'UMTS avant tout le monde, mais vous allez également faire partie des premiers à en tirer vraiment profit !

Devenez un acteur performant de l'UMTS, au cœur de la Société de l'Information Mobile. Premier en GSM et en GPRS, Nokia vous propose d'être, à votre tour, le premier en UMTS. Venez sur [www.nokia.com](http://www.nokia.com) et réinventons les règles ensemble.

**NOKIA**  
CONNECTING PEOPLE

## Près de deux heures de musique gratuite sont téléchargées en France chaque mois

**REDOUTANT** un verdict de condamnation à la fermeture du site, les fans de musique gratuite se sont rués jusqu'au dernier moment sur *Napster.com* pour télécharger leurs titres favoris. Selon les chiffres relevés à l'écran par l'AFP, dimanche soir 11 février, jusqu'à 14 000 visiteurs simultanés étaient enregistrés sur un des serveurs du site, soit deux fois plus qu'à l'accoutumée. La consultation est ensuite retombée, lundi, à 7 000 internautes sur un même serveur.

Aux Etats-Unis, d'après les études menées par le cabinet NetValue, environ 14 % des internautes utilisaient Napster à la fin de décembre 2000, un pourcentage en forte hausse depuis les ennuis judiciaires du site, à l'automne. Mais, après une forte poussée en octobre, le volume de fichiers musicaux téléchargés est retombé à 150 mégaoctets (Mo) par internaute en décembre. Comme si les « *napstériens* » n'avaient déjà plus d'illusions sur le devenir du site gratuit. Le logiciel MP3, technologie sur laquelle est fondé Napster, per-

met de stocker environ une minute de musique par mégaoctet. Chaque internaute américain « client » de Napster télécharge donc l'équivalent de deux heures et demie de musique gratuite par mois et par internaute.

En France, si l'on en croit le panel constitué par NetValue avec la Sofres, c'est l'inverse qui s'est produit : la courbe des téléchargements a suivi celle de la fréquentation du site, sur lequel se sont connectés, en décembre, 7,7 % des internautes français. Après un pic à 160 Mo en août, au plus fort de la médiatisation des procès, le volume téléchargé était retombé à la rentrée. Il est ensuite remonté progressivement pour atteindre environ 115 Mo, soit l'équivalent de près de deux heures de musique. Selon NetValue, en décembre, 599 000 personnes, soit 8,7 % du total des internautes français, ont utilisé à domicile l'application *napster.exe*, qui permet l'échange de fichiers musicaux.

P. G.

## Un virus informatique en cours de propagation

**UN VIRUS** informatique, transmis sous la forme d'un courrier électronique suggérant à son destinataire qu'il contient une photo de la joueuse de tennis russe Anna Kournikova, serait en train de se propager aux Etats-Unis, en Europe et en Australie. Cette mise en garde est lancée par diverses sociétés éditant des logiciels antivirus, sans qu'il soit possible de faire la part entre l'ampleur du risque réellement encouru et la volonté de ces entreprises de vendre leurs produits.

Selon l'une d'entre elles, McAfee Anti-Virus, ce virus, mis au jour en août 2000, a déjà été découvert dans le système de courrier électronique de plus de 50 grandes sociétés américaines. Si l'utilisateur ouvre le fichier joint, le virus se transmet alors à toutes les adresses répertoriées dans l'ordinateur, s'il est doté d'un système de courrier électronique fonctionnant avec le logiciel Microsoft Outlook.

### DÉPÊCHES

■ **RADIO** : Béatrice Esposito est nommée directrice des programmes artistiques de RTL et aura « la responsabilité de l'ensemble des programmes ne relevant pas de la direction de l'information ». Elle a précédemment travaillé à Disneyland Paris, Canal+, TF1 et France 2.

■ **TÉLÉVISION** : la chaîne de télévision franco-allemande ARTE et NPS, société publique néerlandaise, ont signé lundi 12 février un accord de coopération pour la coproduction de documentaires, téléfilms et soirées thématiques.

■ Les quelque 200 services interactifs de TPS rapporteront à l'opérateur 85 millions de francs de recettes en 2001, a annoncé, lundi 12 février, Alain Staron, directeur général de TPS Interactif. La météo et le guide des programmes sont les plus consultés devant les jeux, les petites annonces et les services bancaires et boursiers.

■ Le câble-opérateur UPC fusionne ses activités Internet avec UPC Media, sa filiale audiovisuelle. Cette nouvelle entité comprendra les activités Internet à large bande de Chello, les services de télévision numérique et à la carte mis en place par UPC (notamment en Autriche et aux Pays-Bas), ainsi que les huit chaînes thématiques produites et distribuées par UPC en Europe.

■ Les responsables des médias russes s'opposent aux députés, qui ont décidé d'interdire les coupures publicitaires pendant certains programmes, et la publicité pour le tabac à la télévision.

## TABLEAU DE BORD

## AFFAIRES

## INDUSTRIES

● **SAGEM : le conseil d'administration du groupe d'électronique a annoncé, mardi 13 février, la nomination de Mario Colaiacovo** comme nouveau président, après le décès de Pierre Faurre le 6 février. M. Colaiacovo était auparavant directeur général du groupe. Le conseil va soumettre à une assemblée générale un projet de transformation de la société en société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

● **FORD/NAVISTAR : le groupe automobile américain Ford et le constructeur de camions et de moteurs Navistar** ont annoncé, lundi 12 février, la création d'une société commune pour assembler des véhicules utilitaires et des petits camions. Pour Ford, c'est un retour sur le marché du camion. Navistar, spécialiste du poids lourd et des gros moteurs Diesel, a réalisé en 2000 un chiffre d'affaires de 8,5 milliards de dollars.

● **IGOL/YACCO : un projet de rapprochement entre les deux fabricants de lubrifiants Igol, filiale de TotalfinaElf, et Yacco, a été présenté lundi au comité d'entreprise de Yacco.** Ce projet prévoit une offre d'achat des titres Yacco par Igol, et donnera naissance au premier opérateur lubrifiants non pétrolier de France.

● **AIR LIQUIDE : le groupe français vient d'acquiescer 62 % du capital d'Aria Technologies, leader français des logiciels de simulation numérique** de la dispersion des polluants dans l'air. Il s'agit d'une première dans le domaine environnemental pour ce groupe qui veut « participer activement à la recherche de solutions de croissance durable, dans le respect de l'environnement et des personnes ».

● **ASTRAZENECA : le groupe pharmaceutique anglo-suédois a annoncé, mardi 13 février, la signature d'un partenariat de recherche avec la société de biotechnologies américaine Orchid BioSciences, qui vise à accélérer la découverte de médicaments pour AstraZeneca.**

● **PEPCO : l'électricien américain Pepco (Potomac Electric Power) a annoncé, lundi, l'acquisition de Conectiv** pour 2,2 milliards de dollars. Le

groupe comptera 1,8 million de clients sur les Etats du Maryland, du Delaware, de Virginie et de la ville de Washington.

## SERVICES

● **DELTA AIR LINES : les 9 800 pilotes de la troisième compagnie aérienne américaine ont approuvé, à 97 % des votants, le principe d'un mouvement de grève** dans le cas où aucun accord sur les revendications salariales n'interviendrait avant le 28 février.

## FINANCES

● **SEC : le président américain George W. Bush a nommé, lundi, Laura Unger** présidente par intérim de la Securities and Exchange Commission (SEC). Elle succède à Arthur Levitt, qui avait annoncé en décembre sa démission à compter de la mi-février.

● **SCHNEIDER ELECTRIC : la durée de l'offre publique d'échange (OPE) lancée par Schneider Electric sur Legrand** va être prolongée « au-delà du 7 mars », dans l'attente d'une décision de la cour d'appel de Paris sur un recours déposé par des actionnaires minoritaires de Legrand mécontents des conditions de l'opération.

● **SUMMIT BANCORP : la Réserve fédérale américaine a approuvé le rachat de Summit Bancorp** par la banque américaine FleetBoston. Cette opération de 7 milliards de dollars avait été annoncée en octobre.

● **CARTES BANCAIRES : un service de sécurisation des paiements sur Internet, la carte virtuelle dynamique (CVD), qui évite l'envoi du numéro de carte bleue sur le réseau, devrait être disponible au cours du deuxième semestre 2001, a annoncé, lundi, le groupement Carte bleue.** Le coût pour l'internaute sera « déterminé par chaque banque ».

## RÉSULTATS

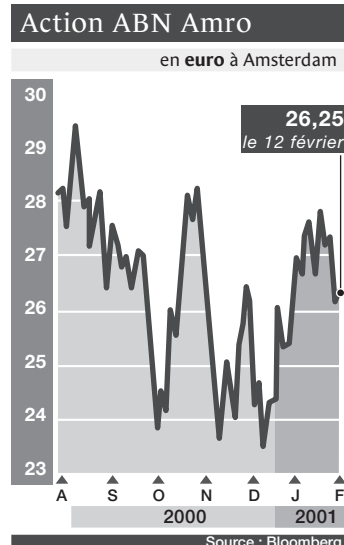
● **E.ON : le groupe allemand d'électricité annonce, mardi, qu'il a réalisé un bénéfice net** de 2,7 milliards d'euros en 2000 (17,71 milliards de francs), sans grand changement par rapport à l'année précédente.

● **ABB : le groupe helvético-suédois de construction électrique Asea Brown Boveri a dégagé un bénéfice net** de 1,44 milliard de dollars en 2000, en hausse de 6 %.

## VALEUR DU JOUR

## ABN Amro se recentre aux Etats-Unis

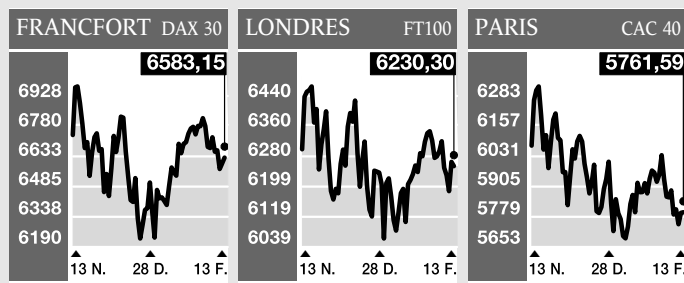
**RIJKMAN GROENINK**, qui a pris en mai 2000 la présidence de la banque néerlandaise ABN Amro, multiplie les ajustements de périmètre. Après s'être assigné, en août, des objectifs financiers ambitieux, il avait annoncé, en novembre, que la banque réorganiserait ses activités en trois divisions (banque d'affaires et d'investissement, banque de détail et gestion de patrimoine et d'actifs) et qu'elle céderait 11 milliards d'euros d'actifs, notamment pour recentrer son réseau international. Suivant son plan de marche, il vient d'annoncer, mardi 13 février, la vente de la filiale new-yorkaise European American Bank (EAB) à la Citibank, pour un montant de 1,6 milliard de dollars (1,72 milliard d'euros) auxquels s'ajouteront 350 millions de dollars destinés au rachat d'actions préférentielles. Dans la région de New York, deux banques américaines, Citibank et JP Morgan Chase se disputent la première place. A elles deux, elles collectent plus de la moitié des dépôts bancaires. L'acquisition d'EAB, modeste à l'échelle de Citigroup, va permettre à Citibank d'augmenter ses actifs de 14,4 milliards de dollars et ses dépôts de 11,5 milliards. Ce petit réseau de 97 agences réparties dans la ville de New York et à Long Island n'entraîne plus directement dans la stratégie américaine d'ABN Amro, qui veut concentrer ses activités de banque de détail dans la région du Middle West, où elle contrôle les banques



Standard Federal Bank of Troy, Michigan et LaSalle. Aux Etats-Unis, ABN Amro veut aussi continuer à se renforcer dans la gestion d'actifs et la banque d'investissement, domaine dans lequel elle a annoncé fin janvier la reprise des activités d'ING Barings. Selon l'agence de presse AFX, citant des sources de marché à Londres, ABN Amro pourrait annoncer rapidement un autre volet de sa réorganisation : la suppression de 700 emplois au niveau mondial, dans la banque d'investissement notamment. L'agence Bloomberg évoquait la fermeture de la division actions pour les marchés émergents en Europe, au Moyen-Orient et en Afrique. L'action ABN Amro a terminé lundi à 26,25 euros en hausse de 0,5 %.

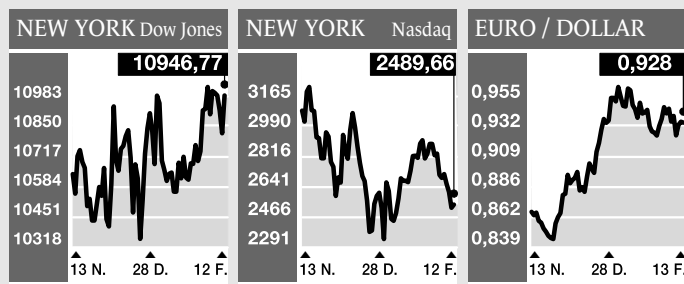
Sophie Fay

## EUROPE



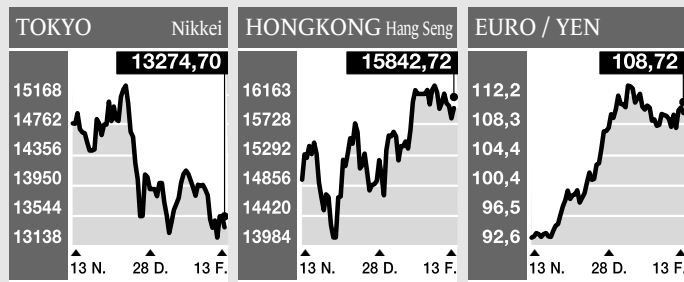
Europe 12 h 30	Indices sélection	cours 13/02	Var. % 12/02	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	4640,08	0,26	-2,77
EUROPE	STOXX 50	4419,85	0,25	-3,01
EUROPE	EURO STOXX 324	384,76	0,12	-1,80
EUROPE	STOXX 653	353,36	0,20	-1,79
PARIS	CAC 40	5761,59	0,04	-2,78
PARIS	MIDCAC	2552,65	-0,05	3,04
PARIS	SBF 120	3925,69	-0,06	-2,41
PARIS	SBF 250	3709,83	0,45	-1,63
PARIS	SECOND MARCHÉ	2934,42	0,05	4,17
AMSTERDAM	AEX	624,88	0,17	-1,99
BRUXELLES	BEL 20	3000,30	0,05	-0,80
FRANCFORT	DAX 30	6583,15	0,28	2,32
LONDRES	FTSE 100	6230,30	-0,18	0,13
MADRID	STOCK EXCHANGE	10066,10	-0,30	10,50
MILAN	MITEL 30	43005,00	-0,44	-1,63
ZURICH	SPI	7897,40	0,08	-2,93

## AMÉRIQUES



Amérique 9 h 57	Indices sélection	cours 12/02	Var. % 09/02	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	10946,77	1,53	1,48
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1330,31	1,17	0,76
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	2489,66	0,76	0,77
TORONTO	TSE INDEX	8999,93	0,47	0,74
SAO PAULO	BOVESPA	16917,06	....	10,86
MEXICO	BOLSA	356,09	1,46	12,69
BUENOS AIRES	MERVAL	506,79	0,46	21,60
SANTIAGO	IPSA GENERAL	101,53	-0,73	5,76
CARACAS	CAPITAL GENERAL	7714,84	0,68	13,03

## ASIE - PACIFIQUE



Zone Asie 9 h 57	Indices sélection	cours 13/02	Var. % 12/02	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	13274,70	-1,10	-3,71
HONGKONG	HANG SENG	15842,72	0,95	4,95
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	1988,79	-0,07	3,22
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	75,28	-0,16	18,83
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3286,70	0,29	4,18
BANGKOK	SET	22,90	0,84	22,92
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	4371,15	-0,80	10,05
WELLINGTON	NZSE-40	2010,49	-0,36	5,72

## SUR LES MARCHÉS

## PARIS

LE CAC 40 valait 5 765,99 points au milieu de la journée, mardi 13 février, en hausse de 0,11 %. L'indice avait fini, lundi, sur un gain de 0,82 %, à 5 759,48 points. L'indice IT CAC 50 des valeurs technologiques avait cédé 0,35 %, à 2 382,49 points.

## FRANCFORT

BAROMÈTRE de la Bourse de Francfort, l'indice Dax enregistre une hausse de 0,17 %, mardi à la mi-séance, atteignant 6 575,88 points. Le Dax avait gagné 1,04 % lundi, à 6 564,91 points. L'indice des valeurs technologiques Nemax 50 avait gagné 0,84 %, à 2 500,42 points.

## LONDRES

L'INDICE Footsie perdait 0,37 %, mardi à la mi-journée, à 6 218,20 points. Cet indice avait fini, lundi, sur un gain de 1,25 %, à 6 241,4 points. L'indice tech-MARK des valeurs technologiques avait progressé de 1,72 %, pour atteindre 2 632,40 points.

## TOKYO

LES VALEURS NIPPONNES ont baissé de 1,10 % au terme de la séance du mardi 13 février, l'indice Nikkei terminant à 13 274,70 points. Les opérateurs sont restés insensibles à la décision de la Banque du Japon, annoncée vendredi après la clôture, de réduire son taux d'escompte de 0,5 % à 0,35 %. Le marché était fermé lundi.

## NEW YORK

LES GRANDES VALEURS ont nettement rebondi, lundi 13 février, sur les marchés américains. L'indice Dow Jones, thermomètre de Wall Street, a gagné 1,53 % en atteignant 10 946,77 points et le Standard & Poor's 500, qui comprend un plus large éventail de valeurs, a progressé de 1,18 % pour atteindre 1 330,31 points. L'indice de la bourse électronique Nasdaq a fini en légère hausse de 0,76 %, cotant 2 489,66 points, les investisseurs restant plus sélectifs sur les valeurs technologiques. Emulex, fabricant de matériels pour les réseaux à haut débit, a prévenu les investisseurs qu'il subissait un mouvement de report des commandes qui devrait peser sur ses résultats. L'action a chuté de près de 48 % sur la séance.

## TAUX

LE MARCHÉ OBLIGATAIRE « est en léthargie et les rendements stagnent », estimaient les analystes de Paresco Futures, lundi 12 février au matin. Le rendement du Bund allemand s'établissait à 4,77 %, et celui de l'OAT française à 4,90 %.

## MONNAIES

L'EURO chutait mardi matin dans les premiers échanges, à 0,9266 dollar, alors que trente-quatre des trente-cinq économistes du panel AFP n'attendent pas de baisse des taux d'intérêt européens cette semaine. Le yen, en revanche, se repréait face au billet vert, à 117,21 pour un dollar.

## ÉCONOMIE

## L'Union européenne lance un avertissement à l'Irlande pour sa politique budgétaire

LES MINISTRES de l'économie et des finances des Quinze ont adressé, lundi 12 février, un avertissement à l'Irlande, estimant que la politique budgétaire de Dublin pour l'année 2001 risque d'« aggraver la surchauffe » économique du pays et les « pressions inflationnistes ». Le conseil des ministres a adressé « une recommandation » à l'Irlande pour lui demander d'adopter des « mesures budgétaires compensatoires » en cours d'année. Il a en outre décidé de rendre publique cette recommandation.

Un tel avertissement à l'encontre d'un pays membre de la zone euro, rappelé à l'ordre pour manque de « cohérence » avec la stratégie économique européenne globale, est une première. Mais elle n'implique pas de sanctions si le pays se conforme à l'avis du Conseil. Les Quinze, qui ont approuvé à l'unanimité – sauf l'Irlande – la proposition de recommandation présentée par la Commission européenne, espèrent que la pression exercée par cette démarche suffira. Mais l'Irlande a fait savoir qu'elle jugeait injustifiée la condamnation de sa politique budgétaire, et a plaidé sa cause devant le conseil des ministres.

FRANCE : l'Union européenne (UE) « est d'avis qu'une augmentation moins importante des dépenses serait souhaitable pour permettre de réduire plus rapidement le déficit public », en France, souligne un avis rendu public lundi à Bruxelles par le conseil des ministres de l'économie et des finances de l'UE. Le programme de finances publiques de la France a cependant fait l'objet d'un « avis positif » et a été adopté lundi par le conseil.

ESPAGNE : le taux de chômage, le plus élevé de l'Union européenne, est tombé en 2000 à son niveau le plus bas depuis 1981, à 13,61 % de la population active fin décembre, contre 15,43 % un an plus tôt, a annoncé lundi l'Institut national de la statistique.

ALLEMAGNE : l'excédent commercial a diminué de 79 % à 2,1 milliards de marks en décembre, contre un excédent de 9,9 milliards en décembre 1999, annonce mardi l'Office fédéral de la statistique. Sur l'ensemble de l'année 2000, l'Allemagne a enregistré un excédent commercial de 109 mil-

liards de marks, contre 127,5 milliards en 1999. Le déficit des paiements courants en décembre s'est creusé, atteignant 15,3 milliards de marks ; il était de 5,9 milliards en décembre 1999. Pour l'ensemble de l'année, le déficit des paiements courants s'est établi à 57,4 milliards de marks, contre 35,9 milliards en 1999.

En décembre, les exportations ont atteint 97,6 milliards de marks, en augmentation de 11,6 % par rapport à décembre 1999. Les importations, à 95,5 milliards de marks, ont augmenté de 23,3.

GRANDE-BRETAGNE : les prix à la production en janvier ont reculé de 0,4 % par rapport à décembre et augmenté de 1,9 % en glissement annuel, a indiqué lundi l'Office national des statistiques (ONS). Les analystes tablaient sur une hausse comprise entre 0 et 0,1 % sur un mois et entre 2,3 et 2,5 % sur un an.

DANEMARK : les prix à la consommation ont baissé de 0,2 % en janvier, plus que le mois précédent (-0,1 %), a indiqué lundi l'Institut national de la statistique.

OCDE : les capitaux privés ont repris en 1999 plus de place dans le financement de l'aide au développement, affirme le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) dans son rapport annuel publié lundi. « Avec 159 milliards de dollars, les apports privés ont représenté en 1999 64 % des financements extérieurs totaux », a relevé le CAD. En 1998, ces apports privés représentaient 134 milliards de dollars. Le financement public du développement s'est élevé en 1999 à près de 85 milliards de dollars, soit 34,2 % du montant total des aides des pays membres du CAD à destination des pays émergents, souligne le Comité dans son rapport. Au total, l'aide au développement en 1999 des pays membres du CAD a totalisé 248 milliards de dollars.

JAPON : dans son rapport mensuel de février, la Banque du Japon ne change pas sa perception générale de l'économie japonaise, mais déclare qu'un surcroît de prudence s'impose, en raison des risques d'intensification du ralentissement de l'économie mondiale. Comme en janvier, la banque centrale estime que l'économie japonaise continue de se rétablir progressivement, mais à un rythme ralenti. Ce rapport est le premier publié par la banque centrale depuis qu'elle a abaissé, vendredi 9, son taux d'escompte de 0,5 à 0,35 %, décision considérée comme essentiellement symbolique.

## Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC.....	6,55957	EURO.....	0,15245
DEUTSCHEMARK.....	1,95583	DEUTSCHEMARK.....	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000).....	1,93627	LIRE ITAL. (1000).....	3,38774
PESETA ESPAG. (100).....	1,66386	PESETA ESPAG. (100).....	3,94238
ESCUDO PORT. (100).....	2,00482	ESCUDO PORT. (100).....	3,27190
SCHILLING AUTR. (100).....	1,37603	SCHILLING AUTR. (100).....	4,76703
PUNT IRLANDAISE.....	0,78756	PUNT IRLANDAISE.....	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS 2,20371		FLORIN NÉERLANDAIS 2,97660	
FRANC BELGE (10).....	4,03399	FRANC BELGE (10).....	1,62607
MARKKA FINLAND.....	5,94573	MARKKA FINLAND.....	1,10324
DRACHME GREC. (100).....	3,40750	DRACHME GREC. (100).....	1,92503

## Hors zone Euro

Euro contre	12/02	Cours	12/02	Var. % 09/02
COURONNE DANOISE.....	7,46116			
COUR. NORVÉGIENNE.....	8,20200			
COUR. SUÉDOISE.....	8,94900			
DOLLAR TCHÈQUE.....	34,62300			
DOLLAR AUSTRALIEN.....	1,72850			
DOLLAR CANADIEN.....	1,40684			
DOLLAR HONGKONG.....	7,24420			
DOLLAR NÉO-ZÉLAND.....	2,12776			
FORINT HONGROIS.....	285,51000			
LEU ROMAIN.....	2,48050			
ZLOTY POLONAIS.....	3,78630			

## Cours de change croisés

13/02 12 h 30	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR.S.
DOLLAR.....	.....	0,85408	0,92855	1,14151	1,45655	0,60383
YEN.....	117,08500	.....	108,72500	16,58000	170,62000	70,73500
EURO.....	1,07695	0,91975	.....	0,15245	1,56910	0,65055
FRANC.....	7,06680	6,03170	6,55957	.....	10,29275	4,26695
LIVRE.....	0,68655	0,58600	0,63730	0,09715	.....	0,41460
FRANC SUISSE.....	1,65610	1,41310	1,53700	0,23430	2,41135	.....

## Taux d'intérêt (%)

Taux 12/02	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE.....	4,75	4,64	4,90	5,36
ALLEMAGNE.....	4,73	4,70	4,77	5,25
GDE-BRETAG.....	5,44	5,66	4,85	4,43
ITALIE.....	4,73	4,66	5,14	5,73
JAPON.....	0,60	0,28	1,44	2,20
ÉTATS-UNIS.....	5,47	5,07	5,03	5,42
SUISSE.....	3	3,44	3,41	3,99
PAYS-BAS.....	4,70	4,66	4,89	5,33

## Matif

Cours 12 h 30	Volume 13/02	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
MARS 2001.....	57610,00	89,91	89,86
Euribor 3 mois			
MARS 2001.....	NC	NC	NC

## Pétrole

En dollars	Cours 12/02	Var. % 09/02
BRENT (LONDRES).....	29	.....
WTI (NEW YORK).....	0,30	-0,39
LIGHT SWEET CRUDE.....	30,52	-1,33

## Or

En euros	Cours 12/02	Var. % 09/02
OR FIN KILO BARRE.....	9020	-0,11
OR FIN LINGOT.....	9130	-0,87
ONCE D'OR (LO).....	266,40	.....
PIÈCE FRANCE 20 F.....	51,60	-0,77
PIÈCE SUISSE 20 F.....	51,60	-0,39
PIÈCE UNION LAT. 20.....	53	+0,19
PIÈCE 10 DOLLARS US.....	181,25	.....
PIÈCE 20 DOLLARS US.....	369	+0,75</

VALEURS EUROPÉENNES

● L'action **Adidas-Salomon** a perdu 0,55 %, lundi 12 février, à 72,63 euros. Les opérateurs craignent que le fabricant d'articles de sport soit remplacé dans l'indice Dax par la Deutsche Post.

● Le titre **Bank of Scotland** s'est envolé de 5,7 %, atteignant 758 pence, sur de nouvelles rumeurs d'offre de rachat de la part de la **Barclays**.

● L'action du groupe de semi-conducteurs **Infineon** s'est adjugée 1,84 %, à 40,88 euros, profitant de son maintien dans la liste des valeurs recommandées par Goldman Sachs.

● Le titre **Lufthansa** a abandonné 1,34 %, à 25 euros. La compagnie aérienne a renoncé à acquérir la

société de services de restauration **Sky Shop Catering** après une mise en garde de l'office anti-cartel allemand.

● L'action **Repsol** a terminé, lundi, à 20,06 euros, en hausse de 1,31 %. Le pétrolier espagnol devrait publier jeudi d'excellents résultats pour 2000.

● Le titre **Siemens** a gagné 0,66 %, à 144 euros, après avoir réduit de 20 % le prix de placement de l'action de sa filiale américaine Unisphere.

● L'action du groupe informatique **Sema** a bondi de 16,3 %, à 552,5 pence. Le groupe Schlumberger a lancé lundi une offre d'achat à 560 pence par action.

13/02 12h28

Code pays	Cours en euros	% Var. 12/02
<b>AUTOMOBILE</b>		
AUTOLIV SDR	SE 20,11	....
BASF AG	DE* 46,45	-0,32
BMW	DE* 38,70	-0,90
CONTINENTAL AG	DE* 19,20	+4,35
DAIMLERCHRYSLER	DE* 55,05	+3,09
FIAT	IT* 27,19	+0,26
FIAT PRIV.	IT* 18,11	+1,06
MICHELIN	FR* 40,56	+0,47
PEUGEOT	FR* 273,50	+0,55
PIRELLI SPA	IT* 3,89	....
DR ING PORSCHE	DE* 3325	+0,76
RENAULT	FR* 54,25	-2,60
VALEO	FR* 54,35	+1,12
VOLKSWAGEN	DE* 57	-0,52
▶ DJ E STOXX AUTO P 241,72 +1,55		

13/02 12h28

Code pays	Cours en euros	% Var. 12/02
<b>BANQUES</b>		
ABBEY NATIONAL	GB 19,04	-0,41
ABN AMRO HOLDIN	NL* 26,83	+2,21
ALL & LEICS	GB 11,22	-0,69
ALLIED IRISH BA	GB 18,83	-0,08
ALPHA BANK	GR* 34,08	+1,61
BA HOLDING AG	AT* 62	....
BANK OF IRELAND	GB 15,68	-0,30
BANK OF PIRAEUS	GR* 14,82	+0,68
BK OF SCOTLAND	GB 11,83	-0,13
BANKINTER R	ES* 42,79	+0,54
BARCLAYS PLC	GB 35,60	+0,13
BAYR.HYPO-UVVER	DE* 65,80	-1,50
BCA AG.MANTOVAN	IT* 10,31	-0,87
BCA FIDEURAM	IT* 14,78	-1,40
BCA INTESA	IT* 5,08	-0,39
BCA LOMBARDA	IT* 10,79	-0,09
MONTE PASCHI SI	IT* 4,73	-0,84
BCA P.BERG.-CV	IT* 21,54	-0,92
BCA P.MILANO	IT* 5,73	+0,35
B.P.VERONA E.S.	IT* 11,90	+0,93
BCA ROMA	IT* 1,21	....
BVA R	ES* 16,98	+0,18
ESPIRITO SANTO	PT* 17,57	-0,11
BCO POPULAR ESP	ES* 37,25	+0,16
B.P.SONDRIO	IT* 19,70	+0,77
BCP R	PT* 5,68	+0,53
BIPOP CARIRE	IT* 6,77	-0,59
BNL	IT* 3,86	-1,03
BNP PARIBAS	FR* 98	+0,93
BSCH R	ES* 11,90	-0,83
CHRISTIANIA BK	NO 5,95	....
COMIT	IT* 7,29	-0,55
COMM.BANK OF GR	GR* 51	+1,84
COMMERZBANK	DE* 30,70	-0,49
CREDIT LYONNAIS	FR* 39,98	-0,70
DANSKE BANK	DK 18,16	-0,37
DNB HOLDING -A-	NO 5,50	-0,88
DEUTSCHE BANK N	DE* 100,50	+0,55
DEXIA	BE* 181,90	....
DRESNER BANK N	DE* 49,60	+0,92
EFG EUROBK ERGA	GR* 20,80	+0,87
ERSTE BANK	AT* 56,65	+1,61
FOERENINGSSB A	SE 16,15	-2,36
HALIFAX GROUP	GB 11,03	+0,57
HSCB HLDG	GB 16,58	+0,57
IKB	DE* 16,05	+0,31
KBC BANCASSURAN	BE* 49,41	-0,38
LLOYDS TSB	GB 11,13	-0,56
NAT BANK GREECE	GR* 39,10	+1,82
NATEXIS BQ POP.	FR* 99	....
NORDEA	SE 7,54	....
NORDEA	DK 9,05	....
ROLO BANCA 1473	IT* 20,95	+0,80
ROYAL BK SCOTL	GB 25,43	+0,93
S-E-BANK A-	SE 12,01	-0,71
SAN PAOLO IMI	IT* 17,25	+2,21
STANDARD CHARTER	GB 16,65	....
STE GENERAL-A-	FR* 68,15	+0,22
SV HANDBK -A-	SE 16,43	-1,67
SWEDISH MATCH	SE 4,17	+0,81
UBS N	CH 180,56	+1,08
UNICREDITO ITAL	IT* 5,61	+1,08
UNIDANMARK -A-	DK 85,77	....
▶ DJ E STOXX BANK P 348,28 +0,24		

13/02 12h28

Code pays	Cours en euros	% Var. 12/02
<b>PRODUITS DE BASE</b>		
ACERIALIA	ES* 10,69	+0,85
ACERINOX R	ES* 36,52	-0,52
ALUMINIUM GREEK	GR* 40	+4,17
ANGLO AMERICAN	GB 68,63	+0,43
ASSIDOMAEAN AB	SE 20,67	....
BEKAERT	BE* 46,50	-1,17
BILLITON	GB 4,66	-1,65
BOEHLER-UDDEHOL	AT* 41,34	-0,12
BUNZL PLC	GB 6,97	-0,22
CORUS GROUP	GB 1,25	+1,27
ELVAL	GR* 4,38	+0,46
ISPAT INTERNATI	NL* 3,75	-1,32
JOHNSON MATTHEY	GB 16,07	+0,78
MAYER-MELNHOF KA	AT* 50,12	-0,75
METSAB-SERLA -B	FI* 7,70	+0,79
HOLMEN -B-	SE 30,51	+0,74
OUTOKUMPU	FI* 9,60	+1,59
PECHINEY-A-	FR* 53,40	-0,19
RAUTARUUKKI K	FI* 4,48	+0,22
RIO TINTO	GB 20,12	-1,08
SIDENOR	GR* 3,72	+1,64
SILVER & BARYTE	GR* 28,36	+0,21
SMURFIT JEFFERS	GB 1,95	-2,34
STORA ENSO -A-	FI* 10,50	+0,77
STORA ENSO -R-	FI* 10,58	+0,67
SVENSKA CELLULO	SE 23,86	+0,95
THYSSENKRUPP	DE* 20,10	+2,03
UNION MINIERE	BE* 40,20	+0,47
UPM-KYMMENE COR	FI* 31,69	+0,60
USINOR	FR* 14,76	+0,27
VIOHALCO	GR* 11	+2,23
VOEST-ALPINE ST	AT* 31,75	+1,93
J D WETHERSPON	GB 6,38	....
WORMS N	FR* 19,40	....
▶ DJ E STOXX BASI P 181,05 +0,57		

13/02 12h28

Code pays	Cours en euros	% Var. 12/02
<b>CONSTRUCTION</b>		
ACCIONA	ES* 38,75	-0,13
ACS	ES* 27,25	+0,44
AGGREGATE IND	GB 1,17	+1,35
AKTOR SA	GR* 8,58	-1,15
AMEY	GB 29,92	....
UPONOR -A-	FI* 18,10	....
AUREA R	ES* 18,51	+0,54
ACESA R	ES* 10,28	+0,88
BLUE CIRCLE IND	GB 7,28	....
BOUYGUES	FR* 48,07	-1,58
RBP	GB 4,45	-1,04
BRISA AUTO-ESTR	PT* 10,32	-0,48
BUZZI UNICEM	IT* 10,61	+2,02
NOVAR	GB 3,19	+0,49
CRH PLC	GB 30,71	....
CIMPOR R	PT* 27	-0,74
COLAS	FR* 57,10	+0,88
GRUPO DRAGADOS	ES* 12,65	-0,39
FCC	ES* 22,26	+0,27
GRUPO FERROVIAL	ES* 15,55	-0,64
HANSON PLC	GB 6,91	+0,68
HEIDELBERGER ZE	DE* 58,70	+1,21
HELL.TECHNODOR	GR* 7,16	-0,56
HERACLES GENL R	GR* 14,18	-0,14
HOCHTIEF ESSEN	DE* 25,10	+2,41
HOLDERBANK FINA	CH 1242,76	+0,10
IMERY S	FR* 119	-0,42
ITALCEMENTI	IT* 9,90	+0,20
LAFARGE	FR* 105,40	+0,09
MICHANIKI REG.	GR* 3,36	+3,70
PILKINGTON PLC	GB 1,83	+0,86
RMC GROUP PLC	GB 10,46	....
SAINT GOBAIN	FR* 171	-1,10
SKANSKA -B-	SE 45,03	+1,1
TAYLOR WOODROW	GB 2,89	+1,65
TECHNIP	FR* 153,70	+0,79
TITAN CEMENT RE	GR* 38	+1,93
VINCI	FR* 62,50	+0,48
WIENERB BAUSTOF	AT* 22,20	+0,59
▶ DJ E STOXX CNST P 239,04 -0,43		

13/02 12h28

Code pays	Cours en euros	% Var. 12/02
<b>CONSUMATION CYCLIQUE</b>		
ACCOR	FR* 46,38	-1
ADIDAS-SALOMON	DE* 71,05	-2
AGFA-GEVAERT	BE* 23,35	-0,43
AIR FRANCE	FR* 21,68	+1,78
AIRTRUCKS PLC	GB 4,06	+1,96
ALITALIA	IT* 1,98	+1,02
AUSTRIAN AIRLIN	AT* 14,95	-0,27
AUTOGRILL	IT* 13,52	+1,05
BANG & OLUFSEN	DK 45,16	+1,51
BENETTON GROUP	IT* 2,06	+1,48
BERKELEY GROUP	GB 12,11	+0,26
BRITISH AIRWAYS	GB 6,33	+3,05
BULGARI	IT* 11,10	-6,96
CHRISTIAN DIOR	FR* 47,99	+0,40
CLUB MED	FR* 106	+1,30
DT.LUFTHANSA N	DE* 24,85	-0,60
ELECTROLUX -B-	SE 16,65	-0,33
EMI TV & MERCHAN	DE* 7,78	-1,52
EMU GROUP	GB 8,11	+1,96
EURO DISNEY	FR* 0,75	....
GRANADA	GB 2,92	-1,58
HERMES INTL	FR* 147,80	+1,23
HPI	IT* 1,16	....
HUNTER DOUGLAS	NL* 29,50	+0,85
KLM	NL* 27,70	+0,73
HILTON GROUP	GB 3,72	+0,85
LVMH	FR* 68,25	+0,74
MEDION	DE* 96	-1,03
MOULINEX	FR* 4,61	+0,44
NH HOTELES	ES* 14,46	-0,96
P & O PRINCESS	GB 5,56	-3,26
PERSIMON PLC	GB 4,16	-3,97
ROY.PHILIPS ELE	NL* 37,85	+2,13
PREUSSAG AG	DE* 42,05	-0,36
RANK GROUP	FR* 2,70	-0,57
RAYNAIR HLDGS	IE 12,25	+0,41
SANIAIR N	CH 157,46	-0,62
SAS DANMARK A/S	DK 11,93	+0,56

13/02 12h28

Code pays	Cours en euros	% Var. 12/02
<b>HAUTE TECHNOLOGIE</b>		
AIXTRON	DE* 101,40	+1,05
ALCATEL-A-	FR* 57	+1,42
ALTEC SA REG.	GR* 6,76	+6,96
ARM HOLDINGS	GB 7,19	+3,60
ARC INTERNATION	GB 3,94	-4,18
ASM LITHOGRAPHY	NL* 26,36	+2,17
BAAN COMPANY	NL* 2,70	....
BALTIMORE TECH	GB 5,36	+0,29
BOOKHAM TECHNOL	GB 13,39	-1,72
SPIRENT	GB 16,80	....
BAE SYSTEMS	GB 4,78	+1,66
BROKAT	DE* 20	+2,83
BULL	FR* 3,48	....
BUSINESS OBJECT	FR* 79,90	-0,12
CAP GEMINI	FR* 196	+1,08
COLT TELECOM NE	GB 23,84	....
COMPTTEL	FI* 10,10	+1
DASSAULT SYST.	FR* 59,70	-1,97
DIALOG SEMICON	GB 85,96	....
ERICSSON -B-	SE 10,90	+0,52
F-SECURE	FI* 2,30	+4,55
FILTRONIC	GB 6,25	-2,44
FINMATICA	IT* 34,95	-0,71
GETRONICS	NL* 7,08	-0,42
GN GREAT NORDIC	DK 19,30	-2,70
INFINEON TECHNO	DE* 41,30	+0,49
INFORAMES ENTE	FR* 19,53	+0,15
INTRACOM R	GR* 20,78	+2,06
KEWILL SYSTEMS	GB 5,47	-1,69
LOGICA	GB 25,77	+0,86
LOGITECH INTL N	CH 325,98	+1,21
MARCONI	GB 9,82	+0,80
NOKIA	FI* 32,05	+1,75
OCE	NL* 18,20	-1,09
OLIVETTI	IT* 2,62	+0,38
PSION	GB 3,16	-1,46
SAGE GRP	FR* 5,30	-2,59
SAGEM	FR* 127,70	-0,23
SAP AG	DE* 146,20	+0,83
SAP VZ	DE* 185	+2,32
SEMA	GB 8,57	-0,90
SEZ HLDG N	CH 728,74	-1,75
SIEMENS AG N	DE* 144,20	+0,35
MB SOFTWARE	DE* 3,70	....
SPIRENT	GB 7,81	+1,63
STMICROELEC SIC	FR* 43,96	+0,66
TECNOST	IT* 2,83	....
TELE I EUROPE	SE 5,98	-7,76
THINK TOOLS	CH 156,48	+2,34
THUS	GB 1,14	....
TIOETONATOR	FI* 31,80	+0,15
▶ DJ E STOXX TECH P 687,45 +1,96		

13/02 12h28

Code pays	Cours en euros	% Var. 12/02
<b>SERVICES COLLECTIFS</b>		
ACEA	IT* 11,03	+1,85
AEM	IT* 2,70	+0,37
ANGLIAN WATER	GB 9,44	....
BRITISH ENERGY	GB 3,59	....
CENTRICA	GB 3,81	-0,41
EDISON	IT* 10,81	+0,56
ELECTRABEL	BE* 235	+0,86
ELECTRIC PORTUG	PT* 3,36	-0,59
ENDESA	ES* 20,02	-0,89
ENEL	IT* 3,91	-1,26
EVN	AT* 32,14	-0,80
FORTUM	FI* 4,20	....
GAS NATURAL SDG	ES* 19,97	-3,53
HIDRO CANTABRIC	ES* 25,75	-0,92
IBERDROLA	ES* 16,70	-0,83
INNOCY HOLDINGS	GB 3,19	....
ITALGAS	IT* 5,26	....
KELDA	GB 5,63	-2,17
NATIONAL GRID G	GB 9,89	-0,63
INTERNATIONAL P	GB 3,99	+0,79
OSTERR ELEKTR	AT* 125,83	+0,67
PENNON GROUP	GB 9,72	-0,16



**SPORTS** Plusieurs sportifs en activité, des champions à la retraite ainsi que des entraîneurs de club figurent sur des listes électorales aux côtés de candidats aux élections municipales des 11 et 18 mars.

● **LA PLUPART** de ces champions sont en bonne place, comme la handballeuse Véronique Pecqueux-Rolland, deuxième sur la liste RPR à Dijon (Côte-d'Or), ou la patineuse Sophie Moniotte, troisième sur celle



MUNICIPALES

de l'UDF à Courbevoie (Hauts-de-Seine). ● **TROISIÈME** sur la liste conduite par les époux Balkany à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine), la judokate Marie-Claire Restoux ne se « considère pas comme pas une

femme politique ». ● **À TOULOUSE**, René Bouscatel, le président du club de rugby le Stade toulousain, a été sollicité par François Simon (PS) et Philippe Douste-Blazy (UDF) avant de rejoindre ce dernier.

## Pour les municipales, les champions entrent sur le terrain politique

Véronique Pecqueux (handball), Marie-Claire Restoux (judo), Sophie Moniotte (patinage), Patrice Estanguet (canoë-kayak), Nathalie Tauziat (tennis), mais aussi des entraîneurs comme Claude Le Roy (football), figurent, entre autres, sur des listes pour les élections du mois de mars

**S'IL DÉCIDE** un jour d'embarquer une carrière politique, David Douillet n'aura que l'embaras du choix. Le judoka a été approché par moult candidats, de tout bord, dans la perspective des élections municipales et cantonales du mois de mars. A Paris, l'un des deux principaux candidats de droite lui a également proposé d'être tête de liste dans un arrondissement. A toutes ces sollicitations, David Douillet a répondu par la négative. « Parce que cela ne m'intéresse pas », explique-t-il.

Nombreux, en revanche, sont ceux qui ont dit oui. Jamais un scrutin électoral n'avait vu autant de sportifs et de sportives s'engager aux côtés de candidats. A Dijon, la handballeuse internationale Véronique Pecqueux-Rolland est numéro deux de la liste de Jean-François Bazin (RPR), le dauphin de Robert Pujade. A Levallois-Perret, la championne olympique de judo en 1996 Marie-Claire Restoux est en troisième position sur la liste des époux Balkany (sans étiquette). Troisième, c'est également la place de la patineuse Sophie Moniotte, qui a rejoint Franck-Eric Morel (UDF) à Courbevoie. Patrice Estanguet, médaillé de bronze en canoë à Atlanta, est, lui, neuvième sur la liste du maire de Pau, André Labarère (PS). Non loin de là, à Anglet (Pyrénées-Atlantiques), ce sont deux sportives que l'on verra s'affronter par bulletins interposés : la joueuse de tennis Nathalie Tauziat, 12<sup>e</sup> sur la liste du maire sortant Robert Villenave (UDF), et la triple



La judoka Marie-Claire Restoux (à droite), 3<sup>e</sup> de liste à Levallois-Perret, ici aux Jeux olympiques d'Atlanta en 1996.

championne d'Europe de surf Emmanuelle Joly, 15<sup>e</sup> sur la liste du député Jean Espilondo (PS).

Techniciens et sportifs à la retraite ne sont pas en reste. Claude Le Roy, qui entraîna le RC Strasbourg en début de saison avant d'en être licencié, est le 6<sup>e</sup> colistier d'Elisabeth Guigou (PS) à Avignon. Son homologue Jean-Claude Suaudeau a été recruté par le candidat de la droite à Nantes, Jean-Luc Harousseau, à une place non éligible (58<sup>e</sup>). L'ancien rugbyman Jean-Pierre Garuet postule à un nouveau mandat de conseiller municipal à Lourdes, où Michel Crauste

l'a rejoint sur la liste de Jean-Pierre Artiganave (UDF). A Saint-Jean-de-Luz, l'ancien joueur de l'équipe de France de rugby, Laurent Cabannes, figure aux côtés de son beau-père, l'ancien maire Paul Badiola (sans étiquette).

Enfin, dans ces deux grandes villes d'Ovalie que sont Toulouse et Béziers, ce sont des dirigeants de club qui ont été sollicités : René Bouscatel, président du Stade toulousain, a rejoint Philippe Douste-Blazy (UDF) après avoir reçu un appel du pied de la part de François Simon (PS) ; Michel Palmier, dirigeant de l'AS Béziers et membre du

comité directeur de la Fédération française de rugby (FFR), devrait, lui, figurer sur la liste que Jean-Claude Gaysot (PCF) doit dévoiler cette semaine.

S'engager, pour nombre d'entre eux, n'a pas été un choix facile. Patrice Estanguet redoutait qu'on lui colle une étiquette sur le dos : « J'ai plutôt du mal avec la politique à l'échelon national. Je suis incapable, par exemple, de dire qui de Chirac ou de Jospin ferait le meilleur président de la République. En revanche, la politique locale me concerne davantage. Je ne vois pas de problème éthique dans mon engagement. » « Je suis apolitique », insiste de son côté Nathalie Tauziat, qui explique : « Si je suis sur cette liste, c'est parce que j'ai envie d'apporter quelque chose à ma ville. » Jean-Claude Suaudeau, qui a refusé un éventuel poste d'adjoint aux sports à Nantes, abonde dans le même sens : « Cette fois, je suis un joueur, et le coach, c'est Jean-Luc Harousseau. »

### ARGUMENT ÉLECTORALISTE

Tous ont bien conscience que leur présence ressemble à s'y méprendre à un argument électoraliste. « Il ne faut pas se voiler la face : avoir un champion sur sa liste, ça attire l'œil. Et quand il s'agit de femmes, c'est encore mieux, surtout avec les nouvelles dispositions sur la parité », lance Sophie Moniotte. « Nous vendons habituellement notre image à des sponsors parce que ceux-ci la trouvent positive. Il n'est pas anormal que les hommes

politiques s'y intéressent aussi », estime Emmanuelle Joly. Véronique Pecqueux-Rolland préfère y voir une forme de reconnaissance : « Quand Jean-François Bazin m'a demandé d'être numéro deux, j'ai été très étonnée, mais aussi très honorée. Je ne crois pas que l'on propose un poste pareil à quelqu'un qui servirait de potiche et qui ne serait là que pour sourire et serrer des mains. »

recteur de la Fédération française de surf. Son rôle, si elle est élue, sera de « donner des idées sur des projets d'aménagement du littoral ».

Du concret, c'est également ce qui a motivé Patrice Estanguet à Pau. « Le maire a l'intention de construire un stade nautique alimenté par une rivière artificielle. Je serais chargé du dossier », indique le spécialiste de canoë, par ailleurs membre actif d'une association

### A Nantes, le football alimente la polémique

Plutôt molle jusque-là, la bataille municipale à Nantes connaît, grâce au football, un peu d'animation. Le candidat de la droite, Jean-Luc Harousseau, après avoir convaincu l'ancien entraîneur du FC Nantes Jean-Claude « Coco » Suaudeau de figurer en 58<sup>e</sup> place sur sa liste, vient de lancer un pavé dans la mare en proposant la destruction du stade Marcel-Saupin, tombé en décrépitude depuis 1984, année où fut inauguré le stade de la Beaujoire. « Si c'est ça l'effet Suaudeau ! » s'est alors amusé le maire, Jean-Marc Ayrault (PS), candidat à sa propre succession. Jean-Luc Harousseau n'a pas été impressionné par la critique expliquant que, contrairement à son adversaire, il a longtemps fréquenté les tribunes de Marcel-Saupin dans les années 1960, du temps de Philippe Gondet et de Robert Budzynski. Jean-Luc Harousseau envisage la construction d'un hôtel quatre étoiles en lieu et place du vieux stade situé en centre-ville.

Soucieux de prouver que leur candidature n'a rien d'opportuniste, certains revendiquent même des engagements passés. Claude Le Roy rappelle ainsi qu'en 1977, alors qu'il jouait à Avignon, il s'était déjà présenté aux élections municipales, à Vedène (Vaucluse), sur une liste de gauche : « On a fait 25 ou 30 %, ce qui n'était pas si mal. A cette époque, j'ai aussi été à l'origine de la seule grève ayant jamais eu lieu chez les footballeurs professionnels. » Emmanuelle Joly tient à préciser que l'un de ses deux enfants est inscrit à l'école basque, qu'elle circule à vélo et qu'elle est membre du comité di-

d'appel à projets, Béarn XXI<sup>e</sup> siècle. Bien que très occupé par ses entraînements, Patrice Estanguet avoue s'être « pris au jeu de la campagne électorale ». « Je veux gagner. Je ne me suis pas engagée dans cette aventure pour perdre », lâche Véronique Pecqueux-Rolland. « Si je ne passe pas, tant pis, relativise pour sa part Sophie Moniotte. Les élections, quand vous en ratez une, il y a toujours la suivante pour se rattraper. »

Service sports  
avec Dominique Luneau,  
à Nantes

## A Levallois-Perret, la judoka Marie-Claire Restoux a rallié les époux Balkany

**LES SEMAINES** qui viennent comptent dans la vie de Marie-Claire Restoux, et cela à plus d'un titre. Samedi 10 février, la championne olympique de judo en 1996 n'a fait qu'un passage éclair au Tournoi de Paris, une compétition qui ne lui a presque jamais réussi. « Si je me prends une tôle au premier tour, je me poserai des questions », avait-elle prévenu. Surprise à deux reprises par la jeune Polonaise Barbara Bukowska dès son entrée en lice, la Française a cru quelques instants que sa carrière allait s'arrêter là. Le Tournoi de Paris devait en effet marquer une étape décisive dans l'entreprise de reconquête qu'elle s'est donnée – à trente-deux ans – comme dernier défi sportif. En 2000, elle n'avait pas accepté les conditions dans lesquelles les responsables de l'équipe de France lui avaient préféré la championne d'Europe Lætitia Tignola pour les Jeux olympiques de Sydney.

La contre-performance globale des Françaises dans sa catégorie – celle des moins de 57 kilos – lors du Tournoi de Paris lui offre un sursis : les jeunes femmes seront sans doute invitées à se départager, dans la perspective des championnats d'Europe et du monde, lors du Tournoi de Munich, dans quinze jours. Ce n'est qu'ensuite que la judoka pourra se lancer vraiment dans un autre combat, dont les finesses lui sont moins fa-

milières : celui de la campagne pour les élections municipales. Marie-Claire Restoux n'a pas choisi la facilité : elle figure en troisième position de la liste conduite par Patrick et Isabelle Balkany à Levallois-Perret (Hauts-de-Seine).

### STUDIO EN VILLE

« Quand Patrick Balkany m'a proposé d'être sur sa liste, j'ai accepté, car j'avais vu ce qu'était le sport à Levallois avec lui et ce qu'il était devenu après lui », dit-elle. Et ce qui est vrai dans le sport l'est dans d'autres domaines. « Pour les besoins de la cause, la double championne du monde, qui porte depuis dix ans les couleurs du club de judo local, a pris un studio en ville. Les démêlés avec la justice de l'ancien maire de Levallois, condamné en 1997 à quinze mois de prison avec sursis et deux ans d'inéligibilité pour avoir employé des agents de mairie dans ses résidences, et toujours mis en examen pour trafic d'influence dans le dossier des HLM des Hauts-de-Seine (Le Monde du 18 décembre 2000), ne l'ont pas freinée. « Il a pu faire des erreurs, mais il en a tiré les leçons, assure-t-elle. C'est quelqu'un de profondément honnête, qui aime les gens et les écoute. »

En cas de victoire de la liste Balkany, qu'un sondage BVA réalisé en décembre plaçait en

tête des intentions de vote, devant celle – soutenue par le RPR, l'UDF et DL – du maire sortant Olivier de Chazeaux, elle s'est vu promettre le poste d'adjointe aux sports. « C'est un engagement au niveau de la ville, dans lequel je me donnerai à fond si nous sommes élus, affirme-t-elle. Mais je ne me considérerais pas pour autant comme une femme politique. » Marie-Claire Restoux reconnaît cependant – et bien que la liste Balkany ne bénéficie de l'investiture d'aucun parti politique – que son engagement la situe « plus à droite qu'à gauche ».

Pour l'instant, la campagne électorale de l'athlète a été réduite au strict minimum : quelques mains serrées dans les commerces de la ville, mais ni visites de marché ni réunions électorales. « Les choses sont claires : mon objectif sportif reste prioritaire, dit-elle. Si je suis sélectionnée pour les championnats du monde, qui se déroulent fin juillet, je me consacrerai au judo jusque-là. Ce serait une belle façon de mettre un point final à ma carrière. Ensuite, je me partagerai entre mon emploi de responsable presse chez ISS Abilis (ndlr, une entreprise spécialisée dans l'entretien, partenaire de la Fédération française de judo) et d'éventuelles fonctions municipales. »

Gilles van Kote

## A Toulouse, les hommes du « Stade » se jettent dans la mêlée électorale

**APRÈS** avoir ramené quinze titres de champions de France et un trophée européen à la ville rose, voilà que le Stade toulousain (ici, on dit le « Stade »), le club de rugby emblématique de la capitale de la région Midi-Pyrénées, s'appête à entrer à la mairie, via René Bouscatel, son président. Placé en cinquième position sur la liste conduite par Philippe Douste-Blazy (UDF), le patron des « rouge et noir » s'en défend. « Au Stade, on ne parle jamais de politique. Je me suis toujours impliqué dans la vie civile, le mouvement associatif, mais je n'ai jamais fait de politique », plaide cet avocat, ancien bâtonnier du barreau de Toulouse, qui rêve d'un poste d'adjoint à l'urbanisme. « J'ai également été contacté par l'autre candidat, le socialiste François Simon. J'ai d'abord refusé, puis me suis finalement décidé en faveur de Douste, pour les qualités de bon gestionnaire dont a su faire preuve l'équipe qui l'a adou-

bé », se justifie-t-il. René Bouscatel en est convaincu, sa fonction de président du club de rugby le plus huppé de France n'entre aucunement dans les calculs électoraux de son mentor. « J'y vais en raison de mes compétences en matière d'urbanisme. Ma responsabilité dans le mouvement sportif n'a rien à voir dans cette affaire. Le sport doit être apolitique », insiste-t-il. Pourtant, avec deux personnalités provenant du monde de l'ovale pour décrocher la capitale du rugby, Philippe Douste-Blazy joue à fond la carte du sport et du prestige qui s'y rattache.

### NUMÉRO 10

Outre René Bouscatel, Philippe Douste-Blazy a également convaincu Walter Spanghero, joueur de la fin des années 1960 et du début des années 1970. Pour la première fois de sa vie, celui qui fut tour à tour n°5 ou n°8 du RC Narbonne, du Stade toulousain et du XV de France porte le

numéro 10 sur la liste du candidat à la succession de Dominique Baudis au Capitole. L'ancien homme ligue du pack tricolore se lance dans la mêlée électorale après une longue hésitation. « J'ai été contacté, il y a plusieurs mois, mais je me suis décidé voilà tout juste deux semaines. J'y vais pour travailler avec une équipe, pas pour faire de la politique », dit-il.

Walter Spanghero a déchaussé les crampons il y a maintenant plus de vingt ans, mais à cinquante-sept ans son nom reste associé à l'image du sport qui l'a rendu célèbre. Propriétaire d'une société de location automobile, ancien patron du Palais des sports, sa notoriété a dépassé la porte des vestiaires. Selon un sondage récent, il figure parmi les personnalités les plus connues de la cité des Violettes. « J'ai dit oui, mais avec beaucoup de difficulté », explique-t-il. « Je pense que les sportifs apportent une dimension

supplémentaire dans une équipe municipale. Evidemment, on se sert un peu de mon nom, mais l'essentiel pour moi c'est de m'impliquer dans un travail collectif au service de la ville. »

Yves Bordenave

**Nous ne pouvons pas vous offrir les plus belles églises du monde. Mais nous pouvons vous apprendre à marcher sur l'eau.**

Week-end à Stockholm. Pour seulement 1820 FRF, vous bénéficiez du forfait week-end à Stockholm, vol aller-retour sur SAS (départ samedi, retour lundi), 2 nuits dans un hôtel Scandic en chambre double ainsi que la carte "Stockholm Go There": transfert

**1820**  
FRF  
Prix TTC à partir de

aéroport-ville à bord de l'Arlanda Express, les transports en commun et l'entrée dans les principaux musées sont gratuits. Pour vos réservations, appelez Nord Espaces au 01 45 65 00 00 ou visitez le site [www.gotosstockholm.com](http://www.gotosstockholm.com)



**SCANDIC**  
HOTELS

Un partenariat entre Stockholm Information Service, SAS et Scandic Hotels.

**STOCKHOLM**  
It's there. Go there.

# Avant de se rendre en Irlande, le quinze de France de rugby soigne sa mise au vert

L'état d'épuisement de certains internationaux inquiète l'encadrement des Bleus

Si le XV de France s'est imposé (16-6) contre l'Écosse, le 4 février, en ouverture du Tournoi des six nations 2001, le piètre état de forme des

hommes de Bernard Laporte soulève bien des interrogations. Les responsables médicaux de l'équipe ont noté de nombreux signes de « non-

fraicheur » mis sur le compte d'une saison au calendrier surchargé. Premières victimes de la situation, les joueurs du Stade français.

**POUR** l'instant, il se soignent et on veille sur eux. Depuis lundi 12 février, les vingt-deux rugbymen français retenus pour jouer, samedi 17 février, en Irlande, le deuxième match du XV de France dans le Tournoi des Six nations 2001, séjourne à Clairefontaines (Yvelines), au château

La Voisine. C'est jeudi 15 février que les hommes de Bernard Laporte s'envoleront pour Dublin, au lendemain de l'annonce de la composition de l'équipe. En attendant, le groupe s'entraîne sous la surveillance du staff d'encadrement, en particulier du médecin, Thierry Hermerel, et du préparateur physique, Daniel Servais.

L'état de santé – ou plutôt l'état de forme – des internationaux fait actuellement l'objet de la plus vive attention. Depuis que, fin janvier, bilans sanguins et suivi longitudinal ont révélé des signes de « non-fraicheur », comme le dit Thierry Hermerel, l'alerte sanitaire est déclenchée. « Nous avons enregistré des résultats hétérogènes, a confirmé au Monde, le médecin de l'équipe de France. Des joueurs ont enchaîné trop de matches ces derniers mois et les bilans laissent apparaître des marques de fatigue. » Une fatigue que certains ont éprouvée sur la pelouse du Stade de France, le 4 février, contre l'Écosse (16-6).

## « DANS L'ORANGE »

« Physiquement, je suis dans l'orange. Presque dans le rouge. Si j'arrive à jouer, c'est que le moral m'y pousse », affirme Franck Comba le trois quart centre du Stade Français au sortir d'une rencontre qui ne fut pourtant pas exceptionnellement engagé. « En première mi-temps, j'étais essoufflé. Je n'arrivais pas à suivre le rythme » surenchérisait pour sa part son compagnon de club, le pilier Sylvain Marconnet.

Carences de magnésium et affections de types hépatiques constituent les principaux symptômes mis au jour par les tests. « Mis à part les joueurs qui ont été contraints au repos en raison de blessures contractées en début de saison, on est confronté à des manifestations de fatigues comme on devrait en ren-



« Si j'arrive à jouer, c'est que le moral m'y pousse », affirme Franck Comba, ici lors d'une tentative de pénétration dans la défense écossaise, le 4 février au Stade de France.

contrer en mai vers la fin du championnat », constate Daniel Servais. « C'est qu'ici, on joue trop et on s'entraîne mal », note ce spécialiste de physiologie en charge de l'équipe de France et du Stade Français. Selon lui, contrairement aux Anglais, auteurs d'une impressionnante prestation face aux Gallois le 3 février, à Cardiff (44-15), les Français souffrent encore d'un déficit qualitatif en matière de préparation physique.

« On n'est pas encore au top », confie Daniel Servais qui estime importants les progrès à réaliser en

la matière. Pourtant, en l'espace de quelques années du chemin a été accompli. Mais un problème demeure, qui perturbe la concentration des joueurs : le calendrier démentiel et ces compétitions qui se chevauchent. Mal endémique du rugby français. A cela s'ajoute un facteur que pointe Thierry Hermerel : « Le non respect des roulements entre joueurs pourtant indispensables de nos jours. » Sans jamais les citer nommément, tel que l'exige le secret médical, le praticien agenais vise les joueurs parisiens, particulièrement sollicités durant ces

derniers mois par un entraîneur australien, John Connolly, lequel ne goûtait guère jusqu'à présent la mode du coaching.

A l'instar de Franck Comba et de Sylvain Marconnet, ce sont d'ailleurs ces joueurs qui affichent les signes les plus probants de lassitude. « Il n'y a pas de solutions idéales, avoue Daneil Servais. Il existe parfois des divergences entre les besoins des clubs et ceux de l'équipe de France. » « Pour ma part, indique Thierry Hermerel, j'ai conseillé un repos complet de huit jours après France-Ecosse, à tous les internationaux. »

S'il n'a pas été entendu partout, ce message est bien passé à Paris. Pour recevoir Bourgoin, le 10 février, sur sa pelouse du stade Jean-Bouin, John Connolly avait mis au repos les internationaux de son équipe titularisés la semaine précédente au Stade de France. Une première dans l'histoire du championnat national. Elle n'a pas porté chance aux Parisiens tenus en échec par les Berjalliens (18 à 18) à l'issue d'une piètre partie.

Yves Bordenave

## Le sort incertain de Fabien Galthié

Fabien Galthié, le demi de mêlée du XV de France, automatiquement suspendu après avoir écopé d'un deuxième carton jaune, dimanche 11 février, en championnat de France lors de la défaite de son club de Colomiers à Montferand (16-5), sera privé du déplacement en Irlande. Fabien Galthié devrait céder sa place dans le groupe des vingt-deux à Christophe Laussucq (Stade Français). Le n° 9 reviendra à Philippe Carbonneau, dont la dernière titularisation date du 10 avril 1999. « A partir du moment où on montre l'exemple, on est respecté des britanniques et je suis certain que l'exemple que l'on prend aujourd'hui va nous renforcer encore dans le rôle international que l'on joue au niveau des six nations », a déclaré Bernard Lapasset, président de la FFR.

# Couvert d'or, le biathlon français ignore tout du luxe et s'y résigne sans mauvaise grâce

**POKLJUKA (Slovénie)**  
de notre envoyé spécial

Les esprits logiques et rationnels ne se sont jamais penchés sur le cas du biathlon français. Ils y auraient perdu la tête. Comment admettre, en effet, qu'un sport sans pratiquants, a priori dépourvu de la moindre

tombe commerciale, soit capable d'entretenir une poignée d'athlètes professionnels, assez généreusement payés pour vivre de leur pratique sans se soucier du lendemain ? Dans un monde normal, l'équation ne tomberait jamais juste. Mais le biathlon, curieux mélange de ski de fond et de tir à la carabine, inventé par un esprit militaire, a cessé depuis longtemps de se préoccuper de la normalité.

En France, le nombre de ses pratiquants dépasse avec peine trois cents personnes. Une poignée d'entre eux avait fait le voyage vers Pokljuka, la semaine passée, pour disputer sur cet étroit bout de terre de Slovénie les championnats du monde.

Ils en ont ramené deux médailles d'or, l'une pour Raphaël Poirée et l'autre pour le relais masculin, et deux autres en argent, pour Corinne Niogret et le même Raphaël Poirée. A une année des Jeux de Salt Lake City, aux États-Unis, la performance charrie son lot de pro-

messes. Elle entretient aussi le mystère.

Début d'explication, une économie d'emprunt, habituée depuis toujours à vivre sans largesses. « On s'en sort grâce aux revenus du ski alpin », explique Joël Besson, le directeur de l'équipe de France. L'argent de ses partenaires est placé dans un pot commun, à la Fédération française de ski, puis distribué entre les différentes disciplines selon leurs besoins et leurs résultats. « Peu gourmand, mais très souvent performant, le biathlon français récupère bon an mal an une enveloppe d'environ trois millions de francs (environ 457 000 euros). « On aimerait un peu plus, bien sûr, mais ce budget est très raisonnable, poursuit Joël Besson. On ne se refuse rien, même s'il faut parfois faire attention. »

A Pokljuka, l'équipe de France en visite aux championnats du monde avait fait, comme toujours, l'économie du superflu. Une dizaine d'athlètes, deux entraîneurs nationaux (Christian Dumont et Pascal Etienne), un spécialiste du tir (Jean-Pierre Amat, l'ancien champion olympique à la carabine lors des Jeux d'Atlanta en 1996), un directeur d'équipe (Joël Besson), trois techniciens, un médecin et deux kinésithérapeutes, jeunes appelés du contingent mis à la disposition de la discipline par les autorités militaires. Le reste de l'année, l'encadrement est souvent plus mince. « On vit un peu comme une tribu, toujours en petit groupe, concède

Joël Besson. De la mi-octobre à la fin avril, on rentre seulement chez nous pour changer de sac. »

La fédération assure le transport, le gîte et le couvert. Elle paie aussi le plus coûteux du matériel, les balles. « Un poste important de notre budget, pas loin de 150 000 francs par an, explique Joël Besson. On en consomme beaucoup à l'entraîne-

« On s'en sort grâce aux revenus du ski alpin », explique Joël Besson, le directeur de l'équipe de France

ment, et il faut sans cesse mener des recherches pour en améliorer le rendement. »

Les athlètes, eux, financent l'achat de la carabine, 15 000 à 18 000 francs selon le modèle. Mais une même arme les accompagne souvent d'un bout à l'autre de leur carrière. « J'ai changé la crosse et le canon, mais je me sers encore aujourd'hui de ma carabine de junior, raconte Corinne Niogret, la n°1 Française, entrée en équipe de France en 1989. Et je n'en aurai sûrement pas une autre. »

Le biathlon ignore tout du luxe. Il s'y résigne sans mauvaise grâce. Mais ses meilleures gâchettes ont appris depuis toujours à vivre de

leur art. « J'en ai fait mon métier depuis l'adolescence, avoue Corinne Niogret. Et je n'ai pas à me plaindre. J'ai une maison, une voiture, je pars en vacances une fois dans l'année. Je n'ai pas besoin de plus. » A en croire ses proches, les revenus annuels de la Française avoisineraient les 600 000 francs.

Solitaire dans ses démarches commerciales, ce petit bout de femme au caractère aussi percutant que ses cartouches n'a jamais souhaité faire confiance aux intermédiaires. Peu après son titre olympique en relais aux Jeux olympiques d'Albertville en 1992, elle a convaincu le conseil général de l'Ain de lui proposer un contrat. Depuis, elle ne l'a plus quitté.

Derrière Corinne Niogret et Raphaël Poirée, les autres peinent à convaincre les sponsors. « Et pourtant, notre sport est visible, assure Christian Dumont, l'entraîneur des garçons. La chaîne Eurosport lui consacre chaque hiver soixante-dix heures d'antenne. Heureusement, nous avons la chance de pouvoir compter sur l'administration. En équipe de France, tous les athlètes sont militaires ou douaniers. » En échange d'un écusson accroché près du cœur, ils reçoivent un salaire (7 000 à 8 500 francs mensuels) et la certitude d'une deuxième carrière. Assez pour vivre du biathlon, sans penser au lendemain. En France, qui aurait pu croire cela possible ?

Alain Mercier

# Dans The Race, « Innovation-Explorer » traverse un enfer d'écume

Une lutte face à des vents jusqu'à 45 nœuds

LE CATAMARAN géant du Français Loïck Peyron, Innovation-Explorer, deuxième de The Race, la course à la voile autour du monde en équipage et sans limite, lutta,



VOILE

contre des murs de vagues pour doubler le cap Horn situé à l'extrême sud du Chili. Le voilier devait atteindre le rocher mythique à la fin de la journée.

« On a plus ou moins 40 nœuds de vent, avec des pointes à 45 nœuds. Il y a des vagues dans tous les sens, assez hautes et très courtes. La mer est très mauvaise et elle est plus blanche que bleue ! », a lancé l'équipière Elena Caputo lors de la vacation radio avec le PC course. Le voilier tirait des bords pour longer, à moins de 40 kilomètres, les côtes chiliennes jusqu'au cap, alors distant de 131 milles.

En tête, le Club-Med du Néozé-

« C'est vrai que le passage du Horn a été une délivrance malgré tout, a reconnu Jacques Caraes. Il y a une certaine décontraction à bord et des sourires sur tous les visages, mais la concentration est toujours de mise. Il est hors de question de lever le pied. » Le Team-Adventure de l'Américain Cam Lewis, qui doit faire halte à Wellington (Nouvelle-Zélande), lui, reste en panne dans une zone où il reçoit des vents de face de seulement cinq nœuds.

Une aubaine pour un bateau qui a beaucoup souffert des conditions de la mer. « La peau extérieure de la poutre avant s'écaille sérieusement sur une surface de 2 mètres carrés qui est constamment frappée par les vagues », a expliqué Cam Lewis. L'arrivée du bateau à Wellington devrait coïncider avec celle des experts américains en matériaux composites qui procéderont aux réparations.

« C'est sûr que ce deuxième arrêt ne nous fait pas particulièrement plaisir, a assuré Jean-Yves Bernot, un des équipiers de Team-Adven-

## Un record pour Roland Jourdain

Roland Jourdain, dit « Bilou » (Sill-Matines-La Potagère), devait atteindre Les Sables-d'Olonnes (Vendée) mardi 13 février, pour prendre la troisième place de la course autour du monde à la voile en monocoque, en solitaire, sans escale et sans assistance, derrière Michel Desjoyeaux (PRB) et Ellen MacArthur (KingFisher). Il a agrémenté sa performance d'un record, celui du plus grand nombre de milles parcouru en vingt-quatre heures, avec 435,3 milles, soit une moyenne de 18,14 nœuds. A quelques heures de l'arrivée, Roland Jourdain est à son tour frappé du « syndrome de Moitessier ». Il ressent cette angoisse de retrouver la civilisation, laquelle avait incité, dans les années 1960, ce navigateur solitaire français à remettre le cap sur l'Océan Indien et à s'arrêter à Tahiti au lieu de rentrer et d'emporter le Globe Challenge. « Je suis malheureux d'en finir, mais je pense déjà à la suite du programme, à la prochaine transat Jacques-Vabre, aux améliorations à apporter à mon beau bateau pour le rendre encore plus rapide », a assuré Roland Jourdain.

► www.lemonde.fr/vendeejglobe

landais Grant Dalton, qui a quitté le Pacifique depuis, le 11 février, après un passage nocturne et assez tranquille (25 nœuds de vent) du fameux cap, entamait sa rapide remontée de l'Atlantique. Il a parcouru 574 milles en vingt-quatre heures, à 25,1 nœuds de moyenne, augmentant sensiblement son avance sur ses poursuivants. « Pour l'instant, c'est bon, mais il y aura un effet accordéon qui jouera en faveur de Loïck quand nous serons pris dans les hautes pressions », a pronostiqué Jacques Caraes, qui, à l'instar des autres équipiers de Club-Med, sait bien que la zone entre le cap Horn et l'équateur est celle qui connaît le plus grand nombre d'avaries.

Nous nous arrêtons presque pour les mêmes raisons que la première fois. Pour l'instant, la situation n'est pas trop grave, mais il vaut mieux stopper avant que ça ne le devienne. Nous avons discuté entre nous pour savoir si, oui ou non, nous devions continuer la course, même si ce n'en est plus vraiment une pour nous. Nous avons décidé de poursuivre. »

La calamiteuse situation de Team-Adventure fait le bonheur de l'équipage polonais de Roman Paszke, dont le Warta-PolPharma peut espérer prendre la troisième place. Mais le bateau n'avait pas communiqué sa position exacte, lundi, lors de la vacation radio.

(Avec AFP).

## DÉPÊCHES

■ **DOPAGE** : Michele Ferrari, un médecin du sport italien très connu dans le cyclisme, sera jugé le 21 septembre dans le cadre d'une affaire de dopage. Trois autres accusés ont opté pour une procédure judiciaire abrégée et seront jugés le 15 mars. Il s'agit du chimiste Massimo Guandalini et des médecins Alberto Maria Bargossi et Roberto Corsetti. Un juge de Ferrare, Pierguido Soprani, enquête également sur Ferrari dans une autre affaire. Une vingtaine de cyclistes célèbres ont été nommés parmi les « parties offensées », selon le jargon juridique employé pour désigner les victimes. Il s'agit, entre autres, de Paolo Savoldelli, Mario Cipollini, Ivan Gotti, Pavel Tonkov, Axel Merckx et Abraham Olano.

■ **FOOTBALL** : l'attaquant brésilien de Saint-Etienne, Alex, suspendu, le 16 janvier, pour quatre mois dont deux avec sursis par la Ligue nationale de football (LNF) pour utilisation de faux passeport, a déclaré, lundi 12 février, devant la Commission d'enquête du Parlement brésilien, que l'ancien international brésilien Edinho, aujourd'hui agent de joueurs, lui a facilité l'obtention d'un faux document portugais. Alex a également affirmé que le président délégué de Saint-Etienne, Gérard Soler, lui avait proposé d'utiliser un passeport européen et qu'il avait accepté car il ne savait pas que le document était un faux. Selon Alex, les dirigeants lui ont recommandé d'envoyer tous les papiers à Edinho, ancien défenseur international, désormais agent officiel autorisé par la Fédération internationale (FIFA). Edinho a nié devant la presse les affirmations d'Alex.

■ **HANDBALL** : le capitaine de l'équipe de France, Jackson Richardson, double champion du monde, a annoncé, lundi 12 février, au cours d'une session de conversations sur le site internet sporever.fr, qu'il poursuivait sa carrière internationale. « Je n'ai plus envie de dire jusqu'à quand je veux jouer », a précisé Richardson qui, après le titre de champion du monde 2001, ne savait pas s'il allait continuer ou non avec l'équipe de France.

■ **VOILE** : le navigateur Laurent Bourgnon, soupçonné d'avoir établi de fausses factures au détriment d'une société dont il est le gérant, a comparu, lundi 12 février, devant le tribunal de grande instance de Lorient (Morbihan) pour abus de biens sociaux et fraude fiscale. Le substitut du procureur a requis un an de prison avec sursis et 500 000 francs d'amende à l'encontre du navigateur franco-suisse, soupçonné d'avoir détourné de l'argent de la société Multi-Océans, qu'il avait fondée en 1992 avec son frère, Yvan Bourgnon, pour un montant de 650 000 francs. Selon l'avocat du Trésor public, Laurent Bourgnon a également dissimulé au fisc la somme de 3,8 millions de francs entre 1994 et 1995. Le délibéré sera rendu le 12 mars.

# Vins : l'art de la dégustation

Une grande bouteille, c'est l'émotion du souvenir. On ne peut en parler qu'avec le langage de la passion

LES AMATEURS de vin, ceux pour qui la finesse et l'expression d'un cépage ou le style - signature infalsifiable du terroir - façonnent leurs goûts, ont tous approché ce monde complexe et hermétique par la dégustation. Ils ont ensuite constitué une cave, acheté quelques lots et chiné dans les ventes. Car la rencontre d'une grande bouteille est un don consenti, un merveilleux hasard. Pour en parler, il faut recréer l'émotion du souvenir, l'accord gourmand, si rare et si présent, sauf à se contenter du langage fleuri des sommeliers.

Il n'est pas étonnant qu'un langage de passion égale à celle qui l'a nourrie, élevée, amenée à cet état de grâce où la dégustation se mue en chaleur, aidée par les secrets tannins qui en bâtissent la charpente. Parler du vin, c'est parler de ses passions. Elles sont le jardin secret de nos vies et se referment sur elles. Quelle confiance accorder aux dires du médiocre amphitryon ou du « branché » quant à la qualité de ses bouteilles lorsqu'il se contente d'acheter ses vins sur la foi d'une étiquette, dans les foires aux vins ou dans les grandes surfaces ?

On nous dit que l'appellation garantit l'origine et que la répression des fraudes veille. La Cour de cassation vient de confirmer, dans un arrêt du 6 février, que l'élevage de bordeaux AOC avec incorporation de copeaux de chêne dans les cuves était une « falsification ». Soit. La condamnation de quatre producteurs du Médoc, dont le célèbre Château Giscours, est confirmée. La belle affaire. Les fabricants de fûts de chêne seront satisfaits ; les consommateurs à peine rassurés, tant est générale l'opacité.

Pline l'Ancien, déjà, constatait : « La moralité est tombée si bas que l'on ne vend plus que les noms des crus et que la récolte est frelatée dès la cuve. » Le Bordelais n'est pas seul en cause. A Beaune aussi, en

décembre 2000, l'art du vigneron s'est trouvé malmené. Un art fragile où subrepticement « le pathétique de l'illusion résonne dans les louanges du vin que nous chantons » (Evelyn Waugh). Rude contraste avec l'image d'Epinal selon laquelle chacun n'aurait à l'esprit que la qualité. Mais qu'est-ce que la qualité quand des décennies de pratiques agricoles ont malmené les sols, quand la technologie s'emploie à recréer artificiellement des goûts autrefois naturels à l'aide d'adjuvants et d'édulcorants ? Où et comment s'informer, à qui et comment acheter ?

La grande distribution aligne ses fleurons arrachés au négoce sous un chapiteau, soumis aux chocs thermiques, trimbalés. Le précieux nectar sera frappé d'amnésie lorsqu'on s'avisera, plus tard, de le déguster. La dégustation ? Elle n'est guère aisée dans le brouhaha des foires aux vins, qui pourtant connaissent un franc succès. « Ces foires sont à l'image de la viticulture française, estime Michel Le Gris, caviste à Strasbourg (le Vinophile) : 10 % d'excellents vins, 60 % de bouteilles anonymes et 30 % de produits imbuables, voire dangereux. » La dégustation - qualitative, comparative ou à l'aveugle - exige un cadre ad hoc.

Les guides sont utiles pour préparer la dégustation, mais le choix doit rester personnel. Signalons le dernier paru, pour ses 300 bouteilles abordables, le *Guide Malesan des vins de France*, de Bernard Burtschy (Editions Solar, 311 p., 78 francs, 11,89 €).

Restent les clubs, les cercles d'œnologues, ceux des entreprises et des grandes écoles. Celui de l'IEP, baptisé avec humour : Sciences-Po de vin, est en somme. Mais l'assiette reste une va-



DESSINS DESCLAUZEUX

leur sûre rue Saint-Guillaume, avec le très savant séminaire qu'Anthony Rowley consacre à la gastronomie. L'association Culture et goûts (tél. : 01-39-13-61-60 marc.miannay@worldonline.com) procède, sous la houlette d'Eric Verdier, à des dégustations comparatives parfois prestigieuses : celle, mémorable, en présence de producteurs de montrachet, avec quelques-uns des meilleurs chardonnays d'outre-Atlantique et d'Australie. On pourra consulter le dossier « Où apprendre à déguster ? » sur [www.magnumvinum.fr](http://www.magnumvinum.fr), le site de la *Revue du vin de France*, qui a sélectionné une quinzaine de clubs de dégustation en région parisienne.

### COMBINAISONS D'ASSEMBLAGES

Las de l'opacité, chacun souhaite la transparence. L'exemple viendrait-il de Bordeaux ? Un grand vignoble des Graves présentait récemment à Paris les vins en cours d'élevage issus des vingt et une parcelles de la propriété, vinifiés séparément. Il s'agissait rien de moins que de soumettre à la critique de sommeliers et de spécialistes les différentes combinaisons d'assemblage, selon la parcelle, l'âge de la vigne et le cépage, sans oublier le rendement, du der-

nier millésime du Domaine de Chevalier, auquel Olivier Bernard et Denis Dubourdieu apportent tous leurs soins.

C'est une démarche différente qui inspire l'action de trois jeunes propriétaires, réunis par une formation d'œnologue et une philosophie commune de la vigne et du vin, issus de familles bordelaises connues - Lurton, Moueix et Despagne -, qui cherchent accessoirement à se faire un prénom : Marie-Laure Lurton au Château de Villegeorges (haut-médoc), Alain Moueix au Château Mazeyres (pomerol) et François Despagne au Château Grand Corbin Despagne (saint-émilion grand cru). Soucieux de l'environnement, tous trois convertis à la lutte raisonnée, ils ne sont pas loin de penser, avec l'agronome antique Columelle, que « le vin de la meilleure qualité est celui qui peut se conserver longtemps sans apprêt », et qu'« il n'y faut absolument rien mêler qui altérerait sa saveur naturelle ». Un avis partagé par les plus exigeants des cavistes. Ils seront alors, aux côtés des amateurs, les meilleurs défenseurs des vins qui portent les mille beautés d'un paysage ouvragé et de l'art consommé du vigneron.

Jean-Claude Ribaut

## Les épinards

« Tombée de jeunes épinards à la pointe d'ail », « Pousses d'épinards et croquettes de pieds de porc » : à la Maison Blanche, le restaurant chic et parisien que viennent de reprendre les frères Pourcel, certains légumes participent à la modernité ambiante. Si les feuilles de cette plante potagère tiennent le beau rôle à la carte, c'est que Jacques Pourcel apprécie « leur goût végétal très particulier et que l'on ne perçoit vraiment qu'en les cuisinant de la façon la plus vive et rapide qui soit ».

En cette saison, c'est de Provence que nous viennent les épinards frais, aux pousses fermes et craquantes, d'un beau vert sombre. Bien lavées et essorées, ces feuilles crues font de délicieuses salades, remplacent astucieusement la laitue pour garnir un sandwich et, bien sûr, sont de bonne compagnie, une fois cuites, pour tous les poissons.

Dans son dernier livre, *La vraie cuisine chinoise toute simple* (Flammarion, 128 p., 140 francs, 21,34 €), le chef Ken Hom propose de terminer leur cuisson au wok en les saupoudrant d'une cuillère de sucre en poudre. Follement exotique ? Pas tant que



cela. C'est précisément d'épinards au sucre que raffolait Louis XVIII. Celui-ci souffrant de la goutte,

ses médecins lui interdirent son mets préféré, ce qui lui aurait fait vociférer : « Quoï ! Je suis roi de France et je ne pourrais pas manger des épinards ! »

Les manger frais est en tout cas devenu aujourd'hui un fait rare. Seuls 15 % des épinards cultivés chez nous parviennent encore dans nos cuisines à l'état naturel. Le reste se présente sous forme de conserves ou de surgelés. Ce qui est tout de même mieux que déguisé en médicament. Rappelons que l'épinard démarra sa carrière dans nos contrées sous forme de cataplasme, et que pendant la première guerre mondiale une religieuse de Saint-Vincent-de-Paul entendait encore requinquer ses malades anémiés à l'aide du « pinard épinard », un breuvage de son invention, où le vin était coupé d'un cinquième de jus d'épinards crus. Aujourd'hui, paix aux cendres de Popeye, l'épinard en boîte se vend de moins en moins (20 000 tonnes tout de même chaque année). C'est la version surgelée qui tient le haut du pavé. Si vous l'achetez sous cette

forme, préférez l'épinard en branche à l'épinard haché : ce sont les plus belles feuilles, celles de la première coupe, qui sont employées dans ce cas. Le problème des industriels a longtemps été de découper en petits morceaux les gros blocs de 20 kilos d'épinards qu'on avait lavés, blanchis, compressés et surgelés. « L'épinard ainsi tassé a une fibre particulièrement résistante, il fallait changer les scies toutes les huit heures », raconte Alain Guégan, d'Excel Systèmes, une société qui conçoit des machines pour l'industrie agroalimentaire.

Chez Bonduelle, on a trouvé le truc. Depuis six ans, on ne scie plus l'épinard en branche, on le moule en palets rectangulaires qui laissent les feuilles intactes. Mais même cette opération ne suffit pas à séduire les marmots, incurablement rétifs à l'épinard. Et ils ont en la matière d'éminents précurseurs : Freud déclare, dans *Le Rêve et son interprétation* : « Dans mon enfance, j'avais horreur de ce légume. »

Guillaume Crouzet.

- ★ Epinards surgelés en branche Bonduelle, 12,30 francs, 1,87 € environ le kilo.
- ★ Restaurant Maison Blanche, 15, avenue Montaigne, 75008 Paris ; tél. : 01-47-23-55-99.

## BOUTEILLE

### AOC bonnezeaux

#### DOMAINE RENÉ RENO

■ Au Salon des vins de Loire qui vient de s'achever à Angers, les vins de Bonnezeaux étaient à l'honneur, car c'est un vigneron de cette appellation, René Renou, qui préside désormais le comité national de l'INAO. Petite appellation de 130 hectares, le bonnezeaux doit sa réputation « d'inimitable vin de dessert » au terroir unique qui occupe les trois collines de schistes, orientées plein sud - la Montagne, Beauregard et Fesles - au-dessus de Thouarcé. Le vin est issu du cépage chenin blanc, au rendement strictement limité à 20 hectolitres à l'hectare, et d'une surmaturation des raisins sur la souche sous l'action de la « pourriture noble ». La vendange se fait par tries successives, par grappe ou portion de grappe surmaturée. C'est dire le soin apporté à la préparation de cet élixir dont l'extraction des tannins s'obtient après un fort pressurage et précède une fermentation longue et lente. Ce cru moelleux présente une robe aux reflets verts. Le nez recèle un bouquet d'une grande finesse. En bouche, on peut noter des arômes de fougère ou d'acacia ; lors du vieillissement, l'expression évoluera vers le miel, le vieux cuir et l'inimitable pierre à fusil, apanage du chenin. Dans sa jeunesse, on l'apprécie avec le foie gras, le sandre au beurre blanc, les fromages bleus. Un vieux bonnezeaux de dix ou vingt ans - il en est de centaines - s'apprécie pour lui-même, à l'apéritif.

★ AOC bonnezeaux, cuvée Zénith 1999 : 239 francs (36,44 €) la bouteille de 50 cl. Domaine René Renou, place du Champ-de-Foire, 49380 Thouarcé. Tél. : 02-41-54-11-33.

## TOQUES EN POINTE

### Bistrots

#### RESTAURANT DU MARCHÉ

■ Christiane et Michel Massia ont passé la main discrètement après quelques décennies de bons et loyaux services. Une sortie en douceur ; la fin d'un acte, comme au théâtre ; mais la pièce continue avec le même décor. Seuls ont changé les acteurs. C'est Bruno Fava, dont les parents étaient restaurateurs, qui est aux commandes. Rien, en apparence, n'a changé. Les produits sont toujours de bonne provenance ; la lettre et l'esprit de la cuisine du Sud-Ouest sont respectés, car le chef a séjourné longtemps en Lot-et-Garonne. Moins de poissons, peut-être ? C'était l'occasion de goûter le fameux beurre blanc de Christiane. Les demoiselles de canard rôties et son foie gras chaud, les *pimientos del piquillo* frits à l'huile d'olive, l'andouillette de Guiche et le cassoulet gascon assurent le fond d'une carte mobile, ajustée au gré du marché. Et toujours, en saison, l'agneau de lait des Pyrénées ou la morue poêlée aux haricots tarbais. Une coquetterie du chef : le tournedos Rossini, dans ses apprêts les plus classiques. Carte des desserts aux goûts de l'enfance, et cave régionale bien garnie. Menu : 168 F (25,61 €). A la carte, compter 350 F (53,36 €).

★ 59, rue de Dantzig, 75015 Paris ; tél. : 01-48-28-31-55. Fermé dimanche et lundi midi. Boutique de produits à emporter : foie gras, confitures, conserves.

## Brasserie

#### TERRACE RESTAURANT

■ Londres, qui se flatte désormais d'avoir un Anglais à la tête du « guide rouge », est devenue en Europe le laboratoire de la « fusion food », cette cuisine à saute-frontières qui se joue des usages, sinon des produits locaux. Au Terrace Garden, qui occupe le troisième niveau du Meridien de Piccadilly, sous la verrière, là où autrefois existait une piscine, le jeune Pascal Leven, appliquant les principes de Michel Rostang qui conseille la chaîne, propose une très habile variation culinaire sur le modèle éprouvé au Rue Balzac, à Paris. « Casual », dit-on outre-Manche, pour marquer la différence avec la solennité affichée par nombre de restaurants français. Des œufs mollets à la purée de lentilles, une tarte feuilletée au boudin noir et aux pommes, et même des escargots servis sur une galette de blé noir, avec choux et blettes, plantent le décor. Cuisine française, certes, mais originale, axée sur le produit, élaborée mais évitant les sauces. Pour autant, il ne s'agit pas de simples juxtapositions de saveurs. Le choix des produits échappe à la centrale d'achat du groupe, et le foie de veau aux épinards et galette de poire s'inscrit dans une palette de goûts justes et de cuissons précises. Jusqu'à la sole de Douvres (en provenance d'Ecosse), doucement dorée meunière, magnifiquement accompagnée par un cloudy-bay, sauvignon des antipodes, seule note exotique de ce repas « fusion » terroir. Plats en demi-portions. Business lunch : 175 F (26,68 €). A la carte, compter 350 francs (63,36 €).

★ Meridien, 21, Piccadilly, W1 Londres ; tél. : 44-207-851-30-85. Tous les jours.

## Gastronomie

#### LE BRISTOL

■ La salle à manger ovale, brillant vestige du théâtre que fit construire Jules de Castellane au voisinage de l'hôtel de la marquise de Pompadour, reste l'un des plus intéressants volumes de la restauration d'hôtel de la capitale. Sa forme est, en elle-même, une invite à la méditation, tant sont rares dans notre univers les espaces qui échappent à l'angle droit. Eric Fréchon a conforté sa maîtrise sur la cuisine de ce palace. Il joue avec plaisir et dextérité des saveurs, des textures et des couleurs dans une superbe variation de homard breton et encornets sautés aux poivrons doux, relevés aux anchois et pignons de pin. Le pigeon vendéen doré au sautoir pourrait n'être qu'un exercice de style, avec les côtes et feuilles de blettes au jus et abattis ; sa cuisson, à la goutte de sang, lui donne une toute première place sur cette carte qui comporte aussi quelques plats canailles, passablement anoblis, comme le pied de cochon farci de foie gras, finement pané, doré à la broche et accompagné d'une délicieuse purée truffée. Les pâtisseries, Fabrice Le Bourdat et son adjoint, Gilles Marchal, travaillent à l'unisson de cette cuisine de création. Le chocolat, les fruits et les classiques - soufflé chaud au Grand Marnier - sont leur domaine. Ils mettront autant d'esprit dans une dégustation autour de la mandarine qu'Eric Fréchon dans son traitement du tourteau de Roscoff. Une telle entente entre le chef et le pâtissier est rare - voir chez Taillevent ! Jean-Paul Montellier, avec douceur et fermeté, dirige le service, tandis que les sommeliers - c'est une tradition du Bristol - s'affairent à leur office. Menu de saison : 360 F (54,90 €). Menu dégustation : 680 F (104 €). A la carte, compter 600 F (91,47 €).

★ 82, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 75008 Paris ; tous les jours ; tél. : 01-53-43-43-00.

**GASTRONOMIE**  
Publicités

**PARIS 1<sup>er</sup>**  
**A L'Escargot Montorgueil**  
Nouvelles formules : Midi Bistro 130 F et 185 F  
Le Soir : Menu 185 F et Carte TLJ  
38, rue Montorgueil - 01.42.36.83.51

**PARIS 4<sup>e</sup>**  
**MA BOURGOGNE**  
Cuisine Traditionnelle - Spécialités  
Saucisson du Beaujolais  
Tripous du Rouergue  
Vins de Propriétés sélectionnées  
19 place des Vosges - Tél. 01.42.78.44.64

**PARIS 5<sup>e</sup>**  
**SUSAN'S PLACE**  
Tex Mex  
(1er prix Européen du meilleur Chili Con Carne)  
Spécialité d'or pour le Texas Nachos  
Plats végétariens mexicains  
51, rue des Ecoles (côté St-Michel)  
☎ 01.43.54.23.22 - Sce jsq 23h15

**PARIS 14<sup>e</sup>**  
**MONIAGE GUILLAUME**  
Cheminée - Spécialités de Poissons et Bouillabaisse, Homards du Vivier.  
Salon part. 25 pers. - Chbres confort\*\*  
**MENU SAINT VALENTIN**  
88, rue de la Tombe-Issoire. Tél. 01.43.22.96.15

Restaurant de Haute Mer

**le bar à huîtres**

Malin le menu "St. Jacques" 208 fvs 31,71 €  
Toujours les Huîtres élevées à l'Île d'Oleron

MONTPARNASSE : 112, Bd du Montparnasse ☎ Varin • 01 43 20 71 01  
St. GERMAIN : 33, Rue S' Jacques ☎ S'Michel • 01 44 07 27 37  
BASTILLE : 33, Bd Beaumarchais ☎ Bastille • 01 48 87 98 92  
<http://www.lebarahuîtres.com>

**fg francegastronome.com**  
Le temps du goût

Haut-Brion, Pétrus, Clinet, Latour, Cheval Blanc...  
Les Grands Bordeaux dans de rares millésimes sont chez **Francegastronome.com**

Retrouvez chaque semaine la rubrique "GASTRONOMIE",  
renseignements : ☎ 01.42.17.39.63 - Fax : 01.42.17.39.25



# Belle journée ensoleillée

**MERCREDI.** Un puissant anticyclone s'est installé sur la mer du Nord et dirige sur notre pays un flux d'est. Ces hautes pressions favorisent les éclaircies, présentes sur la grande majorité des régions. Ce type de temps se maintiendra pendant plusieurs jours.

**Bretagne, Pays de Loire, Basse-Normandie.** - Il fait très beau. Quelques bancs de nuages bas sont présents en début de matinée sur le Cotentin. Il fera entre 9 et 11 degrés.

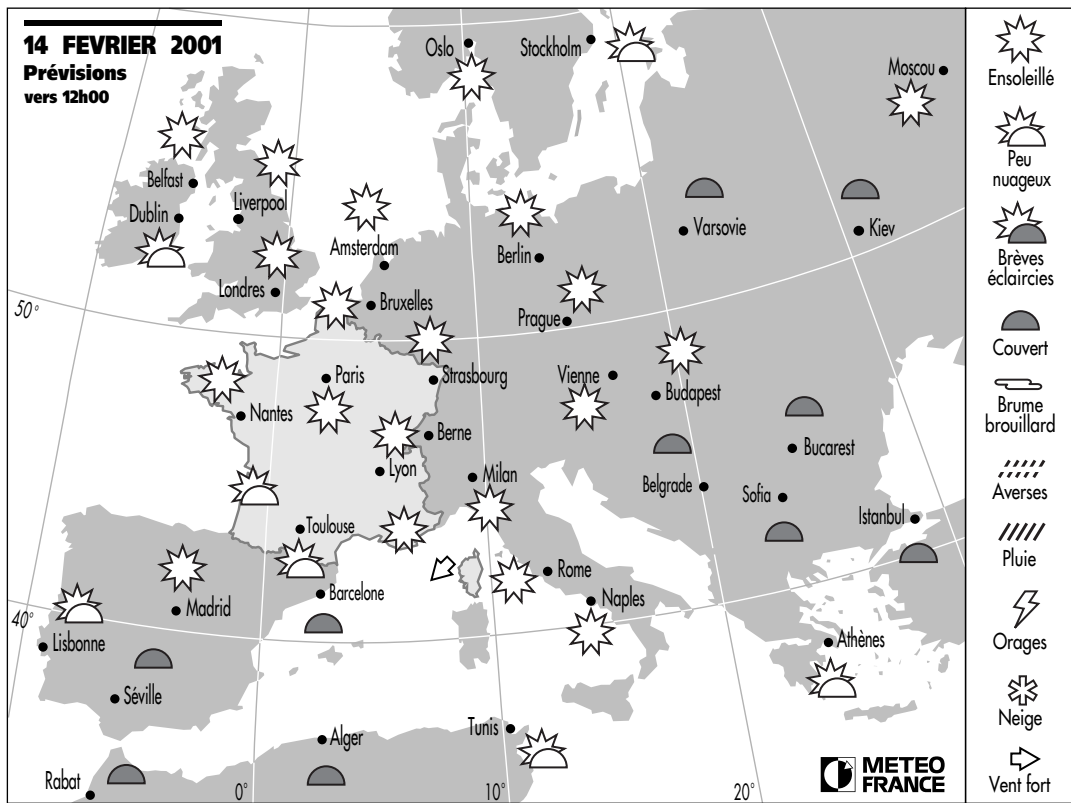
**Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes.** - Près des côtes de la Manche, le ciel passagèrement nuageux du début de matinée laisse place rapidement à de larges périodes ensoleillées. Ailleurs, le soleil est généreux dès le début de matinée. Il fera entre 8 et 11 degrés.

**Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté.** - La journée est bien ensoleillée. Les températures maximales s'échelonnent de 7 à 11 degrés.

**Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées.** - Le beau temps est au menu de la journée sur le Poitou-Charentes. Sur l'Aquitaine, après dissipations des brumes et brouillards matinaux de belles éclaircies se développent. Sur les Pyrénées et le Piémont, le ciel est plus chargé avec même quelques flocons sur la chaîne au-dessus de 1000 mètres en matinée. Il fera de 10 à 14 degrés.

**Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes.** - Le ciel est nuageux avec de belles éclaircies au cours de la journée sur le Limousin et l'Auvergne. Il fait très beau sur la région Rhône-Alpes. Il fera 10 à 14 degrés.

**Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse.** - Après un début de matinée plutôt nuageux avec quelques gouttes possibles sur le Languedoc, le soleil s'impose largement. Le vent souffle à 70 km/h en Corse et continent et près des côtes varois. Il fera 14 à 17 degrés.



# LE CARNET DU VOYAGEUR

**MANCHE.** Opérateur de ferries à grande vitesse, Hoverspeed reprendra, samedi 31 mars, sa traversée entre les ports de Dieppe et de Newhaven (en deux heures) avec un catamaran seacat de 81 m de long accueillant 675 passagers et 145 véhicules. A bord, service « au siège » comme dans un avion. Egalement une cafétéria, une boutique, un salon 1<sup>re</sup> classe, un salonbar et un pont extérieur accessible pendant la traversée. Tarifs réduits pour toute réservation avant le 31 mars, de même que sur la ligne Calais-Douvres. Renseignements au 0820-00-35-55.

**TRANSPORTS.** Le loueur Avis et la SNCF proposent, avec leur partenariat « train + location de voiture » qui vient d'être reconduit, deux nouvelles catégories de voitures : « H » (monospaces type Scénic ou Picasso) et « J » (type Smart, dans certaines gares seulement).

## PRÉVISIONS POUR LE 14 FÉVRIER 2001

Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; \* : neige.

FRANCE métropole	
AJACCIO	5/14 S
BIARRITZ	6/11 N
BORDEAUX	4/11 S
BOURGES	2/8 S
BREST	4/8 S
CAEN	3/9 S
CHERBOURG	4/7 S
CLERMONT-F.	2/10 S
DIJON	1/8 S
GRENOBLE	3/13 S
LILLE	-2/6 S
LIMOGES	1/8 S
LYON	3/11 S
MARSEILLE	7/16 S
NANCY	2/8 S
NANTES	2/8 S
NICE	9/15 S
PARIS	2/7 S
PAU	2/11 N
PERPIGNAN	9/14 S
RENNES	1/8 S
ST-ETIENNE	0/9 S
STRASBOURG	1/8 S
TOULOUSE	4/12 S
TOURS	1/7 S
FRANCE outre-mer	
CAYENNE	24/29 S
FORT-DE-FR.	24/28 S
NOUMEA	24/28 S

PAPEETE	23/29 P
POINTE-A-PIT.	23/28 S
ST-DENIS-RÉ.	24/29 S
EUROPE	
AMSTERDAM	2/5 S
ATHENES	9/15 S
BARCELONE	5/12 C
BELFAST	3/8 S
BELGRADE	2/8 C
BERLIN	-1/6 S
BERNE	-2/8 S
BRUXELLES	2/7 S
BUCAREST	-3/6 C
BUDAPEST	1/8 S
COPENHAGUE	2/6 S
DUBLIN	3/8 S
FRANCFORT	2/7 S
GENEVE	3/9 S
HELSINKI	-6/4 S
ISTANBUL	4/5 C
KIEV	-3/0 C
LISBONNE	10/15 S
LIVERPOOL	3/7 S
LONDRES	4/6 S
LUXEMBOURG	1/5 S
MADRID	3/11 S
MILAN	5/14 S
MOSCOW	-10/4 S
MUNICH	-4/4 S
NAPLES	8/15 S
OSLO	2/7 S
PALMA DE M.	5/13 C
PRAGUE	-4/2 S
ROME	7/14 S
SEVILLE	8/18 C
SOFIA	-2/5 C
ST-PETERSB.	-4/1 C
STOCKHOLM	0/7 S
TENERIFE	12/18 C
VARSOVIE	-2/4 C
VENISE	4/10 S
VIENNE	-3/7 S
AMÉRIQUES	
BRASILIA	20/25 P
BUENOS AIR.	18/28 S
CARACAS	22/27 S
CHICAGO	-3/2 P
LIMA	20/25 P
LOS ANGELES	7/12 C
MEXICO	7/25 S
MONTREAL	-12/-2 *
NEW YORK	2/11 P
SAN FRANCIS.	7/13 S
SANTIAGO/CHI	13/30 S
TORONTO	-4/-1 *
WASHINGTON	7/18 P
AFRIQUE	
ALGER	8/17 C
DAKAR	18/25 S
KINSHASA	23/30 S
LE CAIRE	11/19 S
NAIROBI	17/26 S
PRETORIA	10/16 C
RABAT	9/18 S
TUNIS	9/18 S
ASIE-OcéANIE	
BANGKOK	25/31 S
BEYROUTH	13/16 C
BOMBAY	18/28 S
DIJAKARTA	25/29 C
DUBAI	15/25 S
HANOI	10/15 S
HONGKONG	10/18 S
JERUSALEM	9/17 S
NEW DEHLI	13/26 S
PEKIN	-10/4 S
SEOUL	-7/4 S
SINGAPOUR	25/29 P
SYDNEY	23/26 C
TOKYO	2/6 C

## PRATIQUE

# Les « soirs et week-ends gratuits » téléphoniques de SFR sont de plus en plus chers

**OFFRE PROMOTIONNELLE** de téléphone mobile lancée à l'occasion de l'an 2000 (entre le 1<sup>er</sup> décembre 1999 et le 16 janvier 2000), le forfait « soirs et week-ends gratuits » de SFR a conquis 400 000 personnes ; pour moitié, des abonnés qui ont profité de l'aubaine, et pour l'autre, de nouveaux clients. L'offre a attiré de gros consommateurs dont certains ont même résilié leur abonnement au téléphone fixe. Avec ce forfait illimité dans le temps (à vie, tant que le client ne résilie pas l'abonnement), les communications téléphoniques sont gratuites de 20 heures à 8 heures, ainsi que les samedi, dimanche et jours fériés, en direction d'un téléphone fixe ou SFR.

La formule a fait parler d'elle. Des rumeurs ont circulé, selon lesquelles SFR offrirait de racheter l'abonnement, moyennant des sommes farineuses. Elles étaient sans fondement. Des petits malins ont essayé de revendre leur forfait miracle. En vain, car l'offre promotionnelle était assortie de conditions draconiennes : l'abonnement est strictement personnel et ne peut être cédé. Certains ont même espéré pouvoir se connecter gratuitement à Internet ; ils ont déchanté dès la

première facture, car ces communications n'étaient pas incluses dans le forfait.

Les titulaires de cet abonnement, considéré comme extrêmement avantageux par l'opérateur, ne bénéficient pas de tous les avantages offerts aux autres clients de SFR. Par exemple, ils n'ont pas la possibilité de gagner des heures de communications supplémentaires gratuites pendant la journée grâce aux points « carré rouge ». Ils ne

## Les politiques tarifaires des opérateurs

- **Les prix** pour un forfait mensuel de deux heures. Bouygues : 185 francs ; France Télécom : 195 francs (Ola), 205 francs (Itineris). SFR : 215 francs pour « deux heures journée + deux heures gratuites soir et week-end ».
- **Augmentations.** Chez Bouygues : hausse de 10 francs le 15 janvier, les anciens abonnés restant à 175 francs. Chez SFR : moyennant un supplément de 5 à 14 francs selon les forfaits, le client peut bénéficier de l'extension de la plage gratuite à 18 heures (au lieu de 20 heures). Chez SFR, depuis le 15 janvier, la première minute n'est plus indivisible, mais décomptée en deux paliers de trente secondes, ce qui représente un avantage pour le client. En

profitent pas non plus des 10 % de remise consentis à partir du douzième mois.

### MODIFICATION DES HORAIRES

Il n'en reste pas moins que cette formule exceptionnelle s'avère coûteuse pour SFR, notamment pour les communications en direction d'un téléphone fixe, qui donnent lieu à un reversement à France Télécom. Or nombre d'abonnés téléphonent gratuitement dix à douze

heures par mois, voire beaucoup plus, quand des familles entières succèdent à l'appareil. Au point que l'an dernier, l'opérateur a contacté les heureux bénéficiaires pour leur proposer de modifier les horaires : gratuité de 12 h 30 à 14 heures et le soir à partir de 21 heures seulement. La plupart ont refusé ce qu'ils considéraient comme un marché de dupes : « De 12 h 30 à 14 heures, les gens déjeunent et n'ont pas le temps de téléphoner », explique Priscille,

jeune cadre bancaire. Chez SFR, à l'époque, on justifiait cette initiative par la nécessité de désengorger le réseau sur certaines zones, en début de soirée.

Un nouveau pas vient d'être franchi : l'annonce pour le 1<sup>er</sup> mars d'une augmentation de près de 9 %. Le coût du forfait « soirs et week-ends gratuits » passera de 247,93 francs à 270 francs, alors que la période d'engagement initial démandé aux clients (dix-huit mois)

n'est pas encore écoulée. De là à penser qu'on veut réduire le nombre des bénéficiaires, il n'y a qu'un pas. En effet, la modification substantielle du prix de l'abonnement permet au client de résilier sans préavis. « SFR donne à ceux qui le souhaitent la possibilité de partir », admet Pierre Bardon, directeur général de SFR. Mais, ajoute-t-il, « à 270 francs la formule reste très avantageuse et il n'y aura pas de départs ».

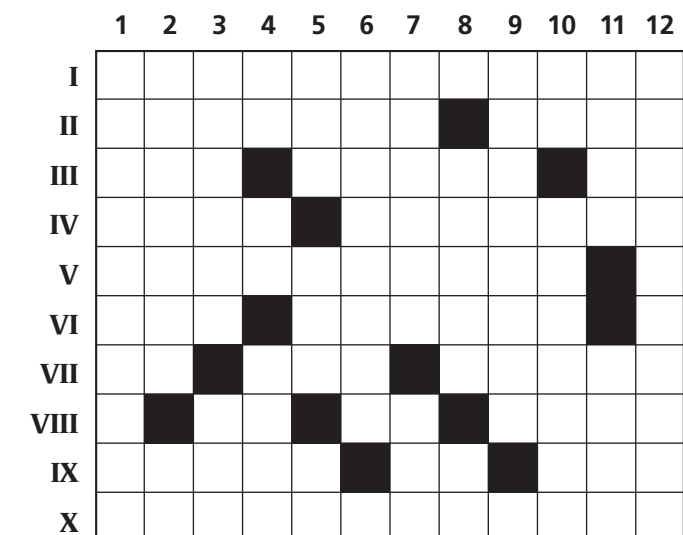
Certes, mais qu'est-ce qui empêchera SFR de continuer à faire monter le tarif jusqu'à ce qu'il cesse d'être rentable pour les clients ? « Lors du lancement du produit, nous avions tablé sur une consommation moyenne de quatre heures gratuites mensuelles. Or elle est actuellement de six à sept heures. Il ne s'agit là que d'un rééquilibrage économique », plaide Pierre Bardon. Il affirme que « l'abonnement « soirs et week-ends gratuits » est le produit emblématique de SFR, utilisé par de gros consommateurs qui dépassent souvent leur forfait ». D'ailleurs, conclut-il sans fard, « si nous n'avions eu que de mauvais clients, nous n'aurions pas hésité à passer à 350 francs ».

Michaëla Bobasch

## MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 01 - 038

Retrouvez nos grilles sur [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr)



### HORIZONTALEMENT

I. Troublant quand il arrive. - II. Toucher mais pas jouer. Roublard. - III. Tourne en dérision. S'associe à l'agréable. Assure la liaison. - IV. La richesse de la boulangerie. Placer contre. - V. Dégage une odeur satanique. - VI. Monte des gradins. Le premier fit appel à Charlemagne pour repousser les Lombards. - VII. Article. Evite de taper dans la motte. Dans un sens ou dans l'autre, ils libèrent. - VIII. Militaire américain. Structure commerciale. Font la partie. - IX. Esclave venu de

Laconie. Négation. A disparu avant de devenir fou. - X. Périodes de pouvoir.

### VERTICALEMENT

I. Evite d'en prendre plein la vue. - 2. Abri en bord de route. Largeur de la bande. - 3. Aide les mouvements de jambe. Prince légendaire. - 4. Réservé aux intimes. Genre littéraire. Gouailleur du pavé parisien. - 5. Père indigne et roi stupide. Liquide renversé. D'un auxiliaire. - 6. Qui aurait du mal à recoller au groupe. - 7. Préparer

comme un poulet. Pour retrouver pensées et bons mots. - 8. Le roi y fait face. Conjonction. - 9. Travaillées comme une corbeille. - 10. Bien attrapé. Au fond, il ramasse tout. - 11. Très diminuée. Personne. - 12. Remontes les manches.

Philippe Dupuis

### SOLUTION DU N° 01 - 037

#### Horizontalement

I. Blanchisseur. - II. Révérence. Le. - III. Agité. Ehonté. - IV. Visseuse. Oïl. - V. Ise. Sk. Larme. - VI. Stem. Ale. Mec. - VII. Se. Assommé. - VIII. Enter. Asti. - IX. Mort. III. Ao. - X. Organisation.

#### Verticalement

1. Bravissimo. - 2. Légiste. Or. - 3. Avisée. Erg. - 4. Nets. Manta. - 5. Créés. St. - 6. Hé. Ukase. - 7. Ifnes. Loris. - 8. Schelem. La. - 9. SEO. Malt. - 10. Normes. - 11. Ultime. Tao. - 12. Réélection.

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.

ISSN 0395-2037

Imprimerie du Monde  
12, rue M. Gunsbourg  
94852 Ivry cedex

PRINTED IN FRANCE

## SCRABBLE

PROBLÈME N° 213

# Bayadère ou écuyère ?

Partie (ésotérique) jouée en club. WIDIA, aggloméré de carbures de métaux rares - AA, coulée de lave, à Hawaï - ALLOGAME, qui se reproduit par pollinisation - MOFLER, belg., recaler - MAATJE, belg., jeune hareng.

### Tirage : A A E E F S T.

a) En 2 endroits différents, placez 2 mots différents rapportant respectivement 36 et 54 points. Ecrivez sur la grille la meilleure solution, donnée ci-dessous.

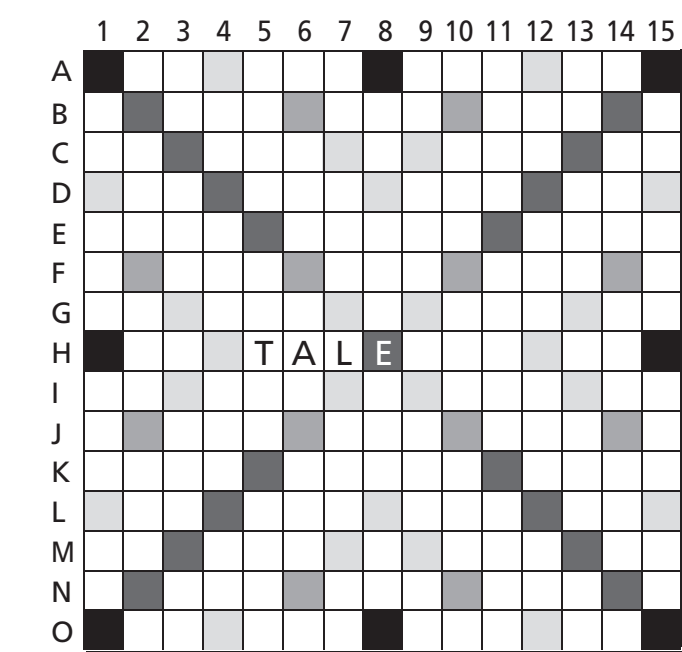
### Tirage suivant : E E P S T U Y.

b) En 3 endroits différents, placez 3 mots différents rapportant respectivement 43, 46 et 59 points. Ecrivez sur la grille la meilleure solution, donnée ci-dessous.

Solution de a) : FATWAS, condamnations à mort, A 1, 54.

### Tirage suivant : E I N O S T X.

c) Trouvez un sept-lettres, malheureusement implaçable. d) Trouvez et placez 2 huit-lettres. Solution de b) : YUES, cantonais, L 10, 59, en collante au-dessous de MAATJES.



### Préparation de la grille de la semaine prochaine.

d) A F I P R T U. En utilisant les 3 lettres E, G et I, trouvez 3 huit-lettres.

### Solutions dans Le Monde du 21 février.

### Solutions du problème paru dans Le Monde du 7 février.

a) 1. BOYAUTAI. 2. DRAYOIRE ou drayoir, couteau de tanneur. 3. ECUYERES. 4. APIPTOYER. 5. VERDOYAI. 6. CRAYEUSE. 7. EPLOYSAIS,

déployais. 8. LOYAUTES ou l'anagramme AUTOLYSE, putréfaction. 9. MERDOYAI. 10. ROYAUMES. b) 11. DEBRAYA - BAYADERE, danseuse indienne. 12. DIALYSE-DYSLALIE, trouble de la parole. 13. EPIGYNE (organe floral) inséré au-dessus de l'ovaire - EGYPTIEN. 14. YONNAIS, de la Roche-sur-Yon - YONNAISE, ENNOYAI - LYONNAIS. c) MAILLAGE (d'un filet), ALLUMAGE.

Michel Charlemagne

## CINÉMA

Au menu cette semaine, une belle évidence, celle du premier long-métrage d'Abdel Kechiche, qui signe *La Faute à Voltaire*, une comédie sensible et enjouée, où se conjuguent, à partir d'un sujet grave, une mise en scène diablement efficace et le bonheur communicatif de ses acteurs. La réussite de ce film, qui a remporté le Lion d'or de la première œuvre au Festival de Venise, est d'autant plus remarquable que sa mise en œuvre s'est faite au forceps. Abdel Kechiche, acteur passé cinéaste, raconte ici son parcours du combattant. Le reste de l'actualité est plus en demi-teinte. On aura le choix entre une étrange histoire d'amour à Lima (*Te quiero*, de Manuel Poirier), une adaptation pleine de bruit et de fureur du *Titus Andronicus* de Shakespeare (*Titus*, de Julie Taymor) ou l'étonnant voyage d'un macho américain, interprété par Mel Gibson, dans le cerveau de ses plus tendres ennemis (*Ce que veulent les femmes*, de Nancy Meyers). Guy Deslauriers, dans *Passage du milieu*, a quant à lui le mérite de s'attacher à un sujet plus rarement abordé au cinéma, celui de la traite des Noirs, en se confrontant au problème esthétique et moral de sa figuration.

## L'entreprise, nouveau méchant des écrans

QUE FABRIQUAIT l'usine des *Temps modernes*? Rien. En ce temps-là, l'usine était l'usine, point à la ligne. Montrée comme machine à broyer de l'homme par Chaplin ou comme un enfer indéfini d'où émergeait, tel un demi-dieu, Gabin qu'attendait Michèle Morgan de l'autre côté des grilles, de l'autre côté du Styx. C'était il y a longtemps. Au cinéma comme ailleurs, le mode de production est passé de mode. Il s'agit désormais de faire une place dans les histoires à un nouveau personnage, l'entreprise. Trois des plus gros succès de ce début d'année – *Seul au monde*, *Le Placard* et *La Vérité si je mens 2* – font d'une entreprise le méchant, l'expression d'un ordre supérieur, ou une espèce de grand frère dont les attentions bien intentionnées entraînent catastrophe sur catastrophe.

Le méchant de *La Vérité* a le visage de Daniel Prévost, mais derrière les mimiques d'un acteur qui a déjà joué les huissiers, les hauts fonctionnaires, les chefs de bureau agressifs, il y a un être beaucoup plus inquiétant. Appelée ici Eurodiscount, une chaîne d'hypermarchés (dont le Vierhouten de Prévost n'est que directeur des achats) maintient ses fournisseurs dans une servitude humiliante. Et quoi que l'on pense de cette comédie, la place que le

scénario fait aux pratiques des grandes surfaces – commissions forcées, participation obligatoire aux frais de marketing... – éclairera un public qui, familier de la nouvelle hiérarchie de l'information qui favorise l'entreprise, ne s'étonnera pas qu'on le fasse entrer si loin dans les arcanes d'un secteur économique.

## ZOOM

A l'origine de toutes les catastrophes dans « Seul au monde », « Le Placard » et « La Vérité si je mens 2 »

Tout comme Francis Veber tient pour acquis que Prophyltix, la firme qui emploie François Pignon-Daniel Auteuil, prend l'essentiel de ses décisions sur avis de la direction de la communication. On ne retrouvera pas dans *Le Placard* l'attention aux détails de *La Vérité*. Mais Jean Rochefort invente une espèce de PDG ex machina qui prend la succession des dieux de Sophocle ou du roi de Molière. Perché dans son bureau, un peu dépassé et bousculé

par les événements, c'est néanmoins lui, au nom de Prophyltix, qui rend la justice, fait monter Pignon sur un char de la Gay Pride et consacre l'union de deux de ses employés.

Federal Express, enfin, une vraie entreprise du monde réel. Dans les premières séquences de *Seul au monde*, la réputation d'exactitude et de rapidité de la firme sert à définir le Jack Noland que joue Tom Hanks. On le voit malmenant des Russes à qui il essaie d'inculquer les valeurs de FedEx (la célébrité suppose une certaine familiarité). Ensuite, c'est parce qu'il préfère son statut de salarié à celui d'amant que Noland monte dans l'avion qui tombera au milieu du Pacifique. Et lorsque, enfin, l'entreprise organise le retour du fils prodigue, elle le fait avec les meilleures intentions et la plus parfaite inefficacité. Noland est parti employé, il revient homme libre. Tom Hanks et Robert Zemeckis, les deux vrais auteurs de *Seul au monde*, vont plus loin que leurs collègues français en conférant à FedEx tous les attributs d'un personnage, une personnalité, une puissance d'intervention sur le cours de l'histoire et même la capacité d'échouer.

Thomas Sotinel

## RENCONTRE

## Nils Wernecke en mémoire de Fritz Lang

« Cette rétrospective et cette exposition Fritz Lang que vous organisez dans le cadre du Festival de Berlin n'apparaissent-elles pas comme un hommage tardif de l'Allemagne au réalisateur ?

– Lorsque Fritz Lang est retourné en Allemagne, il a réalisé trois films, entre 1958 et 1960 (*Le Tigre du Bengale*, *Le Tombeau hindou* et *Le Diabolique Docteur Mabuse*), qui ont été très attaqués par la critique et ont été considérés comme de simples productions commerciales. A ce retour « manqué » s'est ajouté le fait qu'on lui a reproché d'être parti aux Etats-Unis et surtout d'y être resté après la guerre. Les Allemands connaissent, en fait, très peu l'œuvre de Fritz Lang. Pour eux, c'est surtout un grand réalisateur de chefs-d'œuvre et de classiques du cinéma muet comme *Metropolis* ou *Les Niebelungen*.

– La cinéphilie française préfère sa période américaine, et ses derniers films tournés en Allemagne sont perçus par beaucoup comme le sommet de son œuvre.

– Pour les Allemands, Lang est devenu, à Hollywood, un cinéaste américain comme un autre. Quant à ses derniers films, ils sont souvent projetés à la télévision. Ils sont très familiers aux spectateurs. D'un côté, ce sont de simples films d'aventures exotiques qui ne sont pas considérés avec beaucoup de sérieux ; de l'autre, certaines images comme l'attaque des lépreux dans les souterrains, sont restées gravées, en raison de leur force, dans la mémoire des spectateurs. L'importance de son œuvre reste encore largement ignorée ici. Mais le succès rencontré par la rétrospective est peut-être le signe que les choses changent.

– D'où viennent les pièces montrées ?

– Certaines proviennent de la Cinémathèque de Berlin. Un grand nombre d'entre elles viennent de la Bibliothèque du film à Paris et font partie de ce que Lang a donné à Henri Langlois, qui a été le directeur de la Cinémathèque française à Paris. En ce qui concerne les Etats-Unis, l'American Film Institute et l'Université de Californie du Sud nous ont aidés. L'exposition a été préparée en trois mois. Elle circulera ensuite à Los Angeles, Vienne, Paris et peut-être à Madrid et Boston. »

Propos recueillis par Jean-François Rauger

## Un héros clandestin naturalisé par une comédie grand public

La Faute à Voltaire. Lion d'or de la première œuvre à Venise, le film d'Abdel Kechiche transforme les mésaventures d'un sans-papiers en conte de fées

Film français de Abdel Kechiche. Avec Elodie Bouchez, Sami Bouajila, Aure Atika, Bruno Lochet. (2 h 10.)

Toute œuvre a sa manière de faire signe. La parenthèse conviendrait assez bien à *La Faute à Voltaire*, dont le modèle inspire à la fois la construction du film et témoigne de son credo artistique. Soit, à l'instar du Frank Capra de *La Vie est belle* et, toutes choses étant égales par ailleurs, la croyance que le premier devoir du cinéma est de distraire de la réalité, de la rendre plus supportable en la montrant meilleure qu'elle n'est, sans pour autant être dupe de cette merveilleuse illusion qui rétablit, l'espace d'un film, l'harmonie entre le monde et les hommes. L'épuisement de cette conception classique du cinéma, qui met délibérément la réalité entre parenthèses, est suffisamment avéré pour que l'on considère avec sympathie et émotion les quelques rares tentatives qui parviennent à en retrouver la formule magique.

C'est heureusement le cas de *La Faute à Voltaire*, qui s'ouvre et se ferme sur la stricte brutalité du réel, telle que peut l'éprouver un émigré maghrébin le jour de son arrivée sur le territoire français, puis lors de l'expiration de son autorisation provisoire de séjour. Entre ces deux coups de bâton, c'est-à-dire durant les quelque deux heures que dure ce film, Abdel Kechiche a inventé une comédie drôle, subtile et interprétée avec un bonheur communicatif. Elle tourne résolument le dos à la noirceur et à la gravité atten-



Un peu paumé, Jallel (Sami Bouajila) contracte un mariage blanc avec Nasser (Aure Atika).

dues du sujet et n'a de cesse de nous persuader que le monde peut aussi sourire à ceux qu'il exclut. L'âme humaine est ainsi faite qu'on ne demande qu'à y croire. Pour ce faire, le cinéaste a recours à deux procédés très efficaces : le déplacement d'affect et le renversement de situation. Le premier tient au fait que le cinéaste minore

l'épreuve sociale qui attend son héros, Jallel (Sami Bouajila), pour le jeter dans les affres de deux intrigues amoureuses successives.

Le second est lié à la nature même de ces rencontres qui, sous les traits respectifs d'une beurette rentre-dedans, Nasser (Aure Atika), et d'une Française allumée, Lucie (Elodie Bouchez), sont incar-

nées par des personnages encore plus paumés que le protagoniste principal. Nasser, rencontrée au hasard d'un bistro arabe digne d'une comédie musicale égyptienne, vit avec son petit garçon après avoir été abandonnée par son mari. Incapable de se lancer dans une nouvelle aventure, Wonderbra en avant, elle n'attaque

Jallel que pour mieux s'esquiver, le laissant en petits morceaux sur le bord du trottoir. La dépression dont est victime notre héros le conduit tout droit dans un service psychiatrique assez haut en couleur. Là l'attend Lucie, nymphomane loqueteuse et neuroleptisée qui y vend ordinairement ses charmes pour 20 francs et quelques cigarettes supplémentaires, mais renonce à toute tarification pour s'enticher durablement du beau ténébreux et le poursuivre de ses assiduités hors de ces murs.

Sans méconnaître la misère sociale et humaine qui constitue le cadre de son film, le réalisateur l'infléchit juste ce qu'il faut pour en extraire, sur fond de solidarité entre les exclus, humour, fantaisie et beauté. Tout ce que ce film pourrait avoir de discutable en la matière – depuis l'exemplaire fraternité qui caractérise la plupart des personnages jusqu'à la facilité des conquêtes sentimentales de l'émigré clandestin, en passant par le gommage de la société environnante –, Kechiche le fait passer en force par son goût du récit, son amour des personnages et sa foi dans la magie du cinéma. Tous les acteurs, y compris les rôles secondaires, sont ici excellents, et il est évident que l'éclat de ses trois personnages principaux – fondé sur le rayonnement de Sami Bouajila, la composition mutine et pétillante d'Elodie Bouchez et l'émotion enfin révélée d'Aure Atika – en fait par principe, en dépit de toutes les avanies du monde, un trio gagnant.

Tout, en vérité, conspire ici à l'enjôlement de la réalité, jusqu'à la façon dont est mis en scène le tra-

vail clandestin de Jallel, dans ces plans « à la sauvette » qui le montrent en train de vendre des avocats dans le métro. Plus merveilleux encore, les avocats se métamorphosent en cours de route en fleurs, autour desquelles tournent quelques-unes des plus belles scènes du film, qu'il s'agisse de la balade nocturne de Jallel et de Lucie dans les rues de Paris, ou de ce petit matin blanc où Lucie emballa amoureuxment les roses avant de faire sortir Jallel de son sommeil par un baiser. C'est dire que *La Faute à Voltaire* tient un peu du conte de fées, avec des avocats en guise de citrouille, des fleurs en guise de carrosse, un

Un conte philosophique, sorte de « Candide » de notre temps qui met en cause notre société à travers le regard d'un personnage soi-disant innocent

émigré clandestin dans le rôle du prince charmant, et une gigolette des faubourgs dans celui de Blanche-Neige.

Mais *La Faute à Voltaire* est aussi un conte philosophique, une manière de *Candide* ou de *Lettres persanes* de notre temps, qui met en cause les travers de notre société à travers le regard d'un personnage prétendument innocent ou exotique. Cette rhétorique de la feinte et du faux-semblant court tout au long du film, depuis le mensonge qui permet à Jallel d'obtenir son entrée en France (il se fait passer pour un réfugié politique algérien alors qu'il vient de Tunisie) jusqu'aux méthodes destinées à apitoyer les gens dans le métro, en passant par le mariage blanc qu'il doit contracter avec Nasser ou les mille et une ruses qu'invente Lucie pour conquérir son amour.

Cette manière de cultiver le faux pour obtenir le vrai est une approche assez révélatrice de la supercherie qui caractérise le commerce entre les hommes, en même temps qu'une bonne définition de l'art. Dans l'un et l'autre de ces domaines, la quête du film – plus rousseauiste que voltairienne – n'en demeure pas moins celle de l'innocence, comme source mythique de l'égalité entre les hommes. Une idée toujours scandaleuse, dès lors qu'elle fait du clandestin Jallel un héros de plein droit en territoire cinématographique français.

Jean-Michel Frodon

Jacques Mandelbaum

## Le premier film d'un combattant, Abdel Kechiche

IL FAIT LA MOITIÉ de son âge (quarante ans), il a l'air d'un athlète et d'un mannequin plus que d'un réalisateur – mais à quoi ressemble un réalisateur ? Lui ne s'est pas

## PORTRAIT

Il aura fallu plusieurs années au comédien d'origine tunisienne pour passer réalisateur

posé la question : il a marché tout droit vers ce qu'il savait avoir à faire, un film, ce film, *La Faute à Voltaire*. Il lui a fallu des années et passer au-dessus de tous les obstacles. Il regarde d'un air abasourdi celui qui laisse entendre qu'il aurait eu matière à renoncer, à douter au moins. Abdel Kechiche parle en hésitant, un peu sidéré d'être là où il est, un peu effrayé de livrer à la lumière les cicatrices pas toutes refermées des innombrables combats menés

pour qu'existe son premier long-métrage. Il reconnaît qu'à présent, à la veille de la sortie, il a peur pour la première fois : « Avant, je n'ai pas eu le temps. Il y avait beaucoup trop de choses à faire. »

Né à Tunis, grandi à Nice, entré à seize ans au conservatoire d'Antibes, passé de la scène du Théâtre de Nice à celle de l'Odéon, puis sollicité pour le cinéma par Abdelkrim Bahloul (*Le Thé à la menthe*, *Un vampire au paradis*) et par André Téchiné (*Les Innocents*), il se heurte au paradoxe de vouloir être comédien et de ne pas vouloir jouer la quasi-totalité de ce qu'on lui propose : « A l'époque, le cinéma et la télévision n'offraient à quelqu'un comme moi que des rôles de dealer, de voyou ou de grand frère qui cogne sa sœur parce qu'elle veut choisir son fiancé. Ensuite, ça a changé : il n'y avait que des rôles de victimes, montrés selon les mêmes clichés. Heureusement, il y avait le théâtre. » Pour construire un véritable person-

nage, il ne lui reste plus qu'à l'écrire lui-même. Ce qu'il fait, avec un aplomb conforté par une première tentative – un scénario intitulé *Vivement les voiles* –, tentative jamais aboutie, enlisée à force d'attendre les réponses de partenaires financiers ou artistiques.

## DES SCÈNES ENTIÈRES SACRIFIÉES

Il invente donc Jallel, « né de mon imagination plutôt que d'enquêtes de terrain. Même si j'ai fréquenté bon nombre d'associations, même si j'ai été proche de l'occupation de la rue du Dragon, etc., je ne voulais pas faire un film sociologique, mais raconter une histoire. C'est aussi le plaisir du conteur qui m'amène à changer complètement de cadre au milieu du film : il faut savoir tenir son auditoire en haleine, en prenant des libertés avec les règles dramaturgiques ». Une fois son script écrit, Kechiche en évalue lui-même le budget et dépose son projet devant la commis-

sion d'avance sur recettes. Celle-ci lui accorde... une aide à la réécriture ; l'année suivante, une autre commission lui demandera de prouver qu'il est capable de réaliser en finançant une « maquette » (la réalisation d'une séquence du projet) ; un an plus tard encore, il finit par obtenir d'une troisième commission l'aide à la production.

Entre-temps, il a obtenu l'accord de principe d'Elodie Bouchez, laquelle devenait peu après une « valeur » grâce à *La Vie rêvée des anges* ; du coup, voilà Canal+ prêt à payer son écot. Le budget prévisionnel s'élève à 25 millions de francs (3,81 millions d'euros), Kechiche disposera en tout et pour tout de 6,5 millions de francs (1 million d'euros). En sacrifiant des parties entières du scénario (en particulier les scènes prévues en Tunisie), en se battant bec et ongles pour chaque mètre de pellicule, en obtenant des acteurs et techniciens qu'ils mettent la moi-

# Au Festival de Berlin, Sade trahi par Hollywood

## SORTIE MERCREDI 21 FÉVRIER

Catherine Breillat donne avec « A ma sœur » le premier grand titre de la sélection officielle

### BERLIN

de notre envoyé spécial

Le premier week-end du 51<sup>e</sup> Festival de Berlin a été marqué par la concentration de productions américaines de poids dont on ne peut pas dire pourtant qu'elles étaient dénuées d'ambition. *Quills* de Philip Kaufman, *Hannibal* de Ridley Scott et *Le Tailleur de Panama* de John Boorman affichent une réelle volonté d'expression personnelle, démesurée pour les deux premiers.

C'est à un moment de la vie du marquis de Sade, durant son internement à Charenton, que s'attaque effrontément *Quills*. Rédigeant clandestinement ses romans qu'il fait sortir grâce à la complicité d'une jeune lingère fascinée par lui, Sade (Geoffrey Rush) se voit opposé à un aliéné intransigent et hypocrite (Michael Caine) qui tente de l'empêcher d'écrire. Hymne à la liberté de l'expression, fût-elle scandaleuse, le film de Philip Kaufman est surtout une formidable machine à ratiboiser qui transforme Sade en sympathique éveillé de conscience pour adolescents tourmentés. La transgression ne sert ici que de soupape à la résignation à l'ordre établi.

Réduire l'auteur de *Justine* à un simple raconteur d'histoires, un

peu cinglé mais humaniste dans l'âme et dont les récits sont destinés à rendre la vie plus agréable, relève du crime esthétique.

Très attendu, *Hannibal* de Ridley Scott adapte le roman de Thomas Harris et reprend les personnages du *Silence des agneaux*. Le docteur Lecter, assassin génial et anthropophage a disparu. L'agent du FBI, Clarence Starling (Julianne Moore moins convaincante que celle qu'elle a remplacée, Jodie Foster), tente de le retrouver. Situé pour partie à Florence, le récit s'enlise dans une enquête interminable, sans aucun sens de la tension ni du suspense. Des effets superflus dévoilent les limites d'un cinéaste pompier et finalement peu inspiré.

### SABRE D'ABORDAGE

John Le Carré a participé lui-même à l'adaptation par John Boorman de son roman *Le Tailleur de Panama* : un tailleur panaméen, contraint par un agent secret britannique à devenir un informateur, et le déclenchement d'une campagne d'intoxication aux conséquences démesurées. La description des espions en menteurs et en mythomanes rapproche ce *Tailleur de Panama* de certains récits de Graham Greene. Mais John Boorman n'est pas Jose-

ph Mankiewicz qui s'était attaqué à *Un Américain bien tranquille*, et le duel psychologique à fleur de mouche se fait plutôt ici au sabre d'abordage de l'ironie vaguement grotesque.

*Joint Security Area* du Coréen Park Chan Wook se sert également d'une situation géopolitique particulière et décrit, avec le classicisme à la fois sentimental et humoristique du cinéma commercial asiatique, un incident de frontière entre les deux Corées. La situation devient le symptôme d'une réflexion plus vaste sur les liens entre les individus et les forces qui les instrumentalisent. Cette contribution de l'Asie à la compétition officielle valait mieux que *Chloe* du Japonais Riju Go, adaptation de *L'Ecume des jours* de Boris Vian à la poésie un peu naïve.

C'est Catherine Breillat qui livra en fait le premier grand titre de la compétition officielle. *A ma sœur* constitue la synthèse des thèmes d'un grand nombre de ses œuvres antérieures portés ici à un nouveau degré d'achèvement. Durant quelques jours, pendant les vacances, se jouent pour deux sœurs, deux adolescentes, la question de la « première fois ».

De l'interminable marchandage sexuel avec un petit ami jusqu'à l'intrusion du fait divers comme

révélateur des pulsions ordinaires, le nouveau film de Catherine Breillat poursuit une méticuleuse et cruelle description de ce qui fait la nature profonde de la guerre des sexes.

La sélection parallèle du Forum a déçu dans ses choix de productions de genre asiatique. Ni *Help!* de Johnny To et Wai Ka Fai, ni *Jiang Hu-The Triad Zone* de Dante Lam, comédies parodiques peu subtiles, ne méritaient le détour. On pouvait néanmoins sauver l'amusant film coréen sur le catch, *The Fool King* de Kim Ji-woon et surtout le copieux mélo chanté de Mani Ratnam, *Alai Payuthey*.

Si l'on voulait être sûr de voir un bon film, il suffisait de se tourner vers la rétrospective Fritz Lang, avec quelques indiscutables chefs-d'œuvre de l'histoire du cinéma. En marge de la programmation, l'exposition, modeste par sa taille, comportait des pièces admirables, comme le contrat passé entre Lang et Brecht pour le film *Les bourgeois meurent aussi*, la lettre de Jean-Luc Godard demandant au réalisateur de *Furie* de tourner dans *Le Mépris*, quelques images d'un film super-huit en couleur faites sur le tournage de *Tigre du Bengale*.

Jean-François Rauger

## Les aventures de Corto Maltese en studio

Sous la direction de Pascal Morelli, la réalisation mouvementée d'un long métrage d'animation

**DANS UNE COUR** du 12<sup>e</sup> arrondissement parisien, un film à grand spectacle se tourne. On y verra le Transsibérien, la légion tchèque qui combattit les bolcheviks, une jonque chinoise en flammes et... Corto Maltese. Mais, une fois poussée la porte du Studio Corto, nom donné à l'atelier le temps du tournage, on ne voit que des hommes et des femmes penchés sur des tables à dessin ou des ordinateurs, l'air anxieux. Et le plus anxieux de tous, c'est Pascal Morelli, le réalisateur, qui dirige son premier long métrage.

L'aventure de *Corto Maltese en Sibérie* a commencé en septembre 1999. Pascal Morelli avait déjà collaboré avec Ellipse Anime, une filiale de Canal+. De son enfance, il avait gardé un souvenir ébloui de l'apparition de Corto Maltese dans les pages de l'hebdomadaire *Pif*: « Quand on a douze ou treize ans, on ne comprend pas tout, mais ça ouvre de jolies portes. Il cassait le manichéisme, on retrouvait chez lui un rythme proche du cinéma de Sergio Leone. Mais ça, je ne m'en suis aperçu que plus tard. » Fort de ses expériences précédentes dans le dessin animé d'aventures – *Arsène Lupin*, *Calamity Jane* –, le réalisateur a convaincu Ellipse Anime.

Au départ, l'adaptation des aventures du marin était prévue pour la télévision et devait porter sur plusieurs albums. Jusqu'à ce que l'idée d'un long métrage émerge, très progressivement. « Nous y sommes allés un peu à reculons, avoue Robert Réa, producteur du

film, directeur d'Ellipse Anime. Avant le succès de Kirikou et la Sorcière, personne ne croyait plus à la rentabilité d'un long métrage d'animation français. » Le soutien financier des chaînes de télévision, en France et en Italie, a permis d'augmenter le budget dans des proportions suffisantes pour que la qualité de l'animation soit portée de la norme télévisée à celle du grand écran. En plus du long métrage, quatre téléfilms seront réalisés.

« Je suis allé en Corée pour récupérer ce qui avait été fait. Quatre cent cinquante kilos de papier. Sur 1 100 plans, j'ai dû en garder 25 »

Il a fallu ensuite trouver un Corto de dessin animé qui soit fidèle à celui d'Hugo Pratt et « que l'on puisse faire dessiner de la même manière par soixante personnes ». Autre problème de taille, les décors, dont Hugo Pratt était particulièrement économe. Si sa manière de détacher ses personnages sur un fond blanc fut une révolution dans la narration graphique,

elle est difficilement transposable telle quelle à l'écran. « Il nous a fallu redessiner ce que nous avions imaginé à la lecture des albums. » De Shanghai à la Sibérie, le travail a été énorme. Une fois accompli, l'animation a été confiée à un studio sud-coréen.

« Nous savions qu'il y avait un problème de ressources humaines. De nombreux artistes sud-coréens ont laissé tomber l'animation pour aller travailler sur Internet, entre autres », explique Robert Réa. Mais les séquences renvoyées en France étaient bien en dessous de ce qu'ils pouvaient redouter. Après de multiples tentatives, l'équipe a décidé de rapatrier l'animation, qui consiste à tracer 24 dessins pour chaque seconde de film. « Je suis allé en Corée pour récupérer ce qui avait été fait. Quatre cent cinquante kilos de papier. Sur 1 100 plans, j'ai dû en garder 25 », raconte Pascal Morelli. Cette opération de sauvetage a eu pour conséquence imprévue la naissance improvisée d'un studio d'animation en France. Alors que, depuis des années, aucun long métrage animé n'a été entièrement réalisé ici, voilà que deux films sont en chantier en même temps : en plus de *Corto Maltese en Sibérie*, l'équipe de Folimages, studio établi dans la Drôme, prépare *La Prophétie des grenouilles* autour de Jacques-Rémy Gierd.

L'aventure est envisageable d'abord en raison de la hausse des coûts de production en Asie, mais aussi parce que la technologie du

dessin animé est en train de changer. Lorsqu'il a fait ses premiers pas, Pascal Morelli a découvert un art entièrement manuel. Le tracé des personnages, le dessin des décors, la mise en couleur étaient exécutés avec crayons et pinceaux, et chaque image enregistrée par une caméra. Le tournage de *Corto* a correspondu à la disparition de la mise en couleur manuelle, qui a laissé la place à la palette digitale. Depuis quelques années, les images ne sont plus filmées, mais scannées puis transférées sur une pellicule 35 millimètres. Par modem, de petits bouts de film vont et viennent entre le 12<sup>e</sup> arrondissement et Angoulême, où les dernières étapes de la mise en couleur sont réalisées et les corrections apportées au coup par coup.

Au milieu du gué, il est difficile d'imaginer ce que sera ce *Corto* de papier et de pixels. Quelques images saisies sur un moniteur digital laissent entrevoir une grande fidélité à la sobriété et à l'élégance de Pratt, un travail d'invention passionnant sur la texture des images, comme ce plan de Transsibérien lancé à travers le brouillard. Supplément d'âme et d'humanité, les voix ont déjà été enregistrées. Richard Berry prête la sienne au marin errant, pendant que Marie Trintignant est Bouche d'Or et que Patrick Bouchitey est chargé de faire passer la folie inquiétante de Raspoutine. Sortie prévue à l'automne 2001.

T. S.



### Ceux qui l'aiment prendront le Transsibérien

Corto Maltese s'ennuyait à Venise, puis à Shanghai. Jusqu'à ce qu'une société secrète féminine lui propose de dérober l'or des tsars, qui se baladaient, sous la garde de la légion tchèque, ralliée aux Russes blancs, le

long de la ligne du Transsibérien. Le matériau d'Hugo Pratt, « Corto Maltese en Sibérie », était sans doute trop riche et trop coûteux pour le cinéma en prise de vue réelle, mais à la portée des crayons et des ordinateurs du réalisateur Pascal Morelli. Surtout lorsque le brouillard, comme c'est le cas ici, s'abat sur le permafrost.

PRIX JEAN VIGO 2000  
SEMAINE INTERNATIONALE DE LA CRITIQUE CANNES 2000  
PRIX GÉRARD FROT-COUTAZ BELFORT 2000

SUNDAY MORNING PRODUCTIONS présente

DE L'ÂGE ANCIENNE

UN FILM DE ORSO MIRET

YANN GOVEN  
OLIVIER GOURMET  
BRIGITTE CATTILLON

Ce film hantera les spectateurs pour un bon moment.  
CINÉASTE

Une mise en scène qui donne aux personnages toute leur humanité et leur mystère.  
POSITIF

A la fin du film un personnage est né. Un cinéaste aussi.  
LES CAHIERS DU CINÉMA

De l'histoire ancienne aborde avec intelligence le sujet de la mémoire. Yann Goven magistral.  
STUDIO

★★★  
PREMIÈRE

IMAGE FILM/FRANCECINÉMA/RAINEUROPLANET

France Culture Liberation cdf.com FILAFESTIVAL.FR

# Cecilia Roth, de la maman à la putain

CECILIA ROTH a un peu fait exprès d'enchaîner un rôle de putain et celui d'une maman, de jouer une star du porno dans *Une nuit avec Sabrina Love* dans la fou-

## PORTRAIT

Après la Manuela de « Tout sur ma mère », elle incarne l'actrice porno Sabrina Love

lée du succès planétaire de *Tout sur ma mère*, de Pedro Almodovar. Lorsque le metteur en scène argentin Alejandro Agresti lui a proposé le rôle de Sabrina Love, elle a ri, et accepté. « J'ai rencontré plusieurs actrices porno, elles m'ont invitée chez elles, m'ont montré leurs films. Et je me suis rendu compte que, pas plus qu'un médecin, on ne pouvait les réduire à leur métier. Quand on fait un film dont le personnage principal est un chirurgien, on ne le voit pas en train d'opérer à chaque plan », explique-t-elle, la voix cassée par une journée d'interviews, beaucoup plus sagement vêtue que son personnage de série rose.

Avec Agresti, elle a inventé une actrice porno très catholique, persuadée que « la croix qu'elle porte autour du cou neutralise le péché qui l'entoure ». Ainsi, elle contrebalance l'impression très forte qu'avait laissée Manuela, la mère orpheline de son fils dans *Tout sur*

ma mère, un personnage que lui avait offert Pedro Almodovar. Et elle poursuit le va-et-vient qui la mène depuis un quart de siècle de Buenos Aires à Madrid. Née en Argentine, elle a quitté le pays au moment du coup d'Etat de 1976. Elle se retrouve alors à Madrid, à dix-huit ans, et tourne dans les premiers films d'Almodovar. Dans *Le Labyrinthe des passions*, son personnage s'appelait Sexilia, elle était l'une des figures de la movida.

## TRAVAIL DIFFICILE EN ARGENTINE

La chute du régime militaire lui permet de travailler en Argentine, où elle joue dans plusieurs films d'Adolfo Aristarain. Leur dernière collaboration en date, *Martin* (« Hache »), fut l'un des plus gros succès publics des dernières années en Argentine, avec plus d'un million d'entrées. Ce qui ne fut pas du tout le cas de *Tout sur ma mère*. Avec une grimace d'exaspération, Cecilia Roth explique : « C'est le seul pays au monde où le film a reçu plus de mauvaises critiques que de bonnes. Il n'a fait que 200 000 entrées. Certains y ont vu une démarche stratégique de la part d'Almodovar pour accéder à Hollywood, en parlant de Truman Capote et de Tennessee Williams. » Le fait d'avoir confié le premier rôle à une actrice argentine n'a pas arrangé les affaires du film : « Les Argentins sont un peuple qui rejette

violemment [muy expulsador]. Le nombre d'écrivains ou de musiciens qui ont été forcés de vivre à l'étranger est impressionnant. »

Malgré tout, malgré la crise, Cecilia Roth travaille d'abord en Argentine. Elle convient que la vie y est rendue difficile par l'interminable dépression économique et que seuls les cinéastes établis – Aristarain, Hector Oliviera – arrivent à tourner régulièrement, grâce à des coproductions avec l'Europe. Mais elle reste optimiste : « Les jeunes cinéastes se débrouillent tout seuls, sans argent, et ont réussi des films très intéressants comme *Garaje Olimpio*, *Mondo Grua* ou *Esperando al Mesias* [ces deux derniers titres doivent bientôt sortir en France]. L'aide publique au cinéma est plus efficace. Sous le régime de Menem, l'argent prélevé sur les recettes des salles disparaissait en dépenses personnelles. Aujourd'hui, le directeur de l'Institut du cinéma est un homme honnête et de nombreux films sont aidés. »

L'un des projets qui bénéficie de cette aide est *Vidas privadas* (« Vies privées »). Un titre intrigant si l'on tient compte du fait que le réalisateur débutant de ce film s'appelle Fito Paez, monument national du rock argentin, et que l'interprète principale sera Cecilia Roth, à la ville compagne de Fito Paez.

T. S.



BRUNO GARCIN GASSER

L'Argentine Cecilia Roth a inventé pour Alejandro Agresti une actrice porno très catholique.

## Une adolescence argentine

Une nuit avec Sabrina Love. Un récit d'initiation exotique, conformiste et finalement charmant

Film argentin d'Alejandro Agresti. Avec Cecilia Roth, Tomas Fonzi, Giancarlo Gianini. (1 h 40.)

Dans un tout petit village, loin, très loin de Buenos Aires, Daniel Montero (Tomas Fonzi), un très jeune homme, presque un enfant, vivote. Du village à la ville, il y a tant de kilomètres qu'on pourrait croire qu'il y a aussi des siècles de distance. Mais c'est compter sans la télévision à péage, qui fait la joie des adolescents de Curuguazu. Daniel ne rate jamais l'émission de Sabrina Love (Cecilia Roth), version argentine de notre Brigitte Lahaie, qui anime un mélange de talk-show et de variétés clinquantes à dominante pornographique. La mise en place des personnages et la présentation rapide et allègre de la vie de la province profonde donnent à *Une nuit avec Sabrina Love* une impulsion initiale assez vigoureuse pour éveiller l'intérêt.

La contradiction entre la diffusion de la culture marchande urbaine et l'arriération géographique est pointée avec malice ;

Curuguazu, dont toute la vie tourne autour d'une usine de conditionnement de volailles, est montré comme un curieux mélange de Clochemerle et de Macondo, le village de *Cent ans de solitude*. Jusqu'à ce que Daniel gagne une nuit avec Sabrina Love grâce à une

Agresti filme avec une caméra mobile et instable, en contradiction avec le classicisme du scénario

lettre particulièrement enflammée, retenue par le producteur de l'émission, un Italien qui a les traits magnifiquement désabusés de Giancarlo Gianini.

Il entreprend alors le voyage de Buenos Aires, dont la description donne une idée inquiétante de

l'état des transports publics en Argentine. Une fois Daniel arrivé à la capitale, le film d'Alejandro Agresti emprunte forcément des avenues plus fréquentées. Le jeune homme découvre son frère, que l'on croyait étudiant en agronomie, en gigolo aspirant à une carrière dans la communication. Il croise les chemins d'une exquise apprentie journaliste et d'un poète quinquaagénaire, incarnation d'une idée aujourd'hui défunte de la bohème. Et, bien sûr, Sabrina Love.

Cecilia Roth a récemment donné, dans *Tout sur ma mère*, de Pedro Almodovar, une image si forte et si convaincante de la sainte femme, qui ne vit que par le don de soi, que l'on a forcément du mal à la croire lorsqu'elle campe un personnage qui ne vit que de la vente de soi.

Préférant l'inventivité à la vraisemblance, son portrait de star du porno glisse vers un improbable fantasme de figure maternelle plus généreuse que vénale, assez obtuse pour ignorer superbement la débauche qui l'entoure et qu'elle provoque. Enfermée dans le couple infernal qu'elle forme avec son producteur, également fabricant de pâtes (Giancarlo Gianini a décidé ces derniers temps d'apparaître là où on ne l'attend pas : il sera bientôt dans la suite du *Silence des agneaux*), elle se réfugie dans la dévotion et le bon sens paysan.

Tout ce matériau (sans compter quelques beaux seconds rôles, dont Norma Aleandro, merveilleusement d'exactitude dans le rôle de la maîtresse du frère aîné de Daniel) ne suffit pourtant pas à Alejandro Agresti pour réaliser un grand film. L'entrecroisement des intrigues se répète sur un rythme mécanique, une bonne partie de la distribution se contente de présenter platement les personnages-clichés qui lui ont échoué, et, malgré quelques variations suprenantes, les lieux communs de l'initiation adolescente sont tous présents à l'appel.

D'une façon assez roublarde, Agresti filme tout cela de manière moderne, avec une caméra mobile et instable, en parfaite contradiction avec le classicisme du scénario. Mais, coup de chance ou de talent, ces tendances contradictoires, ces paresse artistiques et intellectuelles ne gâchent pas complètement le film. Parmi les victimes, à l'arrivée, il y a probablement la réputation de réalisateur d'Agresti, mais parmi les rescapés il faut compter le plaisir du spectateur de bonne volonté, qui se laissera emporter par l'exotisme argentin et la conviction des principaux interprètes.

T. S.

## Ressusciter les images de la traite négrière

Passage du milieu. Une tentative courageuse mais inaboutie d'évoquer la déportation des Africains

Film français de Guy Deslauriers. (1 h 25.)

Dans la mémoire visuelle de l'humanité, la déportation de centaines de milliers d'Africains à destination des Amériques occupe une place dérisoire. Les croquis explicatifs et les gravures pédagogiques de bateaux négriers, quelques peintures naïves, et, depuis cent ans, peu de films. *Passage du milieu*, de Guy Deslauriers, est une tentative courageuse de combler ce vide, de dire l'horreur incommensurable de cette traversée au long de laquelle des hommes, des femmes, des enfants quittaient l'Afrique pour une destination dont ils ignoraient tout et qu'un quart d'entre eux (pendant les deux premiers siècles de la traite) n'atteindraient pas.

Mais comment montrer l'immontable, les cales nauséabondes, les femmes et les fillettes violées, les suicides, les morts par déshydratation, les sévices et les tortures infligés par les négriers venus de Nantes ou Liverpool ? Tout cela peut se dire. Et *Passage du milieu* est porté par un texte violent, saisissant, écrit par Claude Chonville (Patrick Chamoiseau a signé le scénario). Les mots, lus d'une voix triste et sereine par l'acteur camerounais Maka Kotto, disent l'essentiel : qui étaient les fournisseurs originels (des souverains africains – à ce propos, on attend toujours la sortie en salles d'*Adangaman*, film que l'Ivoirien Roger Gnoan Mbala a consacré à cette automutilation de l'Afrique) ; les techniques de déshumanisation des négriers ; les maladies, la peur de l'inconnu et enfin, car ce film est l'œuvre d'Antillais, la part fondamentale de cette traversée dans la constitution de l'identité afro-américaine.

Restait à trouver une solution de cinéma pour, sinon montrer la traite, du moins l'évoquer. Guy Deslauriers a choisi de se passer de personnages, de saisir, dans la limite de ses moyens matériels, des images de cette déportation de masse, en filmant des situations, des instants, souvent soulignés par des ralentis. Il est difficile d'évaluer la réussite de ce projet. A quelle aune la mesurer ? Les figurants sont-ils assez maigres, les abcès assez bien simulés, les rats assez gros sur les corps étendus ? De ce point de vue, Guy Deslauriers ne pouvait pas faire jeu égal avec Steven Spielberg, lorsque celui-ci consacra toute la richesse de Hollywood à la reconstitution des camps de concentration nazis.

Mais, au fil des plans, forcément répétitifs, apparaît peu à peu comme une défaite de l'image face à la parole. Ce que le texte dit ou suggère sur la survie à fond de cale, cette agonie qui est en même temps une naissance à une nouvelle identité, n'apparaît que par éclairs, lorsque l'illustration laisse la place à la chorégraphie, le temps d'une séquence : les captifs sont amenés sur le pont pour leur exercice périodique – les négriers savent qu'un esclave mutilé par les chaînes et le séjour à fond de cale perd de sa valeur – où ils doivent danser au son d'airs paysans français. Ce jour-là, ils retrouvent en eux mêmes les sons des tambours d'Afrique et terrorisent l'équipage par la force de leur danse. *Passage du milieu* sort alors de sa condition de texte illustré pour devenir un film. Il faut se contenter, le reste du temps, d'un rappel salubre et vigoureux à une réalité ignorée, mais un rappel dont l'écho parvient étouffé.

T. S.

## Orgies et carnages en kaléidoscope

Titus. La pièce sanglante de Shakespeare adaptée avec audace

Film américain de Julie Taymor. Avec Anthony Hopkins, Jessica Lange, Alan Cumming, Laura Fraser. (2 h 35.)

Succession ininterrompue de meurtres, de viols et de sévices physiques, qui commence par un sacrifice humain pour se clore par un dîner où l'on se repaît de chair humaine, *Titus Andronicus* est la pièce la plus sanglante de Shakespeare, celle aussi qui tend le plus vers un cinéma gore, dont toutes les propositions sont ici épuisées. Le réalisateur idéal pour adapter la pièce au cinéma aurait été le premier maître du genre, Hershel Gordon Lewis (*Two Thousand Maniacs*), ou le Brian De Palma de *Scarface*. Un producteur encore plus opportuniste aurait proposé Oliver Stone (*Tueurs nés*), mais ce cauchemar-là, au moins, n'a pas eu lieu.

Il faut néanmoins être costaud pour encaisser la réalisation musclée de Julie Taymor, qui avait déjà adapté *Titus Andronicus* à Broadway, en 1994. Elle s'affranchit brillamment de sa charge et orchestre ce concert de mutilations, d'orgies, de torture et de cannibalisme avec une délectation et un sens graphique qui rend justice à la cruauté de Shakespeare.

T. S.

Une séquence d'ouverture complètement inattendue vient immédiatement nous signifier que Julie Taymor va laisser libre cours à la sauvagerie de Shakespeare. Un petit garçon mime avec ses jouets sur la table de la cuisine une scène de carnage. Par un étrange tour de passe-passe, il se retrouve sous de véritables bombes en plein milieu du Colisée à Rome – qui est en fait celui, presque aussi impressionnant, de Pula, en Croatie – juste à temps pour voir le général romain Titus (Anthony Hopkins) réaliser son entrée triomphale à la tête de ses troupes, qui ramènent enchaînés Tamora (Jessica Lange), reine des Goths, et ses enfants.

## MÉLANGE DES GENRES

Comme *Gladiator*, *Titus Andronicus* s'attache à la déchéance d'un chef de guerre qui refuse de gouverner la Rome impériale et se trouve dépouillé de tous ses privilèges par un empereur capricieux. Alors que le film de Ridley Scott visait, fort de son utilisation de la technologie numérique, à un naturalisme de façade, Julie Taymor se complait dans un mélange des genres tout à fait surprenant. Sa Rome antique se situe aux confins de la Rome impériale, de la Rome fasciste et de Las Vegas.

Les costumes doivent autant à

l'historiographie classique qu'à Jean-Paul Gaultier. Jessica Lange porte des tétons en métal et une coiffe rétro qui la rapproche de Brigitte Helm dans *Metropolis*. Alan Cumming, empereur romain séduit par son ancienne ennemie, tout de cuir vêtu, pourrait sortir du *Rocky Horror Picture Show*. Anthony Hopkins anticipe avec quelques semaines d'avance son rôle dans *Hannibal*, de Ridley Scott, et montre avec une justesse certaine que son personnage de tueur cannibale et lettré doit beaucoup à Shakespeare.

L'effet kaléidoscopique de *Titus*, qui tient autant de Fellini que de Virgile ou de l'esthétique du jeu vidéo, correspond, contre toute attente, à l'esprit de la pièce de Shakespeare. Même si quelques scories viennent heurter un film qui a soudain peur de sa propre audace (était-il vraiment nécessaire de montrer Chiron et Demetrius, les deux fils de Tamora, rivaux à leur PlayStation en train d'écouter du heavy metal pour signifier leur dégénérescence ?), son mélange audacieux de styles correspond avec justesse à la pièce, mélange d'atrocité, de poésie et d'absurdité qui n'a pas d'équivalent dans le théâtre shakespearien.

Samuel Blumenfeld



## HORS CHAMP

■ La grève des acteurs américains, prévue pour juin 2001, pourrait offrir des opportunités aux stars d'autres nationalités. Le syndicat des comédiens (SAG) vient en effet d'édicter les règles définissant qui peut travailler pendant la grève : les ressortissants étrangers - automatiquement inscrits au syndicat dès qu'ils ont travaillé une fois en Amérique - participant à des films financés et tournés entièrement hors des Etats-Unis et n'y ayant pas de distributeur. L'état de l'industrie est tel qu'il existe aujourd'hui de nombreuses vedettes « hollywoodiennes » n'ayant pas la nationalité américaine (Russell Crowe, Cate Blanchett, Jude Law, Kate Winslet, Javier Bardem, Penelope Cruz...) et des sociétés basées ailleurs qu'en Amérique capables de développer ce type de projet.

■ Le Festival de Téhéran, qui s'est tenu du 31 janvier au 10 février, a récompensé de son Grand Prix *La Pluie*, de Majid Majidi. Celui-ci a dédié sa récompense à son collègue Ebrahim Hatamikia, dont le film *La Vague morte* a été interdit en Iran à la demande des Pasdaran (Gardiens de la révolution). Le Prix du scénario a été décerné à Bahram Beizai, pour *Le Massacre des chiens*. Le Prix d'honneur du festival a été attribué à la cinéaste française Claire Denis, pour *Beau travail*.

## Une romance froide dans la ville lointaine

Te quiero. Un polar sentimental qui ne respecte aucune des règles du genre

Film français de Manuel Poirier. Avec Philippe Bas, Marine Delerm, Maruschka Detmers, Patrick Chesnais, Patricia Farfan Villena, Sergi Lopez. (1 h 25.)

Lima. Un garçon ressemblant à une figurine publicitaire arrive en avion. Lima encore, comme une carte postale. Une fille ressemblant à une figurine publicitaire, mais en plus vivant, arrive à son tour. Dans une belle maison du genre latino-colonial, ils s'ébattent avec entrain. La chair est triste, hélas, presque toujours au cinéma. Lima de nouveau. Des rues, la plage, la nuit, une guinguette avec des trognes typiques. Les deux jeunes Français vivent, comprennent, un amour aussi illicite que passionné dans cette ville qu'ils ne connaissent pas. Elle a un énorme diamant autour du cou.

Un bistrot tenu par un Français accueille une population cosmopolite que Sergi Lopez distrait en jouant du piano. La tenancière de la pension est ravissante, la fille du cabaretier idem. Mais on voit surtout les rues, les trottoirs. Un étrange couple de Français (encore) entre en scène, les amateurs de cinéma reconnaissent Maruschka Detmers et Patrick Chesnais. Lointainement inspiré des

*Dimanches d'août*, de Patrick Modiano (Gallimard), le cinquième long métrage de fiction de Manuel Poirier intrigue, déçoit puis surprend agréablement, inquiète, charme et agace. Il produit une sorte de fascination à basse intensité dont on ne contestera en tout cas pas la singularité. Pas plus qu'on ne disputera à son auteur le panache d'avoir choisi de s'éloigner à ce point des recettes qui avaient fait le succès considérable de sa précédente réalisation, *Western*.

## EXERCICE FORMALISTE

Sur le fil narratif convenu d'une histoire d'amour et de trahison, compliqué d'un improbable et inopérant appel du pied du côté du questionnement des origines, Manuel Poirier se lance cette fois dans un exercice formaliste qui achève d'ôter toute consistance à son récit.

Il se livre à une composition plastique dont la ville et son étrangeté seraient l'enjeu. Ce n'est pas telle Lima, capitale du Pérou, qui est ici montré, qu'une abstraction dont les paramètres - urbains, exotiques, contemporains, métissés - sont exposés comme des données chiffrées. Alors qu'il est supposé conter une histoire torride dans un pays chaud, Poirier fait le choix de filmer en à-plats froids ses person-

nages (« silhouettes » serait plus approprié que « personnages »), les décors dans lesquels ils évoluent, et les sentiments qu'ils sont supposés éprouver.

Hormis Sergi Lopez, manifestement peu au fait du mot d'ordre général de distanciation et qui exécute avec son brio habituel un beau numéro de comparse, les comédiens se trouvent enfermés par la double contrainte de rôles dont la définition tient en trois mots et de représentation qui les réduit à une pure imagerie. Parvenant à la fois à respecter cet austère contrat et à donner à sa Sylvia une présence ambiguë, entre jeune oie blanche et sensuelle femme fatale, Marine Delerm est la seule qui paraisse trouver une solution.

S'il sacrifie fiction et personnage, ce film de genre qui ne respecte aucune règle du genre trouve en revanche une musicalité lente, qui distille un rapport inédit au temps et à l'espace, aux couleurs et aux lumières. Mais le brusque éclat d'émotion sur lequel se clôt abruptement (et de fort belle manière) le film semble porter le regret d'un « non advenu » qui concernerait aussi la mise en scène, et pas seulement ce qu'elle a, ou n'a pas, mis en scène.

J.-M. F.

## Les meilleures entrées en France

FILMS	nombre de semaines d'exploitation	NOMBRE D'ENTRÉES *	NOMBRE D'ÉCRANS	évolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie
1 <b>La vérité si je mens</b>	1	2 229 496	827	-	
2 <b>Le pacte des loups</b>	2	994 052	748	▼ -35 %	2 918 986
3 <b>Les 102 dalmatiens</b>	2	494 035	593	▲ +3 %	1 085 914
4 <b>Le placard</b>	4	441 158	627	▼ -30 %	3 726 542
5 <b>Seul au monde</b>	4	159 964	410	▼ -28 %	1 371 035
6 <b>Sous le sable</b>	1	115 089	98	-	-
7 <b>Les Razmokets à Paris</b>	1	109 338	415	-	-
8 <b>Billy Elliot</b>	8	109 158	397	▼ -15 %	1 885 280
9 <b>Mon beau-père et moi</b>	6	70 322	267	▼ -37 %	1 698 495
10 <b>Incasable</b>	7	50 928	285	▼ -40 %	3 322 437

\* Période du mercredi 7 février au dimanche 11 février inclus

Mieux vaut conduire un taxi à Marseille que diriger un atelier de confection dans le Sentier. Sur les cinq jours suivant sa sortie *Taxi 2* avait réalisé, en avril 2000, 2 951 255 entrées, *La Vérité si je mens 2* aura attiré 700 000 spectateurs en moins. A l'époque, le film de Gérard Krawczyk n'était épaulé que du seul *Goût des autres*, face à la concurrence américaine. Aujourd'hui, on trouve quatre films français dans les dix premiers du classement, et un film britannique, *Billy Elliot*. *Le Pacte des loups*, *Le Placard* permettent à la part de marché nationale de se croire revenue aux temps bénis de Gilles Grangier, Louis De Funès et des Charlots. Et l'on se félicitera de voir que le public n'a pas été insensible à l'unanimité critique qui s'est faite autour de *Sous le sable*, de François Ozon qui se classe sixième avec une excellente moyenne par salle. Depuis le début de la semaine, les rase-moquettes de certaines régions ont été libérés de leurs obligations scolaires, ce qui permet aux *102 Dalmatiens* de s'assurer d'une bonne part de la pâte.

Source : Ecran total

## Mel Gibson s'adonne aux joies du travestissement

Ce que veulent les femmes. Une comédie sur la difficulté des hommes à assumer leur masculinité

Film américain de Nancy Meyers. Avec Mel Gibson, Helen Hunt, Marisa Tomei. (2 h 06.)

Les lectrices et les lecteurs des magazines féminins le savent sans doute. *Ce que veulent les femmes* se permet de le rappeler avec force : le pouvoir d'achat des femmes ne cesse d'augmenter et leur revenu n'a jamais été aussi élevé. Hegel, Stéphane Mallarmé et Louis Aragon avaient anticipé ce phénomène en leur temps, voyant se dessiner une société où la place des femmes deviendrait prépondérante. C'est désormais au tour de Mel Gibson de se rendre à cette évidence.

Publicitaire machiste dans le film de Nancy Meyers, il est limité professionnellement par sa vision strictement masculine de l'univers, répudié par la frange la plus féministe de ses collègues, en mal de rédemption. Son patron lui refuse une promotion sous le simple prétexte qu'il n'est plus l'homme de la situation dans un

monde où les femmes sont devenues le cœur de cible des publicitaires.

Mel Gibson va conjurer ce handicap de la plus brillante manière. Dans une démarche qui rappelle celle de Johnny Depp dans *Ed Wood*, irrésistiblement attiré par les bas résilles et les pulls en angora, le publicitaire audacieux revêt un collant, sort son vernis à ongles, s'essaie aux rudiments du maquillage... et se trouve investi d'un étrange pouvoir lui permettant d'entendre les pensées des femmes qu'il croise. L'homme se transforme alors en expert de la pensée féminine, capable de capter les messages de détresse d'une secrétaire dépressive, les fantasmes cachés de sa maîtresse d'un soir, ou les idées de sa supérieure hiérarchique pour le projet de campagne publicitaire pour Nike destinée à la clientèle féminine.

Contrairement à ce que son titre avance, *Ce que veulent les femmes* ne traite pas tant du désir féminin que de la difficulté de certains hommes à assumer leur masculinité. « *Changer*

le sexe des personnages, c'est la clé de tout », disait Howard Hawks, dont *L'Impossible M. Bébé* sert manifestement de modèle au film de Nancy Meyers. L'itinéraire de Mel Gibson, dépeint graduellement de ses attributs masculins, rappelle le personnage du paléontologue interprété par Cary Grant dans la comédie de Hawks, personnage qui perdait, à la suite d'un enchaînement de catastrophes, son costume, sa chemise et terminait presque nu.

*Ce que veulent les femmes* offre le spectacle étonnant du héros de *Mad Max* et de *Braveheart* humilié, bêtifié et intellectuellement limité. Le plaisir pris par Mel Gibson dans cette déformation de son image fait partie de la réussite de cette comédie mineure mais tout à fait honorable. Les emprunts de Nancy Meyers à une forme classique de la comédie américaine donnent à son film une élégance et une désinvolture bienvenues.

S. Bd

## NOUVEAUX FILMS

## LES FANTÔMES DE LOUBA

■ Les Fantômes de Louba fait partie de ces films qui entrent dans leur propos bille en tête. Celui de Martine Dugowson est exposé on ne peut plus clairement au générique, qui superpose la célèbre chanson de Charles Trenet, *Douce France*, à des images de la persécution des juifs sous l'Occupation. Voilà pour les fantômes. Reste à découvrir Louba. Celle-ci apparaît peu après, sous les traits d'Elsa Zylberstein allongée sans connaissance dans un square parisien. Une série de retours en arrière guidés par une voix off intermittente nous expliquera, sous le signe d'une vie hantée par ces fantômes, comment elle en est arrivée là, depuis la trahison de sa meilleure amie, Jeanine, durant l'adolescence jusqu'à la revanche qu'elle va prendre sur celle-ci à l'âge adulte, en passant par ses difficultés chroniques avec les garçons et les retrouvailles avec un père qui l'a abandonnée. Illustrant à la lettre un scénario cousu de fil blanc, abusant des ressources du hasard et des afférences de mise en scène, confondant au bout du compte romanesque et mièvrerie, le film passe à côté de son sujet.

J. M.

Film français de Martine Dugowson. Avec Elsa Zylberstein, Camille Japy, Jean-Philippe Ecoffey. (1 h 47.)

## PETTSON ET PICPUS

■ Bonne surprise de ce début d'année, ce film d'animation suédois échappe à la standardisation actuelle de l'animation grâce à un style de dessin volontairement naïf et à des décors à l'aquarelle qui lui donnent une véritable beauté picturale. Inspiré des albums pour enfants de Sven Nordqvist (publiés en France aux éditions Autrement), *Peterson et Picpus* fait également preuve d'une inventivité narrative qui dynamise en permanence ce récit. Peterson, un vieil homme, et son chat Picpus partent à la pêche sur un lac de glace le 31 décembre. Pris dans une tempête de neige, ils se retrouvent dans l'obligation de construire un igloo où ils se racontent, en attendant d'éventuels secours, des histoires. L'absence de naïveté des personnages, leur relative complexité psychologique et la qualité des différentes histoires racontées assurent la réussite de cet étonnant film d'animation.

S. Bd  
Film d'animation suédois d'Albert Hanan Kaminski. (1 h 14.)

## NEWCASTLE BOYS

■ L'ignition du paupérisme sous Margaret Thatcher n'en finit pas de fournir le cinéma britannique en matière première. *Newcastle Boys* se situe à mi-distance entre les deux options extrêmes que l'on peut appliquer au sujet - la dévastation de l'Angleterre industrielle - entre la rage dénonciatrice de Ken Loach et l'utilisation folklorique de la défaite ouvrière à la *Billy Elliot*. Mark Herman (*Les Virtuoses*) s'attache aux pas de deux adolescents de Newcastle décidés à se procurer par tous les moyens les mille livres sterling nécessaires à l'achat de l'abonnement annuel proposé par l'équipe de Newcastle United. Si un film valait vraiment ce que valent ses méchants, comme le prétendait Hitchcock, *Newcastle Boys* serait une totale réussite. Le père de l'un des deux héros est une créature dickensienne qui inspire une terreur sans mélange. Joué par Tim Healy, il se détache d'une galerie de personnages secondaires traités avec plus d'acuité que ne le requiert généralement la comédie sociale anglaise. Mais le scénario et la mise en scène concèdent trop de terrain au sentimentalisme pour que le film se dégage de ce qui est devenu le tout-venant de la production britannique.

T. S.

Film britannique de Mark Herman.



« Les Fantômes de Louba » (avec Elsa Zylberstein), un scénario cousu de fil blanc.

Avec Chris Beattie, Greg McLane, Charlie Hardwick, Tim Healy. (1 h 37.)

## LA FAUTE À VOLTAIRE

■ Lire page 28.

## TITUS

■ Lire page 30.

## PASSAGE DU MILIEU

■ Lire page 30.

## TE QUIERO

■ Lire ci-dessus.

## CE QUE VEULENT LES FEMMES

■ Lire ci-dessus.

## UNE NUIT AVEC SABRINA LOVE

■ Lire page 28.

## VIES BRÛLÉES

■ La critique de ce film paraîtra dans une prochaine édition.

## SORTIR

## PARIS

## Jacques Vidal Quartet

Contrebassiste respecté pour ses qualités de mélodiste, pour son phrasé impeccable, l'élégance des gestes, le choix intelligent de ses compagnons, Jacques Vidal a enregistré un album en forme d'hommage aux grands contrebassistes du jazz (*Le Monde* du 25 septembre 1999). Vidal est entouré pour deux soirs (les 14 et 15 février) du guitariste Frédéric Sylvestre, du saxophoniste Eric Barret et du batteur Simon Goubert. Ces deux derniers seront certainement au cœur du public les deux soirées suivantes (les 16 et 17) pour entendre, avec Vidal et Sylvestre, le violoniste Florin Niculescu et l'accordéoniste Marcel Azzola.

*Sunside, 60, rue des Lombards, Paris-1<sup>er</sup>. M<sup>o</sup> Châtelet. 21 heures, du 14 au 17. Tél. : 01-40-26-21-25.*

## MULHOUSE

## Jakob Tuggener

Découverte il y a un an à Zurich,

reprise aux Rencontres photographiques d'Arles en juillet, l'œuvre stupéfiante et remarquable du photographe suisse Jakob Tuggener (1904-1988) est exposée à La Filature de Mulhouse. Stupéfiante parce qu'on ne savait rien ou presque de cet artiste qui a consacré son travail à son pays, restant « *les pieds au sol* » (Robert Frank), entre les années 1930 et 1970. Remarquable par sa rigueur documentaire, imprégnée du graphisme de l'époque, mais surtout par l'art de mettre en pages les images, de les associer dans des maquettes radicales et poétiques. L'exposition de deux cents photos s'articule en quatre parties (l'industrie, la campagne, les nuits de bal, la vie militaire) et présente des maquettes de livres, dont le mythique *Fabrik* (1943). *La Filature, 20, allée Nathan-Katz, Mulhouse (68). Tél. : 03-89-36-28-28. De 11 heures à 18 h 30, du mardi au samedi ; de 14 heures à 18 heures ; dimanche. Jusqu'au 11 mars.*

## GUIDE

## TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23F/min).

## ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16F de commission par place).

Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Stephen Kovacevich (piano)

Œuvres de Beethoven.

Auditorium du Louvre, accès par la Pyramide, Paris-1<sup>er</sup>. M<sup>o</sup> Louvre. 20 heures, le 14. Tél. : 01-40-20-84-00. 140 F.

Ensemble TM +, A Sei Voci

Œuvres de Markeas, Gesualdo, Correggia, Guérou, Cuniot. Christian Rivet (guitare), Laurent Cuniot (direction)

Maison de Radio France, 116, avenue du Président-Kennedy, Paris-16<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Passy. 20 heures, le 14. Tél. : 01-56-40-15-16. Entrée libre.

Orchestre de Paris

Œuvres de Berlioz. Christoph Eschenbach (direction).

Salle Pleyel, 252, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Ternes. 20 heures, les 14 et 15. Tél. : 0-825-000-821. De 90 F à 350 F.

## Collegium vocale de Gand

Monteverdi : *Les Vêpres de la Vierge*. Philippe Herreweghe (direction).

Eglise Saint-Roch, 296, rue Saint-Honoré, Paris-1<sup>er</sup>. M<sup>o</sup> Tuileries. 20 h 30, le 14. Tél. : 01-48-24-16-97. De 110 F à 200 F.

Luigi Trussardi Quintet

Au Duc des Lombards, 42, rue des Lombards, Paris-1<sup>er</sup>. M<sup>o</sup> Châtelet. 21 heures, le 14. Tél. : 01-42-33-22-88. 100 F.

Carte blanche à Bumcello

Le Batofar, 11, quai François-Mauriac, Paris-13<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Quai-de-la-Gare. 21 heures, le 14. Tél. : 01-56-29-10-00.

Jack de Marseille

Rex Club, 5, boulevard Poissonnière, Paris-2<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Bonne-Nouvelle. 23 h 30, le 14. Tél. : 01-42-36-83-98. 50 F.

Leïla Haddad : Zikrayat.

Institut du monde arabe, 1, rue des Fossés-Saint-Bernard, Paris-5<sup>e</sup>. M<sup>o</sup> Jussieu. 20 h 30, les 14, 15 et 16. Tél. : 01-40-51-38-14. De 110 F à 130 F.

RÉGIONS

Snatched by the Gods, Broken Strings

de Param Vir. Orchestre de la Beethoven Academie, Oswald Sallaberger (direction), Pierre Audi (mise en scène).

Rouen (76). Théâtre des Arts, 22, place de la Bourse. 19 h 30, le 15 ; 20 h 30, le 16. Tél. : 02-35-71-41-36. De 95 F à 160 F.

ARIANE ASCARIDE  
JEAN-PIERRE DARROUSSIN  
GERARD MEYLAN

LA VILLE EST  
TRANQUILLE

UN FILM DE ROBERT  
GUEDIGUIAN

France Inter

PREMIÈRE  
LA TÊTE QUI DONNE LE SENS

www.diaphana.fr

diaphana

un événement  
Télérama

## DISPARITION

# Marcel Lupovici

## Le fondateur du Théâtre 347

LE COM...DIEN, metteur en scène et directeur de théâtre Marcel Lupovici est mort à l'hôpital Notre-Dame-du-Bon-Secours, à Paris, vendredi 9 février.

Né le 5 juin 1909 à Bucarest, Marcel Lupovici a passé son enfance et son adolescence en Roumanie. A l'âge de dix-huit ans, il est venu à Paris pour échapper aux pogroms. C'est là qu'il a appris le métier de comédien. Elève au Conservatoire national supérieur d'art dramatique de 1933 à 1935, il a été récompensé, au concours de sortie, par quatre prix, dont un deuxième prix de tragédie. Il aurait dû obtenir le premier prix de tragédie, qui ouvrirait alors les portes de la Comédie-Française, mais il lui fut refusé par le jury parce qu'il n'était pas français.

Dès sa sortie du Conservatoire, Marcel Lupovici joua au théâtre, où il créa notamment *Ondine*, de Jean Giraudoux, dans la mise en scène de Louis Jouvet, et *Noces de sang*, de Federico Garcia Lorca, avec André Roussin et Germaine Montero. Il tourna également beaucoup au cinéma, où sa beauté sombre et fière le mena souvent à jouer les rôles de traître ténébreux. En 1936, Georg W. Pabst l'engagea pour *Salonique, nid d'espions* et lui proposa de l'emmener avec lui à Hollywood. Il choisit de rester en France, où l'Occupation l'écarta des tournages. Réfugié en zone libre, il échappa aux camps qui n'épargnèrent pas sa famille, et il participa en 1941, à Aix-en-Provence, à la fondation de la compagnie du Manteau d'Arlequin.

## DES HAUTS ET DES BAS

Après 1945, Marcel Lupovici tourna encore quelques films, dont *Du rififi chez les hommes*, de Jules Dassin. Mais il aimait le théâtre avant tout. Le théâtre exigeant, celui qui conduisit certains, tels Jean-Marie Serreau ou Roger Blin, à jouer les pionniers, dans les années 1950, en dirigeant des compagnies et des théâtres qu'ils portaient à bout de bras, et où ils montaient, sans un sou, les auteurs contemporains négligés par les circuits commerciaux. Après avoir créé une compagnie portant son nom en 1953, Marcel Lupovici ouvrit son théâtre en 1963. Il l'appela le Théâtre 347 – parce qu'il y avait 347 places. C'était une petite salle, située cité Chaptal, dans le 9<sup>e</sup> arrondissement de Paris, qui avait abrité le Grand-Guignol. Marcel Lupovici fit peindre en blanc les murs qui étaient couleur sang de bœuf, et il modernisa l'équipement. Le hasard voulut que l'inauguration eut lieu le jour de l'assassinat du président des Etats-Unis John Kennedy, le 22 novembre 1963. Marcel Lupovici avait choisi deux pièces qu'il avait mises en scène, *La Dame brune des sonnets*, de George Bernard Shaw, et *L'Ecole des bouffons*, de Michel de Ghelderode – un auteur qu'il défendit et contribua beaucoup à faire connaître. Par la suite, il présenta de nombreux textes de Federico Garcia Lorca, en particulier le *Chant funèbre pour Ignacio Sanchez Mejias*, avec un rideau de scène signé Picasso.

Pendant presque vingt ans, Marcel Lupovici tint les rênes de sa salle, avec « *au moins autant de bas que de hauts* », disait-il, et toujours en maintenant le cap de l'exigence. Il avait de l'humour et de la ténacité – qualités précieuses en l'occurrence. A la fin des années 1970, il céda la main. Le 347 fut repris par l'école de la rue Blanche, qui en fit une salle de répétition et de spectacles pour les élèves comédiens. Depuis, Marcel Lupovici vivait retiré, mais attentif, tant qu'il le put, au théâtre.

*Brigitte Salino*

Chaque samedi avec

**Le Monde**  
DATÉ DIM./LUNDI

retrouvez

**LE MONDE TELEVISION**

 AU CARNET DU « MONDE »

## Naissances

– Bourg-la-Reine. Cabourg.

## Tiara BRULÉ

est née le 12 février 2001.

Elle fêtera le 14 février les soixante-dix ans de mariage de ses arrière-grands-parents,

 M. et M<sup>me</sup> Roger BRULÉ.

<p><b>Claire et Alain FAUJAS, Martine et Joël DA SILVA, Marie et Sébastien DA SILVA et Quentin</b> ont la joie d'annoncer la naissance de</p> <p><b>Clément,</b></p> <p>le 1<sup>er</sup> février 2001, à Paris.</p> <p>13, rue Tronchet, 91120 Palaiseau.</p>
<p><b>Tiphaine, Pierre et Marie MARSOT</b> ont la joie d'annoncer la naissance de</p> <p><b>Gautier,</b></p> <p>le 11 février 2001, à Paris-13<sup>e</sup>.</p>

<p><b>Beldhia et Lakhdar BELAÏD-SERHANI</b> sont heureux d'annoncer l'arrivée de leur doux et joli petit trésor,</p> <p><b>Kenza,</b></p> <p>le 11 février 2001, à Lille.</p>
---

Enfin ! La tendre et menue Belaïd va accroître le bonheur de ses parents, de ses grands-parents et de ses proches.

<p><b>Anniversaires</b></p> <p>– 81 amoureuse de 87,</p> <p>en pensant au 3-3-1938.</p> <p>Heureuse au 85, depuis le 16-6-1951.</p> <p>Avec les 13 en plus.</p>
<p><b>Messages</b></p>
<p><b>Béatrice DE HÉRY,</b></p> <p>que ce temps festif soit tout autant bénéfique.</p>

<p><b>Anniversaires de pacs</b></p> <p>– Francfort. Martignes. Leinfelden.</p> <p>Il y a un an, se sont pacésés</p> <p><b>Michel &amp; Steffen.</b></p> <p>Nach wie vor lieben sie sich, und das schon seit mehr als 8 Jahren.</p>
<p><b>Décès</b></p> <p>– M<sup>me</sup> Yvon Bonnard, née Monique Marceau, son épouse, M. et M<sup>me</sup> Jacques Bonnard, M. et M<sup>me</sup> Jean-Charles de Vincenti, M<sup>me</sup> Marie-Aleth Bonnard, M. et M<sup>me</sup> Jean-Christophe Bonnard, M. et M<sup>me</sup> Eric Seychal, M. Emmanuel Bonnard, ses enfants, Ses petits-enfants, Et toute la famille,</p> <p>ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de</p> <p><b>M. Yvon BONNARD,</b> commandeur de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre national du Mérite, officier du Mérite maritime, ingénieur général du Génie maritime, X 30,</p> <p>le 12 février 2001, dans sa quatre-vingt-neuvième année.</p> <p>La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 15 février, à 10 h 30, en l'église Saint-Augustin, place Saint-Augustin, Paris-8<sup>e</sup>.</p> <p>L'inhumation suivra, vers 16 h 30, dans le caveau familial, à Beaumont-sur-Vingeanne (Côte-d'Or).</p> <p>Cet avis tient lieu de faire-part.</p> <p>15, rue de Lisbonne, 75008 Paris.</p> <p>– Magid Ali Bouacha, son époux, Yann, Tristan et Gwendal Rivière, ses enfants, ont la douleur d'annoncer le décès de</p> <p><b>Marie-Joëlle ESTRADE BOUACHA,</b></p> <p>survenu le 11 février 2001, à Paris.</p> <p>La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 15 février, à 10 heures, en l'église Notre-Dame-des-Victoires, Paris-2<sup>e</sup>, suivie de l'inhumation au cimetière du Montparnasse.</p> <p>Cet avis tient lieu de faire-part.</p> <p>75, avenue Denfert-Rochereau, 75014 Paris.</p>

– M<sup>me</sup> Livia Cardenas, son épouse, Arlen, Solano, Timour, Bouba et Fernando Cardenas, ses fils, M<sup>me</sup> Elena Cardenas Malagodi, ses petits-enfants, Toute sa famille, ont la douleur de faire part du décès de

**Agustin CARDENAS,** sculpteur français,

à La Havane, le 9 février 2001.

Une cérémonie aura lieu ultérieurement à Paris.

3, rue de Milly, 91840 Soisy-sur-Ecole.

<p>– M. Vincent Beaulieu-Camus, M. et M<sup>me</sup> Georges Blum et leur fils, M. Thibaut Fourcade, ses enfants et son petit-fils, M. et M<sup>me</sup> Roger Cousin, ses parents, M. et M<sup>me</sup> Patrice Cousin et leurs enfants, M. et M<sup>me</sup> Alain Fourcade et leurs enfants, ses frère, beau-frère, belles-sœurs, neveux et nièces, La famille Beaulieu-Camus, ont la douleur de faire part du décès de</p> <p><b>M<sup>me</sup> Claude COUSIN-FOURCADE,</b></p> <p>survenu à Paris, le 9 février 2001, à l'âge de cinquante-sept ans.</p> <p>La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 15 février, à 14 h 30, en l'église Notre-Dame-la-Blanche de Selles-sur-Cher (Loir-et-Cher).</p> <p>L'inhumation aura lieu au cimetière local dans la sépulture de famille.</p> <p>57, rue Condorcet, 75009 Paris.</p>
<p>– Chalons-sur-Saône. Neuilly-sur-Seine.</p> <p>M. Jean-Paul Dailloux et M<sup>me</sup> Jacqueline Dailloux, et leurs enfants, Nathalie et Jean-Christophe Dailloux, M<sup>me</sup> Maria Fernandez, Les familles Chermette, Pidault, Lenti et Sabot, ont la grande tristesse de faire part du décès de</p> <p><b>M<sup>me</sup> Simone DAILLOUX,</b> née DESPOIS,</p> <p>survenu le 9 février 2001, à l'âge de quatre-vingt-sept ans.</p> <p>Les obsèques ont été célébrées en la cathédrale Saint-Vincent de Chalons-sur-Saône dans l'intimité familiale.</p> <p>Ils rappellent à ceux qui l'ont connu le souvenir de son époux,</p> <p><b>M<sup>r</sup> Jean DAILLOUX,</b> notaire,</p> <p>décédé le 11 décembre 1977, à l'âge de soixante-dix ans.</p> <p>Le présent avis tient lieu de faire-part.</p> <p>1, rue de la Banque, 71100 Chalons-sur-Saône. 30, rue Perronet, 92200 Neuilly-sur-Seine.</p>

– Jean-Louis et Marie-Christine Farcy, Bertrand et Colette Farcy, ses enfants, Ses petits-enfants, Ses arrière-petits-enfants, font part du retour à Dieu, dans la paix, du

**capitaine de frégate Jean FARCY,**

le 10 février 2001, dans sa quatre-vingt-onzième année.

9, allée Jacques-Prévert, 95580 Margency.

<p>– M<sup>me</sup> Danielle Faure-Tarquis, M<sup>me</sup> Jacqueline et M. Paul Sares, ses enfants, M<sup>me</sup> Véronique Gutmann, M<sup>me</sup> Corinne et M. Alain Ehrenberg, ses petits-enfants, Grégory, Jonathan et Judith, ses arrière-petits-enfants, ont la douleur de faire part du décès de</p> <p><b>M<sup>me</sup> Rose GUENANCIA,</b> née SIDON,</p> <p>survenu le 11 février 2001.</p> <p>Les obsèques ont lieu ce mardi 13 février, à 14 heures, au cimetière de Pantin.</p> <p>– Les dominicaines du monastère de la Croix, Evry, Les dominicaines de la maison Saint-Joseph, Clamart, Christian et Chantal de Villemandy de la Meslière, ses neveu et nièce, Sa famille dominicaine et tous ses amis, font part du décès de</p> <p><b>Edith HOURDEQUIN,</b></p> <p>le 10 février 2001.</p> <p>Edith ayant donné son corps à la science, une eucharistie sera célébrée le jeudi 15 février, à 11 heures, au couvent Saint-Jacques, 20, rue des Tanneries, Paris-13<sup>e</sup>.</p> <p>«<span> </span><i>Dieu est amour-miséricorde.</i><span> </span>»</p> <p>Une autre célébration est prévue au monastère d'Evry, le samedi 17 février, à 12 heures.</p>
--

– M. André Jullien, M<sup>me</sup> Henri Jullien, M. et M<sup>me</sup> Nicolas Seguin, M<sup>me</sup> Claude Jullien, M. et M<sup>me</sup> Pierre-Yves Jullien et leurs filles, ont la douleur de faire part du décès de

**M<sup>me</sup> André JULLIEN,** née **Renée FLAHAULT,**

survenu en son domicile le 10 février 2001.

La cérémonie religieuse aura lieu le mercredi 14 février, à 11 h 30, en l'église de Rethondes (Oise).

Cet avis tient lieu de faire-part.

<p>– Anne Le Roch, née Le Marec, son épouse, Corinne et Dominique Buffier-Le Roch, sa fille et son gendre, Solène et Maud, ses petites-filles, Ainsi que tout la famille, ont la douleur de faire part du décès de</p> <p><b>Emile LE ROCH,</b></p> <p>survenu le 10 février 2001, dans sa soixante-douzième année.</p> <p>La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 15 février, à 14 h 30, en l'église de Pluméliau, Morbihan.</p> <p>L'inhumation aura lieu au cimetière de Bieuzy-les-Eaux, Morbihan.</p> <p>166, avenue du Muguet, 93370 Montfermeil.</p>
<p>– On nous prie d'annoncer le décès de</p> <p><b>M. Georges LIANDRAT,</b> professeur honoraire de la faculté d'Aix-Marseille,</p> <p>survenu à Evian-les-Bains, le 12 février 2001, dans sa quatre-vingt-seizième année.</p>

– M<sup>me</sup> Lumineau, son épouse, Sébastien et Marjolaine, ses enfants, Et toute sa famille, ont la tristesse de faire part du décès de

**M. Jean-François LUMINEAU.**

Les obsèques auront lieu le mercredi 14 février 2001, à 10 heures, en l'église de Saint-Martin-d'Uriage.

<p>– On nous prie d'annoncer le décès de</p> <p><b>Audrey,</b></p> <p>Je t'aime.</p> <p>Fritzie.</p> <p>– Je t'aime,</p> <p><b>Bouchon.</b></p> <p><b>Ma doudoune du dedans,</b></p> <p><i>Bientôt nous irons planter notre arbre pour qu'y viennent les cigales, car vivre à tes côtés est le plus beau cadeau que m'offre la vie.</i></p> <p>Ta Valentine qui t'adore.</p> <p>– Tu es douce et fine, ma chère</p> <p><b>Catherine.</b></p> <p>Mille bisous.</p> <p>Wolfgang.</p>
<p><b>Didier,</b></p> <p><i>Le Monde sait maintenant que je t'aime pour les mille années qui vont suivre.</i></p> <p><i>Rendez-vous le 14 février 2001.</i></p> <p>Catherine dite S.G.3.</p>

<p><b>Elisabeth,</b></p> <p><i>J'aimerais te conter fleurette à bord d'une guinguette Lors d'une après-midi musette Et d'une soirée marmette.</i></p>
<p><b>Elsa,</b></p> <p><i>I love you so much.</i></p> <p>Brice.</p> <p>– J'ai envie de dire au Monde que je t'aime et que je veux t'épouser.</p> <p>Ta Tulipe Noire.</p>

Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.
16, avenue de Breteuil, 75007 Paris.
60, rue de Varenne, 75007 Paris.

– M<sup>me</sup> Jeanne Zana, née Samama, son épouse, M<sup>me</sup> Jacqueline Zana-Victor, sa fille, M. François Victor, Stéphanie et Amélie Victor, ses petites-filles, M<sup>me</sup> Arlette Charbonnel, sa sœur, Les familles Samama et Sitbon, ont la tristesse de faire part du décès de

**M. Roger ZANA,**

survenu le 12 février 2001.

Les obsèques auront lieu le jeudi 15 février, à 11 heures, au cimetière parisien de Pantin.

24, rue Mathis, 75019 Paris.

– M<sup>me</sup> Suzanne Zilberfarb, Ses enfants, Ses petits-enfants, Et son arrière-petite-fille, ont la douleur de faire part du décès de

**M. Siméon ZILBERFARB,**

survenu le 11 février 2001, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

La cérémonie a eu lieu dans l'intimité familiale.

– M. et M<sup>me</sup> Samuel Zupnik, David et Myriam, ses enfants et petits-enfants, M<sup>le</sup> Diane Zupnik, sa fille, ont la tristesse de faire part du décès de

**M. Aron ZUPNIK,**

survenu le 2 février 2001, dans sa quatre-vingt-quatorzième année.

Il a été inhumé à Belfort, dans l'intimité.

<p><b>Communications diverses</b></p> <p>– Au Cercle Bernard-Lazare, 10, rue Saint-Claude, Paris-3<sup>e</sup>, jeudi 15 février, à 20 h 30<span> </span>: Alain Dieckhoff, chercheur en sciences politiques<span> </span>: <b>Après l'élection d'Ariel Sharon.</b> Tél.<span> </span>: 01-42-71-68-19.</p>
---

### Soutenances de thèses

– Le 26 janvier 2001, à l'université Paris-Sorbonne - Paris-IV, **Maria Awad** a soutenu une thèse de doctorat en littérature française intitulée : « **Les Métaphores des trois règnes dans l'œuvre romanesque de Zola. Transferts et métamorphoses. Réifications et personifications** ». Le jury, composé de M<sup>me</sup> Colette Becker, professeur émérite (Paris-X - Nanterre, présidente), de messieurs les professeurs Jacques Noiray (Paris-IV - Sorbonne, directeur de thèse), Jean-Louis Cabanès (Paris-X -Nanterre) et Alain Pagès (université de Reims), l'a déclarée docteur de l'université de Paris-Sorbonne -Paris-IV, avec la mention Très Honorable et les félicitations à l'unanimité.

<p><b>Pascal, mon amour,</b></p> <p><i>mille caresses, mille baisers anniversaires.</i></p> <p>Ta puce qui t'adore.</p>
<p><b>A ma princesse.</b></p> <p><i>Un mouflon peut-il cueillir des agapanthes, me demandais-je. En se rejoignant, nos cœurs ardents apportent d'eux-mêmes la réponse<span> </span>!</i></p>
<p><b>A René BAPTISTE,</b></p> <p><i>Tu es le plus beau, tu es mon Roi, te disais-je à six ans. A quarante-trois ans, j'ajouterai<span> </span>: brille toujours mon beau et grand Soleil.</i></p> <p>Ta souris.</p> <p>– Le garçon à tête de chat <i>serre tendrement et passionnément entre ses bras son</i></p> <p><b>Soleil Sucré,</b> cœur de toutes ses pensées.</p>

<p><b>Sandrine,</b></p> <p><i>Ma petite chatte rousse.</i></p> <p><i>Notre troisième Saint-Valentin... Je te soutiens de tout mon amour.</i></p> <p>Pierre.</p>
<p><b>Steph,</b></p> <p><i>Je t'aime<span> </span>: infini puissance infini. Bisous. Ta Mils.</i></p>
<p><b>Slawek,</b></p> <p><i>n'oublie pas, comprendre, accepter, pardonner, c'est aimer.</i></p> <p>Valérie.</p>

<p><b>Valérie,</b></p> <p><i>Pour la Saint-Valentin, je t'offre Le Monde et la Terre entière.</i></p> <p>Gilles.</p>
<p><b>Yvette,</b></p> <p><i>je t'aime<span> </span>!</i></p> <p><i>De la part de Jacques, le petit brun qui partage ton appartement depuis dix ans.</i></p>

<p><b>RUBRIQUE IMMOBILIÈRE/AGENDA Tous les lundis datés mardis TARIFS 2001</b></p> <p><b>► PARTICULIERS<span> </span>:</b> FORFAIT 5 LIGNES (25 caractères ou espaces par ligne) - 2 Parutions<span> </span>: <b>590 F TTC / 89,94 €</b> - 4 Parutions<span> </span>: <b>840 F TTC / 128,06 €</b> 121 F TTC / 18,45 € la ligne suppl.</p> <p><b>► ABONNÉS<span> </span>:</b> FORFAIT 5 LIGNES (25 caractères ou espaces par ligne) - 2 Parutions<span> </span>: <b>520 F TTC / 79,27 €</b> - 4 Parutions<span> </span>: <b>714 F TTC / 108,85 €</b> 117 F TTC / 17,84 € la ligne suppl.</p> <p><b>☎ 01.42.17.39.80</b> <b>+</b> <b>01.42.17.38.42</b> <b>Fax<span> </span>: 01.42.17.21.36</b> <b>e-mail: carnet@mondepub.fr</b></p> <p><b>Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.</b></p>
---

<p><b>Tous les jours dans le «<span> </span>Carnet du Monde<span> </span>»</b></p> <p><b>NAISSANCES, ANNIVERSAIRES, MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS</b></p> <p><b>600 F TTC - 91,47 € FORFAIT 10 LIGNES TARIF ABONNÉS 491 F TTC - 74,85 € FORFAIT 10 LIGNES</b> <i><b>La ligne suppl.<span> </span>: 60 FTTC - 9,15 €</b></i></p> <p><b>☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.38.42</b> <b>Fax<span> </span>: 01.42.17.21.36</b> <b>e-mail: carnet@mondepub.fr</b></p> <p><b>Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.</b></p>
---

**Jean-Claude, Monamour.**

*Bonne fête.*

*Ta grenouille qui y crôa.*  
Manou.

<p><b>Jean-Michel,</b></p> <p><i>Que notre amour soit aussi intense et rayonnant que ce «<span> </span>bleu<span> </span>» qui nous a rapprochés, qui nous a embrasés. Je t'aime de tout mon être.</i></p> <p>Emmanuelle.</p>
---

<p><b>Mon doux Jeune Homme,</b></p> <p><i>Tu es rare et précieux. Je t'aime.</i></p> <p>Libellule.</p>
--

<p>– <i>Une pensée pleine de douceur, mon</i></p> <p><b>Lexou d'Amour,</b></p> <p>Sonia.</p>
--

<p>– <i>Chérie de mon cœur et de mon âme,</i></p> <p><b>Netya,</b></p> <p><i>Sais-tu que tu as donné une nouvelle dimension à ma vie<span> </span>?</i></p> <p><i>Mille et un bisous<span> </span>!</i></p> <p>BVP... MA<span> </span>!</p>
---

– *En ce quatrième mois de ton retour dans ma vie,*

<p><b>Pascal, mon amour,</b></p> <p><i>mille caresses, mille baisers anniversaires.</i></p> <p>Ta puce qui t'adore.</p>
---

<p><b>A ma princesse.</b></p> <p><i>Un mouflon peut-il cueillir des agapanthes, me demandais-je. En se rejoignant, nos cœurs ardents apportent d'eux-mêmes la réponse<span> </span>!</i></p>
--

<p><b>A René BAPTISTE,</b></p> <p><i>Tu es le plus beau, tu es mon Roi, te disais-je à six ans. A quarante-trois ans, j'ajouterai<span> </span>: brille toujours mon beau et grand Soleil.</i></p> <p>Ta souris.</p> <p>– Le garçon à tête de chat <i>serre tendrement et passionnément entre ses bras son</i></p> <p><b>Soleil Sucré,</b> cœur de toutes ses pensées.</p>
--

<p><b>Sandrine,</b></p> <p><i>Ma petite chatte rousse.</i></p> <p><i>Notre troisième Saint-Valentin... Je te soutiens de tout mon amour.</i></p> <p>Pierre.</p>
<p><b>Steph,</b></p> <p><i>Je t'aime<span> </span>: infini puissance infini. Bisous. Ta Mils.</i></p>
<p><b>Slawek,</b></p> <p><i>n'oublie pas, comprendre, accepter, pardonner, c'est aimer.</i></p> <p>Valérie.</p>

<p><b>Valérie,</b></p> <p><i>Pour la Saint-Valentin, je t'offre Le Monde et la Terre entière.</i></p> <p>Gilles.</p>
<p><b>Yvette,</b></p> <p><i>je t'aime<span> </span>!</i></p> <p><i>De la part de Jacques, le petit brun qui partage ton appartement depuis dix ans.</i></p>

<p><b>RUBRIQUE IMMOBILIÈRE/AGENDA Tous les lundis datés mardis TARIFS 2001</b></p> <p><b>► PARTICULIERS<span> </span>:</b> FORFAIT 5 LIGNES (25 caractères ou espaces par ligne) - 2 Parutions<span> </span>: <b>590 F TTC / 89,94 €</b> - 4 Parutions<span> </span>: <b>840 F TTC / 128,06 €</b> 121 F TTC / 18,45 € la ligne suppl.</p> <p><b>► ABONNÉS<span> </span>:</b> FORFAIT 5 LIGNES (25 caractères ou espaces par ligne) - 2 Parutions<span> </span>: <b>520 F TTC / 79,27 €</b> - 4 Parutions<span> </span>: <b>714 F TTC / 108,85 €</b> 117 F TTC / 17,84 € la ligne suppl.</p> <p><b>☎ 01.42.17.39.80</b> <b>+</b> <b>01.42.17.38.42</b> <b>Fax<span> </span>: 01.42.17.21.36</b> <b>Fax<span> </span>: 01.42.17.21.36</b></p>
---

# La menace Ben Laden, selon « Newsweek »

L'hebdomadaire américain fait sa couverture sur le réseau terroriste mondial qu'animerait le Saoudien Oussama Ben Laden depuis son refuge afghan. C'est « un danger croissant », affirme-t-il.

« NEWSWEEK » croit en la menace Ben Laden – et la craint. Du moins l'hebdomadaire américain écrit-il, dans sa dernière livraison, que le réseau islamiste du fuyard saoudien Oussama Ben Laden, aujourd'hui réfugié en Afghanistan, « s'étend » et « présente un danger croissant pour les Occidentaux ». Dans ce dossier, Newsweek cite fréquemment des sources venant des services de renseignements américains. Le journal rappelle que le directeur de la CIA, George Tenet, avait lancé la semaine dernière un cri d'alarme devant le Sénat : le réseau terroriste Ben Laden représente aujourd'hui, avait-il avancé, « la menace la plus immédiate et la plus sérieuse » pour la sécurité des Etats-Unis.

La formule est en contradiction

avec ce que la Maison Blanche, afin de promouvoir son projet de bouclier antimissile, essaie actuellement de présenter comme le plus grave danger pour l'Amérique : la prolifération de la technologie des missiles balistiques et l'éventualité qu'un Etat-voyou se prenne à en lancer un sur les territoires des Etats-Unis ou sur des troupes américaines basées à l'étranger.

## DES CELLULES SEMI-AUTONOMES

On seulement la menace Ben Laden « croît », poursuit l'hebdomadaire, mais encore elle ne cesse de se « rapprocher des Occidentaux ». Le réseau Ben Laden « peut frapper à n'importe quel moment », affirme le journal. L'hebdomadaire n'est guère plus précis sur les cibles ou les pays



concernés. Il dépeint la nébuleuse Ben Laden comme une « alliance très lâche de cellules semi-autonomes ». Le réseau lève des fonds

à travers un écran d'organisations charitables ayant pignon sur rue.

Newsweek explique : « Les communications du réseau sont de plus en plus difficiles à percer. Ben Laden utilise de puissantes formules de cryptage informatique qu'on trouve à acheter sur le marché (...) il s'est mis en ligne [comprendre : il utilise Internet] pour envoyer cartes et messages à ses sympathisants par le biais de sites Web offrant habituellement à leurs usagers de la pornographie ou des informations sportives. »

Le réseau recrute aux Etats-Unis mêmes. « A Minneapolis, le FBI et les services de l'immigration enquêtent sur d'énormes transferts de fonds opérés par des immigrants somaliens installés dans la région », raconte le journal, citant

une enquête publiée en novembre dernier par Minneapolis Star Tribune.

Les transferts se chiffrent en dizaines de millions de dollars. « Les enquêteurs estiment qu'une bonne partie de cette somme est allée à l'organisation al Ittihad, un mouvement islamique radical de Somalie qui entretient des relations avec celui de Ben Laden, al Qaeda », assure l'hebdomadaire.

## ACHAT D'URANIUM

Il publie un graphique montrant, selon lui, comment la nébuleuse Ben Laden a infiltré des hommes de Dallas à New York, de Vancouver à Montréal, de Londres à Dublin, en passant par Paris, du Yémen (d'où une partie de la famille Ben Laden est originaire) à la Jordanie, sans oublier

l'Afrique et notamment le Kenya et la Tanzanie où, selon Washington, al Qaeda est responsable des attentats perpétrés en 1998 contre les ambassades américaines à Nairobi et Dar es-Salaam. Newsweek décrit al Qaeda comme étendant ses ramifications et son influence au Liban, dans les milieux proches du Hezbollah, dans certains groupes extrémistes palestiniens en Cisjordanie et à Gaza, en Tchétchénie, en Afrique du Nord mais aussi en Asie, notamment aux Philippines et en Indonésie.

Ben Laden s'efforcera d'assembler une arme nucléaire. Newsweek rapporte qu'un des témoins cités par le gouvernement américain dans le procès en cours sur les attentats de 1998 a affirmé que le réseau Ben Laden avait essayé d'acheter de l'uranium.

Il se serait adressé à des opérateurs sur le marché noir soudanais, dit Newsweek, qui ajoute : « A en croire les mises en garde de certains experts, le chef terroriste pourrait assez facilement fabriquer une bombe-poubelle – un engin conventionnel chargé de matériau radioactif qui pourrait arroser sur toute une région. »

Newsweek observe que le gouvernement américain reproche à ses alliés de ne pas prendre au sérieux Ben Laden et de « manquer de zèle » dans la lutte contre le réseau qu'il animerait depuis sa grotte des montagnes afghanes.

Alain Frachon

## DANS LA PRESSE

### LE FIGARO

Charles Lambroschini

■ C'est une bonne chose que la France relance sa coopération avec l'Algérie. Les formalités de visas ont été assouplies. Les membres du Medef sont prêts à investir de l'autre côté de la Méditerranée dès qu'un nouveau cadre juridique protecteur du commerce, d'abord prévu pour janvier, sera mis en place. De nouveau, la Coface garantit des contrats. Les espoirs soulevés par les bonnes paroles du président Bouteflika lors de sa visite à Paris il y a huit mois ne sont plus qu'un souvenir. Malgré la main tendue aux insur-

gés, la guerre s'est à peine ralentie. Malgré les efforts pour changer l'image de l'Algérie à l'extérieur, les ombres l'ont emporté. Maintenant que les « décideurs » qui contrôlent l'armée semblent tentés d'écarter Bouteflika pour le remplacer par un chef d'Etat plus obéissant, le cinquième en dix ans, la France doit assumer ses responsabilités. Elle ne peut aider l'Algérie qu'à condition de parler vrai.

### FRANCE INTER

Bernard Guetta

■ Le « martyr » mais pas le « génocide ». Recevant hier, à l'Elysée, le président de la petite Arménie, Etat sorti de l'ancienne URSS, Jacques Chirac a pesé tous

ses mots, attentif à ne pas plus froisser la sensibilité des Arméniens que la susceptibilité des Turcs. La Turquie ne nie pas le massacre des Arméniens. Elle refuse seulement le parallèle qu'introduit le mot de « génocide » avec le génocide des Juifs par l'Allemagne nazie. Le crime est là mais son assimilation à celui des nazis est trop rapide.

### RFI

Geneviève Goëtzinger

■ Le président prend des risques, calculés, assumés mais réels. Ses coups de pouce à la fois indirects et très explicites à Philippe Séguin le propulsent dans le marigot parisien. De son fait, Jacques Chirac se

trouve brusquement impliqué dans une bataille dont il avait méthodiquement pris soin de se dégager. Si la défaite programmée de Philippe Séguin se confirmait, il serait encore un peu plus difficile pour le chef de l'Etat de ne pas accepter et assumer sa part de responsabilité. Jacques Chirac se trouverait associé à l'échec. Il serait impensable pour lui de se dédouaner en invoquant la seule personnalité du candidat choisi.

### LCI

Pierre-Luc Séguillon

■ La visite du ministre français des affaires étrangères à Alger relève d'un exercice particulièrement difficile, pour ne pas dire impossi-

ble. Hubert Védrine, dans les quelques heures qu'il va passer à Alger, entend apporter le soutien de la France au président algérien, qui en a bien besoin, manifester néanmoins qu'il n'est pas dupe de la situation politique de ce pays et démontrer que la France n'est en aucune manière caution des comportements de l'armée algérienne. C'est une nouvelle occasion pour Hubert Védrine de mettre en pratique cette philosophie des relations internationales qu'il a lui-même théorisée. Récusant tout à la fois moralisme et cynisme, il estime que la politique étrangère doit être réaliste tout en cultivant une certaine vision du monde conforme aux valeurs de la démocratie.

## SUR LA TOILE

### FERMETURE DE VOTER.COM

■ Malgré son succès auprès du public et des médias traditionnels, le site américain d'information politique et électorale Voter.com a annoncé sa fermeture immédiate et définitive, faute d'avoir trouvé de nouveaux capitaux sur les marchés financiers. Le jour de l'élection générale de novembre 2000, Voter.com avait totalisé plus de huit millions de pages vues.

### PRINCE SUR ABONNEMENT

■ Après David Bowie – qui avait lancé BowieNet en 1999 –, Prince devait lancer, mercredi 14 février, un site musical accessible par abonnement, baptisé « NPG Music Club », du nom de son groupe, New Power Generation. Ce site doit proposer des chansons inédites de l'artiste, des vidéos, des extraits de répétitions et des retransmissions de concerts. – (Reuters.) [www.npgmusicclub.com](http://www.npgmusicclub.com)

### SAVOIR-VIVRE À LA FRANÇAISE

■ Le Bottin mondain a ouvert un site consacré aux règles du savoir-vivre à la française, dans la vie quotidienne ou à l'occasion d'événements exceptionnels. – (AFP.) [www.us-et-coutumes.com](http://www.us-et-coutumes.com)

## peacefire.org

### Un petit logiciel gratuit permettant de désactiver les systèmes de filtrage



« CE N'EST PAS un crime d'être plus malin que tes parents. » Peacefire est une organisation américaine qui défend le droit des enfants à s'informer librement. Ses militants ont déclaré la guerre aux logiciels de filtrage qui bloquent l'accès à différents types de sites, notamment à contenu sexuel ou violent. Selon eux, ces systèmes sont mal conçus et interdisent en réalité l'accès à d'innombrables sites que tout le monde, y compris les enfants, devrait pouvoir consulter librement. Ils leur reprochent notamment d'identifier les sites « suspects » en utilisant des listes de mots clés ou de locutions : ainsi, des bases de données contenant des centaines de milliers d'adresses de sites à proscrire sont compilées sans intervention humaine, ce qui aboutit à des aberrations de toutes sortes.

Passant à l'action directe, Peacefire propose désormais en téléchargement gratuit un petit logiciel qui désactive la plupart des « censeurs électroniques » en vente dans le commerce : SurfWatch, Cyber Patrol, Cybersitter, Net Nanny,

X-Stop, PureSight et Cyber Snoop. Le programme de Peacefire s'attaque aux filtres installés sur des ordinateurs individuels, mais n'agit pas sur les serveurs gérant des postes mis en réseau, dans une entreprise ou une école. En attendant de trouver l'outil idéal, l'organisation

publie une documentation visant à prouver que ces filtres comportent des défauts inacceptables, et collecte les plaintes d'étudiants qui n'ont pas pu se connecter à des sites dont la consultation serait pourtant légitime dans le cadre de leurs études.

Le site d'une ONG américaine

dénonçant les violations de droits de l'homme contre les minorités kurdes est bloqué par Cyber Patrol, qui l'identifie comme étant « explicite au plan sexuel ». Les pages réalisées par la gynécologue Mary Jane Bovo pour présenter les principales méthodes de contraception et leur fiabilité sont censurées par le logiciel Bess, qui les juge « pornographiques ». Le résultat est parfois cocasse : le Digital Freedom Network rapporte que le site de Dick Arme, leader du groupe républicain à la Chambre des représentants et ardent partisan de la censure sur le Net, est banni par plusieurs filtres, car « Dick », diminutif habituel de Richard, est également un mot d'argot signifiant « pénis »...

Plus généralement, Peacefire tient à rappeler que « pour certaines personnes Internet représente le meilleur moyen d'obtenir des informations vitales sur le sida ou sur la contraception », mais elle en fait surtout une question de principe : « Pense par toi-même avant d'avoir dix-huit ans. »

Jean Lasar

## Appeler un chat... par Luc Rosenzweig

LES MOTS, c'est banal de le rappeler, ne sont pas innocents. Nommer les choses, c'est, aussi, tenter d'exercer sur elles un pouvoir, ou de modifier une situation qui ne vous convient pas. Inversement, on peut voir des dénominations s'user, ne plus être adéquates avec ce qu'elles sont censées exprimer.

Prenons, par exemple, l'expression « jeunes des banlieues », utilisée pour désigner cette partie de la population qui donne actuellement beaucoup de soucis aux responsables de la loi et de l'ordre dans notre pays. Il en était question, lundi soir, lors de l'émission « Mots croisés » sur France 2, qui avait réuni quelques responsables politiques, dont le ministre de l'intérieur Daniel Vaillant, avec des juges et des policiers, pour analyser le problème des violences urbaines. On lui substitue de plus en plus le vocable de « sauvageon », qui valut récemment un déluge de quolibets à son intro-

ducteur dans le débat public, un ex-ministre de l'intérieur.

D'aucuns l'emploient aujourd'hui en précisant encore, par précaution oratoire : « Comme dirait Jean-Pierre Chevènement... » D'autres, sans pourtant être encartés au Mouvement des citoyens, l'utilisent « sec », certains qu'ils seront compris de leur public. Tout le monde, sans le dire ouvertement, a maintenant conscience que l'euphémisme « jeune », qu'il soit de banlieue ou de cité, a fini d'exercer sa fonction de calmant sémantique à l'irritation croissante provoquée par la multiplication des violences urbaines. La métaphore du « sauvageon », si l'on veut bien faire abstraction des sentiments que l'on éprouve à l'égard de son réintroduit, est à la fois exacte dans son constat du présent, et porteur d'espoir pour l'avenir, si l'on suit la définition qu'en donne Buffon : « Arbre venu spontanément, dans les bois, dans

les haies, de pépins et de noyaux de fruits sauvages ; les rameaux en sont presque toujours armés d'épines, et les fruits ont trop d'appât pour être mangés. Mais il n'y a aucune de ces bonnes et nouvelles espèces qui ne soit originellement issue d'un sauvageon. »

Plus délicat est de trouver le mot, ou l'expression adéquate, rendant compte d'un aspect dont il n'est aujourd'hui plus tabou de parler, la composante ethnique de ce phénomène. Celui-ci fut introduit dans « Mots croisés » par Malek Boutih, président de SOS-Racisme, ce qui montre bien l'évolution des mentalités et de la réflexion sur le sujet. Entre le trop sociologique « population jeune issue de l'immigration » et le verlan en usage dans les milieux concernés, comme « reubeu » ou « renoi », on devrait bien arriver à trouver quelque chose, avant que les sauvageons ne se soient mués en enfants de Marie.

## Abonnez-vous au Monde pour seulement 173<sup>F</sup> par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à : LE MONDE, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex

Oui, je souhaite recevoir Le Monde pour 173<sup>F</sup> (26,37€) par mois par prélèvement automatique.

M.  Mme Prénom : \_\_\_\_\_ Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postal : [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Localité : \_\_\_\_\_

Offre valable jusqu'au 31/12/2001 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 101MQPA1

<b>Autorisation de prélèvements</b>		N° NATIONAL D'ÉMETTEUR N° 134031		ORGANISME CRÉANCIER : LE MONDE 21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05	
J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal Le Monde.					
Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.					
Date : _____					
Signature : _____					
TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER					
Nom : _____					
Prénom : _____					
N° : _____ rue : _____					
Code postal [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : _____					
NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT DU COMPTE À DÉBITER (votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)					
N° : _____ rue : _____					
Code postal [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ] Ville : _____					
DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER					
Code Etablissement		Code Guichet		N° de compte	
_____		_____		_____	
Clé RIB _____					

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc : Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.

Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99<sup>HTC</sup>/min)

"Le Monde" (USPS-0009729) is published daily for \$ 892 per year "Le Monde" 21, bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additional mailing offices. POSTMASTER: Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 12919 1518  
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23461-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

MARDI 13 FÉVRIER

## GUIDE TÉLÉVISION

## DÉBATS

- 20.45 et 1.00 Le Club. LCI  
 21.00 Les Folles de mai. Forum  
 22.00 Onassis, il était une fois un armateur grec... Forum

## MAGAZINES

- 18.30 L'Invité de PLS. LCI  
 18.55 Nulle part ailleurs. Canal +  
 19.00 Archimède. Arte  
 19.30 Rive droite, rive gauche. Paris Première  
 20.50 Les Moments de vérité. M 6  
 20.55 Un an de plus. Valbona. Qui veut un millionnaire ? Barbara. Marie-Christine Barrault. Invités : Jo Le Guen, Michel Siffre, Rita Zenida, monsieur et madame Saladarré, Anne Gautier ; Arnaud Poivre d'Arvor. France 3  
 21.00 Le Gai Savoir. Les intimistes. Invités : Jean-Noël Pancrazi ; Paul Lombard ; Annie Ernaux ; Claire Quilliot ; Aure Atika. Paris Première  
 21.05 Temps présent. Aristide, l'espoir trahi. Infirmière (s) : voyage au bout de la fatigue. TV 5  
 22.15 Ça se discute. Comment réinventer la famille ? TV 5  
 22.50 Alors, heureux ? Sur le vif. Etre ou paraître. Comment vit-on avec l'autre en soi. Celles par qui le scandale arrive. Les hommes qui font des métiers de femme. Invitée : Alexandra Vandernoot. France 2

## DOCUMENTAIRES

- 20.15 La Vie en feuilleton. [2/5]. Arte  
 20.15 Pléiades, de Iannis Xenakis. Muzzik  
 20.45 La Vie en face. Séparées. Arte  
 21.00 Ils ont fait l'Histoire. Ceausescu, la Folie du pouvoir. André Masson. [2/6]. Histoire  
 21.45 La Voix des foulards. Planète  
 22.10 L'Honneur perdu des Dominicini. Odyssee  
 23.05 Voyage aux sources du Nil. [5/5]. Les eaux du Nil. Odyssee  
 23.35 L'Histoire du monde. Al Capone. Odyssee  
 23.45 Poussières de guerre. [1/2]. Le chant des armes. Histoire  
 0.30 L'Histoire du monde. La Famille de l'homme. [1/2]. Odyssee  
 0.40 Les Nibelungen, un mythe allemand. Arte

## SPORTS EN DIRECT

- 20.00 Volley-ball. Coupe de la CEV. Quart de finale. Match retour : Poitiers - Maaseik. Pathé Sport  
 20.15 Football. Ligue des champions (2<sup>e</sup> phase, 3<sup>e</sup> journée) Groupe D : Real Madrid - Lazio Rome. Canal + vert  
 20.45 Football. Ligue des champions (2<sup>e</sup> phase, 3<sup>e</sup> journée) Groupe C : Lyon - Arsenal. Canal +  
 21.00 Boxe. Poids lourds. Valery Vikhor - Simon Bakindé. Eurosport

## MUSIQUE

- 21.00 Chefs-d'œuvre de la musique du XIX<sup>e</sup> siècle. Avec Jean Dubé, piano ; Jean-Marie Gamard, violoncelle ; Elisabeth Vidal ; Marie-Lys Langlois ; Christian Nadalet ; Michel Pastor ; Christine Labadens. Par l'Orchestre et les Chœurs du Sinfonia de Lyon, dir. Jean-Claude Guérinot. Muzzik  
 23.15 Le Pavillon aux pivoines n° 5. Opéra d'Ye Tang. Mise en scène de Chen Shi-Zheng. Mezzo  
 23.15 Nice Jazz Festival 2000 (programme 5). Kind of Blue Tribute. 0.15 (programme 7). Didier Lockwood Trio. Muzzik

## TÉLÉFILMS

- 18.15 Bonjour tristesse. Peter Kassovitz. Festival  
 22.50 Une âme sans repos. Robert Lieberman. M 6

## SÉRIES

- 20.40 Au-delà du réel, l'aventure continue. Une deuxième chance. O. Série Club  
 21.30 Friends. Celui qui a des problèmes de frigo (v.o.). O. Canal Jimmy  
 22.30 Sex and the City. Hot Child in The City (v.o.). Téva  
 22.55 Dharma & Greg. Dharma Drags Edward Out of Retirement (v.o.). O. It Never Happened One Night (v.o.). O. Téva  
 23.25 Taxi. Get Me Through the Holidays (v.o.). Série Club

## FILMS

- 19.00 La Belle au bois dormant ■ Clyde Geronimi (Etats-Unis, 1956, 90 min). Disney Channel  
 19.00 Petulia ■ Richard Lester (Grande-Bretagne, 1968, v.m., 105 min). TCM  
 19.20 Le Prisonnier de Zenda ■ Richard Thorpe (Etats-Unis, 1952, 100 min) O. Cinétoile  
 20.30 Salomon et la reine de Saba ■ K. Vidor (EU, 1959, 140 min). Festival  
 20.45 Cul-de-sac ■ Roman Polanski (Grande-Bretagne, 1965, N., 110 min) O. Cinéfaz  
 21.00 La Veuve Couderc ■ Pierre Granier-Deferre (France, 1971, 90 min) O. Ciné Cinémas 3  
 21.50 Vivre en paix ■ Luigi Zampa (Italie, 1947, N., v.o., 95 min) O. Ciné Classics  
 22.15 Les Nibelungen : La Mort de Siegfried ■ Fritz Lang (Allemagne, 1924, N., muet, 144 min). Arte  
 22.25 Luke la main froide ■ Stuart Rosenberg (Etats-Unis, 1967, 120 min) O. Ciné Cinémas 2  
 22.30 La Nuit ■ Michelangelo Antonioni (Italie, 1960, N., v.o., 115 min). Paris Première



- 22.40 Les Passagers de la nuit ■ Delmer Daves. Avec Humphrey Bogart et Lauren Bacall (Etats-Unis, 1947, N., v.o., 110 min). TCM  
 22.45 Répulsion ■ Roman Polanski (Grande-Bretagne, 1965, N., 105 min) O. Cinéfaz  
 0.30 Chungking Express ■ Wong Kar-Wai (Hong-Kong, 1994, v.o., 95 min) O. Cinéfaz  
 1.15 Croupier ■ Mike Hodges (Grande-Bretagne, 1996, v.o., 90 min) O. Canal +  
 1.50 Le Clan des irréductibles ■ Paul Newman (Etats-Unis, 1971, 110 min) O. Ciné Cinémas 1

## PROGRAMMES

## TÉLÉVISION

## TF 1

- 17.35 Sunset Beach.  
 18.25 Excluf.  
 19.05 Le Bigdil.  
 20.00 Journal, Tiercé, Météo.  
 20.55 Les Deux Papas et la Maman Film. Jean-Marc Longval et Smain O.  
 22.25 Le Temps d'un tournage.  
 22.30 Ciel mon mardi !  
 0.50 Les Rendez-vous de l'entreprise.  
 1.15 Ligue des champions.

## FRANCE 2

- 16.30 Des chiffres et des lettres.  
 17.05 Un toit pour trois.  
 17.35 Viper.  
 18.25 Tutti frutti.  
 19.15 Qui est qui ?  
 19.50 Un gars, une fille.  
 20.00 Journal, The Race, Météo.  
 20.50 Baby Boom. Film. Charles Shyer.  
 22.50 Alors, heureux ?  
 0.25 Journal, Météo.  
 0.45 Clicomédie.  
 1.30 Mezzo l'info.  
 1.45 Les Inconnus du Mont-Blanc. Bicentenaire de la première ascension.

## FRANCE 3

- 16.35 MNK, A toi l'actu@.  
 17.50 C'est pas sorcier. Chasseurs d'épaves.  
 18.15 Un livre, un jour.  
 18.20 Questions pour un champion.  
 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.  
 20.10 Tout le sport.  
 20.20 Tous égaux.  
 20.55 Un an de plus.  
 22.50 Météo, Soir 3.  
 23.15 Alien, le huitième passager ■ Film. Ridley Scott O.  
 1.15 Libre court.

## CANAL +

- 16.20 Lovers ■ Film. Jean-Marc Barr O.  
 ► En clair jusqu'à 20.45  
 18.00 Futurama.  
 18.25 Nulle part ailleurs.  
 20.15 Football. Ligue des champions. 20.45 Lyon - Arsenal. 22.45 Résumés des autres matches.  
 23.00 Qui plume la lune ? ■ Film. Christine Carrière O.

Le Monde  
TELEVISION

## FRANCE 3

20.55 Un an de plus  
 Venu de Canal+, Marc-Olivier Fogiel, qui présente le vendredi sur France 3 « On ne peut pas plaire à tout le monde », a emmené avec lui sur la chaîne publique le magazine « Un an de plus », qu'il proposait autrefois sur la chaîne cryptée. A quelques détails près, l'émission a conservé son principe : revenir, un an après, sur des événements ou des individus qui ont occupé le devant de l'actualité.

## ARTE

20.45 La Vie en face : séparées  
 Sophie Bredier, née en Corée et adoptée par un couple français, avait abordé la question de l'identité dans *Nos traces silencieuses*, film réalisé avec Myriam Aziza en 1998. Elle avait découvert qu'elle n'était pas orpheline. Son père l'avait abandonnée. Sa volonté de renouer le fil de ses souvenirs la pousse à retourner dans son pays natal pour y faire un autre film, toujours avec Myriam Aziza.

## ARTE

22.15 Les Nibelungen ■■■ [1/2]  
 On va enfin découvrir à la télévision la version presque intégrale, dans la restauration de 1988, de la grande épopée de Fritz Lang en deux volets, *Siegfried* et *La Vengeance de Kriemhild*. Les nazis avaient tripatoillé *Siegfried* pour en faire une œuvre d'exaltation nationaliste et escamoté *La Vengeance de Kriemhild* qui resurgit bien plus tard dans une version raccourcie. Second volet jeudi 15.

## GUIDE TÉLÉVISION

## DÉBATS

- 21.00 Le Prix de la mort. Forum  
 22.00 Dario Fo, dramaturge, bouffon et anarchiste. Forum  
 23.00 Boulimie, anorexie, les désordres alimentaires. Forum

## MAGAZINES

- 11.05 Saga-Cités. Le docteur est dans l'escalier. France 3  
 14.15 Envoyé spécial. Routiers d'Europe. Kulina - les oubliés de Milosevic. Le temps des grands-parents. P.-s. : Les enfants de la dalle. TV 5  
 17.00 Les Lumières du music-hall. Frank Sinatra. Annie Cordy. Paris Première  
 18.15 Union libre. Invitée : Julie Zenatti. TV 5  
 18.55 Nulle part ailleurs. Invités : Sami Bouajila ; Laurent Baffie. Canal +  
 19.50 Passeport pour la danse. La Belle au bois dormant, par Elisabeth Platel. Muzzik  
 20.05 Passe-moi les jumelles. Mélodies en sous-sol. TSR  
 20.55 Ce qui fait débat. Embellir, réparer ou changer de corps : la chirurgie sans limite. France 3  
 21.00 Paris modes. Défilés prêt-à-porter Hommes automne-hiver 2001/2002 à Paris. Paris Première  
 21.05 Au nom de la loi. La cible. Mortelle embarquée. TV 5  
 22.45 Ça se discute. Les métiers mal-aimés. France 2  
 23.05 Capital. Beauté-Business. M 6  
 23.20 Howard Stern. Paris Première  
 23.35 Les Dossiers de l'Histoire. Images inconnues, la guerre du Vietnam [2/3] : Le secret des armes. France 3

- 0.00 Le Club. Invité : Jean-Jacques Beineix. TMC  
 0.20 Ciné-Cinécourts. Spécial Clermont-Ferrand. Ciné Cinémas

## DOCUMENTAIRES

- 17.15 Aristote Onassis, le dernier nabab. Planète  
 17.40 La Terre en question. Technologie, la rançon de la gloire ? Odyssee  
 18.05 L'Honneur perdu des Dominicini. Odyssee  
 18.15 Camarade malgré lui. Histoire  
 18.20 Esprit des peuples premiers. [10/13]. Radio Maorie. Planète  
 18.25 L'Actors Studio. Jessica Lange. Paris Première  
 18.45 Histoires oubliées de l'aviation. Aventures en dirigeable. Planète

Le Monde  
TELEVISION

## ARTE

20.15 Terminus Paris-Nord  
 Depuis lundi 12, Arte diffuse en début de soirée un feuilleton-documentaire de Jenny Kéniguer et Bernard Renucci dont les héros sont la gare du Nord et son personnel. Avec ses 600 000 voyageurs par jour, ses 1 400 trains quotidiens de banlieue et à grande vitesse, nationaux et internationaux, la gare du Nord est une énorme machine où des milliers de personnes s'agitent dans l'ombre.

## DÉBATS

- 19.00 Connaissance. Biochimie du coup de foudre. Ou fragments scientifiques d'un discours amoureux. Arte  
 19.05 Si tous les amoureux du monde. Spécial Saint Valentin 2001. Odyssee  
 19.15 André Masson. [1/6]. Histoire  
 19.25 Une histoire de l'orgue. [4/4]. L'époque moderne. Mezzo  
 19.40 Un remède contre l'obésité. Planète

- 20.15 La Vie en feuilleton. Terminus Paris-Nord. [3/5]. Embauche immédiate. Arte  
 20.55 Sans frontières. Les Guerriers peints de Papouasie Nouvelle-Guinée. Odyssee  
 21.00 Le XX<sup>e</sup> siècle. Poussières de guerre. [2/2]. Le temps des larmes. Histoire  
 21.50 D'île en île. Sipadan : le joyau de l'océan. Odyssee  
 22.00 Le XX<sup>e</sup> siècle. JFK, dossier ouvert. Histoire  
 23.30 Jazz Heroes. [1/6]. TheLonion Monk. Planète  
 23.55 L'Arche, 2 000 ans après. [7/16]. Les rapaces. Planète

## SPORTS EN DIRECT

- 15.00 Tennis. Tournoi féminin de Nice (3<sup>e</sup> jour). Eurosport  
 15.30 Volley. Ligue des champions. Istanbul - Paris. Pathé Sport  
 18.30 Basket. SuproLigue. Alba Berlin - Asvel. Eurosport  
 20.30 Volley. Ligue des champions féminine. Cannes - Istanbul. Pathé Sport  
 20.45 Football. Ligue des champions (2<sup>e</sup> phase, 3<sup>e</sup> journée, groupe B) : Milan AC - Paris-SG. TF 1  
 2.05 Basket NBA. Philadelphia 76ers - Los Angeles Lakers. Canal +

## DANSE

- 20.45 Roméo et Juliette. Chorégraphie de Rudolf Noureev. Musique de Serge Prokofiev. Avec Monique Louidières (Juliette), Manuel Legris (Roméo)... Arte

## MUSIQUE

- 21.00 Classiq Archive. *Symphonie n° 4 en fa mineur*, opus 36, de Tchaïkovski. Par l'Orchestre philharmonique de Leningrad, dir. Guennadi Rojdestvenski. *Ouverture en ré majeur de Sémiramis*, de Gioacchino Rossini. Par l'Orchestre de la Scala de Milan, dir. Guido Cantelli. Mezzo  
 22.00 Porgy and Bess. Opéra de Gershwin. Mise en scène de Trevor Nunn. Enregistré pour la télévision, en 1993. Par l'Orchestre philharmonique de Londres, dir. Simon Rattle. Mezzo

## M 6

20.50 Phobies  
 Internée depuis dix ans dans une clinique psychiatrique, Judith (Christiana Réali) développe une phobie du toucher et refuse tout contact physique. Nouvellement arrivée dans l'établissement, le docteur Claire Maréchal (Emmanuelle Devos), spécialiste de ce type de maladies, fait la connaissance de cette étrange patiente... Un thriller psychologique original réalisé par Arnaud Ségnac.

## DÉBATS

- 22.30 Butch Thompson et King Oliver. Enregistré en 1985, lors du New Orleans Jazz Festival à Ascona (suisse). Muzzik  
 23.15 Jazz Box 99. Enregistré à Montréal, en 1999, lors du Festival international de jazz. Avec Susie Arioli, chant ; Jordan Officer, guitare ; Michael Browne, guitare. Muzzik  
 0.15 Trumpet Kings. Enregistré en 1985. Muzzik

## THÉÂTRE

- 20.30 La Répétition ou l'Amour puni. Pièce de Jean Anouilh. Festival

## TÉLÉFILMS

- 19.00 La Légende de Cendrillon. Robert Iscove. Disney Channel  
 20.40 Un vrai petit ange. Bryan Michael Stoller. TF 6  
 20.45 Silence brisé. Joseph L. Scanlan. RTL 9  
 20.50 Phobies. Arnaud Ségnac. O. M 6  
 20.55 Les Inséparables. Thierry Redler. France 2  
 22.30 Mariée à tout prix. Sharon von Wietersheim. O. Téva  
 0.45 L'Equipage. André Michel. Festival

## COURTS MÉTRAGES

- 1.10 Mickro ciné. Clermont comme si vous y étiez. Ils arrivent. Stephan Ferens. *Raoul et Jocelyne*. Serge Elissalde. *Stop*. Pat Oie. *A Heap of Trouble*. S. Sullivan. Canal +

## SÉRIES

- 17.15 Sabrina. Premier baiser. Canal J  
 17.30 Mariés, deux enfants. Buck, chien fidèle. O. M 6  
 17.45 Code Quantum. Que la danse commence. O. Série Club  
 19.00 Le Flic de Shanghai. Sammo, Texas Ranger. O. M 6  
 19.30 Hill Street Blues. Le crime. O. TMC  
 19.50 Michael Hayes. Dernière confession. O. Série Club  
 20.00 Les Anges du bonheur. De grandes espérances. O. Téva  
 20.55 Nestor Burma. Pas de bavards à la Muette. O. TMC  
 21.00 Star Trek, Deep Space Nine. Empok Nor. O. Canal Jimmy  
 21.35 Gabriel Bird. La liberté retrouvée. 13<sup>ème</sup> RUE  
 22.45 New York Police Blues. Thé et sympathie. O. Canal Jimmy  
 23.15 New York District. La femme de mon meilleur ami (v.o.). 13<sup>ème</sup> RUE  
 0.35 La Loi de Los Angeles. De pétillants yeux d'Irlandais. France 3

## CINÉCINÉMAS 3

21.00 Le Clan des irréductibles ■■  
 Dans l'Oregon, une famille de bûcherons refuse de participer à une grève et s'attire l'animosité des voisins. C'est à ce moment que revient un fils, né d'un second mariage, et qui va mal supporter les lois du clan. Des personnages individualistes et indomptables, une sorte de souffle épique dans la mise en scène. Remarquable interprétation de Paul Newman. En v.o.

## MERCREDI 14 FÉVRIER

## FILMS

- 13.00 Le Magicien d'Oz ■■ Victor Fleming (Etats-Unis, 1939, v.o., 110 min). TCM  
 13.10 Ivan le Terrible ■■■ Sergei M. Eisenstein [1/2] (Urss, 1945, N., 95 min) O. Histoire  
 13.10 L'Arnaque ■■ George Roy Hill (Etats-Unis, 1973, 130 min) O. Cinétoile  
 14.05 L'Amour ■■ Philippe Faucon (France, 1989, 80 min) O. Cinéstar 2  
 15.10 Le Couteau dans l'eau ■■■ Roman Polanski (Pologne, 1962, N., v.o., 95 min) O. Cinéfaz  
 15.20 La Femme défendue ■■ Philippe Harel (France, 1997, 100 min) O. Ciné Cinémas 3



- 15.45 Mademoiselle Vendredi ■■ Vittorio De Sica. Avec Adriano Benetti, Vittorio De Sica (Italie, 1941, N., v.o., 90 min) O. Cinétoile  
 16.05 Pour qui sonne le glas ? ■■ Sam Wood (Etats-Unis, 1943, v.o., 155 min) O. Ciné Cinémas 1  
 17.10 L'Onclé Harry ■■ Robert Siodmak (Etats-Unis, 1945, N., v.o., 85 min) O. Ciné Classics  
 18.10 Marie-Antoinette ■■ WS Van Dyke (Etats-Unis, 1938, N., v.o., 155 min). TCM  
 18.40 La Veuve Couderc ■■ Pierre Granier-Deferre (France, 1971, 85 min) O. Ciné Cinémas 1  
 20.30 Cléopâtre ■■ Cecil B. DeMille (Etats-Unis, 1934, N., v.o., 100 min) O. Ciné Classics  
 20.45 Sur la route de Madison ■■ Clint Eastwood (Etats-Unis, 1995, v.o., 145 min). TCM

- 21.00 Vacances romaines ■■ William Wyler. Avec Gregory Peck, Audrey Hepburn (Etats-Unis, 1953, N., 115 min) O. Cinétoile  
 22.10 Une aventure de Buffalo Bill ■■ Cecil B. DeMille (Etats-Unis, 1936, N., v.o., 115 min) O. Ciné Classics  
 23.45 Ivan le Terrible ■■■ Sergei Mikhaïlovitch Eisenstein [2/2] (Urss, 1945, N., 80 min) O. Histoire  
 0.05 Nous les femmes ■■ Alfredo Guarini, Roberto Rossellini, Luigi Zampa, Luchino Visconti et Gianni Franciolini (Italie, 1953, N., v.o., 100 min) O. Ciné Classics

## PROGRAMMES

## TÉLÉVISION

## TF 1

- 14.50 Le Clan du bonheur.  
 15.45 Cœurs rebelles.  
 16.40 Alerte Cobra.  
 17.35 Sunset Beach.  
 18.25 Excluf.  
 19.05 Le Bigdil.  
 20.00 Journal, Tiercé, Météo.  
 20.30 Météo des neiges.  
 20.35 Football. Ligue des champions. 20.45 Milan AC - Paris-SG. 22.45 Résumés des autres matches.  
 0.10 Excluf.  
 0.40 TF 1 nuit, Météo.

## FRANCE 2

- 15.35 Planque et caméra.  
 15.40 Tiercé.  
 15.55 Cap des Pins.  
 16.25 Un livre.  
 16.30 Des chiffres et des lettres.  
 17.00 Shasta.  
 17.25 Premier rendez-vous.  
 17.55 Friends.  
 18.25 Tutti frutti.  
 19.15 Qui est qui ?  
 19.50 Un gars, une fille.  
 19.55 et 20.50 Tirage du Loto.  
 20.00 Journal, The Race, Météo.  
 20.55 Les Inséparables. Téléfilm. Thierry Redler.  
 22.45 Ça se discute. Les métiers mal-aimés.  
 0.50 Journal, Météo.

## FRANCE 3

- 15.00 La Vengeance de la Bible. Téléfilm. Kevin James Dobson.  
 16.30 MNK.  
 17.35 A toi l'actu@.  
 17.50 C'est pas sorcier.  
 18.15 Un livre, un jour.  
 18.20 Questions pour un champion.  
 18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.  
 20.10 Tout le sport.  
 20.20 Tous égaux.  
 20.55 Ce qui fait débat. Embellir, réparer ou changer de corps : la chirurgie sans limite.  
 22.50 Météo, Soir 3.  
 23.35 Les Dossiers de l'Histoire. Images inconnues, la guerre du Vietnam [2/3] : Le secret des armes.  
 0.35 La Loi de Los Angeles.

## CANAL +

- 14.50 A la une O.  
 15.10 Spin City O.  
 15.35 et 18.25 Nulle part ailleurs.  
 15.45 Une balle dans la neige. Téléfilm. Rob King O.  
 17.15 AnimaSia. Vision d'Escaflowne O ; Cowboy Bebop O.  
 ► En clair jusqu'à 21.00  
 18.00 Futurama O.  
 20.35 Le Journal du cinéma.  
 21.00 La Carte du cœur Film. Willard Carroll O.  
 23.00 Society ■ Film. Brian Yuzna O.  
 0.40 Surprises.

## ARTE

- 19.00 Archimède.  
 19.45 Météo, Arte info.  
 20.15 La Vie en feuilleton. [2/5] Terminus Paris-Nord.  
 20.45 La Vie en face. Séparées.  
 22.15 Thema. L'épopée des Nibelungen. 22.16 Les Nibelungen : [1/2] La Mort de Siegfried ■■■ Film muet. Fritz Lang. 0.40 Les Nibelungen, un mythe allemand. 1.25 Le Grand Massacre.

## M 6

- 17.30 Mariés, deux enfants.  
 18.00 Highlander.  
 18.55 Le Flic de Shanghai.  
 19.50 I-minute, Le Six Minutes, Météo.  
 20.05 Une nounou d'enfer.  
 20.40 E=M6 découverte.  
 20.50 Les Moments de vérité.  
 22.50 Une âme sans repos. Téléfilm. Robert Lieberman O.  
 0.20 Two.

## RADIO

## FRANCE-CULTURE

- 20.30 Perspectives contemporaines. L'île Gérard, de Jean-Pierre Ostende.  
 22.12 Multipistes.  
 22.30 Surpris par la nuit. Bénédicte, le désenchantement. Invités : Sylvie Noachovitch ; Roger-Marc Moreau.  
 0.05 Du jour au lendemain.

## FRANCE-MUSIQUES

- 18.00 Le jazz est un roman. Bill Evans.  
 19.07 A côté de la plaque.  
 20.00 Un mardi idéal. Invités : Monica Passos et ses musiciens ; Louis Lancelotti, pianiste ; Yan Végan, violoncelliste.  
 22.00 Jazz, suivez le thème. Autumn Leaves.  
 23.00 Le Conversatoire.

## RADIO CLASSIQUE

- 20.40 Les Rendez-vous du soir. Concert donné par le Quatuor Takacs. Œuvres de Beethoven.  
 22.10 Les Rendez-vous du soir (suite). Œuvres de Schumann, Mahler.

## LA CINQUIÈME/ARTE

- 14.35 L'Empreinte des champions. [6/6]. Jean-Pierre Papin.  
 15.35 Le Cinéma des effets spéciaux. 16.00 T.A.F. Au musée.  
 16.30 En juin, ça sera bien.  
 17.35 100<sup>e</sup> question 2<sup>e</sup> génération.  
 18.05 Le Monde des animaux.  
 18.35 Le Journal de la santé.  
 18.55 Météo.  
 19.00 Connaissance. Biochimie du coup de foudre. Ou fragments scientifiques d'un discours amoureux.  
 19.45 Météo, Arte info.  
 20.15 La Vie en feuilleton. Terminus Paris-Nord. [3/5] Embauche immédiate.  
 20.45 Musica. Saint-Valentin 2001. Roméo et Juliette.  
 23.20 La Lucarne. L'Amour de ma vie.  
 0.20 Programmation spéciale. Saint-Valentin 2001. Messages d'amour.

## M 6

- 13.30 M 6 Kid. Magazine.  
 17.05 Fan de. Roméo et Juliette.  
 17.30 Mariés, deux enfants O.  
 18.00 Highlander O.  
 19.00 Le Flic de Shanghai O.  
 19.54 Le Six Minutes, Météo.  
 20.05 Une nounou d'enfer O.  
 20.40 Décrochages info, Jour J.  
 20.50 Phobies. Téléfilm. Arnaud Ségnac O.  
 22.30 Sex and the City O.  
 23.05 Capital. Beauté-Business.  
 0.55 Culture pub. Le retour des surhommes. Colis piégés.

## RADIO

## FRANCE-CULTURE

- 21.00 Mesures, démesures. La musique des mémoires de Claire Renard. Création européenne autour du concept : la mémoire sonore.  
 22.12 Multipistes.  
 22.30 Surpris par la nuit. Redécouverte : Viollette Leduc.  
 0.05 Du jour au lendemain. Michel Thévoz (Plaidoyer pour l'infamie).

## FRANCE-MUSIQUES

- 20.00 Les Paris de la musique. Musique nouvelle en liberté. Par l'Orchestre philharmonique de Strasbourg, dir. Jan Latham-Koenig ; Œuvres de Dubugnou, Weill, Agobert, Ibert.  
 22.00 Jazz, suivez le thème. Autumn Leaves.  
 23.00 Le Conversatoire.

## RADIO CLASSIQUE



## Des survivants de l'Holocauste portent plainte contre IBM

**CINQ SURVIVANTS** de l'Holocauste ont porté plainte, vendredi 9 février, devant la cour fédérale de Brooklyn (New York) contre le numéro un mondial de l'informatique, IBM. Ils accusent la société américaine, via sa filiale allemande, d'être plus impliquée qu'elle ne l'a admis dans la mise en œuvre de l'Holocauste pendant la deuxième guerre mondiale.

Une thèse qui est développée dans le livre d'Edwin Black, *IBM et l'Holocauste*, fruit de cinq ans d'enquête, qui vient d'être publié aux Etats-Unis et dans neuf autres pays, dont la France (aux éditions Robert Laffont). *Le Monde* a présenté le livre en exclusivité, dans ses éditions du 13 février, avec les commentaires du démographe Hervé Le Bras et de l'historienne Annette Wieviorka.

Selon la plainte, qui utilise les termes créés par le tribunal de Nuremberg pour définir les crimes contre l'humanité, IBM a « mis en place, aidé, assisté et participé en toute connaissance de cause à la commission de crimes contre l'humanité et à la violation de droits de l'homme. (...) IBM a procuré de la technologie, des produits et des services en sachant qu'ils seraient utilisés pour commettre des persécutions et un génocide ».

Les avocats des plaignants estiment notamment que seule l'utilisation des machines à cartes perforées (machines Hollerith fournies par IBM) a permis aux recensements de 1933 et 1939 d'être aussi précis.

« Hitler n'aurait pas pu identifier et organiser des rafles si rapidement et avec autant d'efficacité contre les juifs et d'autres minorités, puis les utiliser comme travailleurs esclaves avant de finalement les exterminer, sans l'assistance d'IBM », a déclaré lundi à Washington l'un des avocats, Michael Hausfeld.

Les plaignants assurent que les machines à cartes perforées d'IBM ont en outre permis une gestion moderne et efficace des camps de travail et d'extermination. « Chaque plaignant a été envoyé dans un camp de concentration qui utilisait les machines Hollerith fournies en connaissance de cause par IBM-USA », ajoute la plainte. L'avocat Michael Hausfeld affirme que le constructeur informatique aurait gagné 10 millions en dollars de 1940 en vendant ces machines. IBM est également accusée d'avoir, après-guerre, tenté de minimiser son rôle aux côtés des nazis.

Un porte-parole d'IBM aux Etats-Unis a précisé, lundi, que le groupe réservait ses commentaires sur la plainte en attendant de pouvoir prendre connaissance du dossier. Selon Stuart Eizenstat, ancien secrétaire adjoint américain au Trésor et principal négociateur du président Clinton pour les questions de réparation liées à l'Holocauste nazi, la mise en cause judiciaire d'IBM devrait être limitée dans la mesure où le constructeur informatique s'est rallié à un fonds allemand d'indemnisation.

Les sociétés américaines sont désormais protégées contre les plaintes concernant l'implication de leurs filiales allemandes dans les crimes nazis par l'accord de juillet 2000, qui a créé un fonds de 5 milliards pour l'indemnisation des victimes.

Un porte-parole d'IBM à Paris a confirmé à l'agence Reuters que sa société avait déjà contribué pour 3 millions de dollars au nouveau fonds allemand destiné aux travailleurs forcés. — (AFP, Reuters.)

Lire aussi notre éditorial page 16

### DÉPÊCHE

■ **ESPACE** : la NASA vient de sélectionner l'astronote français du Centre national d'études spatiales (CNES), Philippe Perrin, trente-huit ans, pour participer, en mars 2002, à un vol en direction de la station spatiale internationale ISS. C'est le second astronaute français à partir pour cette station. Le ministre de la recherche, Roger-Gérard Schwartzberg, a en effet donné, en décembre 2000, son feu vert à l'envoi, en octobre 2001, de Claudie André-Deshays pour une mission conjointe franco-russe d'un dizaine de jours à bord de l'ISS.

## Exploit américain : la sonde NEAR s'est posée en douceur sur un astéroïde

La Terre a reçu des photographies d'une grande précision

**LES AMÉRICAINS** doivent aujourd'hui jubiler. Après avoir perdu en 1999 deux sondes martiennes, dont l'une dans des conditions rocambolesques, ils viennent de réussir, à 316 millions de kilomètres de distance, à poser en douceur une sonde, NEAR Shoemaker, sur un astéroïde, Eros, de seulement trente-trois kilomètres de long pour treize de large. Télécommandée par les spécialistes de l'Applied Physics Laboratory (université Johns Hopkins, Maryland), le petit vaisseau a atterri, lundi 12 février peu après 21 heures (heure française) sur son objectif, à deux pas d'un grande dépression.

Au fur et à mesure de sa descente sur un petit corps céleste, la sonde a relayé vers la Terre des photographies d'une fantastique précision. Le site Internet d'A.P.L. (<http://near.jhuapl.edu/>) en donne quelques exemples avec des images prises à 1 150 mètres, 700 mètres, 250 mètres, et enfin...

120 mètres. Cette dernière présente une vue de 6 mètres de large sur laquelle on peut apercevoir un gros rocher de 4 mètres, de nombreux cailloux plus petits et une surprenante poussière — sur un corps qui a une aussi faible gravité — analogue à la régolithe que l'on trouve sur la Lune. Et, contre toute attente, NEAR continue d'émettre des signaux se réjouit Robert Farquhar, directeur de la mission.

### LE TRIOMPHE D'UN LILLIPUTIEN

Pour préparer sa descente sur Eros, NEAR a d'abord mis en route des manœuvres de freinage, qui ont abaissé son orbite de 35 kilomètres d'altitude à 25 kilomètres. Puis, lundi en fin de soirée, une série de quatre nouvelles mises à feu de plusieurs minutes chacune lui ont fait amorcer une descente en douceur, jusqu'à l'atterrissage final. Une mission exceptionnelle qui marque le triomphe d'un lilliputien au pays des grands et coûteux program-

mes spatiaux. Engin modeste de seulement 495 kilos, NEAR Shoemaker n'a coûté que 223 millions de dollars (235 millions d'euros) à la Nasa. Et, malgré cela, elle a collectionné les premières. Lancée le 27 février 1996, elle a été le premier engin à se mettre en orbite autour d'un astéroïde, le 14 février 2000 (*Le Monde* du 10 février).

Presqu'un an plus tard, elle se pose dessus. Une manœuvre que les Soviétiques n'avaient pu accomplir, en avril 1989, avec la sonde Phobos-2 destinée à étudier les minuscules satellites de Mars, Phobos et Deimos, mais que les Européens voudraient bien réussir avec la sonde Rosetta qui, en 2012, devrait tenter de se poser sur la comète Wirtanen. Les Japonais sont aussi dans la course : ils veulent, en 2003, prélever des échantillons (mission Muses-C) sur Nereus.

Christiane Galus

## Cadres : en 2000, les offres d'emploi ont augmenté de 40 %

**GRÂCE** à l'embellie du marché de l'emploi, les cadres n'ont jamais été autant en position de force vis-à-vis de leur employeur. L'année 2000 a constitué un record avec 128 000 offres d'emploi, soit 40 % de plus que l'année précédente. La hausse est particulièrement sensible dans le secteur industriel, l'informatique et la finance. Par effet mécanique, les candidats se font plus rares : il y a cinq ans, on comptait en moyenne 54 candidatures pour un poste de cadre ; le chiffre est tombé aujourd'hui à 18. Dans ce contexte, une nouvelle relation est en train de s'établir entre les cadres et leur entreprise.

« Depuis la crise du début des années 1990, les cadres sont revenus du discours managérial qui introduisait un sentiment d'appartenance, une forme d'affectivité avec l'entreprise, explique Jacky Chatelain, directeur général de l'Association pour l'emploi des cadres (APEC) ; aujourd'hui, les cadres sont en rupture, il y a une prise de distance évidente. » Dès lors, on ne parle plus recrutement, mais négociation. Les discussions continuent à porter sur le salaire, comme dans les services informatiques où il n'est pas rare d'observer encore des bonds de 30 % de la

rémunération lors de la négociation d'embauche. Mais les cadres demandent plus à l'entreprise. Désormais, on parle équilibre vie privée / vie professionnelle, intérêt de la mission. Le cadre se préoccupe aujourd'hui de ce que peut lui apporter l'entreprise en termes de formation et de compétence à la sortie du poste. « Les cadres ont pris au mot les entreprises qui pendant des années leur parlaient d'employabilité et de flexibilité », constate M. Chatelain, mais désormais, ce sont eux qui prennent l'initiative du changement. 10 % des cadres ont changé d'entreprise en 2000, la plupart du temps de leur propre chef. « La mobilité est passée d'un statut d'événement ponctuel à un statut de comportement permanent », souligne l'APEC.

### DOUBLE DÉFI

Les cadres sont d'autant plus en position de force que l'entreprise ne peut plus s'engager sur le long terme. Le contexte mouvant des fusions fait que personne ne peut préjuger de l'avenir et les promesses sont plus difficiles à tenir.

Face à ces nouvelles exigences des cadres, les entreprises tentent de s'adapter en répondant à un double défi, qui consiste à attirer les candidats mais aussi à fidéliser

les salariés. « Le recrutement est devenu un élément à part entière de la stratégie d'entreprise, explique M. Chatelain. La crise a amené les entreprises à stopper leur recrutement, elles se rendent compte qu'elles ont fait une erreur : l'embauche ne doit plus être un réflexe d'opportunité par rapport à des besoins conjoncturels, mais quelque chose de conçu dans le long terme pour assurer la compétitivité de l'entreprise », conclut-il.

Stéphane Lauer

## Obus en famille

par Pierre Georges

AH comme c'est embêtant et compliqué parfois, la politique ! Soutenir quelqu'un, sans donner l'impression de s'engager à fond, tout en le soutenant vraiment, sans le soutenir officiellement. Et ainsi de suite.

Donc M<sup>me</sup> Bernadette Chirac s'en fut manifester lundi, à l'Institut Montsouris, un établissement hospitalier du 14<sup>e</sup> arrondissement, son non-soutien officiel, mais son plein soutien officieux, à un patient parisien. Ce que d'un titre absolument vachard, *France-Soir* résume ainsi : « Bernadette Chirac au chevet de Philippe Séguin. »

La presse n'était pas conviée, sauf ce qu'il fallait de presse, l'AFP et la télévision. Le minimum vital pour signifier la non-implication de cette non-officielle opération pièces jaunes des municipales. Pour dire, il n'y manquait guère, mais se trompe-t-on de film ?, que David Douillet, le Français le plus aimé des Français. Et donc des Parisiens.

Mais, foin de piètres sarcasmes. Si M<sup>me</sup> Chirac était là, c'est sans doute qu'elle y tenait, amicalement. Et dans l'estime qu'elle éprouve pour le candidat en difficulté. Mais c'est aussi que Jacques Chirac, qui devrait pourtant n'avoir rien à faire dans cette galère, ne s'y opposa point. Et ce geste, tout sauf discret, venant après un autre geste, la participation à une précédente réunion séguiniste de Jérôme Monod, signifie bien la nature du constat fait à l'Elysée. Quand un président de la République délègue successivement son principal conseiller et son épouse aux côtés d'un candidat à des élections municipales, fussent-elles celle de Paris, c'est que ces

élections ne sont déjà plus seulement municipales. Mais comme déjà municipales-présidentielle !

Paris brûle-t-il, ou t-elle (on hésite toujours sur le sexe des villes) ? A question douloureuse, réponse sans ambiguïté : il y a désormais le feu à Lutèce, position-clé pour toute suite. Il y a même tellement le feu que le président n'a plus d'autre choix, à défaut d'envie, que de descendre, par personne interposée, dans l'arène et la mêlée

D'où, autre incendie de mairie et de gibus aussi, la fureur, cette fois publique et déjà vengeresse d'un ex-ami, d'un ex-couple ami de trente ans. A ce qu'il paraît, l'affront présidentiel constitué, les Tiberi, Jean et Xavière, entourés, en leur redoute, de quelques conseillers en riposte et rétorsion, ont élaboré en commun une déclaration du maire pour dire différentes choses. D'abord que le geste de M<sup>me</sup> Chirac était « affligeant ». Et donc les affligeait. Ensuite que cela était « aussi une grave erreur politique ». Et enfin que « lorsque M. Séguin dénonce un prétendu système avec lequel il veut rompre, il ne pourrait s'agir que d'un système mis en place par mon prédécesseur (...) Dès lors, comment celui-ci peut-il soutenir encore, par la démarche de son épouse, un homme qui le met en cause ? »

Le feu effectivement. Et déjà les bouches-à-feu qui se pointent, car quelques témoins de ces emportements rapportent que du rang des assiégés montaient aussi de sourdes menaces et de féroces imprécations. Comme quoi, cette fois, les « obus allaient partir ». Bigre, tous aux abris !

## L'an 2000 à la loupe



## Le Monde

L'analyse de l'actualité économique, sociale et politique de 174 pays. Une vision précise et originale de la France et une analyse détaillée de ses 26 régions. De plus, cette année, le Bilan du monde vous offre une nouveauté avec le classement régional des entreprises les plus performantes.

Le Bilan du monde édition 2001, est l'outil

200 pages **BILAN DU MONDE** 50F (7,62 €)

EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX